

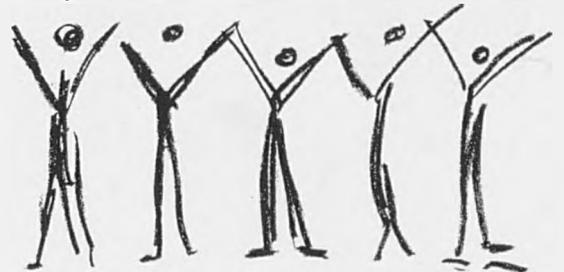
GENÈVE 1999

XXVII^e
CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
DE LA
CROIX-ROUGE
ET DU
CROISSANT-ROUGE



CROIX-ROUGE CROISSANT-ROUGE

le pouvoir de l'humanité



362 19-1/-1334 (FRE)

**RAPPORT DE LA
XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

**Y COMPRIS LES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES
DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 1999
ET DE LA RÉUNION CONSTITUTIVE
DE LA XIII^e SESSION
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Document préparé par le Comité international de la Croix-Rouge
et la
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**GENÈVE, 31 OCTOBRE - 6 NOVEMBRE 1999
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES**

**BIBLIOTHEQUE - CICR
19, AV. DE LA PAIX
1202 GENÈVE**

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Conseil des Délégués de 1999 ont été organisés à l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les membres de la Commission permanente étaient les suivants :

Présidente

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas (Croix-Rouge néerlandaise)

Vice-président

M. Tadateru Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon)

Membres

Professeur Mamoun Yousif Hamid (Croissant-Rouge soudanais),
désigné en remplacement du
Dr B.R.M. Hove (Croix-Rouge du Zimbabwe)

Général Georges Harrouk (Croix-Rouge libanaise), désigné en
remplacement du
du *Dr Guillermo Rueda Montaña (Croix-Rouge colombienne)*

Mme Christina Magnuson (Croix-Rouge suédoise)

Représentants du CICR

M. Cornelio Sommaruga, Président
M. Yves Sandoz, Directeur

Représentants de la Fédération internationale

Dr Astrid N. Heiberg, Présidente
M. Georges Weber, Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

I. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES	5		
1.1 CONVOCATION.....	5		
— Conseil des Délégués de 1999.....	5		
— XXVII ^e Conférence internationale.....	7		
1.2 MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE : PROGRAMME DES RÉUNIONS...	9		
1.3 LISTE DES DÉLÉGUÉS.....	11		
— Membres de la Conférence.....	11		
— Observateurs.....	43		
— Invités.....	46		
II. CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 1999	47		
2.1 ORDRE DU JOUR.....	47		
2.2 BUREAU DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS....	47		
2.3 COMPTE RENDU ANALYTIQUE.....	49		
2.3.1 PREMIÈRE SÉANCE.....	49		
— Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et remise de la médaille Henry Dunant.....	49		
2.3.2 DEUXIÈME SÉANCE.....	51		
— Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués...	51		
— Adoption de l'ordre du jour.....	51		
— Activités de la Commission permanente.....	51		
— XXVII ^e Conférence internationale.....	52		
2.3.3 TROISIÈME SÉANCE.....	57		
— Mise en œuvre de l'Accord de Séville sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, novembre 1997 (résolutions 6 et 7 du Conseil des Délégués de 1997).....	57		
— Actions de sensibilisation.....	61		
2.3.4 QUATRIÈME SÉANCE.....	65		
— Paix, droit international humanitaire et droits de l'homme.....	65		
— Enfants touchés par les conflits armés.....	66		
— Les enfants de la rue.....	69		
2.3.5 CINQUIÈME SÉANCE.....	71		
— Les enfants de la rue (suite).....	71		
— La stratégie du Mouvement concernant les mines.....	72		
— La Cour pénale internationale.....	73		
— La disponibilité des armes.....	74		
— Questions diverses — Rapport du Forum de la communication.....	77		
— Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués.....	77		
2.4 RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS.....	79		
1. Activités de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge...	79		
2. Emblème.....	79		
3. Ordre du jour et programme de la XXVII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	79		
4. Personnes désignées aux postes de responsables de la XXVII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	79		
		5. Mise en œuvre de l'Accord de Séville.....	80
		6. Politique du Mouvement sur les actions de sensibilisation.....	80
		7. La Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.....	81
		8. Enfants touchés par les conflits armés.....	82
		9. Les enfants de la rue.....	82
		10. Stratégie du Mouvement concernant les mines.....	82
		11. Cour pénale internationale.....	88
		12. Disponibilité des armes et situation des civils pendant et après un conflit armé.....	88
		2.5 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS.....	89
		III. XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	91
		3.1 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME.....	91
		3.2 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE.....	93
		3.2.1 PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE...	93
		3.2.2 PRÉSIDENTE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE .	93
		— Commission plénière.....	93
		— Comité de rédaction.....	93
		3.2.3 BUREAU DE LA CONFÉRENCE.....	93
		3.3 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.....	95
		— Programme.....	95
		— Message de bienvenue de S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	95
		— Lecture des Principes fondamentaux par M. Bertrand Piccard, médecin psychiatre et aéronaute.....	95
		— Allocution de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève.....	96
		— Allocution de Mme Martine Brunshwig Graf, présidente du Conseil d'État de la République et Canton de Genève.....	97
		— Allocution de Mme Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération suisse.....	97
		— Intermède musical : <i>Up with People</i>	98
		— Allocution de M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge.....	98
		— Allocution du Dr Astrid N. Heiherg, présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	98
		— Projection vidéo : « <i>Voix de guerre et d'espoir</i> ».....	99
		— Allocution de S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	99
		<i>Réception offerte par le Conseil fédéral suisse, le Conseil d'État de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève à l'Arena de Genève....</i>	99

3.4 PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE	101	— Comité de rédaction	126
— Ouverture de la séance plénière par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	101	— Ateliers	126
— Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence	101	3.7 TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE	127
— Désignation des organes subsidiaires de la Conférence, adoption de leur ordre du jour et élection de leurs membres	101	— Débat sur le projet de Plan d'action, thème III : <i>Stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables</i> ...	127
— Commission plénière	101	— Comité de rédaction	128
— Comité de rédaction	101	— Ateliers	128
— Annonces officielles par le président de la Conférence	102	3.8 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	129
— Information sur la procédure d'élection des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence et l'enregistrement des engagements	103	— Premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente ...	129
— Présentation de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence	103	— Rapports de la Commission plénière	130
— L'engagement humanitaire	104	— Second tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente ...	137
— Discours liminaire de la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ...	104	— Comité de rédaction	138
— Discours liminaire du président du Comité international de la Croix-Rouge ..	106	— Ateliers	138
— Discours liminaire du secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, Mme Louise Fréchette	108	3.9 SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE	139
— Orateurs invités :	111	— Résultats de l'élection du président et du vice-président de la Commission permanente ...	139
— Organisation mondiale de la Santé : Dr Gro Harlem Brundtland, directeur général	111	— Rapport sur les ateliers	139
— UNICEF : Mme Carol Bellamy, directeur général	112	— Rapport du Comité de rédaction	141
— Programme alimentaire mondial : Mme Catherine Bertini, directeur exécutif	115	— Adoption de la Déclaration de la Conférence et du Plan d'action	141
— Présentation de la consultation « Les voix de la guerre »	116	— Adoption des autres résolutions	141
— Engagement présenté par la présidente du Conseil de l'Union européenne, ministre des Affaires étrangères de la Finlande, Mme T. Halonen	120	3.10 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	145
— Engagement présenté par la vice-présidente de la Croix-Rouge thaïlandaise, S.A.R. la princesse Maha Chakri Sirindhorn	121	— Lecture de la Déclaration finale	145
17 h 00 Ateliers et Comité de rédaction	122	— Présentation des engagements enregistrés ...	145
3.5 PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE	123	3.11 RÉSOLUTIONS	149
— Débat sur le projet de Plan d'action, thème I : <i>La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire</i>	123	1. Adoption de la Déclaration et du Plan d'action	149
— Comité de rédaction	124	— Déclaration de la XXVII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : « le pouvoir de l'humanité »	149
— Ateliers	124	— Plan d'Action pour les années 2000-2003	149
3.6 DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE	125	2. Appel du 12 août 1999 : Les voix de la guerre — Appel solennel à l'occasion du 50 ^e anniversaire des Conventions de Genève	155
— Débat sur le projet de Plan d'action, thème II : <i>L'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes</i>	125	3. Résolution sur les emblèmes; Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 28-30 Octobre 1999), résolution 2 : Emblème	156
		4. Révision du règlement du Fonds de l'impératrice Shôken	157
		5. Date et lieu de la XXVIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	158
		3.12 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA XXVII ^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE	159
		3.13 LISTE DES ENGAGEMENTS	161
		IV. XIII^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (Réunion constitutive)	165

**LETTRE À TOUTES LES
SOCIÉTÉS NATIONALES**

Genève, le 29 avril 1999

CONVOCATION AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Genève, 29-30 octobre 1999

Conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la prochaine session du Conseil des Délégués se tiendra les 29 et 30 octobre 1999. Elle s'ouvrira le 28 octobre, à 18 h 00, avec la cérémonie d'attribution de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.

La convocation est envoyée à tous les membres du Conseil (les Sociétés nationales reconnues, le CICR et la Fédération internationale) ainsi qu'aux observateurs de Sociétés nationales que la Commission permanente a décidé d'inviter.

Vous trouverez, en annexe à la présente convocation, l'ordre du jour provisoire établi par la Commission permanente. Celui-ci prend en compte les commentaires qui ont été communiqués par les Sociétés nationales, en réponse à la lettre que la présidente de la Commission permanente leur avait adressée le 2 décembre 1998. Les documents de travail du Conseil des Délégués seront envoyés en temps opportun.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Astrid N. Heiberg
Présidente
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Cornelio Sommaruga
Président
Comité international
de la Croix-Rouge



De gauche à droite: *Dr Astrid N. Heiberg, présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ambassadeur Jean-François Kammer, secrétaire général de la Conférence internationale, professeur Mamdouh Gabr, président de la Conférence internationale, M. Jean-Luc Blondel, secrétaire général adjoint de la Conférence internationale, Mme Yolande Camporini, secrétaire général adjoint de la Conférence internationale, M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge, Ambassadeur Philippe Kirsch, président du Comité de rédaction, S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente.*

CONVOCAATION

à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Genève (Suisse), 31 octobre - 6 novembre 1999

Genève, le 30 avril 1999

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a demandé au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'être les hôtes de la XXVII^e Conférence internationale. Celle-ci se tiendra à Genève

du 31 octobre au 6 novembre 1999.

La Conférence internationale sera précédée des réunions du Conseil exécutif, de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Cet envoi tient lieu de convocation pour les membres de la Conférence, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues,
- le Comité international de la Croix-Rouge,
- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
- les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également envoyée aux observateurs de la Conférence.

La Conférence devrait donner lieu à :

- une déclaration solennelle;
- un Plan d'action;
- des engagements, qui seront pris par des membres à titre individuel.

Vous trouverez ci-joint :

- une note d'information;
- l'ordre du jour provisoire de la Conférence;
- le projet de Plan d'action de la Conférence;
- une note sur les engagements que les membres prendront à titre individuel;
- une note sur les ateliers qui auront lieu dans le cadre de la Conférence;
- une note sur l'élection des membres de la Commission permanente;
- le texte exposant la procédure d'élection des membres de la Commission permanente à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
- le profil des candidats à la Commission permanente;
- une note d'informations pratiques sur les inscriptions;
- le formulaire d'inscription à la Conférence et le formulaire de réservation des chambres d'hôtel (à renvoyer dûment remplis à l'adresse mentionnée ci-dessous, dans les délais indiqués) ainsi que la liste des prix des hôtels et un plan de Genève.

L'article 6.2 du Règlement du Mouvement prévoyant que les « observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence », vous êtes invité à envoyer vos commentaires éventuels concernant ce point avant le 1^{er} septembre 1999 à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Villa Moynier
120b, rue de Lausanne
1202 Genève 19
Suisse

Enfin, la Commission permanente a le plaisir d'annoncer qu'elle a nommé M. l'Ambassadeur Jean-François Kammer, mis à sa disposition par le gouvernement suisse, en qualité de Commissaire chargé d'aider les deux hôtes de la Conférence dans la préparation de celle-ci.

Astrid N. Heiberg
Présidente
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Cornelio Sommaruga
Président
Comité international
de la Croix-Rouge



MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
PROGRAMME DES RÉUNIONS STATUTAIRES
Genève, 23 octobre - 6 novembre 1999
Centre international de conférences

SAMEDI 23 OCTOBRE

09 h 00 à 12 h 00 Séance d'orientation de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

12 h 30 à 14 h 00 Café des partenariats

14 h 00 Ouverture de la 12^e session de l'Assemblée générale

DIMANCHE 24 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 12^e session de l'Assemblée générale

12 h 30 à 14 h 00 Café des partenariats

après la réunion de l'Assemblée générale Réception pour tous les membres de l'Assemblée générale

LUNDI 25 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 12^e session de l'Assemblée générale

12 h 30 à 14 h 00 Café des partenariats

après la réunion de l'Assemblée générale Réunion des Sociétés nationales africaines sur la V^e Conférence panafricaine

MARDI 26 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 12^e session de l'Assemblée générale

12 h 30 à 14 h 00 Café des partenariats

après la réunion de l'Assemblée générale Réunion des Sociétés nationales africaines sur l'Initiative santé des Sociétés CR/CR d'Afrique (ARCHI)

après la réunion de l'Assemblée générale Réunion des Sociétés nationales de la région Asie-Pacifique sur les suites à donner à la V^e Conférence régionale (Hanoi)

MERCREDI 27 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 12^e session de l'Assemblée générale

12 h 30 à 14 h 00 Café des partenariats

après la réunion de l'Assemblée générale Réunion de toutes les Sociétés nationales européennes

JEUDI 28 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 12^e session de l'Assemblée générale

18 h 00 Cérémonie d'ouverture du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

VENDREDI 29 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 Conseil des Délégués

SAMEDI 30 OCTOBRE

09 h 00 et 14 h 00 Conseil des Délégués

DIMANCHE 31 OCTOBRE

10 h 30 à 12 h 30 Réunion des Sociétés nationales des Amériques

16 h 30 Cérémonie d'ouverture de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

18 h 30 Réception et spectacle d'ouverture à l'Arena de Genève

LUNDI 1^{er} NOVEMBRE

09 h 00 et 14 h 30 XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

14 h 30 Comité de rédaction de la XXVII^e Conférence internationale

17 h 00 Ateliers de la XXVII^e Conférence internationale

MARDI 2 NOVEMBRE

09 h 00 et 14 h 30 XXVII^e Conférence internationale

09 h 00 Groupe de travail du Comité de rédaction

09 h 00 Comité de rédaction

17 h 00 Ateliers

MERCREDI 3 NOVEMBRE

09 h 00 et 14 h 30 XXVII^e Conférence internationale

09 h 00 Groupe de travail du Comité de rédaction

09 h 30 Comité de rédaction

17 h 00 Ateliers

JEUDI 4 NOVEMBRE

09 h 00 et 14 h 30 XXVII^e Conférence internationale

09 h 00 Groupe de travail du Comité de rédaction

09 h 00 Comité de rédaction

17 h 00 Ateliers

VENDREDI 5 NOVEMBRE

09 h 00 à 12 h 30 XXVII^e Conférence internationale

09 h 00 Groupe de travail du Comité de rédaction

09 h 00 Comité de rédaction

14 h 00 à 18 h 00 Ateliers

18 h 30 XXVII^e Conférence internationale

19 h 00 Commission permanente

SAMEDI 6 NOVEMBRE

09 h 00 à 12 h 30 XXVII^e Conférence internationale

**LIST OF DELEGATES / LISTE DES DÉLÉGUÉS /
LISTA DE DELEGADOS**

**MEMBERS OF THE CONFERENCE / MEMBRES DE LA CONFÉRENCE /
MIEMBROS DE LA CONFERENCIA**

In accordance with the Rules of Procedure of the Movement, the alphabetical order of the members of the Conference shall be the alphabetical order of the French names of their respective countries. All details pertaining to the composition of delegations are in the language chosen by the delegation.

Selon le Règlement du Mouvement international, l'ordre alphabétique des membres de la Conférence est celui des noms de leur pays dans la langue française. Les indications relatives à la composition des délégations sont dans la langue choisie par la délégation.

De acuerdo con el Reglamento del Movimiento Internacional, el orden alfabético de los miembros de la Conferencia es el de los nombres de sus países en francés. Las indicaciones relativas a la composición de las delegaciones están en el idioma escogido por la propia delegación.

AFGHANISTAN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Mr Mawlawi Hafez Sayed Esmatullah Asem
Mr Abdul Rahim Daoud
Mr Abdul Wadood Sanaf Abdul Ghafour
Mr Ahmad Zhia Yaftali

État / State / Estado

Head of Delegation

M. Humayun Tandar
Minister Councillor, Chargé d'Affaires, Permanent Mission, Geneva

AFRIQUE DU SUD

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Ray ka Msengana
National President
Mr Howard Stanworth
Director General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Siphon George Nene
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Adv M. Joubert
Chief State Law Advisor (International Law), Ministry of Foreign Affairs, Pretoria
Adv NL Mtshali
Senior Legal Administration Officer, South African National Defence Force, Pretoria
Mr Haiko Alfeld
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Renuka Naiker
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALBANIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Prof. Dr Shyqyri Subashi
Président

Dr Pandora Ketri
Secrétaire général
M. Zamir Muça
Chef de l'Information

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Ksenofon Krisafi
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
Mlle Mamica Toska
Chef du secteur des droits de l'homme et des affaires humanitaires au Département de l'ONU du Ministère des Affaires étrangères
Mme Margarita Gega
Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève
M. Endrit Karagjozi
Stagiaire, Mission permanente, Genève
Mlle Flonja Tashko
Stagiaire, Mission permanente, Genève
Mlle Iva Zajmi
Stagiaire, Mission permanente, Genève

ALGÉRIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Saïd Ayachi
Président
Dr Zehira Belarbi
Membre
M. Brahim Benziane
Membre
M. Nouredine Bouteraa
Membre
M. Djemal Nebbache
Membre
Dr Mohamed Berrissoul
Membre du Comité directeur
M. Benaouda Bettayeb
Membre du Conseil National
M. Abdelhalim Senouci
Membre du Croissant-Rouge algérien
M. Malek Talhi
Membre du Conseil National

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. Mohamed-Salah Dembri
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
- M. Lazhar Soualem
Sous-Directeur au Ministère des Affaires étrangères
- M. Chems-Eddine Zelaci
Conseiller, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Prof. Dr.Dr. h.c. mult. Knut Ipsen
President
- Mr Thomas Klemp
Deputy Secretary General
- Prof. Michael Bothe
Chairman of the Advisory Commission on IHL
- Mr Olaf Jantzen
Chairman of Youth Red Cross, Member of the Board
- Dr Dietrich Fischer
Head of Africa Dept.
- Dr Friedrich Fischer
Head, International Dept.
- Mr Frank Mohrhauer
Legal Adviser
- Dr Andreas von Block-Schlesier
Member of the National Advisory Commission on IHL
- Ms Susanne Anger
Head of Press and Editorial Office
- Mrs Marion Messerschmidt
Dissemination Coordinator
- Mr Uwe Hübner
Press Officer
- Mr Heinz-Lübbo Röwer
Press Officer
- Ms Margitta Zimmermann
Press Officer

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Dr Walter Lewalter
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Dr Gunter Pleuger
State Secretary of the Federal Foreign Ministry
- Mr Holger Eberle
Minister, Permanent Mission, Geneva
- Mr Erich Riedler
Head of Division, Federal Foreign Ministry
- Dr Ammermüller
Head of Division, Federal Ministry of Interior
- Mr Michael Bock
Deputy Head of Division, Federal Foreign Ministry
- Mr Willibald Hermsdörfer
Assistant Head of Division, Federal Foreign
- Mr Peter Rothen
First Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Dr Susanne Wasum-Rainer
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Klaus Botzet
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Thomas Bittner
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Eveline Petrat
Assistant, Permanent Mission, Geneva

ANDORRE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- Mme Viviane Girault
Secrétaire général
- Mme Nathalie Cerqueda
Membre

ANGOLA**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Justino Fernandes
Vice-President
- Dr Aleixo Agostinho Gonçalves
Secretary General
- Mrs Maria Ines Da Costa
Assistant of the Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Leovigildo da Costa e Silva
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Mrs Cecilia Baptista
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Rolando Felicidades de Jesus Neto
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Sofia Pegado da Silva
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mário Azevedo
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ANTIGUA-ET-BARBUDA**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Miss Ruth E. Ambrose
President
- Mr Gerald Price
Director General

ARABIE SAOUDITE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Abdul Rahman Al-Swailem
President
- Mr Saleem Suleiman Al-Ahmed
Director General Relief
- Mr Faeq Ali Al-Harfi
Director of International Relations Dept.
- Mr Mohamed Alromaih
Financial Controller

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Nayer M. Mossalli
Chargé d'Affaires, Permanent Mission, Geneva
- Mr Abdullah Al-Sheikh
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohammed I. Al-Agail
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. Osvaldo Ferrero
Presidente

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Guillermo González
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
Sra. Norma Nascimbene de Dumont
Ministro, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Pablo Chelia
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

ARMÉNIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Ashot Sarkissian
President
Dr Gurgen Boshian
Secretary General
Mrs Hasmik Sarkissian
Head of International & Public Relations

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Karen Nazarian
Permanent Representative, Geneva
Miss Arpine Gevorkian
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Richard Morgan
National Chairman
Dr Robin O'Regan
National Vice-Chairman
Mr John Pinney
National Vice-President
Hon. Jim Carlton
Secretary General
Mr Gregory Clark
Chairman, South Australia
Prof. Tim McCormack
Prof. International Humanitarian Law, University of Melbourne
Ms Helen Durham
Manager, International Humanitarian Law
Mr Harpal S. Ahluwalia
Member

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Richard Rowe
Legal Adviser, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra
Mr Peter Scott
Legal Branch, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra
H.E. Mr Christopher Lamb
Australian Ambassador to the Federal Republic of Yugoslavia

Mr Kerry Kutch
Counsellor, AusAID, Australian Permanent Mission, Geneva
Mr Peter Lawrence
First Secretary, Australian Permanent Mission,

AUTRICHE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Heinrich Treichl
President
Mr Hans Polster
Secretary General
Dr Wolfgang Kopetzky
Deputy Secretary General
Mag. Alexander Lang
Head of Legal Affairs Department

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Harald Kreid
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Georg Weiss
Director of the Division for Humanitarian Affairs, Migration and Asylum, Ministry for Foreign Affairs
Mr Thomas Desch
Advisor on International Law, Ministry of Defence
Mr Hans-Georg Windhaber
Advisor on International Law, Ministry of Defence
Mr Stefan Scholz
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mrs Gudrun Graf
Minister, Permanent Mission, Geneva

AZERBAÏDJAN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Novruzali Aslanov
President
Mr Jawanshir Alkhasov
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Isfandiyar Vahabzada
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Tofik Moussaev
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BAHREÏN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Sadiq A. Karim Al-Shahabi
Secretary General
Dr Mohamed Abdul Rasol Al-Khayyat
Assistant Secretary General
Mr Mubarak Al-Hadi
Executive Director

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Ahmed Al-Haddad
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

- Mr Khalid Al-Khalifa
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Essam Jasim
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Sheikh Kabir Hossain
Acting Chairman
- Mr A.S.M. Akram
Secretary General
- Mr Lutfur Rahman Chowdhury
Member and Manager
- Mr Munir Hussain Khan
Treasurer

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Ms Ismat Jahan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Shahidul Haque
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sufiur Rahman
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BARBADE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Edmond Bradshaw
Director General

BÉLARUS**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Anton Romanovsky
President
- Mr Yury Shalupin
Chief Accountant
- Ms Tatyana Firago
Member

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Igor Andreev
Director, Presidential National Centre on Lawmaking Activities — Deputy Head of the Commission on the Implementation of International Humanitarian Law, Council of Ministers
- Mr Sergei Kolos
Head of the Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs
- Mr Syargei Mikhnevich
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Ms Tamara Kharashun
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- S.A.R La Princesse Astrid de Belgique
Présidente

- M. Christian De Nys
Président, Communauté Flamande
- M. Jacques Delruelle
Président, Communauté Francophone
- M. Wim Coumans
Directeur général, Communauté Flamande
- M. Vincent Stainier
Directeur, Dépt. Communication, Communauté Francophone
- Dr Christian Huvelle
Directeur, Département International, Communauté Francophone
- M. Axel Vande Veegaete
Chef, Département International, Communauté Flamande
- Mme Isabelle Küntziger
Chef, Service DIH, Communauté Francophone
- Mme Ariane Acke
Chef, Service DIH, Communauté Flamande
- M. Tuur Hoste
Chef, Dépt. Communication, Communauté Flamande
- General Luc Vervirken
Conseiller
- Mme Marlies Robert
Chef du Service Presse

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. Jean-Marie Noirfalisce
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Michael Goblet d'Alviella
Chef de Délégation suppléant
- Mme Machteld Fostier
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Guy Rayée
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Carl Peeters
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
- M. Gérard Dive
Expert
- M. Alain Van Gucht
Attaché, Mission permanente, Genève

BELIZE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mrs Audrey Courtenay
Director General
- Mr Eamon H. Courtenay
President
- Ms Delsyia Alibia Goff
First Vice-President
- Mr James Nisbet
Chairman, Youth
- Dr Nalini Bhatt
Chair, Orange Walk Red Cross Branch

État / State / Estado*Head of Delegation*

- The Hon. Dolores Balderamos-Garcia
Minister of Human Development, Women and Youth

BÉNIN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chief de Délégation

- M. Hilarion Quenum
Président
M. Gabriel Achadé
Secrétaire général

BHOUTAN

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Kinga Singye
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOLIVIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Dr Abel Peña-y-Lillo
Presidente

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- Sr. Pedro Gumucio Dagon
Ministro Consejero, Misión permanente, Ginebra

BOSNIE-HERZÉGOVINE

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Todor Dutina
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Sefik Fadzan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Sanela Avdic
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOTSWANA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Lady Ruth Khama
President
Mr Peter A. Moswetsi
Acting Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- Lt. Col George-Modirwa Tlhalerwa
Lieutenant Colonel, Botswana Defence Force
Mr Alpheus Matlhaku
Deputy Permanent Secretary

BRÉSIL

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Mavy d'Aché Assumpção Harmon
President
Miss Rosângela Zavarizzi Medeiros
President of the Santa Catarina State Chapter
Mr Walmir de Jesus Moreira Serra
President of the State Chapter of Maranhão

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Celso L. N. Amorim
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
H.E. Mr Adhemar G. Bahadian
Ambassador, Deputy Permanent Representative,
Mr Antonio de Aguiar Patriota
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Rita de Cássia Ayrosa
Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRUNÉI DARUSSALAM

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

- Mr Ismail bin Kassim
Secretary General
Mr Haji Awg Abdul Alim bin Haji Awg Othman
Executive Officer Cum Head of Community Services

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Pengiran Haji Sallehuddin
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Abu Sufian Haji Ali
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Abdul Karim Haji Safar
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Haji Mohammadwali Haji Yusof
Attaché, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Dr Stoyan Saev
President
Mrs Albena Arnaudova
Editor
Ass. Prof. Dr Stefan Gladilov
Secretary General
Mrs Sofia Stoimenova
Head International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Petko Draganov
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Dimiter Gantchev
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
Mr Peter Kolarov
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
Mrs Deana Mehandjiyska
Legal Advisor, Ministry of Foreign Affairs

BURKINA FASO

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Bana Ouandaogo
Présidente
M. Jean Michel Zowelengre
Secrétaire général

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- M. Jean-Pierre Bayala
Conseiller technique, Ministère de la Défense
- M. Adama Ouedraogo
Délégué adjoint (Chef de service des Traités et Accords Internationaux)
- M. Inoussa Barry
Membre

BURUNDI**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- Dr François-Xavier Buyoya
Président
- Mme Christine Miturumbwe
Secrétaire général

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. Adolphe Nahayo
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Ignace Ntawembarira
Directeur a.i. des Droits de la Personne Humaine au Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Réformes Institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée Nationale, Suppléant
- Mme Epiphany Kabushemeye-Ntamwana
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

CAMBODGE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- Prof. My Samedy
Secrétaire général
- Mlle Pum Chantinié
Premier Secrétaire général adjoint

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- H.E. Mr Chhoeung Chamrocun
Secretary of State for Foreign Affairs and International Cooperation
- H.E. Mr Seng Lim Neou
Under Secretary of State, Office of the Council
- General Nim Sowath
Director of the Policy Planning Department, Ministry of National Defence

CAMEROUN**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- M. William Eteki-Mboumoua
Président
- Colonel Tchemo Hector Marie
Membre du Comité consultatif
- M. Privat Zogo
Secrétaire général
- M. Alain Moukoury
Conseiller Juridique

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. François-Xavier Ngoubeyou
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Issa Oumarou
Sous-Directeur
- M. Charles Chebo Tantoh
Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève

CANADA**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Armand de Mestral
President
- Ms Janet Davidson
Vice-President, International Federation
- Mr Robert Barnes
Vice-President
- Dr Pierre Duplessis
Secretary General
- Mr Paul Wharram
Corporate Secretary and Director, External Relations
- Ms Kate Whidden
Coordinator, International Policy and Liaison
- Ms Susan Johnson
Observer

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Philippe Kirsch
Ambassador of Canada to Sweden
- Ms Jill Sinclair
Director General, Global and Human Issues Bureau, Department of Foreign Affairs and International Trade
- Mr Dennis Stevens
Deputy Director, Human Rights, Humanitarian Affairs, International Women's Equality Division, Department of Foreign Affairs and International Trade
- Mr Sébastien Sigouin
Policy Advisor, Human Rights, Humanitarian Affairs, International Women's Equality Division, Department of Foreign Affairs and International Trade
- Mr Richard Saint-Martin
Legal Advisor, UN, Criminal and Treaty Division, Department of Foreign Affairs and International Trade
- Ms Carmen Sorger
Policy Advisor, Peacebuilding and Human Security Division, Department of Foreign Affairs and International Trade
- Ms Jennifer Moher
Policy Advisor, Peacebuilding and Human Security Division, Department of Foreign Affairs and International Trade
- Ms Leslie Norton
Programme Manager, International Humanitarian Assistance, Canadian International Development Agency
- Lt. Col Nicole Girard
Legal Advisor, Office of the Judge Advocate General, Department of National Defence
- Mr Jean-François Bonin
Legal Advisor, Justice Canada

Mr Alain Tellier
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Louise Lavigne
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CAP-VERT

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Dario Dantas dos Reis
Président
Mme Alice Sena Martins
Vice-Présidente
Mme Eloisa Evora
Membre du Conseil Supérieur et Directrice du Dépt.
Information/Diffusion

CHILI

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Zoy Katevas de Sclabos
Presidenta Nacional
Sra. Lorenza Donoso Oyarce
Directora Dpto. de Relaciones Públicas y Difusión

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S. E. Sr Javier Illanes
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
Sr. Felipe Ernst
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Luis Maurelia
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CHINE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Lizhong Wang
Executive Vice-President
Mr Aiming Sun
Vice-President (Full time)
Mr Wilson Mok-fai Wong
Assistant Secretary General (International and Relief Service)
Mrs Betty Tung
President, Hong Kong Branch
The Hon. Ti Liang Yang
Chairman, Hong Kong Branch
Mr Xiaohua Wang
Deputy Director of External Relations Department
Ms Yiyi Gong
Head, International Division, External Relations Department
Ms Jiaojian Yang
Assistant to the delegation, International Division

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Zonghuai Qiao
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Jun Zhang
Counsellor of the International Organisations Department, Ministry of Foreign Affairs, China
Mr Xianguo Tong
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Zhaoyang Xu
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Xiaokun Yang
Third Secretary of the International Organizations Department, Ministry of Foreign Affairs, China
Mr Hai Qian
Desk Officer of the International Treaties and Laws Department, Ministry of Foreign Affairs, China

CHYPRE

État / State / Estado

Head of Delegation

Mrs Stella Soulioti
Former Minister of Justice
H.E. Mr Petros Eftychiou
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Petros Kestoras
Deputy Permanent Representative, Geneva

COLOMBIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr Alberto Vejarano Laverde
Presidente
Sra. Helena Vejarano
Directora Campaña Adios Violencia
Sr. Oscar Alfonso Zuluaga
Director Cooperación Internacional
Sr. Walter Cotte
Director Operaciones y del Socorro Nacional
Sr. Peter Weil
Miembro Comité Ejecutivo Nacional

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Dr Camilo Reyes Rodriguez
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
S.E. Dr Hector Charry Samper
Embajador de Colombia ante el gobierno de Austria
Dra. Fulvia Elvira Benavides Cotes
Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Harold Sandoval
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CONGO

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Ida Victorine Ngampolo
Présidente
M. Joseph Ntsindoussoulou
Membre du Comité de direction
Mme Régine Goma
Affaires sociales, Comité régional de Kuilu

État / State / Estado

Chef de Délégation

M. Patrice Bebeni
Cabinet du Président de la République, Conseiller aux Organisations non gouvernementales
M. Philippe Mvouo
Chargé de mission
M. Paul Harvey Kengouya
Membre

- M. Ernest Stéphane Mouhaitaya
Membre
- M. Justin Biabaroh-Iboro
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève
- Dr Léon Alfred Dpimbat
Ministre de la Santé de la Solidarité et l'Action
Humanitaire
- Mme Françoise Traverso Nguena
Assistante

CONGO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Jean-Philémon Bokolombe Bompese
Président
- M. Albert Tshintutshiabo Banza
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Vaval Mukobo
Bureau d'études, Chargé des questions juridiques

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Won-Shik Chung
President
- Mr Yong-Hoon Rheem
Director, International Relations Department
- Miss Juja Kim
Officer of International Relations Department
- Mr Jeong-Gu Heo
Secretary to the President
- Mr Kil Sung Song
Advisor
- Mr Pil-Jai Song
Advisor

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Man-Soon Chang
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Jong Hoon Kim
Minister, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ho-Young Ahn
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jong-Kil Park
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jae-Hoon Lim
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Seon-Dong Kim
Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs and
Trade
- Mr Hyung-Suk Choi
Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs and
Trade

**CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE**

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Jang Jae On
Chairman

- Mr Ho Hae Ryong
Secretary General
- Mr Kim Jong Ho
Senior Officer, International Department
- Mr Min Byong Gwan
Senior Officer, International Department
- Mr Ri Ung Il
Senior Officer, Organization Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- S.E. M. Jo Sung Ju
Minister, Deputy Permanent Representative, Geneva
- M. Ri Gwang Il
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Miguel Carmona Jiménez
Presidente
- Sr. Guillermo Arroyo Chacón
Director de Socorros
- Lic. Luis Huertas Solano
Sub-director de Socorros

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sra. Nora Ruiz de Angulo
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Sr. Esteban Penrod
Ministro Consejero, Misión permanente, Ginebra
- Sr. Christian Guillermet
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Monique Basque
Présidente
- M. Nicolas Vako
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. C. Claude Beke Dassys
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Klôh Jérôme Weya
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mlle Gisèle Kete
Conseiller, Mission permanente, Genève

CROATIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Nenad Javornik
Executive President
- Mrs Dubravka Horvat
Deputy Executive President
- Ms Katija Damjanovic
Assistant to Executive President
- Mr Nikola Jagic
Head of International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Spomenka Cek
Ambassador Extraordinary, Permanent
Representative, Geneva
- Prof. Dr Slobodan Lang
Advisor to the President of the Republic of Croatia for
Humanitarian Issues
- Mr Mario Zadro
Human Rights Department, Ministry of Foreign
- Ms Narcisa Becirevic
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Vice Skracic
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Vena Kos
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CUBA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Luis Foyo Ceballos
Secretario General

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sra. Maria de los Angeles Flórez Prida
Viceministra del Ministerio de Relaciones Exteriores
- S.E. Dr Carlos Amat Forés
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Dr Armando Cabullero López
Diputado a la Asamblea Nacional del Poder Popular
- Sr. Jorge Ferrer Rodríguez
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Pedro Antonio Fanego Sea
Funcionario de la Dirección de Asuntos Multilaterales,
Ministerio de Relaciones Exteriores
- Sra. Anayansi Rodríguez Camejo
Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Peter Tage
Vice-President
- Mr Joergen Poulsen
Secretary General
- Ms Siri Melchior Tellier
Head of International Department
- Ms Birte Hald
Head of Section, International Department
- Ms Viken Wetlesen
Chairman of the Danish Red Cross Youth
- Mr Lars Adam Rehof
Chairman of Board of Human Rights
- Ms Christina Djuurhus
Head of Section, Human Rights Department
- Mr Claes Amundsen
Head of Information Department
- Mr Preben Soegaard Hansen
Head of Secretariat
- Ms Jette Sørensen
Information Department
- Ms Rikke Ishøy
Human Rights Department

- Ms Grete Berdal
Nordic Co-ordinator

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Tyge Lehmann
Ambassador
- Mrs Maria Egense
Head of Section, Ministry of Foreign Affairs
- Mrs Birgitte Juul
Legal Adviser, Ministry of Defence, Office of the Judge
Advocate General
- Ms Birgitte Juultoft
Attaché, Ministry of Foreign Affairs
- Mrs Ulla Lehman Nielsen
Minister Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Jakob Olesen
Assistant Attaché, Ministry of Foreign Affairs
- Mrs Helen Petersen
Special Legal Adviser, Ministry of Defence

DJIBOUTI

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Moussa Djama Warsama
Secrétaire général adjoint
- M. Abdi Farah
Membre du Comité exécutif

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Abdourahman Chamsan Salem
Membre du Comité directeur

ÉGYPTE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Mamdouh Gabr
Secretary General
- H.E. Mr Omran El-Shafei
Ambassador, Head of International Relations
Commission

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mrs Fayza Abounaga
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Dr Salah Amer
Director of the International Law Section, Faculty of
Law, University Cairo
- Mrs Laila Baha El Din
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs
- Dr Ibrahim Salama
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hassan Abdel Moneim Mostafa
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Heba Sidhom
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Teófilo Siman
Presidente

État / State / Estado*Head of Delegation*

- S. E. Sr Victor Manuel Lagos Pizzati
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Lic. Elizabeth Cubías
Directora de la Unidad Social, Ministerio de Relaciones Exteriores
- Lic. Mario Castro Grande
Ministro Consejero, Misión permanente, Ginebra
- Lic. Rafael Hernández Gutiérrez
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Salih Mohammed Al Mulla
Assistant Secretary General
- Mr Mohammad Eid Al-Kubaisi
Member

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Nasser Salman Al Aboodi
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Khaled Al Khajah
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Saleh Al Mulla
Member, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohammed Eid Al Qubaisi
Member, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohamed Belhassan Ben Amara
Member, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*

- Sra. Alice B. de Nesler
Vicepresidenta filial del Guayas

État / State / Estado*Jefe de Delegación*

- S.E. Sr. Luis Gallegos Chiriboga
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Dr Juan Carlos Castrillon
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*

- Sr. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero
Presidente
- Dr José Mario Albacete Martínez
Vice-Presidente
- Sra. Manuela Cabero Morán
Experto
- Sr. Javier Cerrada Ortega
Presidente Provincial
- Sra. Pilar Cuartero
Presidenta Provincial Castellón
- Sr. Juan Fumes Ortiz
Director Gabinete Presidente
- Sr. Juan Carlos Gonzáles
Experto

- M. Manuel Pérez Gonzales
Miembro
- Sr. José Luis Rodríguez Villasante
Director Centro Estudios Derecho Humanitario
- Sra. Carmen Veiga Porto
Vicepresidenta
- Sr. Leopoldo Pérez Suárez
Secretario General
- Sr. Antonio Brueli Carreras
Coordinador General
- Sra. María Carmen Colmeiro Rojo
Presidenta Comunidad Autónoma Galicia
- Sra. María Paz Tomey
Asesora
- Sr. Manuel Fiol
Asesor
- Sra. Marta Jordana Ilsinger
Asesor
- Sr. Carlos Balea Arribas
Asesor

État / State / Estado*Jefe de Delegación*

- S.E. D. Raimundo Pérez-Hernández y Torra
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- D. Javier Garrigues Florez
Director General de Asuntos Políticos y para las Naciones Unidas, Ministerio de Asuntos Exteriores
- D. Rafael Tormo Pérez
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Da. Cristina Díaz Fernández-Gil
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ESTONIE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Hillar Kalda
President
- Mrs Riina Kabi
Secretary General
- Mr Andrek Ditmann
Youth Secretary

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Priit Pallum
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mrs Merike Kokajev
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Dea Hannust
Director of the Division of International Law, Ministry of Foreign Affairs
- Miss Cadrin Lokotar
Counsellor, Ministry of Defence

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Bernadine Healy
President
- Dr Richard Davey
Chief Medical Officer, Biomedical Services
- Mr Michael Hoffman
Officer, International Humanitarian Law, International Services

- Ms Jan Lane
Director, Government Relations
- Mr Alfred Panico
Acting Vice-President of International Services
- Mr Jay Rodriguez
Vice-Chairman, International Services Committee,
Board of Governors
- Dr David Brooks Arnold
Director, External Policy Relations, International
Services
- Mr Langdon Greenhalgh
Senior Analyst, External Policy Relations,
International Services
- Mr Bill Blaul
Acting Vice-President of Communications
- Ms Leslie Credit
Media Associate
- Mr Brian Majewski
Senior Policy Analyst, Office of the President

État / State / Estado

Head of Delegation

- The Hon. General John Shalikashvili
Former Chairman, Joint Chiefs of Staff
- Mr Nick Miscione
Office of Multilateral Coordination and External
Relations, Bureau of Population, Refugees and
Migration, Department of State
- The Hon. George E. Moose
Ambassador, Permanent Representative of the United
States of America to the European Office of the United
Nations and other International Organizations,
Geneva
- The Hon. Julia V. Taft
Assistant Secretary, Bureau of Population, Refugees
and Migration, Department of State
- Mr Douglas R. Hunter
Director, Office of Multilateral Coordination and
External Relations, Bureau of Population, Refugees
and Migration, Department of State
- Ms Deborah Rosenblum
Director, Humanitarian Assistance — Antipersonnel
Landmine Policy, Office of the Deputy Assistant
Secretary of Defense for Peacekeeping and
Humanitarian Assistance, Department of Defense
- Mr James A. Burger
Associate Deputy General Counsel, International
Affairs, Office of the General Counsel, Department of
Defense
- Mr Edward R. Cummings
Legal Advisor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Linda Thomas-Greenfield
Counselor for Refugee and Migration Affairs,
Permanent Mission, Geneva
- Colonel Waldo W. Brooks
Office of the Legal Advisor to the Chairman, Joint
Chiefs of Staff, Department of State
- Mr W. Hays Parks
Chief of the Law of War Branch, International and
Operational Law Division, Office of the Judge
Advocate General of the Army, Department of State
- Ms Dona R. Tarpey
Deputy Head of Section, Refugee and Migration
Affairs, Permanent Mission, Geneva
- Mr Michael Dennis
Legal Advisor, Human rights and Refugees, Office of
the Legal Adviser, Department of State

- Mr Steve Solomon
Legal Advisor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Nance Kyloh
USaid Representative, Refugee and Migration Affairs,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Andrew Erickson
Refugee Officer, Permanent Mission, Geneva
- Ms Betsy Lippman
Refugee Officer, Refugee and Migration Affairs,
Permanent Mission, Geneva
- Mr John Williamson
Department of Defense Liaison Officer, Refugee and
Migration Affairs, Permanent Mission, Geneva
- Mr Veomayoury Baccam
Junior Refugee Officer, Refugee and Migration
Affairs, Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Mebrat Woldetnsaic
Secretary General
- Prof. Seyoum Gebreselassie
Member, National Executive Committee

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Fisseha Yimer
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Seleshi Mengasha
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Minelik Alemu
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Luidmila Potravnova
Chairlady
- Dr Oleg Chestnov
Director General
- Mrs Lilia Tcherkasskaya
Adviser to the Chairlady

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Vasily Sidorov
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Evgueny Dedkov
Deputy Minister of Health, Deputy Head of Delegation
- Mr Guennady Zolotukhin
Director of Department, Ministry of Defense
- Mr Roman Kolodkin
Deputy Permanent Representative, Geneva
- Mr Viatcheslav Vlassenko
Deputy Director of Department of International
Cooperation, EMERCOM
- Mr Alexander Gurvitch
Chief of Section, Ministry of Defense
- Mr Vladimir Parshikov
Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Konstantin Shakhmuradov
Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Anatoly Pavlov
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

- Mr Artem Kudoyarov
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Vladimir Dolgoborodov
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Vladislav Ermakov
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Serguei Tchoumarev
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FIDJI**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Jona Senilagakali
President
- Mr John Scott
Director General

FINLANDE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Birger Sandell
Chairman of Council
- Mr Kalevi Kivistö
Chairman
- Mr Hakan Anttila
Vice-Chairman
- Mrs Tuula Oksanen
Vice-Chairman
- Mr Markku Niskala
Secretary General
- Ms Gunvor Kronman
Director, Organisation & Policy
- Ms Kristiina Kumpula
Head, Organisational Team
- Mr Luc Henskens
EU Cooperation
- Ms Riitta Tirri
Member of the Board
- Ms Kirsti Pohjankukka
Lawyer
- Ms Mervi Vanhatalo
Information Officer

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Ms Tarja Halonen
Minister for Foreign Affairs
- H.E. Mr Holger Rotkirch
Ambassador, Director General for Legal Affairs,
Ministry for Foreign Affairs, Deputy Head of
Delegation
- H.E. Mr Pekka Huhtaniemi
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Ms Irmeli Mustonen
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Raili Lahnalampi
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Ms Hanne Raatikainen
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Helena Partanen
Senior Adviser, Ministry of the Defence
- H.E. Mr Jacques Brodin
Ambassador, Head of Office, Liaison Office of the
Council of the European Union, Geneva

- Mr Servatius Van Thiel
Counsellor, Liaison Office of the Council of the
European Union, Geneva
- Mrs Alessandra Baldi
First Secretary, Liaison Office of the Council of the
European Union, Geneva
- Mr Jarmo Viinanen
Special Assistant, Ministry for Foreign Affairs
- Ms Riikka Koskenmäki
Researcher, Ministry for Foreign Affairs
- Ms Saara Lehmuskoski
Intern, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jari Viinanen
Security Guard, Ministry of Foreign Affairs

FRANCE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- Prof. Marc Gentilini
Président
- Mlle Lucile Astel
Responsable Programmes SIDA
- Mme Simone Preyssas
Vice-Présidente
- M. Stéphane Mantion
Directeur du Cabinet du Président
- M. Philippe Cuvillier
Administrateur de la Croix-Rouge française
- M. Jean-Pierre Cabouat
Conseiller pour les Relations internationales
- Dr Robert Sebbag
Directeur des Opérations internationales
- M. Pierre Kremer
Assistant à la Direction de la Communication
- Mme A.J. Rohrbach
Chargée de mission

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- M. Charles Josselin
Ministre délégué à la coopération et à la francophonie
- M. Jean Felix-Paganon
Directeur des Nations Unies et des Organisations
internationales
- M. Pierre Thenard
Conseiller technique au cabinet du Ministre délégué
- M. Jean-Luc Florent
Sous-directeur du droit international public général à la
direction des affaires juridiques
- Mme Béatrice d'Huart
Sous-direction des droits de l'homme et des affaires
humanitaires et sociales à la direction des Nations
Unies et des Organisations internationales
- S.E. M. Philippe Petit
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. François Saint-Paul
Représentant permanent adjoint, Genève
- Mme Hélène Duchenc
Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Elizabeth Quanquin
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Olivier Guerot
Premier secrétaire, mission permanente auprès du
Désarmement, Genève
- M. Axel Barlerin
Stagiaire, Mission permanente, Genève

GABON

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Gabrielle Igoho
Présidente

Mme Célestine Ndong Nguema
Vice-Présidente

M. Alfred Mouagaya
Secrétaire général

Mme Emilienne Pambo Bouassa
Trésorière générale

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. Mme Yolande Biké
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

M. Corentin Hervo-Akendengue
Conseiller, Mission permanente, Genève

Mme Maïté Mapangou
Conseiller du Président de la République pour les
Problèmes Humanitaires

GAMBIA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Ousman Alieu Ndow
President

Mr Andrew Jarjou
Acting Secretary General

Mr Momodou Lamin Fye
Member

GÉORGIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Nodar Tskitishvili
President

Mr Vladimir Papuashvili
Vice-President

État / State / Estado

Head of Delegation

Mrs Cecily Gogiberidze
Deputy Minister of Foreign Affairs of Georgia

Mr Teimuraz Bakradze
Minister, Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Amiran Kavadze
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

GHANA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Ebenezer Sersah Aidoo GM, SAG
President

Dr Patrick Kobla Quist
Vice-President

Mr Anthony Gyedu-Adomako
Secretary General

Mr Henry Mc Vroom
Hon. Treasurer

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Yaw Adjei
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

GRÈCE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Pandora Tsaldaris
Vice-President

Ms Elli Dimitriou
Secretary General

Mr Jean Pasmazoglu
President of International Relations Committee

Mrs Olga Monachou
Director, International Department

Mr Elias Krispis
Member of International Relations Committee

Mrs Sophie Varvitsiotis
Member of International Relations Committee

Mrs Dora Papadopoulou
Head of the Social Welfare Department

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Stelios Perrakis
Secrétaire général pour les Affaires européennes au
Ministère des Affaires étrangères, Athènes

S.E. M. Dimitris Karaitidis
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

M. Vassilios Patronas
Chef du Département des Affaires juridiques au
Ministère des Affaires étrangères, Athènes

M. Panayotis Karabournis
Conseiller, Mission permanente, Genève

M. Nikolaos Kotrokoïs
Premier Secrétaire, Ministère des Affaires étrangères,
Athènes

Mrs Vassiliki Gounari
Secrétaire, Mission permanente, Genève

Mme Maria Marouda
Avocate, Spécialiste en Droit humanitaire, Athènes

M. Dimitrios Zafiropoulos
Conseiller Juridique au Haut Commandement des
Forces Armées helléniques, Athènes

M. Konstantinos Filippakis
Médecin Militaire

Mr Athanasios Tsakonas
Conseiller, Ministre de la Justice

GRENADE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Terry Charles
Director General

Miss Astra Frank
Youth Director

GUATEMALA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. Leopoldo Tavares
Presidente

État / State / Estado*Jefe de Delegación*

- S. E. Sr. Luis Alberto Padilla Menéndez
Embajador, Représentante Permanente, Ginebra
- Sra. Sara Solis Catañeda
Ministro Consejero
- Sra. Carla Rodriguez Mancilla
Ministro Consejero
- Sra. Ana Clarissa Villacorta Cabarrus
Segundo Secretario

GUINÉE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- M. Louis Holié
Président

État / State / Estado*Head of Delegation*

- M. Sékou Camara
Chargé d'Affaires, Mission permanente, Genève
- Mlle Aminata Kourouma
Attaché administrative, Mission permanente, Genève

GUINÉE ÉQUATORIALE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*

- Dr Elias-Manuel Maho Sicacha
Presidente
- Sr. Jesus-Jose Mba Nchama
Secretario General

GUINÉE-BISSAU**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- M. Rui Ferreira
Président
- M. Mario Augusto Ramalho
Secrétaire exécutif
- M. Francisco José Mendes
Directeur des Programmes et des Projets

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- M. Alain Wuscher
Consul

GUYANE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mrs Dorothy Fraser
Secretary General

HAÏTI**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- Dr Claude Jean-François
Président

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. Joseph Philippe Antonio
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- Mlle Moetsi Duchatellier
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

HONDURAS**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*

- Sra. Meneca Mencia
Presidenta Nacional

État / State / Estado*Jefe de Delegación*

- Sra. Gracibel Bu Figueroa
Consejero a.i., Misión Permanente, Ginebra

HONGRIE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr László Andics
President
- Dr Éva Morzsányi
Secretary General
- Ms Agnes Jantsits
Secretary, International and IHL Affairs Committee
- Mr Janos Berze-Simko
Adviser

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr János Herman
State Secretary of the Ministry of Foreign Affairs
- Mr Gyula Szelei
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs, Budapest
- H.E. Mr Árpád Prandler
Ambassador, Deputy Head of Department, Ministry of Foreign Affairs, Budapest
- Mr Ferenc Bösenbacher
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Dr Attila Nyikos
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ILES SALOMON**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mrs Agnes Akwai
Secretary General

INDE**État / State / Estado***Head of Delegation*

- H.E. Ms Savitri Kunadi
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Sharat Sabharwal
Deputy Permanent Representative, Geneva
- Mr R. N. Prasad
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr J.S. Mukul
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

- Mr Sharad Kumar
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Dr Neeru Chadha
Legal Officer, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Jusuf Talib. SH
Co-Chairperson
Mr Soesanto Mangoensadjito
Secretary General
Mrs Maria Rosa Aswi Reksaningtyas
Head of International Relations Bureau

État / State / Estado

Chef de Délégation

- H.E. Mr Susanto Sutoyo
Ambassador, Deputy Permanent Representative
Prof. G. P. H. Haryomataram
Adviser, Humanitarian Standing Committee of Indonesia
Mr Dimas Samodra Rum
Officer, Department of Foreign Affairs
Mr Muhammad Anshor
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr I Gusti A. Weseka Puja
Adviser, Permanent Mission, Geneva
Mrs Lucia H. Rustam
Adviser, Permanent Mission, Geneva

IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Ahmad Ali Noorbala Tafti
President
Mr Hassan Shoushtarizadeh
Director General International Affairs
Mr Ebrahim Faghihi
Deputy Director General International Affairs
Mrs Leili Khaleghi
Director, Research and Reports Department
Mr Mehrdad Molaei
Desk Officer, Legal Department
Mr Mohammad Ghayouri Najaf Abadi
Officer, Youth Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ali Khorram
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
H.E. Mr Mohammad Mehdi Akhondzadeh
Advisor to the Foreign Minister (International
Mr Kamran Hashami
Expert, Foreign Ministry, Permanent Mission,
Mr Hossein Lotfi
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Mohsen Baharvand
Second-Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Sadik Alwash
President

- Dr Fakhri Talib Al-Khayat
Secretary General
Mr Nassir Hussein Nassir Al Egeidi
Member

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Mohammed Said Kadhim Al-Sahaf
Ministre des Affaires étrangères
Dr Riyad M. Sami al-Qaysi
Vice-Ministre des Affaires étrangères
Mr Raad Gathwan
Membre
S.E. M. Mohammed al-Douri
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
Dr Fahmi F.W. Al-Kaisi
Ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève
M. Saad Hussain
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Jawdat K. Ghidhib
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
M. Raad Mahmoud
Troisième Secrétaire, Mission permanente, Genève

IRLANDE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Paul Lynch
Secretary General
Mr Richie Ryan
Chairman

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mrs Anne Anderson
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Nial Burgess
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr James Sewell
Department of Defence
Mr Barry Ardiff
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Ms Kate Fox
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Ms Imelda Devaney
Permanent Mission, Geneva

ISLANDE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Anna Thrudur Thorkeldottir
President
Ms Sigrun Arnadottir
Secretary General
Ms Sigrídur Gudmundsdottir
Head International Department
Mr Torben Fridriksson
Member of the Board

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Sverrir Haukur Gunnlaugsson
Secretary of State
H.E. Mr Benedikt Jónsson
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Haukur Ólafsson
Deputy Permanent Representative, Geneva
Mr Thordur Ingvi Gudmundsson
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL**État / State / Estado***Head of Delegation*

H.E. Mr Itzhak Lior
Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs,
Jerusalem
H.E. Mr David Peleg
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Alexander Galilee
Deputy Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
Mr Daniel Taub
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs
Ms Teizu Guluma
Adviser, Permanent Mission, Geneva

ITALIE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

Mme Mariapia Garavaglia
Présidente
Dr Ghebremedhin Ghebregzabihier
Assistant de la Présidente
Prof. Paolo Benvenuti
President I.H.L. Commission
Mlle Francesca Costa
Secrétariat international

État / State / Estado*Chef de Délégation*

S.E. M. Andrea Negrotto Cambiaso
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
M. Massimo Leggeri
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève
Mme Valerie Spinelli Catani
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Giuseppe Cinti
Conseiller, Chef de la Division des Affaires
multilatérales, Service contentieux des Traités et des
Affaires législatives, Ministère des Affaires étrangères
Lt. Col Antonino Lo Torto
Ministère de la Défense
Prof. Luigi Condorelli
Conseiller juridique, Titulaire de la Chaire de droit
international à l'Université de Genève et Membre de la
Commission pour l'établissement des faits
Prof. Natalino Ronzitti
Conseiller juridique, Titulaire de la Chaire de droit
international à l'Université L.U.I.S.S., Rome
Prof. Gabriella Venturini
Conseiller juridique, Titulaire de la Chaire de droit
international à l'Université de Milan
M. Agostino Miozzo
Expert, Direction générale pour la coopération du
développement, Ministère des Affaires étrangères

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mr Solayman Eleghmary
President

Dr Ali Said Ali
Secretary General
Mr Abdulhamid Elmadani
Director of Operations
Miss Abeir Imniena
Head International Department
Mr Mohamed Elasbali
Legal Adviser

État / State / Estado*Head of Delegation*

Mr Mahmoud Abuseif
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mrs Carole Powell
President
Resident Magistrate Oswald Burchelson
Vice-President
Miss Yvonne Clarke
Director General

État / State / Estado*Head of Delegation*

H.E. Mr Ransford Smith
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Ms Symone Betton
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mr Tadateru Konoe
Vice-President
Mr Tadayuki Nonoyama
Advisor for International Activities
Mr Shinichi Kaburagi
Director General, International Relations Department
Mr Kiyoshi Igarashi
Director, Planning Division, International Relations
Department
Ms Yuko Kusamichi
Member

État / State / Estado*Chef de Délégation*

H.E. Mr Minoru Endo
Ambassador, Special Assistant to the Minister for
Foreign Affairs
Mr Shigeki Sumi
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Akira Chiba
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Manabu Imakyurei
Assistant Director, Legal Affairs Division, Ministry of
Foreign Affairs
Mr Akito Yokomaku
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Hajime Kishimori
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Yoshi Kanai
Official, Refugee Assistance Division, Ministry of
Foreign Affairs

Mr Kohei Nakamura
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Kyoko Kiriu
Attaché, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Mohammed Al-Hadid
President
Mr Omar Abu Goura
Vice-President
Dr Fahed Ejieh
Secretary General
Miss Taghrid Suifan
President of Youth Branch
Mrs Laila Abu-El-Huda
Director / Vocational Training Centres
Dr Ghassan Al-Jundi
Member of National Committee for Implementation of IHL
Dr Mwaffak Fawaz
Member of Central Executive Committee
Mr Tony Maryon
Advisor

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Nayef Zidan
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
Mr Karim Masri
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Saja Majali
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Dr Khaled Takhayneh
Ministry of Foreign Affairs
Mr Mahmoud Hmoud
Ministry of Foreign Affairs

KAZAKHSTAN

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Anvar Zhumadilov
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Joseph S. Muriu
Governor
Mr Joshua M. Ng'elu
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Rana Ally Azad Kidkorir
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Joseph Ngaira Busiega
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Juliet Gicheru
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Raissa B. Ibraimova
Chairlady
Mrs Shayakhmetova Ravza Belekovna
Vice-President

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Omar Sultanov
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mrs Lira Sabirova
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Barges Al-Barges
Chairman of the Board
Mr Saad Al-Nahidh
Treasurer

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Sheikh Salem Sabah Al-Salem Al-Sabah
Deputy Prime Minister, Minister of Defense,
Chairman, National Committee for the Missing and
P.O.W.'s Affairs
H.E. Mr Dharar AR. Razzoqi
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Dr Sultan Al-Khalaf
Member
Mr Fahad Al-Khozam
Member
Dr Mohammed Al-Haddad
Member
Mr Duaij Al-Anezi
Director-General, National Committee for the Missing
and P.O.W.'s Affairs
Mr Rabea Al-Adsani
Member
Mr Abdullah Al-Askar
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Adel Al-Jassam
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Sadiq Marafi
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Dr Ibrahim Shaheen
Deputy Chairman, National Committee for the
Missing and P.O.W.'s Affairs
Ms Aisha Al-Adsani
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Mr Nawaf Noman
Member
Mr Ali H. Al-Kaser
Member
Mr Azam Al-Hamidi
Member
Mr Mobarak Al-Salili
Member
Mr Abdul-Hamid Robai
Member
Mr Abdul-Hadi Al-Shati
Member

Mr Moaijl Al-Zofairi
Member

L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Ilija Cvetanoski
President

Mr Ivan Narasanov
Secretary General

Mr Sasho Taleski
Head of International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Goce Petreski
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mrs Biljana Stefanovska-Sekovska
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Mohlalefi Moteane
President

Mrs Makabelo Mosothoane
First Vice-President

Mr Simon Majakathata Phamotse
Secretary General

Miss Tsepiso Ntai
Member, Executive Committee

LETTONIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Uldis Laucis
President

Mrs Rita Liepina
Head of the International Department

Mrs Vilhelmine Savicka
Head of Financial Department

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Romans Baumanis
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Martin Pavelsons
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Valerijs Romanovskis
Desk-Officer, International Law Department,
Ministry of Foreign Affairs

LIBAN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

General Georges Harrouk
Président

Mme Amina Berri Fawaz
Présidente, Département Médico-Social

M. Nabil Rizk
Chef Communications et Relations Publiques

État / State / Estado

Chef de Délégation

M. Abdel Sattar Issa
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

LIBÉRIA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Roosevelt Willie
Officer in Charge

LIECHTENSTEIN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

H.S.H. Princess Marie von Liechtenstein
President

Dr Heinz Batliner
Vice-President

Ms Marianne Marxer
Delegate for International Affairs

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Norbert Frick
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

M. Daniel Ospelt
Vice-Directeur, Office pour les Affaires étrangères

Mme Letizia Meier
Collaboratrice diplomatique, Office pour les Affaires
étrangères

LITUANIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Algimantas Blazys
President

Mrs Irena Bruziene
Acting Secretary General, Head of International
Department

Mr Jonas Bazys
Desk Officer of the International Department,
Headquarters

État / State / Estado

Chef de Délégation

Mr Audrius Navikas
Chargé d'Affaires a.i., Mission permanente, Genève

Mr Edvardas Borisovas
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Arturas Gailiunas
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LUXEMBOURG

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Jacques Hansen
Directeur général

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. Mme Michèle Pranchère-Tomassini
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

S.E. M. Paul Steinmetz
Ambassadeur, Directeur des Affaires juridiques et
culturelles, Ministère des Affaires étrangères

M. Alain Weber
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

Mme Joëlle Schiertz
Attaché, Mission permanente, Genève

MADAGASCAR

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Irène Gisèle Razafindrakoto
Présidente

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Maxime Zafera
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

M. Koraihe Allaouidine
Secrétaire d'Ambassade

Mme Clarah Andrianjaka
Secrétaire d'Ambassade

MALAISIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Halim Dahlan
Vice Chairman

Mr Johan Bin Shamsuddin
Secretary General

Mr Hisham Harun Hashim
Chairman, International Humanitarian Law and Legal
Affairs

Dr Sung San Chen
Council Member

Mrs Fatimah Sulaiman
Council Member

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Ali Hamidon
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Hamzah Hasnudin
Deputy Permanent Representative, Geneva

Mr Ahmad Ayatillah
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

MALAWI

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Gideon Chadza
President

Mr H.D. M'Menya
Honorary Treasurer

Mr Mac Bain Kanongodza
Member

MALI

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Adama Diarra
Président

M. Amadou Dia
Responsable Secours et Logistique

État / State / Estado

Chef de Délégation

M. Néné Abdoulaye Coulibaly
Chargé de Mission, Ministère de la Santé au Mali

MALTE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. Frederick F. Fenech
President

Mr Joseph Saliba
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

The Hon. Tonio Borg
Minister for Home Affairs of Malta

H.E. Mr Michael Bartolo
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Pierre Clive Agius
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Joseph Scerri
Personal Assistant to the Minister for Home Affairs,
Malta

MAROC

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Mehdi Bennouna
Vice-Président

M. Badreddine Bensaoud
Assistant du Secrétaire général

Dr Khallaf Ouchrif
Membre du Comité central

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Nacer Benjelloun-Touimi
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

M. Lotfi Bouchaara
Secrétaire des Affaires étrangères

MAURICE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Gaetan Roland Lagesse
General Director

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr D. Baichoo
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mrs Usha Dwarka-Canabady
Minister Councillor, Permanent Mission, Geneva

Mr Ravindranath Sawmy
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Adam Koodoruth
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Haman Kumar Bhunjoo
Attaché, Permanent Mission, Geneva

MAURITANIE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

Colonel Ahmed Ould Aida

Président

Dr Moustapha Taher Ould Saleh
Chargé de relations internationales**État / State / Estado***Chef de Délégation*S.E. M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine
Ambassadeur, Représentant permanent, GenèveM. Seydina O. Aidara
Conseiller, Mission permanente, Genève**MEXIQUE****Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*Sra. Concepción Legorreta
VicepresidentaSra. Pilar Mariscal
Presidente Cruz Roja Ciudad de MéxicoSr. José Calderon A.
Primer Vice-President**État / State / Estado***Jefe de Delegación*S.E. Sra. Perla Carvalho
Embajadora, Representante Permanente Alterna,
Misión Permanente de MéxicoSr. Arturo Hernández Basave
Ministro, Misión Permanente, GinebraSr. Alejandro Negrin
Consejero, Misión Permanente, Ginebra**MONACO****Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*S.A.R. Le Prince héréditaire Albert de Monaco
PrésidentM. Philippe Narmino
Secrétaire généralDr Michel Yves Mourou
Membre du Conseil d'AdministrationMme Bettina Dotta
Trésorier général**État / State / Estado***Chef de Délégation*S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire, Ambassadeur de Monaco en
SuisseMme Claudette Gastaud
Directeur du service de l'action sanitaire et sociale**MONGOLIE****Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*Mr Luvsan Odonchimed
PresidentMr Rabdan Samdandobji
Secretary GeneralMrs Altantsetseg Tserengonchig
Programme Coordinator
Ms Amgaa Oyungerel
International Department Officer**État / State / Estado***Head of Delegation*Mr Gozon Jargalsaikhan
Chargé d'Affaires a.i., Mission permanente, GenèveMr Bat-Ochir Erdenebulgan
Attaché, Mission permanente, Genève**MOZAMBIQUE****Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*Mr Sinai Nhatitima
PresidentMrs Fernanda Teixeira
Secretary General**État / State / Estado***Head of Delegation*H.E. Dr José Ibrahim Abudo
Minister of JusticeH.E. Mr Alvaro Ó da Silva
Ambassador, Deputy Permanent Representative,
GenevaMr Salvador Namburete
Chargé d'Affaires, Permanent Mission, GenevaMr Pedro Nhatitima
Lawyer, Ministry of JusticeMr António Bambisa
Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs and
Cooperation**MYANMAR****Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*Dr Kyaw Win
PresidentDr Tun Sein
Executive Committee Member**État / State / Estado***Head of Delegation*U Denzil Abel
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, GenevaU Kyaw Swe Tint
First Secretary, Permanent Mission, GenevaU Ye Htut
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva**NAMIBIE****Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*Mrs Razia Essack-Kauaria
Secretary GeneralMrs Geniene Veji
Deputy Secretary General

NÉPAL

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Ramesh Kumar Sharma
Chairman
Mr Dev Ratna Dhakhwa
Secretary General
Mr Bhakta Khawas
CEC Member
Mrs Bhagabati Sharma
CEC Member

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Dr Shambhu Ram Simkhada
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Nabin B. Shrestha
Minister Counsellor and Deputy Chief of Mission,
Permanent Mission, Geneva
Mr Pushpa Raj Bhattarai
Attaché, Permanent Mission, Geneva

NICARAGUA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sra. Esperanza Bermudez de Morales
Presidente
Dr René Baltodano Lacayo
Jefe de Difusión

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Mauricio Díaz Dávila
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
Srta. Cecilia Sanchez Reyes
Ministro Consejero, Misión permanente, Ginebra

NIGER

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Ali Bandiare
Président
M. Mamane Allagouma
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Laoyale Dan-Dah Mahaman
Ministre de la Justice et des Droits de l'homme
Mme Amina Moussa Abdourhaman
Directrice des Droits de l'homme, Ministère de la
Justice et des Droits de l'homme
Mme Aïchatou-Gisèle Illo
Directrice générale de la Coopération internationale,
Ministère des Affaires étrangères

NIGÉRIA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Alhaji (Dr) Shehu Musa
National President
Chief Emeka E. Nweze
National Vice-President

- Mr Ofor Nwobodo
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Pius Ikpefuan Ayewoh
Ambassador, Permanent Mission, Geneva
Senator Muhammad Bashir Mustapha
Chairman of the Senate Committee on Labour and
Productivity
Senator Salami Afolabi
Senator
Senator Brigidi
Senator
Senator Tuude Ogbaha
Senator
Mr Christ A. Osah
Chargé d'Affaires a.i., Mission permanente, Genève
Mr Adamu Hassan
Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Thorvald Stoltenberg
President
Mr Jan Egeland
Special Advisor
Mr Ole Petter Sunde
Responsible for workshop at the Conference
Ms Nina Hagerup Johannessen
Vice-President
Mr Petter Soerby
Member of the Norwegian RC Board and Chair of the
Norwegian Red Cross Youth
Mr Sven Mollekleiv
Secretary General
Mr Ole Joergen Krohn Nydal
Chief of Staff
Ms Monica Carpagnano Watterud
Head, Office of the President and Secretary General
Mr Brynjulf Mugaas
Special Advisor
Mr Magne Barth
Director, International Department
Ms Herborg Bryn
Director of Communications Department
Miss Karin Stoltenberg
Volunteer

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Wegger Strommen
State Secretary, Royal Ministry of Foreign Affairs
H.E. Mr Kjell Eliassen
Ambassador, Royal Ministry of Foreign Affairs
H.E. Mr Gunnar Lindeman
Ambassador, Royal Ministry of Foreign Affairs
H.E. Mr Bjorn Skogmo
Ambassador, Permanent Mission, Geneva
Mr Karsten Klepsvik
Director General, Royal Ministry of Foreign Affairs
Mr Frederik Arthur
Deputy Director General, Royal Ministry of Foreign
Affairs
Mr Knut Langeland
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Johan Vibe
Adviser, Royal Ministry of Foreign Affairs

Ms Merete Lundemo
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Jarl Eirik Hemmer
Adviser, Royal Ministry of Defense

Ms Ylva Bie
Executive Officer, Royal Ministry of Foreign Affairs

NOUVELLE-ZÉLANDE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mr Craig Strathern
National President

Mr Kerry Nolan
Member of Executive Council

Mrs Jacqui Ottaway
Member

État / State / Estado*Head of Delegation*

H.E. Mr Roger Farrell
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Peter Cox
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Matthew Gubb
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Brigadier Richard Ottaway
Head NZ Defence Staff, London

OMAN**État / State / Estado***Head of Delegation*

H.E. Mr Mohammed Omar Ahmed Aided
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Edrees Al-Khanjari
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mr Tom Buruku
National Chairman

Mr Robert Kwesiga
Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

Hon. Tom Butime
Minister for Disaster Preparedness and Refugees

Mr Timothy Lubanga
Personal Assistant of the Minister for Disaster Preparedness and Refugees

Mrs Joyce Banya
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Nathan Iumba
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

OUZBÉKISTAN**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Dr Oktamkhon T. Vakhidova
President

Dr Zafar Muradov
Vice-President

Mr Salakhitdin M. Adilov
Head of the Organising Department

Mr Anatoli V. Koroteyev
Senior Instructor of the International Co-operation Department

Dr Tarikh A. Ajimolaev
Volunteer

État / State / Estado*Head of Delegation*

H.E. Mr Vladimir Norov
Ambassador to Germany, Berlin

PAKISTAN**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mr Syed Shahid Ali
Chairman

Dr Abdul Rafiq Khan Burki
Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

H.E. Mr Munir Akram
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Ms Tehmina Janjua
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr M. Syrus Qazi
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Astad Khan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Farrukh Iqbal Khan
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Sardar Ali
Protocol Officer

PALAOS, RÉPUBLIQUE DES**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

Mrs Miriam Chin
Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

Mr Isaac Soaladaob
Chief, Foreign Relations Division, Ministry of State

PANAMA**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*

Sr. José Augusto Béliz Perez
Secretario General

Sra. Sandra Luz De Correa Flores
Jefe de Comunicación y Difusión

Srta. Sandra Pages
Miembra

État / State / Estado*Jefe de Delegación*

S. E. Sr. Flavio Mendez
Embajador

- Sra. Martha Cecilia Caballero de González
Secretaria Ejecutiva, Comisión Nacional Permanente
Derecho Internacional Humanitario
- Sra. Maricel Garrido
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Tomás Guardia
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Sonia Ortega
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Bernard Lukara
Chairman
- Lady Mina Siaguru
Deputy Chairman
- Ms Janet Philemon
Secretary General

PARAGUAY

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Carlos Luciano Antonio Escobar Goiburú
Vicepresidente
- Dra. Mercedes Rodríguez U. de Musso Directora de
Difusión (Voluntaria)

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Luis María Ramírez-Boettner
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Sr. Roberto Recalde
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Rodrigo Ugarriza
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Leticia Casati
Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr G.J. (Fred) De Graaf
Member of the Board
- Prof. Dr Horst Fischer
Advisor IHL
- Mr W. Meyer
Chairman of the Board
- Mr Leddie Valstar
Press Officer
- Mr F.M.L.G. van den Boom
Deputy Director
- Mrs J. van Sambeek
Lawyer
- Mr Pieter van Vollenhoven
Advisor
- Mr J.F. Boddens Hosang
Advisor to the Board & to the Chairman of the
Standing Commission
- Mr J.F. Timmer
Advisor International Affairs

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Hans J. Heinemann
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Barend C.A.F. van der Heijden
Minister Plenipotentiary, Deputy Permanent
Representative, Geneva
- Mrs Marion S. Kappeyne v.d. Coppelio
Director Conflict Management and Humanitarian Aid
Department, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Jan Piet Kleiweg de Zwaan
Special Advisor, Conflict Management and
Humanitarian Aid Department, Ministry of Foreign
Affairs
- Mrs Liesbeth Lijnzaad
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Gert-Jan van Hegelsom
Head of the Department of International and Legal
Policy Affairs, Ministry of Defense
- Mrs Marielle A.M. Geraedts
Conflict Management and Humanitarian Aid
- Mr Sander Cohen
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Heleen Averink
Personal Assistant to the Head of Delegation

PÉROU

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Eduardo Angeles
Vice-Presidente

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S. E. Sr Jorge Voto-Bernales
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Sr. Manuel Rodríguez-Cuadros
Ministro, Representante Permanente Alterno, Ginebra
- Sr. Luis-Enrique Chavez
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Gonzalo Guillen
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Justice Leonor Ines Luciano
Chairman
- Mr Richard J. Gordon
Member Board of Governors
- Mrs Lourdes Casas Quezon
Member, Board of Governors/Corporate Assistant
Treasurer
- Mr M. Nery
Vice-President, International Federation

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Denis Y. Lepatan
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Ms M. Estrella G. Callangan
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Lt. General Orlando V. Soriano, Ret.
Undersecretary for Civil Relations, Department of
National Defense

POLOGNE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Aleksander Malachowski
President
- Dr Elzbieta Mikos-Skuza
Chairperson of Dissemination Commission
- Prof. Jerzy Kotowicz
Vice-President
- Ms Alina Kusmierczyk
Executive Vice-Director

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Krzysztof Jakubowski
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Tomasz Knothe
Counsellor-Minister, Permanent Mission, Geneva
- Ms Krystyna Zurek
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Andrzej Okinczyc
Head of the Section, Crisis Management and
Protection of Population Agency
- Ms Joanna Krawczyk
Expert, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mrs Maria Barroso Soares
National President
- Mr Nuno Albuquerque
Legal Adviser
- Mr Ricardo Filipe Galrao Almeida
Head, International Department
- Mr Philip Kuok Hei Chou
Vice-President of Macau Red Cross
- Mr Nuno Maria Roque Jorge
President Macau Red Cross
- Mr R. Oliveira-Soares
Secretary General

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. Alvaro Mendonça e Moura
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. José J. Pereira Gomes
Représentant permanent adjoint, Genève
- Mme Liliana De Gouveia Araújo
Directeur des Services des Affaires économiques
multilatérales, Ministère des Affaires étrangères

QATAR**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Hassan Rashed Al-Suweidi
Executive Director

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Fahad Awaida Al-Thani
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Abdul Rahman Attar
President
- Dr Zakaria Zidan
Vice-President
- M. Marwan Abdullah
Director
- Dr Fouad Hamzeh
Administrative Board Member

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- M. Taher Al-Hussami
Représentant permanent a.i., Genève
- M. Suleïman Sarra
Conseiller, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**État / State / Estado***Head of Delegation*

- H.E. Mr Andrei Cheptine
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Adrian Calmac
Deputy Permanent Representative, Geneva
- Mr Eugen Revenko
Head of the Treaties Division a.i., General Department
International Law and treaties, Ministry of Foreign
Affairs
- Ms Ljuba Negru
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Snivourast Sramany
President
- Dr Keedaeng Thammalangsy
Acting Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Thongkhoun Sengphachanh
Director, IGOs Division, Department of International
Organizations, Ministry of Foreign Affairs

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Jefe de Delegación*

- Sr. Robert Antonio Almonte Baéz
Director de Juventud
- Sr. Eugenio José Fañas Pantaleon
Coordinador General, Difusión DIH
- Sr. Clever José Miguel Read Cabral
Presidente
- Dra. Rosa Victoria Sanchez Caldera
Directora Difusión/Comunicación Social

État / State / Estado*Jefe de Delegación*

- S.E. Dr Federico Alberto Cuello Camilo
Embajador, Representante Permanente, Ginebra
- Dra. Magaly Bello de Kemper
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Zdenko Vlk
President
- Dr Jiri Procházka
Secretary General
- Ms Irena Forstová
Interpreter

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Martin Palous
Deputy Minister of Foreign Affairs
- H.E. Mr Miroslav Somol
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Ms Lenka Hoskova
Ministry of Foreign Affairs
- Mr Tomáš Pstross
Ministry of Foreign Affairs
- Mr Petr Rybak
Ministry of Foreign Affairs
- Ms Ivana Schellongova
Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Nicolae Nicoară
President
- Mrs Victoria Grigore
Director General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ioan Maxim
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Alexandru Farcas
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Radu Horumba
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Anton Pacuretu
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROYAUME-UNI

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Elspeth Thomas
Chairman of Board of Trustees
- Mr Richard Blewitt
Member
- Sir Alan Munro
Vice-Chairman of Board of Trustees
- Mr Sam Younger
Director General
- Mr David Alexander
International Director
- Miss Frances Coutts
Delegation Administrator
- Mr John F. Gray
Director of Corporate Communications
- Mr Michael Meyer
Head, International Law

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Martin Eaton
Deputy Legal Adviser, Foreign Commonwealth Office
- H.E. Sir Roderic M.J. Lyne
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Dr Mukesh Kapila
Head Conflict and Humanitarian Affairs Department
- Mr Alan Bryden
Ministry of Defense
- Lt. Col. Susan Ridge
Lieutenant Colonel, International Law
- Col. Alan Hawley
Head of the Army Medical Directorate, Ministry of Defence
- Mr Paul Berman
Assistant Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office
- Miss Paula Nobes
Foreign and Commonwealth Office
- Ms Tamsin Ayliffe
Department for International Development, Conflict and Humanitarian Aid Department
- Mr Fred Scutt
Department for International Development
- Ms Joanne Caley
First Secretary (Humanitarian), Permanent Mission, Geneva
- Mr Paul Bentall
Second Secretary (Humanitarian / Human Rights), Permanent Mission, Geneva
- Mr Jonathan Cooper
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Alexander Kershaw
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Derek Walton
First Secretary (Legal Adviser), Permanent Mission, Geneva
- Mr Charles Moore
Second Secretary (Economic/Assistant Press Officer), Permanent Mission, Geneva
- Miss Lucy Foster
Attaché
- Miss Doris Vir Singh
Attaché

RWANDA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Rosemary Museminali
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Canisius Kananura
Chargé d'Affaires a.i., Mission permanente, Genève

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Faron Lawrence
Treasurer
- Mr Reginald O'Loughlin
Deputy Director General

SAINT-MARIN

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Silvano Innocentini
 Consul Général, Délégué permanent auprès du CICR
- Mme Federica Bigi
 Représentant permanent adjoint, Genève
- M. Eros Gasperoni
 Fonctionnaire auprès de la Mission permanente,
 Genève

SAINT-SIÈGE

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. Mgr Giuseppe Bertello
 Observateur Permanent
- Mgr Edgar Peña Parra
 Conseiller
- Dr Giorgio Filibek
 Membre du Conseil Pontifical "Justice et Paix"
- Don Massimo De Gregori
 Membre
- Mlle Anne-Marie Colandrea
 Membre

SAINTE-LUCIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Kenneth Montplaisir
 President
- Ms Terencia Gailliard
 Director General
- Mr Hubert Pierre
 Disaster Officer

SAMOA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Lemalu Tate Simi
 National President

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Paulo Do Rosário Das Neves
 Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- Dr Paulo Jorge Espirito Santo
 Ministre des Affaires étrangères

SÉNÉGAL

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Abdou Siby
 Président
- M. Famory Ndiaye
 Secrétaire exécutif

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. Mme Absa Claude Diallo
 Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Ibou Ndiaye
 Ministre Conseiller, Mission Permanente, Genève
- M. Abdoulaye Dieye
 Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève

SEYCHELLES

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Chrystold Chetty
 President

SIERRA LEONE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Muctarr A. Jalloh
 President

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Edouard-Emile Luy
 Consul

SINGAPOUR

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Ho Wah Onn
 First Vice-Chairman
- Mr Lakshmikanth R. Penna
 Council Member
- Mr Lim Theam Poh
 Manager, International Services

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Chak Mun See
 Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Ms Margaret Liang
 Deputy Permanent Representative, Geneva
- Mrs Rena Lee
 Senior Legal Counsel, International Law Branch
- Mr Hee Kyet Ann
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Yen Cheng Ong
 Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr V. Ramakrishnan
 Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Bohdan Telgársky
 Secretary General
- H.E. Mr Juraj Králik
 Advisor, International Law

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Kálmán Petocz
 Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mrs Zuzana Chuda
Member, Department for UNO, Ministry of Foreign
Affairs
Mr Peter Prochacka
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Mirko Jelenic
Secretary General
Mrs Darja Horvat
Deputy Secretary General
Mrs Tadeja Umek Zupanc
Head International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Gregor Zore
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Dr Savin Jogan
Chairman of the National Interministerial Commission
on International Humanitarian Law
Mr Franc Miksa
Minister Plenipotentiary, Deputy Permanent
Representative, Geneva

SOMALIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Ahmed Mohamed Hassan
President
Mr Nur Hassan Hussein
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Mohamed Omar Dubad
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
Mr Ahmed Abdi Isse
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SOUDAN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. Mamoun Yousif Hamid
President
Dr Mustafa Idris El-Bashir
Vice-President
Mr Omer Osman Mahmoud
Secretary General
Mr Mohamed Elnabahani Elsheikh
Director of Finance

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Ibrahim Mirghani Ibrahim
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Omar Mohamed Ahmed Siddig
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
Mrs Nagat A. Elawad
Member

SRI LANKA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Sanath Kumara Dharmapala Dassanayake
President
Prof. Visvalingam Kanapathipillai Ganesalingam
Vice-President
Mr Ervin Stanis Bulathsinghala
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr S.S. Ganegama Arachchi
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
Mr A.S.U. Mendis
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Christina Magnuson
President
Mr Peter Sälldin
Central Committee
Mrs Gunhild Beckmann
Vice-President
Mr Bengt Svegfors
Vice-President
Mr Peter Örn
Secretary General
Mr Göran Bäckstrand
Chief Advisor of the Secretary General
Ms Malin Greenhill
Legal Adviser
Mrs Eva von Oelreich
Director International Department
Mr Ola Mattsson
President, Swedish Red Cross Youth
Ms Lena B. Hansson
Project Coordinator
Ms Maude Fröberg
Press Officer
Miss Maria Graner
Secretary General, Swedish Red Cross Youth
Ms Fredrika Brickman
Assistant

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Anders Bjurner
Deputy State Secretary
H.E. Mr Johan Molander
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
H.E. Mrs Catherine von Heidenstam
Ambassador
H.E. Mrs Marika Fahlen
Ambassador
Mr Bosse Hedberg
Deputy Director
Mrs Marie Jacobsson
Deputy Director
Mr Karin von Vietinghoff
Desk Officer
Mr Niklas Wagnert
Legal Counsel
Ms Cecilia Björner
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

- Mrs Anne Karin Eneström
Desk Officer
- Mr Niklas Kebbon
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Pernilla Muleba
Desk Officer
- Ms Lisa Hedin
Intern

SUISSE**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Chef de Délégation*

- M. Franz E. Muheim
Président
- M. Andreas Bircher
Croix-Rouge Jeunesse
- M. Edgar Bloch
Directeur Communication
- M. Thomas Bürge
Project Coordinator
- M. Johnny Cannonica
Membre Comité exécutif Conférence nationale des associations cantonales
- Dr André Coulin
Membre Conseil Croix-Rouge, Comité exécutif Conférence nationale des associations cantonales
- M. Hermann Fehr
Membre Conseil Croix-Rouge
- M. Richard Graf
Membre Comité exécutif Conférence nationale des associations cantonales
- M. Hannes Heinimann
Programme Coordinator
- Mme Nadia Isler
Association cantonale Genève, Croix-Rouge Jeunesse
- Dr Arina Kowner
Membre Conseil Croix-Rouge
- Mme Marlies Schrimpf
Membre Comité exécutif Conférence nationale des associations cantonales
- Mme Wendy Zysset Bucher
Membre
- Mme Carine Bachmann
Consultant
- M. Guido Münzel
Coordinateur des Volontaires
- Prof. Pierre de Senarclens
Professeur, membre du Conseil Croix-Rouge
- M. Peter G. Metzler
Directeur
- M. Hubert Bucher
Délégué aux relations internationales
- M. Kurt Sutter
Secrétaire central des Associations cantonales Croix-Rouge
- M. Martin Fuhrer
Co-Directeur du Département de la Coopération internationale
- Mme Vreni Wenger-Christen
Co-Directrice du Département de la Coopération internationale
- M. Hans Beat Moser
Directeur du Département de la Migration

État / State / Estado*Chef de Délégation*

- S.E. M. Joseph Deiss
Conseiller fédéral, Ministre des Affaires étrangères
- S.E. Mme Heidi Tagliavini
Ambassadeur, Chef de la Division Politique des droits de l'homme et politique humanitaire
- S.E. M. Walter B. Gyger
Ambassadeur, Mission permanente, Genève
- M. Charles-Edouard Held
Ministre, Sous-Directeur de la Direction du droit international public
- Mme Marianne Engler
Chef de la Section politique humanitaire et internationale des réfugiés
- M. Franklin-Noël Thevenaz
Chef suppléant, Etat-major Division Aide humanitaire et Corps suisse d'aide en cas de catastrophes
- M. Alain-Denis Henchoz
Chef de la Section des Droits de l'homme et droit humanitaire, Direction droit international public
- M. Raoul Forster
Chef de la Section Droit international des conflits armés, Groupe promotion paix et coop. sécurité Etat-major général
- Mme Michaela Rickenbacher
Collaboratrice scientifique, Politique de sécurité et défense, Secrétariat général
- M. Pierre de Cocatrix
Conseiller affaires humanitaires, Mission permanente, Genève
- M. Alexandre Ghelew
Collaborateur scientifique, Section politique humanitaire et internationale des réfugiés
- M. Patric Franzen
Attaché, Département fédéral des affaires étrangères
- Mme Rita Adam
Attachée, Mission permanente de la Suisse près des organisations internationales

SURINAME**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mrs Marlène Cabenda
President
- Mrs Marja Naarendorp
Director

SWAZILAND**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Khanya Mabuza
Secretary General
- Mrs Thandiwe Dlamini
Past Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Ishmael Matse
Legal Adviser

TADJIKISTAN**Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Djura Inomzoda
Chairman

TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Abdulrahman Omar Kinana
Chairman
Mr Adam Omar Kimbisa
Secretary General

TCHAD

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Yaya Mahamat Liguita
Président
M. Andréas Koumo-Gopina
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Tagotodje Betoudji
Membre, Ministère des Affaires étrangères

THAÏLANDE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- H.R.H. Princess Mahachakri Sirindhorn Mahidol
Vice-President
Mr Phan Wannamethee
Secretary General
Prof. Vitit Muntarbhorn
Advisor to Secretary General
Ms Araya Pibulnakarintr
Secretary to the Vice-President
Mr Sek Wannamethee
Advisor
Mr Vitthya Vejjajiva
Elected Member of the Thai RC

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Surin Pitsuwan
Minister of Foreign Affairs
H.E. Mr Krit Garnjana-Goonchorn
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr Sorapong Posayanond
Director-General, International Organizations
Department, Ministry of Foreign Affairs
Mr Norachit Singhasenir
Secretary to the Minister of Foreign Affairs, Ministry
of Foreign Affairs
Mrs Asha Dvitiyananda
Minister, Permanent Mission, Geneva
Mr Chombhala Charaonying
Minister, Permanent Mission, Geneva
Mr Ruengdej Mahasaranond
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Vitavas Srivihok
Counsellor, Social Division, International
Organizations Department, Ministry of Foreign
Affairs
Mr Darm Boontham
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TOGO

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Amoussouvi Ahouangbevi
Président
M. Abissibyè Toumoye
Vice-Président
M. Agbenowossi Edoh
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Kwame Okoua
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Commodore Mervyn Williams
President

État / State / Estado

Chef de Délégation

- Ms Mary-Ann Richards
Deputy Permanent Representative and Chargé
d'Affaires a.i., Geneva

TUNISIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Dr Brahim Elgharbi
Président
Mr Mohsen Trabelsi
Vice-Président
Mme Fethia Zalila
Membre du Comité central
Dr Tahar Cheniti
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Kamel Morjane
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
M. Kadhem Baccar
Conseiller, Mission permanente, Genève

TURKMÉNISTAN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Zukhara Ellieva
Chairlady

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Boris Shikmuradov
Minister of Foreign Affairs
Mr Berdyev Batyr
Ambassadeur
Mr Roushan Bagyeu
Ambassador of Turkmenistan to Belgium
Mr Timas Dosmamedov
Assistant to the Minister of Foreign Affairs

TURQUIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. Yuksel Bozer

President

Mr Türker Sanal

Member of the Executive Board

M. Fatih Evren

Director General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Balkan Kizildeli

Ambassador, Ministry of Foreign Affairs

Dr Sadi Cayci

Colonel, General Staff HQ

Mr Bülent Meriç

Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Zeki Gazioglu

Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mrs Günseli Yasti

Legal Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Murat Sen

Legal Counsellor, Ministry of Foreign Affairs

Ms Ayda Degirmencioglu

Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Serhat Aksin

Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Ivan Usichenko

President

Mr Valeriy Sergovskyy

Head, International Department

Ms Liudmyla Krasniuk

Head of the Mykolaiv Regional Committee

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Mykola Maimeskoul

Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Volodymyr Shpak

Head of Division, Cabinet of Ministers

Ms Mariya Pasichnyk

Head of Department, Ministry of Justice

Mr Volodymyr Pakhil

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

URUGUAY

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr Marcial A. Bugallo

Presidente

Sra. Nivea L. García de Meerhoff

Secretaria General

Srta. Beatriz Bugallo

Delegada, Secretaria Comisión Difusión

Sr. Walter Meerhoff

Delegado, Voluntario

État / State / Estado

Jefe de Delegación

Sr. Carlos Sgarbi

Ministro Consejero, Misión permanente, Ginebra

Lic. Laura Dupuy

Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Dra. Pamela Vivas

Consejero, Misión Permanente, Ginebra

VENEZUELA

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr Mario Villarroel-Lander

Presidente

Sr. Eulogio Moros Ghersi

Secretario General

Sra. Norka Sierraalta de Villarroel

Presidenta Comité Acción Social

Sra. María del Pilar Lliso Sinisterra

Miembra

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S. E. Sr Victor Rodríguez Cedeño

Embajador, Representante Permanente Alterno,

Ginebra

Sr. Alfredo Michelena

Ministro Consejero, Misión permanente, Ginebra

Sr. Ricardo Salas

Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

VIET NAM

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Trong Nhan Nguyen

President

Mr Thanh Ky Nguyen

Deputy Director, International Relations and

Development Department

État / State / Estado

Chef de Délégation

Mr Hoang Huu Hai

Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

Mr Duong Chi Dung

Counsellor, Permanent Mission, Geneva

YÉMEN

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Saied Mohamed Al Hakimi

President

Dr Abdallah Hammoud Al Khamissi

Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Mohamed Saeed Al-Attar

Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Ahmed Hassan Bin Hassan

Minister Plenipotentiary, Permanent Mission,

Mr Faisal Al-Obthani

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

YUGOSLAVIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Radovan Mijanovic
President
- Dr Bosko Jakovljevic
President — Comission on International
Humanitarian Law
- Dr Radomir Krstic
Member of the Executive Committee
- Dr Miodrag Starcevic
Senior Adviser on IHL

État / State / Estado

*Head of Delegation **

- H.E. Mr Branko Brankovic
Ambassadeur, Chargé d'Affaires a.i., Permanent
Mission, Geneva
- Mr Dragan Ristic
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Suzana Boskovic-Prodanovic
Attaché, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Alex S. Kayanga
President
- Mr Kelvin Chiposwa
Acting Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr P.N. Sinyinza
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr J.L.K. Mwanza
Co-ordinator, Disaster Management and Mitigation
Unit, Office of the Vice-President, Lusaka
- Ms I.B. Fundafunda
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr C.M. Sitwala
Acting Director, International Organizations, Ministry
of Foreign Affairs, Lusaka
- Mr E.M. Katongo
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZIMBABWE

Société Nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Swithun Mombeshora
National Chairman
- Dr Stephen Max Mahere
First Vice National Chairman
- Mr Reuben Mkandla
Second National Vice-Chairman
- Mrs Bongai Mundeta
Secretary General
- Mr Victor Oswald Chitongo
Volunteer Information — Observer

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. B.G. Chidyausiku (Lt. Col. Retd)
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Dr Cosmas C.L. Zavazava
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Mr N. Kanyowa
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Felix Maonera
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Cleopas Zvirawa
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS

Chef de Délégation

- M. Cornelio Sommaruga
Président
- Mme Anne Petitpierre
Vice-Présidente
- M. Jacques Forster
Vice-Président permanent
- M. Ernst A. Brugger
Membre
- Mme Liselotte Kraus-Gurny
Membre
- M. Jakob Nüesch
Membre
- M. Jean de Courten
Membre
- Mme Renée Guisan
Membre
- M. Jakob Kellenberger
Membre
- M. Paul Grossrieder
Directeur général
- M. Yves Sandoz
Directeur du droit international et de la
communication
- M. Jacques Stroun
Directeur des ressources humaines et des finances
- M. Jean-Daniel Tauxe
Directeur des opérations
- Mme Françoise Krill
Directrice adjointe des opérations
- M. Angelo Gnaedinger
Délégué général pour l'Europe, le Moyen-Orient,
l'Amérique du Nord
- M. Jean-Michel Monod
Délégué général pour l'Asie et l'Amérique latine
- M. Pierre Wettach
Délégué général pour l'Afrique
- M. Yves Daccord
Chef de la division de la communication
- M. René Kosirnik
Directeur adjoint du droit international et de la
communication
- Mme Louise Doswald-Beck
Chef de la division juridique
- M. Jean-Philippe Lavoyer
Chef adjoint de la division juridique
- M. François Bugnion
Conseiller diplomatique

* The registration of this delegation has no bearing on the legal succession of the Former Socialist Federal Republic of Yugoslavia

* L'enregistrement de cette délégation n'a aucune implication quant à la succession juridique de l'Ex République fédérative socialiste de Yougoslavie

* La inscripción de esta delegación no tiene relación alguna con la sucesión legal de la ex República Federativa Socialista de Yugoslavia

- M. Jean-Luc Blondel
 Chef de la Division de la doctrine et de la coopération
 au sein du Mouvement
- Mme Sylvia Ladame
 Coordinatrice pour la XXVII^e Conférence
 internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-
 Rouge
- M. Andreas Kuhn
 Chef de la Division des ressources extérieures
- M. Francis Amar
 Chef de la division des organisations internationales
- Mme Danielle Coquoz
 Cheffe de la Division de l'Agence centrale des
 recherches et des activités de protection
- Dr Bruce Eshaya-Chauvin
 Chef de la Division santé et secours
- M. Urs Boegli
 Chef du Département de la communication
- Dr Pierre Perrin
 Médecin-Chef

**INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS
 AND RED CRESCENT SOCIETIES**

Head of Delegation

- Dr Astrid N. Heiberg
 President
- Mr Ali Bandiare
 Vice-President
- Mr Miguel Carmona Jiménez
 Vice-President
- Mrs Janet Davidson
 Vice-President
- Mr Mamdouh Gabr
 Vice-President
- Dr Mariapia Garavaglia
 Vice-President
- Mr Franz E. Muheim
 Vice-President
- Mr Mario Nery
 Vice-President
- Dr Lyudmila G. Potravnova
 Vice-President
- Mr George Weber
 Secretary General
- Mr Stephen Davey
 Under Secretary General, Communication & Policy
 Coordination Division

- Mrs Margareta Wahlström
 Under Secretary General, DROC Division
- Mr Ibrahim Osman
 Under Secretary General, NSCD Division
- Mr Magdi Morcos
 Under Secretary General, Administration & Finance
 Division
- Mrs Malika Aït-Mohamed-Parent
 Head, Youth Unit
- Mme Mercedes Babé
 Senior Officer, Social Welfare
- Mrs Luntan Bayarmaa
 Head, Women & Development Unit
- Mr Abdel K. Bensiali
 Director, Middle East/North Africa Department
- Mrs Yolande Camporini
 Head, Governance Support Unit
- Mr Luc De Wever
 Head, Legal Affairs Unit
- Mr Björn Eder
 Director, Europe Department
- Miss Pauline Foisy
 Director, Human Resources Department
- Mr Bekele Geleta
 Director, Africa Department
- Mr Santiago Gil
 Director, Americas Department
- Mr Alistair Henley
 Director, Development Cooperation Department
- Mr Hiroshi Higashiura
 Director, Asia & Pacific Department
- Mrs Martha Keays
 Head of Regional Delegation Guatemala
- M. Mattias Schmale
 Officer, Institutional Development
- M. Tore Svenning
 Senior Officer, External Relations
- Mr Jerry Talbot
 Head of Regional Delegation Harare
- Mr Marc Van der Stock
 Head of Regional Delegation Abidjan
- Mr Peter Walker
 Director, Disaster Policy Department
- Mr D. Wyatt
 Consultant

OBSERVERS/OBSERVATEURS

ÉRYTHRÉE

Head of Delegation

H.E. Mr Andebrhan Weldegiorgis
Ambassador
Mr Bereket Woldeyohannes
Consul General, Consulate, Geneva

PALESTINE

Head of Delegation

H.E. Dr Anis al-Qaq
Ambassador, Deputy Minister for International
Cooperation
H.E. Mr Nabil Ramlawi
Ambassador, Permanent Observer of Palestine
Mr Taissir al-Adjouri
Member
Mr Nabil Shehada
Member

SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA

Chef de Délégation

S.E. M. Pierre-Yves Simonin
Ambassadeur, Observateur permanent
Mme Marie-Thérèse Pictet-Althann
Premier Conseiller

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS

Head of Delegation

Ms Sophie Cotti
Member

INTERNATIONAL PEACE BUREAU

Head of Delegation

Mr Colin Archer
Secretary General

CARITAS INTERNATIONAL

Chef de Délégation

M. Marcel Furic
Délégué permanent
Mme Mary Tom
International Delegate

HENRY DUNANT CENTRE FOR HUMANITARIAN DIALOGUE

Head of Delegation

Mr Martin Griffiths
Director
Ms Louisa Chan Boegli
Programme Manager
Ms Johanna Grombach Wagner
Programme Manager
Mr C. Andrew Marshall
Programme Manager
Mme Barattoni
Membre

COALITION FOR AN INTERNATIONAL CRIMINAL COURT

Head of Delegation

Ms Jennifer Schense
Legal Adviser

FRIENDS WORLD COMMITTEE FOR CONSULTATION (QUAKERS)

Head of Delegation

Mrs Rachel Brett
Associate Representative at the UN
Mr David Atwood
Associate Representative
Mr Jonathan Hepburn
Programme Assistant

INTERNATIONAL FACT-FINDING COMMISSION

Head of Delegation

Mr Frits Kalshoven
President

COMMUNITY OF SAINT EUGIDIO

Head of Delegation

Mr Claudio Mario Betti
Deputy Secretary General

WORLD JEWISH CONGRESS

Head of Delegation

Mr Michael Colson
Executive Director
Mr Lee Cohen
Fellow
Miss Michelle Katz
Senior Research Fellow
Mr Jesse Guberman
Fellow

INTERNATIONAL COUNCIL OF VOLUNTARY AGENCIES

Head of Delegation

Ms Manisha Thomas
Information Officer
Mr Ed Schenkenberg van Mierop
Coordinator
Ms Dominique Gilliéron
Member
Ms Lieske Pott-Hofstede
Member

INTERNATIONAL COUNCIL OF NURSES

Chef de Délégation

Dr Mireille Kingma
Consultant, Nursing and Health Policy
M. Alexandre Vautravers
Assistant

PALESTINE RED CRESCENT SOCIETY

Head of Delegation

Dr Fathi Arafat
President
Mr Younis Al-Khatib
General Secretary
Mr Rafic Khouri
Public Relations Officer

**EUROPEAN COMMUNITY HUMANITARIAN OFFICE
(ECHO)**

Head of Delegation

H.S.E. Mr R. Abbott

Head, Permanent Delegation, Geneva

Mr André Mollard

Attaché, Permanent Delegation, Geneva

Ms Sandra Goffin

ECHO, Bruxelles

**FEDERATION OF SEMI-OFFICIAL AND PRIVATE
INTERNATIONAL INSTITUTIONS ESTABLISHED
IN GENEVA**

Chef de Délégation

Dr Cyril Ritchie

Président

Mme Louise Bussard

Secrétaire

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE TERRE
DES HOMMES**

Chef de Délégation

Mme Eylah Kadjar-Hamouda

Chargé de Programmes, Relations internationales

M. Carlos Garcia

Interne

LUTHERAN WORLD FEDERATION

Head of Delegation

Dr Rebecca Larson

Secretary for Research and Development Education

WORLD VETERANS FEDERATION

Head of Delegation

Mr Serge Wourgaft

President

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND

Head of Delegation

Ms Carol Bellamy

Executive Director

Mr Abdul Mejid Hussein

Deputy Director, Office of Emergency Programmes

Ms Ruth Finney Hayward

Senior Advisor, GPP Program Division

Ms Margherita Amodeo

Information Officer

Mr Anthony Raby

Emergency Officer

UNITED NATIONS POPULATION FUND

Head of Delegation

Mr Alphonse L. MacDonald

Director

Mr Erik Palstra

Senior External Relations Officer

Ms Nicoletta Confalone

Junior Professional Officer

Mr Khaled Hassine

Junior Consultant

Ms Nathalie Martin

Junior Consultant

Mr Daniel Pierotti

Principal Officer, UNFPA/ERO, Geneva

Ms Candice Moral

Member, UNFPA/ERO, Geneva

**FUNDACIÓN ECUATORIANA DE RELACIONES
INTERNACIONALES**

Jefe de Delegación

Sr. Rodrigo Montaluisa Vivas

Director Ejecutivo Internacional

GENEVA FOUNDATION

Chef de Délégation

M. Michel Veuthey

Membre du Conseil de Fondation et Comité Exécutif

Dr Remi Russbach

Membre du Conseil de Fondation et Comité Exécutif

HAGUE APPEAL FOR PEACE

Head of Delegation

Mr William Pace

Secretary General

Dr Patrick Mc Carthy

Programme Coordinator

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS**

Head of Delegation

Mrs Mary Robinson

High Commissioner for Human Rights

Mrs Lauren Matthews

Human Rights Officer

Miss Erin Mooney

Human Rights Officer

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH
COMMISSIONER FOR REFUGEES**

Head of Delegation

Mr Soren Jessen-Petersen

Assistant High Commissioner

Ms Erika Feller

Director, Department of International Protection

Mr John Horekens

Director, Division of Communication and Information

Mr Pierre-François Pirlot

Deputy Director, Division of Operational Support

Mr Arnulv Torbjornsen

NGO Coordinator, Division of Communication and Information

Mr Stéphane Jaquemet

Senior Legal Officer, Promotion of Refugee Law Section, Depart of International Protection

Mr Pablo Mateu

Senior Inter-Organisation Officer, Division of Communication and Information

Ms Gloria de Sagarra

Senior Technical Programme Coordinator, Division of Operational Support

Mr Alphonse Malanda

Senior Emergency Preparedness and Response Officer, Division of Operational Support

Mr Mohamed Dualeh

Senior Public Health Officer, Division of Operational Support

Mr Walter Brill

Senior Legal Adviser, Department of International Protection

Mr Tahir Ali

Special Adviser, Department of International Protection

- Ms Kristin Barstad
Associate Programme Officer (Refugee Children),
Division of Operational Support
- Mr James Lattimer
Senior Change Management Officer, Division of
Operational Support
- Ms Erin Baines
Stagiaire, Health and Community Development
Section, Division of Operational Support
- Ms Valérie-Zia Galichet
Stagiaire, Promotion of Refugee Law Section,
Department of International Protection

**UNITED NATIONS INSTITUTE FOR TRAINING
AND RESEARCH**

- Head of Delegation*
Mr Jacques Tassin
Senior Special Fellow

**INTERNATIONAL INSTITUTE
OF HUMANITARIAN LAW**

- Head of Delegation*
Prof. Jovan Patrnogic
President
- Dr Rolph Jenny
Vice-President
- Dr Stefania Baldini
Secretary General
- Dr Jacques Meurant
Member of the Council
- Prof. John Crabb
Member
- Ms Maria Siemens
Secretary General
- Col. Frederick De Mulinen
Member
- Ms Elisabeth Iliano
Stagiaire

**INTERNATIONAL ISLAMIC
RELIEF ORGANIZATION**

- Head of Delegation*
Dr Adnan Khalil Basha
Secretary General
- Dr Fawzia Al-Ashmawi
Representative in Geneva

**KAZAKH RED CRESCENT
AND RED CROSS SOCIETY**

- Head of Delegation*
Dr Erkebek Kamarovich Argymbaev
President
- Ms Karlygash Amandosova
Head International Department

LEAGUE OF ARAB STATES

- Head of Delegation*
H.E. Mr Saad Alfarargi
Ambassador, Permanent Observer, Geneva
- Mr Mahmoud Hassan Elsayed
Minister Counsellor
- Dr Hussein Hamouda
Director of the Health Department
- Mr Samer Seif El-Yazell
Third Secretary

- Dr Osmane El Hajje
Member
- Mr Salah Aeid
Member

MAGEN DAVID ADOM

- Head of Delegation*
Mr Dov Frankel
Acting President MDA
- Mr Rafi Swed
Chairman of the Sub-Committee for Foreign Affairs of
the Executive Committee
- Mrs Rina Amikam
Director International Department
- Prof. Yoram Dinstein
Legal Adviser
- Dr Jean Choukroun
Member
- Mrs Jacqueline Goldman
Member

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

- Head of Delegation*
Ms Sally-Anne Corcoran
Special Assistant to the Director-General

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

- Head of Delegation*
Mr Venant Wege Nzomwita
Deputy Permanent Observer
- Mr Desta Negousse
Minister Counsellor

ORGANISATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE

- Head of Delegation*
Dr Nanguyalai S. Tarzi
Ambassador, Permanent Observer
- Mr Jafar Olia
Deputy Permanent Observer

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION**

- Head of Delegation*
Ms A. Cassam
Director of the UNESCO Liaison Office, Geneva
- Ms Kerstin Holst
Liaison Officer

INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANISATION

- Head of Delegation*
Mr Sadok Znaïdi
Secretary General
- Mr Pascal Gondrand
Private Secretary
- Mr Wladimir Kakusha
Assistant to the Secretary General

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

- Head of Delegation*
Mr Robert C. Landis
Director of the World Weather Watch Department
- Dr Michael S.J Harrison
Chief of Climate Information and Prediction
- Mr G. Arduino
Acting Chief of Water Resources Division

**WORLD ORGANIZATION AGAINST TORTURE —
SOS TORTURE**

Head of Delegation

- M. Eric Sottas
Directeur
Mrs Claudine Haenni
Secretary General
M. Fernando Mejia
Directeur adjoint
Mr Rogier Huizenga
Programme Officer
Mme Anne-Laurence Lacroix
Chargée de programme
Mme Carla Benninger-Budel
Chargée de programme

WORLD HEALTH ORGANIZATION

Head of Delegation

- Dr Xavier Leus
Director, Department of Emergency and
Humanitarian Action
Dr Jean-Paul Menu
Senior Adviser
Mr Joel Colf
Junior Professional Officer
Dr Roberta Ritson
External Relations Officer

**PAN-PACIFIC AND SOUTH-EAST
ASIA WOMEN'S ASSOCIATION**

Head of Delegation

- Mrs Clarissa Starey
Representative to the Geneva Office of the United
Nations

PAX CHRISTI INTERNATIONAL

Head of Delegation

- Fr. Paul Jozef Marie Lansu
Programme Coordinator

WORLD FOOD PROGRAMME

Head of Delegation

- Dr Tun Myat
Director of Resources and External Relations
Mr Werner Schleiffer
Director, WFP Geneva Liaison Office
Mr Jean Luc Siblot
Deputy Director, Geneva
Mr Carlo Scaramella
Senior Programme Adviser, Technical Support

RED CROSS SOCIETY OF MOLDOVA

Head of Delegation

- Ms Larissa Byrca

INTERNATIONAL SERVICE FOR HUMAN RIGHTS

Head of Delegation

- Mr André Jacques
President
Mr Adrien-Claude Zoller
Director
Mr Mark Thomson
Deputy Director
Mr John Southalan
Counsellor
Ms Kathrin Buchmann
Fellow
Ms Monica Kunkel
Fellow

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE

Chef de Délégation

- Mme Anna Rosa Loiacono
Responsable de la Division des Cas

INTER-PARLIAMENTARY UNION

Chef de Délégation

- Mme Brigitta Gadiet
Membre du Conseil national suisse, Présidente du
Groupe suisse de l'Union interparlementaire
Mme Luisa Ballin
Chargé de l'Information
M. Anders B. Johnsson
Secrétaire général
Mme Christine Pintat
Sous-Secrétaire générale
Mlle Karem Jabre
Chargée de programme adjointe

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

Head of Delegation

- Mrs Cathy Sabety
Information Officer

WORLD VISION INTERNATIONAL

Head of Delegation

- Dr Eric Ram
Director

GUESTS/INVITÉS

- Dr Sadzida Rasidagic
(President, Red Cross Society of Bosnia and
Herzegovina, Sarajevo)
Mr Marinko Simunovic
(Secretary-General Red Cross Society of Bosnia and
Herzegovina, Sarajevo)
Mr Svanimir Djokic
(Secretary-General Red Cross Society of Bosnia and
Herzegovina, Pale)

- Ms Alganesh Kidane
(Secretary-General, Red Cross Society of Eritrea)
Dr Michael Mussie-Gebre
(Executive Chairman, Red Cross Society of Eritrea)
Mr Roger Mayou
(Director, International Red Cross and Red Crescent
Museum)
Mrs Niki Rattle
(Secretary-General, Cook Islands Red Cross Society)

II CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

28-30 octobre 1999

2.1 ORDRE DU JOUR

I. Élections, ordre du jour et questions de procédure

1. Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués
3. Adoption de l'ordre du jour

II. Questions de fond

4. Travaux de la Commission permanente
La Commission permanente rendra compte de ses travaux (emblème, Conseil des Délégués et XXVII^e Conférence internationale) et de la mise en œuvre des résolutions du Conseil des Délégués s'y rapportant
5. XXVII^e Conférence internationale
 - 5.1. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence
 - 5.2. Plan d'action et Déclaration
 - 5.3. Propositions de candidatures aux postes de président, vice-présidents, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables de la Conférence
6. Mise en œuvre de l'« Accord de Séville sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », novembre 1997 (résolutions 6 et 7 du Conseil des Délégués de 1997)
7. Actions de sensibilisation
Définition. Principes et lignes directrices d'une politique du Mouvement.
8. Paix, droit international humanitaire et droits de l'homme
Débat général sur la contribution du Mouvement à la paix, au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, l'accent étant mis tout particulièrement sur les enfants, la Cour pénale internationale et la stratégie du Mouvement concernant les mines terrestres et les transferts d'armes (résolutions 8 et 5 du Conseil des Délégués de 1997)
9. Divers — Rapport du Forum de la communication
10. Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil des Délégués

2.2 BUREAU DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Président

M. Cornelio Sommaruga (CICR)

Vice-président

M. Miguel Carmona Jiménez (vice-président de la Fédération internationale et président de la Croix-Rouge costaricienne)

Secrétaires

Mme Angela Gussing (CICR)

M. Evgeni Strijak (Fédération internationale)

2.3 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

PREMIÈRE SÉANCE

- Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et remise de la médaille Henry Dunant

DEUXIÈME SÉANCE

- Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués
- Adoption de l'ordre du jour
- Activités de la Commission permanente
- XXVII^e Conférence internationale

TROISIÈME SÉANCE

- Mise en œuvre de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, novembre 1997 (résolutions 6 et 7 du Conseil des Délégués de 1997)
- Actions de sensibilisation

QUATRIÈME SÉANCE

- Paix, droit international humanitaire et droits de l'homme
- Enfants touchés par les conflits armés
- Les enfants de la rue

CINQUIÈME SÉANCE

- Les enfants de la rue (suite)
- La stratégie du Mouvement concernant les mines
- La Cour pénale internationale
- La disponibilité des armes
- Questions diverses — Rapport du Forum de la communication
- Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués

2.4 RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

- 1 - Activités de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 2 - Emblème
- 3 - Ordre du jour et programme de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 4 - Personnes désignées aux postes de responsables de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 5 - Mise en œuvre de l'Accord de Séville
- 6 - Politique du Mouvement sur les actions de sensibilisation
- 7 - La Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix
- 8 - Enfants touchés par les conflits armés
- 9 - Les enfants de la rue
- 10 - Stratégie du Mouvement concernant les mines
- 11 - Cour pénale internationale
- 12 - Disponibilité des armes et situation des civils pendant et après un conflit armé

2.3 COMPTE RENDU ANALYTIQUE PREMIÈRE SÉANCE

Jeudi 28 octobre 1999
18 heures

SOMMAIRE : Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et remise de la Médaille Henry Dunant

**Point 1 de l'ordre du jour: OUVERTURE DE LA RÉUNION
PAR LA PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU
CROISSANT-ROUGE ET
REMISE DE LA MÉDAILLE
HENRY DUNANT**

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente, déclare ouvert le Conseil des Délégués de 1999, en soulignant la nécessité d'atteindre l'harmonie au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par le respect mutuel, la confiance et la capacité d'écoute mutuelle. Elle compare l'œuvre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à une symphonie inachevée, dont le premier mouvement aurait été écrit par Henry Dunant. Le Conseil des Délégués et la XXVII^e Conférence internationale fourniront au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge la possibilité d'accorder ses instruments pour le prochain mouvement de sa «symphonie», qui a pour mission d'alléger les souffrances humaines.

La présidente de la Commission permanente remet ensuite la Médaille Henry Dunant — la plus haute distinction du Mouvement — aux personnes énumérées ci-dessous, en reconnaissance de leurs services éminents et de leur grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle remercie la Croix-Rouge australienne d'avoir fourni les médailles, et invite le Conseil à observer une minute de silence en l'honneur des récipiendaires à titre posthume.

Mme Ute Stührwoldt, infirmière en pédiatrie et membre de la Croix-Rouge allemande. En qualité de déléguée santé pour le CICR et la Fédération internationale en Afrique et en Asie centrale, elle a ouvert et supervisé des centres nutritionnels, soigné et évacué des blessés de guerre et formé du personnel médical. Grâce à ses capacités de compassion hors du commun et à ses principes professionnels élevés, elle a apporté des bienfaits à d'innombrables personnes.

Dr Byron R.M. Hove, à titre posthume. Avocat, militant pour les droits sociaux, le Dr Hove fut membre fondateur de

la Croix-Rouge du Zimbabwe, qu'il présida pendant de longues années. En tant que vice-président de la Commission permanente, le Dr Hove a encouragé la transparence et renforcé les relations entre les différentes composantes du Mouvement. Connu pour son intégrité et pour son engagement personnel dans la défense des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Dr Hove aurait dû, si le sort n'en avait décidé autrement, présider la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Donald Tansley, ancien vice-président de l'Agence canadienne de développement international, a voué sa vie entière au service du public. En sa qualité de directeur du comité conjoint chargé de réévaluer le rôle de la Croix-Rouge, il a publié en 1975 l'un des rapports les plus importants et les plus complets sur l'histoire du Mouvement, *Un ordre du jour pour la Croix-Rouge*. Il reste à ce jour un volontaire dévoué de la Société canadienne de la Croix-Rouge et donne des discours dans le monde entier afin d'encourager un «ordre du jour pour le dialogue».

Dr Guillermo Rueda Montaña, à titre posthume. Chirurgien, le Dr Rueda a travaillé dans le secteur de la santé publique en Colombie et a enseigné la médecine dans plusieurs universités de son pays. Il a présidé la Croix-Rouge colombienne pendant vingt ans, et occupé divers postes au sein du Mouvement, avant d'être élu membre de la Commission permanente en 1995, qu'il a servi avec dévouement jusqu'à son décès, survenu en 1998.

M. Tansley, s'exprimant au nom de tous les lauréats, salue tous les médaillés précédents. Il remercie son équipe pour sa contribution à son rapport, ainsi que la Société canadienne de la Croix-Rouge pour lui avoir décerné sa plus haute distinction, la médaille de Compagnon de la Croix-Rouge. Il estime que l'heure est venue pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de faire entendre sa voix — la voix de la compassion et de la raison — sans pour autant abandonner sa neutralité.

La séance est levée à 19 heures.

DEUXIÈME SÉANCE

Vendredi 29 octobre 1999
9 heures

SOMMAIRE : Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués — Adoption de l'ordre du jour — Activités de la Commission permanente — XXVII^e Conférence internationale — Activités relatives à l'emblème

Point 2 de l'ordre du jour : ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES SECRÉTAIRES DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

La princesse Margriet, présidente de la Commission permanente, propose que M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), préside la réunion, et que M. Miguel Carmona Jiménez, vice-président de la Fédération internationale et président de la Croix-Rouge costaricienne, remplisse les fonctions de vice-président. Mme Angela Gussing (CICR) et M. Evgeni Strijak (Fédération internationale), tous deux membres du groupe *ad hoc* de la Commission permanente sur le Conseil des Délégués, sont désignés conjointement secrétaires.

Il en est ainsi décidé.

M. Sommaruga (CICR), président du Conseil des Délégués, remercie le Conseil de l'avoir élu une nouvelle fois à la tête de la réunion. Il souhaite la bienvenue aux participants et félicite M. Didier Cherpitel pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Fédération internationale, lors de l'Assemblée générale. Comme le Mouvement s'apprête à défendre son programme d'activités humanitaires devant les gouvernements à la XXVII^e Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il insiste sur le fait que le devoir du Mouvement consiste à mobiliser les gouvernements, et évoque les dangers de la politisation, qui pourrait compromettre l'indépendance et la neutralité du Mouvement. Deux ans après la mise en œuvre de l'Accord de Séville, des progrès considérables ont été accomplis dans le sens d'une prise de conscience accrue de son importance réelle, mais beaucoup reste à faire. M. Sommaruga exprime sa grande satisfaction quant à l'esprit de coopération qui règne au sein du Mouvement, et souligne l'importance pour celui-ci de préserver son identité.

Point 3 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle les principes de procédure qui régissent le déroulement des débats (article 15, paragraphe 3 des Statuts) ainsi que la tradition qui veut que les résolutions soient adoptées par consensus (article 19 du Règlement du Mouvement). Les divergences de vues sur les textes proposés seront aplanies au sein de petits groupes, qui présenteront ensuite des projets finaux pour adoption. Les orateurs — exception faite de ceux qui présentent des points de l'ordre du jour — seront priés de limiter la durée de leurs interventions à cinq minutes. La liste des orateurs pourra dans certains cas être déclarée close, conformément à l'article 18 du Règlement du Mouvement. Un programme journalier des travaux sera fourni à tous les délégués.

L'ordre du jour est adopté.

Point 4 de l'ordre du jour : ACTIVITÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE

La princesse Margriet (présidente de la Commission permanente) présente le rapport de la Commission permanente sur ses activités des quatre dernières années, et retrace l'historique du Conseil des Délégués depuis le début des années 90. Les travaux de la Commission se sont fondés sur la résolution 3 du Conseil des Délégués de 1995, en particulier sur la recommandation de mettre en œuvre une politique d'information transparente et de lancer un processus continu d'examen et d'adaptation. Depuis l'adoption de l'Accord de Séville, la Commission a fait de son mieux pour associer les Sociétés nationales au processus de décision en réunissant leurs dirigeants au sein de groupes spéciaux et en consultant les Sociétés lors de conférences régionales consacrées aux activités de la Commission. D'ailleurs, l'ordre du jour du présent Conseil des Délégués a fait l'objet de consultations approfondies. Qui plus est, un conseil d'arbitrage a été créé pour régler tout différend entre les composantes du Mouvement dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville. Les préoccupations premières de la Commission ont été d'accorder la priorité aux questions importantes pour le Mouvement à court et à long terme, de maintenir le Conseil des Délégués en tant qu'organe délibérant suprême du Mouvement, seule instance dans laquelle toutes les composantes ont la possibilité de s'exprimer, et de continuer à renforcer le rôle de la Conférence internationale en tant que forum de discussion et de décision auquel toutes les personnes impliquées dans l'action humanitaire peuvent apporter leur contribution. Les activités futures de la Commission dépendront de l'appui financier soutenu des Sociétés nationales. La princesse Margriet remercie toutes les Sociétés nationales qui ont généreusement contribué au budget de la Commission, ainsi que le CICR et la Fédération qui en ont couvert les frais de fonctionnement. Elle exprime aussi sa profonde gratitude aux membres de la Commission pour leur travail précieux, et au CICR et à la Fédération pour leur soutien sans faille.

Le président remercie la princesse Margriet de son rapport stimulant et de l'excellent travail qu'elle a accompli à la tête de la Commission permanente. Il indique que le projet de résolution porte la cote CD 99/PR4/1.

Mme Thomas (Croix-Rouge britannique) félicite la présidente, les membres et le secrétariat de la Commission permanente des efforts entrepris pour remplir de manière plus complète les fonctions statutaires de la Commission et pour exécuter les mandats que lui a conférés le Conseil des Délégués. Le rôle de la Commission en matière de conseil aux Sociétés nationales et de communication est fort apprécié. La Commission est l'organe idéal pour guider les débats au sein du Mouvement, élaborer sa stratégie et entendre les préoccupations de toutes les composantes dans l'intervalle entre les sessions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Elle peut compter sur le soutien permanent de

la Croix-Rouge britannique. Mme Thomas suggère que la nouvelle Commission envisage des moyens de faire participer, selon qu'il convient, des représentants des États à ses travaux, c'est-à-dire au suivi de la XXVII^e Conférence internationale et à la préparation de la suivante.

M. Muheim (Croix-Rouge suisse) remercie la princesse Margriet pour son excellent travail en tant que présidente de la Commission permanente. Il relève que les devoirs de la Commission seraient encore accrus en cas d'adoption du projet de résolution lui confiant la tâche de concevoir une stratégie pour le Mouvement. Les ressources et les infrastructures de la Commission sont insuffisantes, comme le montre le déséquilibre entre les membres de droit et les membres élus pour ce qui est des services d'appui. Il insiste sur l'importance particulière du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, qui invite la Commission permanente à élaborer des mesures pratiques lui permettant de s'acquitter efficacement de sa mission, et déclare qu'il appuie sans réserve le projet de résolution.

Dr Jean-François (Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne) approuve le rapport de la Commission permanente et déclare qu'il est favorable au projet de résolution. Il demande que la Commission se voie confier la tâche de concevoir une stratégie pour le Mouvement et insiste sur la nécessité d'une participation de toutes les composantes.

Mme Powell (Croix-Rouge de la Jamaïque) félicite la princesse Margriet et la Commission permanente pour leur dur labeur et pour leur dévouement au Mouvement. L'oratrice se félicite du fait que toutes les Sociétés nationales peuvent proposer des candidatures pour la médaille Henry Dunant, qui récompense aussi les personnes ayant accompli des actes méritoires indépendamment de leurs fonctions.

M. Talib (Croix-Rouge indonésienne) exprime à son tour sa reconnaissance à la Commission permanente et à sa présidente pour leur travail. Il forme le vœu que la Commission continue d'apporter son soutien aux efforts déployés par les Sociétés nationales.

Le président demande s'il y a des commentaires sur le texte du projet de résolution CD99 PR4/1 avant de passer à son adoption. Tel n'est pas le cas.

Le Conseil des Délégués adopte la résolution relative aux travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 1).

Point 5 de l'ordre du jour : XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Le président indique que deux projets de résolution ont été préparés sur ce point, portant les cotes CD99 PR5/1 et CD99 PR5/2 respectivement.

Mme Magnuson (Commission permanente) déclare que la Conférence internationale a pour objet de faciliter les activités humanitaires du Mouvement, et elle en évoque rapidement la structure et les activités. Le Plan d'action et la Déclaration sont les deux principaux documents de la Conférence. Les gouvernements et toutes les composantes du Mouvement ont pris part aux travaux préparatoires qui ont conduit à l'élaboration du Plan d'action, lequel sera négocié au sein d'un comité de rédaction. La Commission permanente encourage toutes les Sociétés nationales à participer activement aux débats et aux séances plénières. Pour que tous les orateurs puissent intervenir, le temps de parole sera limité à cinq minutes par délégation. La Conférence comporte deux aspects supplémentaires et novateurs : les engagements et les ateliers. Des partenaires du secteur privé ont apporté un appui généreux au spectacle à

l'Arena, dont les bénéficiaires seront consacrés aux projets du Mouvement dans le domaine de l'eau. La Commission a décidé d'ouvrir la Conférence aux représentants des médias, qui auront accès à toutes les séances plénières, mais pas aux séances du Comité de rédaction. Une note a été distribuée aux délégués au sujet de la procédure à suivre pour l'élection des membres de la Commission permanente. La Commission considère que le Conseil des Délégués devrait adopter l'ordre du jour provisoire de la Conférence, afin de montrer que le Mouvement maîtrise parfaitement la Conférence sur le plan politique, et de limiter la possibilité, pour les membres de la Conférence, de soulever des questions de procédure qui pourraient avoir des implications politiques. Mme Magnuson recommande vivement au Conseil des Délégués d'adopter le projet de résolution CD99 PR5/1.

M. Weber (Fédération internationale) indique que les versions française et anglaise du projet de résolution semblent présenter une divergence de rédaction. Il a le sentiment que la formule française « transmet à la XXVII^e Conférence internationale » reflète plus fidèlement le sens juridique approprié, et devrait remplacer le terme « submits » en anglais.

Dr Hamzeh (Croissant-Rouge Arabe syrien) demande à Mme Magnuson si chaque Société nationale aura la possibilité d'intervenir une fois sur chaque point ou une seule fois pendant la réunion entière.

Mme Magnuson (Commission permanente) répond que les délégations des Sociétés nationales n'auront qu'une seule occasion de parler (pendant cinq minutes), en raison des contraintes de temps. Elles pourront cependant participer aux travaux du Comité de rédaction, qui est l'instance où se dérouleront les travaux les plus importants concernant le Plan d'action.

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 3).

Mme Magnuson (Commission permanente) indique que les Statuts confèrent aussi au Conseil des Délégués la tâche de proposer des candidats aux postes de responsables, que la Conférence élira ensuite pour diriger ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires. La liste des candidats proposés figure dans le document 27IC/2. La Commission permanente a fait tout son possible pour assurer un équilibre entre les Sociétés nationales, les représentants des gouvernements et les régions géographiques. La liste sera officiellement adoptée au moyen du projet de résolution CD99 PR5/2.

Le président exprime sa gratitude à tous les membres du Mouvement disposés à assumer des fonctions officielles au sein de la Conférence, et propose que le Conseil adopte la résolution.

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur les personnes désignées aux postes de responsables de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 4).

M. Sandoz (CICR) relève avec satisfaction que l'« esprit de Séville » a constamment présidé aux travaux préparatoires de la XXVII^e Conférence internationale. La Conférence est devenue un forum humanitaire majeur, au cours duquel les représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des gouvernements conduisent des discussions très franches sur des questions de droit humanitaire. La XXVII^e Conférence internationale accueillera des représentants de la presse ainsi que des observateurs d'organisations gouvernementales et d'ONG.

La réunion sera dynamique avec des ateliers consacrés à divers thèmes. Son Plan d'action, élément novateur, sera consacré à la protection des victimes de la guerre, l'accent étant mis sur le respect du droit humanitaire, l'universalité, la législation nationale et les armes.

M. Weber (Fédération internationale) se range à l'avis de M. Sandoz en ce qui concerne l'importance, l'esprit et les traits distinctifs de la XXVII^e Conférence internationale. Pour ce qui est de l'action humanitaire en temps de conflit armé et d'autres catastrophes, il souligne quatre grands besoins en matière de réaction aux catastrophes: de meilleures mesures de préparation, un renforcement des mécanismes de coopération et de coordination entre les États, le Mouvement et les autres acteurs humanitaires, un cadre clair au sein duquel les victimes des catastrophes et le personnel humanitaire pourraient être mieux protégés, et une compréhension commune des règles respectives des protagonistes politiques, militaires et humanitaires. Il est important de construire un partenariat stratégique pour améliorer l'existence des personnes vulnérables, car la Conférence doit soutenir le rôle des Sociétés nationales dans leur pays en renforçant la coopération entre États et Sociétés nationales pour améliorer la santé, en lançant de nouvelles initiatives afin de limiter la violence et la discrimination dans la communauté et en renforçant les capacités nationales et les partenariats efficaces avec les États.

Le président déclare que les membres du Conseil des Délégués doivent décider du rôle qu'ils entendent jouer en tant que membres de la Conférence. Les Sociétés nationales doivent garder présent à l'esprit le fait qu'elles sont indépendantes de leur gouvernement. Chaque pays sera représenté à la Conférence par une délégation de sa Société nationale et par une délégation de son gouvernement. Du point de vue des questions de fond, les principaux éléments de la Conférence seront la Déclaration, le Plan d'action, les engagements et les ateliers. Les membres du Conseil des Délégués doivent bien réfléchir à leurs contributions sur ces points.

Le Dr Ali (Croissant-Rouge libyen) indique que le Plan d'action dont sera saisie la Conférence ne relève pas, à strictement parler, de la compétence du Comité de rédaction, et devrait être discuté dans un premier temps par le Conseil des Délégués. La première partie du Plan d'action semble avoir été rédigée de manière quelque peu hâtive, car on n'y trouve aucune référence à l'histoire, aux accomplissements ou à l'expérience du Mouvement. Les engagements et les devoirs des Sociétés nationales doivent être spécifiés de manière claire et expresse. Le Mouvement devrait être plus exigeant à l'égard des gouvernements qui se rendent coupables de violations du droit humanitaire, et le Conseil des Délégués devrait décider de la manière dont les questions essentielles seront présentées aux gouvernements lors de la Conférence.

Le président assure le délégué libyen que certaines des questions qu'il a évoquées seront traitées dans l'allocution qu'il prononcera en tant que président du CICR lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence.

Mme Harmon (Croix-Rouge brésilienne) déclare qu'elle appuie la position exprimée par le représentant libyen quant au Plan d'action. Elle considère que l'unité du Mouvement découle de l'unité des Sociétés nationales. À l'instar du délégué libyen, elle éprouve de l'admiration pour les personnes qui ont préparé le Plan d'action, mais elle insiste sur la nécessité de soulever les grandes questions d'actualité dans le contexte de l'histoire et des réussites du Mouvement.

Le président invite vivement les Sociétés nationales qui ne se sont pas encore inscrites pour la Conférence internationale à le faire.

Le Dr Jean-François (Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne) demande s'il existe un programme des ateliers.

Le président indique que MM. Weber et Sandoz répondront ultérieurement à cette question.

M. Sandoz (CICR) juge encourageant que les Sociétés nationales souhaitent participer. Il est important que la Conférence soit aussi concrète et positive que possible; l'adoption du Plan d'action est donc une nécessité. Le Mouvement doit demeurer uni derrière ses principes. Une position officielle du Mouvement a été formulée sur certains points, mais pas sur tous. Le Comité de rédaction est ouvert à tous, et les Sociétés nationales devraient participer aux travaux dans un esprit d'engagement, sans perdre de vue la nécessité d'un consensus.

M. Weber (Fédération internationale) formule trois observations au sujet du Plan d'action. Premièrement, il est important de comprendre le contexte dans lequel ce texte a été préparé. De 1986 à 1995, rares ont été les gouvernements qui ont eu une expérience importante des Conférences internationales. La Conférence internationale de 1995 a suscité, de la part des gouvernements, de nouveaux engagements dans des domaines essentiels du champ d'action humanitaire. En 1999, le contexte a radicalement changé; le niveau d'engagement des gouvernements est plus marqué, et ils comprennent mieux la nature de la Conférence ainsi que celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Deuxièmement, en ce qui concerne le contenu du Plan d'action, M. Weber assure le Conseil des Délégués que les progrès réalisés lors de la Conférence de 1995 concernant les sanctions et les enfants-soldats serviront de fondement aux travaux de la Conférence de 1999. Les Sociétés nationales devraient profiter de leur participation au Comité de rédaction ainsi qu'aux travaux de la Conférence pour veiller à ce que les progrès réalisés ne soient en rien compromis. Enfin, les gouvernements et les observateurs ont proposé plus de 30 thèmes pour les ateliers, mais malheureusement seuls 14 ont pu être retenus, compte tenu du temps disponible. Les ateliers seront organisés conjointement par plusieurs Sociétés nationales, et les thèmes proches seront regroupés dans un même atelier.

Le président encourage vivement à son tour les Sociétés nationales à prendre une part active aux travaux du Comité de rédaction, afin de veiller à ce que le Plan d'action ne soit pas « dilué » par des ajouts. Il propose ensuite que le Conseil revienne au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour : ACTIVITÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE (suite)

Mme Magnuson (Commission permanente) donne un aperçu des travaux réalisés par le groupe *ad hoc* de la Commission permanente sur l'emblème depuis la réunion du Conseil des Délégués de 1997, en insistant plus particulièrement sur les résolutions 2 et 4 adoptées à l'époque. Conformément à la résolution 2, le groupe *ad hoc* a préparé un nouveau document de consultation qui a été soumis à des groupes d'experts juridiques et diplomatiques ainsi qu'à des représentants des Sociétés nationales en janvier 1999; les propositions contenues dans ce document ont été jugées acceptables. Au cours de l'été 1999, la Commission permanente a eu des consultations avec des experts désignés par les gouvernements de divers États parties aux Conventions de Genève et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Celles-ci visaient à déterminer explicitement ce qui

pouvait être considéré comme acceptable et faisable, et dans quelle direction devaient s'orienter les activités futures. Les experts ont été clairement informés du fait que toute solution devait être acceptable pour le Mouvement, et qu'une condition de base était que la croix rouge et le croissant rouge soient conservés en tant qu'emblèmes. Les représentants des gouvernements et les experts ont recommandé que la XXVII^e Conférence internationale forme un groupe de travail composé de représentants des États et du Mouvement afin de poursuivre l'examen de la question, et le cas échéant d'ouvrir des négociations. La Commission a accepté de consulter le Conseil des Délégués de 1999 à ce sujet, et elle a préparé le projet de résolution CD99 PR4/2, qui demande la création d'un groupe de travail conjoint composé de représentants des gouvernements et du Mouvement, pour qu'une solution durable et globale au problème de l'emblème puisse être rapidement trouvée. Mme Magnuson demande instamment que cette résolution soit adoptée.

Le Dr Potravnova (Société de la Croix-Rouge russe) appuie le projet de résolution. À ses yeux, l'emblème représente l'une des questions les plus délicates auxquelles le Mouvement ait à faire face. Elle relève que les consultations avec les Sociétés nationales ont été utiles.

Un représentant de la Croix-Rouge chinoise félicite la Commission permanente pour ses activités concernant l'emblème. Il considère lui aussi qu'une solution doit être trouvée qui satisfasse toutes les parties concernées, mais il ajoute que les nouvelles résolutions ne devraient pas exercer un impact négatif sur la protection des victimes, ou sur l'unité et l'universalité du Mouvement. Pour lutter contre les abus de l'emblème, les volontaires de la Société nationale chinoise diffusent des informations sur son bon usage, et le gouvernement chinois a promulgué en 1996 un règlement sur l'usage de l'emblème.

Mme Katevas de Sclabos (Croix-Rouge chilienne) s'étonne que toutes les Sociétés nationales ne se soient pas employées à promouvoir une législation concernant l'usage de l'emblème. Au Chili, une loi sur l'emblème a été adoptée en 1939, et actualisée en 1997. Elle appuie sans réserve le projet de résolution.

Le Dr Hamzeh (Croissant-Rouge Arabe syrien) félicite Mme Magnuson et la princesse Margriet pour la qualité des rapports qu'elles ont présentés. La Société nationale de Syrie a préparé, avec l'appui du CICR, un projet de loi sur la protection de l'emblème qui sera présenté au parlement syrien. Si l'objet du projet de résolution est de prévenir les abus, c'est un texte utile, mais le Mouvement ne devrait pas envisager la possibilité d'accroître le nombre des emblèmes.

Le Dr Vejarano Laverde (Croix-Rouge colombienne) exprime le vœu de sa Société nationale de participer au groupe de travail conjoint proposé, en raison de l'importance de l'emblème en Colombie et du respect dont il y jouit, et tout spécialement au vu de la protection vitale qu'il offre aux volontaires de la Société de la Croix-Rouge colombienne.

Un représentant de la Croix-Rouge du Nigéria déclare que sa Société nationale, qui doit faire face au problème de l'emblème, approuve la résolution et soutient le travail du groupe *ad hoc*.

L'ambassadeur Omran El Shafei (Société du Croissant-Rouge égyptien) remercie Mme Magnuson de son travail à la tête du groupe de travail sur l'emblème. Tout comme le représentant syrien, il aurait souhaité que le texte fasse mention du travail réalisé dans ce domaine par le passé, et il exprime le vœu que les diverses options présentées jusqu'ici forment l'essence des études futures sur la question. Tout en approuvant la résolution, il souhaite formuler un certain

nombre d'observations. Tout d'abord, le premier paragraphe du préambule ne paraît pas dépeindre la situation réelle de l'emblème en tant qu'obstacle à l'application universelle des Conventions de Genève de 1949. Il est de première importance de faire participer les États afin de surmonter tous les obstacles, et ces questions doivent être débattues pendant la Conférence internationale. Ensuite, le paragraphe b) du dispositif relatif au nouveau groupe de travail, qui reflète la responsabilité partagée du Mouvement et des États au sujet de l'emblème, semble maladroit. La Commission permanente a certes déjà constitué des groupes de travail par le passé, mais elle n'a pas partagé la responsabilité entre le Mouvement et les États. Sur ce point, des éclaircissements seraient bienvenus. Enfin, le paragraphe c) du dispositif, qui concerne la discussion des arrangements pratiques avec les États, paraît vague et exige des explications complémentaires.

M. Kayanga (Croix-Rouge de Zambie) exprime son appui sans réserve au projet de résolution, car l'abus de l'emblème représente dans son pays un problème courant. Il juge très encourageante la partie du texte concernant les arrangements pratiques avec les États.

Mme Harmon (Croix-Rouge brésilienne) exprime son accord avec le Croissant-Rouge égyptien quant au libellé de la résolution, mais considère qu'il s'agit d'un problème qui pourrait être traité par le Comité de rédaction. Elle formule les suggestions suivantes : i) au paragraphe a), le Comité de rédaction devrait insérer une référence aux textes législatifs protégeant l'emblème; ii) au paragraphe c), il faudrait ajouter les mots «et leurs Sociétés nationales», afin que les dispositions pratiques soient prises non seulement avec les États, mais aussi avec les Sociétés nationales; iii) en ce qui concerne le paragraphe d), les Sociétés nationales souhaiteraient être consultées au cas où le groupe de travail conjoint aboutirait à une proposition réalisable avant la session de 2001 du Conseil des Délégués. Elle se déclare résolument favorable au projet de résolution.

Un représentant de la Société canadienne de la Croix-Rouge remercie Mme Magnuson pour son rôle directeur efficace, et note que le groupe de travail s'est acquitté de sa tâche avec succès dans des circonstances difficiles. Il appuie sans réserve la résolution, tout en relevant que le Mouvement doit faire preuve d'une plus grande unité face aux conflits et aux catastrophes actuels, et que l'emblème ne doit pas être une source de division. Le Mouvement doit présenter au monde une image d'unité plus ferme. La poursuite du dialogue est essentielle.

Le Dr Usichenko (Société de la Croix-Rouge d'Ukraine) appelle l'attention sur l'excellent travail réalisé par la Commission permanente sous l'égide de Mme Magnuson, et exprime son soutien au projet de résolution. Le parlement ukrainien a adopté une loi sur l'emblème, grâce à la coopération du Secrétariat de la Fédération et du CICR.

Mme Basque (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire) félicite la Commission permanente ainsi que son groupe *ad hoc* pour l'excellent travail réalisé sur la question de l'emblème. La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire coopère avec le gouvernement et avec le CICR et une commission interministérielle a été créée; une loi sur l'emblème sera prochainement présentée à l'Assemblée nationale. Elle soutient pleinement la résolution.

M. Pasmazoglu (Croix-Rouge hellénique) félicite la Commission permanente ainsi que la présidente de la Croix-Rouge suédoise pour leur excellent travail sur une question épineuse. Il espère que le problème pourra être résolu, mais il est au moins aussi important, sinon plus, que l'emblème inspire le respect dans le monde entier et assure la protection de ceux qui le portent.

M. Faghihi (Société du Croissant-Rouge Iranien) remercie le représentant de la Syrie pour ses remarques, et fait remarquer que, dans l'intérêt de l'unité du Mouvement, la Société nationale iranienne a retiré l'emblème qu'elle utilisait par le passé. Il n'est pas favorable à la prolifération des emblèmes, et exprime son appui au projet de résolution préparé par le groupe de travail.

M. Ahouangbevi (Croix-Rouge togolaise) exprime ses remerciements à Mme Magnuson et à la Commission. Le fait de retirer un emblème ou de le modifier du jour au lendemain présente, à ses yeux, de nombreux inconvénients. La Croix-Rouge togolaise a préparé, avec l'appui du CICR, un projet de loi sur la protection et l'abus de l'emblème. Ce projet est actuellement devant le parlement. M. Ahouangbevi est favorable au projet de résolution.

Le Dr Ali (Croissant-Rouge libyen) exprime sa gratitude à Mme Magnuson pour les efforts inlassables qu'elle déploie au sujet de la question de l'emblème. Le Croissant-Rouge libyen approuve sans réserve la déclaration du représentant canadien au sujet de l'importance de l'emblème. Il est cependant nécessaire de tenir compte de l'histoire et des réussites passées du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin d'obtenir des résultats positifs au sein du Conseil des Délégués. Il exprime son appui au projet de résolution, et propose d'ajouter au paragraphe c) une phrase demandant à la Commission permanente de faire rapport au Conseil des Délégués en 2001 et à la XXVIII^e Conférence internationale sur les progrès accomplis par le groupe de travail conjoint.

Le Dr Moteane (Croix-Rouge du Lesotho) appuie sans réserve le projet de résolution, car l'expérience a montré que l'usage de l'emblème, seule forme de protection pour le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge, devait être parfaitement compris de tous.

M. Price (Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda) exprime son soutien à la formation d'un groupe de travail sur la question de l'emblème. Son gouvernement a proposé une loi pour lutter contre l'usage abusif de l'emblème, et il appelle toutes les Sociétés nationales à œuvrer aux côtés de la Commission permanente, à faire preuve de vigilance et à réprimer les abus de l'emblème.

M. Aidoo (Croix-Rouge du Ghana) accueille favorablement le rapport de la Commission permanente sur l'emblème et exprime son appui à la poursuite des travaux sur la question. Il déclare que le Ghana est doté d'une loi qui prévoit la protection de l'emblème, mais qu'il est difficile d'en assurer l'exécution. Il demande des éclaircissements au sujet de la partie « a » du rapport concernant la création d'un groupe de travail par la Commission permanente. Si le groupe avait été créé par la Conférence internationale, le Mouvement aurait été en meilleure position pour appeler les gouvernements à mieux respecter l'emblème.

M. Al-Shahabi (Société du Croissant-Rouge de Bahreïn) félicite le groupe *ad hoc* sur l'emblème et la présidente de la Commission permanente pour leur excellent travail. Il apporte son soutien total au projet de résolution ainsi qu'à l'amendement proposé par la Croix-Rouge brésilienne, et appuie les commentaires de la Société nationale égyptienne.

M. Talib (Croix-Rouge indonésienne) apporte un soutien sans réserve au projet de résolution, et propose d'y ajouter une phrase pour souligner que l'emblème, en tant que symbole d'humanité, doit être pleinement reconnu et protégé par la législation nationale. Toutes les composantes du Mouvement devraient parler d'une seule voix pour exhorter les États à adopter des lois nationales sur l'emblème afin de prévenir les abus.

M. Siby (Croix-Rouge sénégalaise) se prononce en faveur du projet de résolution, et exprime l'espoir que le groupe de travail trouvera une solution acceptable aux problèmes que pose l'emblème, sur le fond comme sur la procédure.

Mme Magnuson (Commission permanente) remercie les Sociétés nationales pour leur appui, leurs questions et leurs commentaires. Elle insiste sur l'importance des lois nationales en vigueur dans chaque pays ou à l'étude par les gouvernements ou d'autres autorités compétentes, en ajoutant que ces lois renforceront le réseau des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde entier.

Le président, avant de passer à l'adoption de la résolution, suggère que la proposition du Croissant-Rouge libyen soit prise en considération en modifiant le libellé du paragraphe l d), de manière à bien préciser que le groupe de travail créé par la Commission permanente devra faire rapport dans un premier temps à la Commission permanente, puis au Conseil des Délégués et à la Conférence internationale.

M. De Graaf (Croix-Rouge néerlandaise), après avoir consulté le Dr Ali au sujet de l'amendement, annonce que la Croix-Rouge néerlandaise préférerait que l'on conserve la mention du groupe de travail conjoint dans le texte. L'amendement pourrait être ainsi modifié : « de prier le groupe de travail conjoint de faire rapport, par l'intermédiaire de la Commission permanente, au Conseil des Délégués de 2001 et à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. »

Le président approuve la proposition de la Croix-Rouge néerlandaise, bien qu'il la juge superflue parce que le groupe de travail *ad hoc* fera en tout état de cause rapport par l'intermédiaire de la Commission permanente, et propose au Conseil d'approuver la résolution.

Le Conseil des délégués adopte la résolution sur l'emblème, telle qu'amendée (résolution 2).

La séance est levée à 12 h 30.

TROISIÈME SÉANCE

Vendredi 29 octobre 1999

14 heures

SOMMAIRE: Mise en œuvre de l'Accord de Séville sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Actions de sensibilisation.

Point 6 de l'ordre du jour : MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE SÉVILLE SUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES DES COMPOSANTES DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le président attire l'attention sur le projet de résolution CD99 PR6/I REVI.

M. Weber (Fédération internationale), présentant le projet de résolution sur l'Accord de Séville, soumet un rapport intérimaire, agrémenté de projections, sur la mise en œuvre de l'Accord depuis son adoption. L'Accord couvre non seulement les activités internationales du CICR et du Secrétariat de la Fédération, mais aussi celles des Sociétés nationales. Tout en se concentrant sur les activités internationales de secours, il traite de tous les aspects de programmation internationale qui exige une coopération plus étroite entre les composantes du Mouvement. L'Accord ne limite ni ne restreint le champ de compétence des composantes. Son préambule est tout aussi important que les articles, parce qu'il définit l'objet et la portée de l'Accord (paragraphe 3) et fournit une stratégie commune pour l'ensemble du Mouvement.

Deux notions sont essentielles pour la bonne compréhension de l'Accord : i) le rôle directeur lié à des responsabilités précises conféré aux composantes par les Conventions de Genève et les Statuts du Mouvement; ii) la notion d'institution directrice, qui est un outil organisationnel de gestion des activités internationales, et principalement des opérations de secours à grande échelle. La capacité d'une institution directrice d'assumer ses responsabilités, de défendre les intérêts et de répondre aux préoccupations de toutes les composantes concernées, est une question qui doit être étudiée de manière plus approfondie.

Les informations émanant des composantes du Mouvement montrent que celles-ci sont désireuses de mettre en commun leurs ressources pour parvenir à une efficacité et une efficacité accrues, mais qu'il faut encore améliorer les mécanismes de consultation et la transparence dans la planification des activités conjointes. Une compréhension et un respect accrus des mandats respectifs des composantes sont essentiels pour renforcer la coopération au sein du Mouvement.

Quant aux secours internationaux, il est difficile de préserver l'équilibre entre une coordination efficace et la diversité des intérêts du fait de la pression des médias, des intérêts politiques, des problèmes de financement et de la publicité associée au profil des différentes composantes.

Chaque Société nationale est responsable au premier chef de son propre développement. Toutefois, il faut améliorer les phases de la planification et de la mise en œuvre des programmes de coopération pour le développement, dans lesquelles des lacunes du processus de consultation entre les

composantes ainsi qu'un certain manque de transparence en matière de planification budgétaire ont été constatés. De nouvelles stratégies devraient être conçues pour garantir un financement durable au développement des Sociétés nationales, car seules des Sociétés nationales fortes seront en mesure d'assumer les responsabilités définies dans l'Accord de Séville.

M. Sandoz (CICR) déclare que bien que de nombreuses initiatives aient été prises pour mieux faire comprendre l'Accord de Séville au personnel du Mouvement, aussi bien au siège du CICR que dans les délégations sur le terrain, il reste encore beaucoup à faire. L'efficacité de la communication a été un autre facteur important pour diffuser l'« esprit de Séville ». Dans la plupart des situations où l'Accord a été mis en œuvre, par exemple durant le conflit des Balkans, il a eu un impact positif sur la coopération au sein du Mouvement. L'Accord doit cependant être renforcé, et une stratégie doit être définie pour le Mouvement sur la base des objectifs qui y sont formulés.

M. Carlton (Croix-Rouge australienne), s'exprimant en faveur du projet de résolution révisé, estime qu'il est plus précis en ce qui concerne les mesures devant être prises pour résoudre certains problèmes. Il insiste sur le fait que tant l'Accord de Séville, qui devrait servir de base pour les activités futures du Mouvement, que la Stratégie 2010 de la Fédération internationale, devraient demeurer intacts.

Les problèmes de coordination dans les activités des diverses composantes du Mouvement pourraient être résolus au moyen d'une analyse objective. La création d'un groupe *ad hoc* sur la conduite des opérations internationales de secours (paragraphe 2) est une mesure positive qui pourrait être étayée par des conseillers extérieurs indépendants. L'orateur appelle les Sociétés nationales à fournir un appui financier aux activités toujours plus nombreuses de la Commission permanente.

M. Cotte (Croix-Rouge colombienne) exprime son appui au projet de résolution. Pour la Croix-Rouge colombienne, l'Accord de Séville est un document vivant, qui doit être mis en œuvre avec souplesse et qui peut être adapté à la situation de chaque pays. Pour réussir, sa mise en œuvre exige transparence, formation, coopération et gestion fonctionnelles et — surtout — respect. La Croix-Rouge colombienne est favorable à l'Accord de Séville en tant qu'outil important de coordination, de respect mutuel et d'action sur le terrain.

Le Dr Usichenko (Société de la Croix-Rouge d'Ukraine) exprime son appui sans réserve au projet de résolution. En Ukraine, l'Accord de Séville est bien appliqué, comme l'illustrent les opérations de secours conjointes entreprises par le Secrétariat de la Fédération et la Société nationale après les inondations. Pour garantir une mise en œuvre réelle, l'Accord doit être étudié à tous les échelons de la Société nationale, et les composantes du Mouvement doivent agir en harmonie, ce qui exige respect mutuel et sens des responsabilités.

Un représentant de la Croix-Rouge de la Gambie compare l'Accord de Séville à un contrat de mariage entre les trois

composantes du Mouvement. L'Accord passe par une période d'adaptation, sur le terrain notamment, et des ajustements doivent être apportés en ce qui concerne le rôle de l'institution directrice et la quête de ressources pour les opérations de secours dans les situations de conflit. L'orateur se félicite des conclusions du rapport et exprime son appui au projet de résolution révisé, et notamment au paragraphe 2, qui permettrait que les victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles reçoivent des secours rapides et efficaces. Les Sociétés nationales devraient toujours être parfaitement informées et participer pleinement à toutes les phases des opérations, mais il faudra pour cela un changement d'attitude.

Le Dr Potravnova (Société de la Croix-Rouge russe) déclare que l'unité est essentielle pour la survie du Mouvement, et que chaque composante dépend de l'appui des autres. Le Mouvement doit s'adapter à de nouvelles manières de penser. Sur le plan opérationnel, les composantes doivent collaborer pour créer de nouveaux mécanismes de coopération et de consultation afin d'améliorer la coordination, en particulier sur le terrain. Tout sujet de discorde entre les composantes du Mouvement dans une même région devrait être rapidement réglé en utilisant les mécanismes établis à Genève et respectés au niveau national. Des évaluations périodiques devraient être réalisées chaque fois qu'une situation demande la présence à long terme de représentants de la Fédération internationale et/ou du CICR, afin que le rôle de chaque composante puisse être étudié. La Société de la Croix-Rouge russe approuve totalement le projet de résolution, en particulier avec les dispositions prévoyant la création d'un groupe *ad hoc* incluant les Sociétés nationales.

M. Pasmazoglu (Croix-Rouge hellénique) estime que l'Accord de Séville, bien que solide, compte quelques points faibles qui exigent une attention rapide afin d'éviter des difficultés chroniques. Au cours des deux dernières années, le Mouvement a dû faire face à des difficultés considérables sous forme de conflits et de catastrophes dans toutes les régions du monde; cette situation ne pouvait pas être prévue dans un document écrit tel que l'Accord de Séville. Il serait souhaitable d'évaluer la mise en œuvre de l'Accord depuis son adoption, afin d'y apporter les améliorations indispensables. La nécessité pour les Sociétés nationales participantes d'être actives dans certains domaines ne doit pas être perçue comme un facteur négatif (de concurrence), mais comme un élément dont il convient de tenir compte dans l'application de l'Accord. La Croix-Rouge hellénique est d'accord, de manière générale, avec le projet de résolution, mais elle insiste sur le fait que la Commission permanente devrait exercer rapidement et totalement son autorité et ses pouvoirs de supervision, et sur le fait qu'il devrait y avoir une date limite pour la présentation du rapport du groupe *ad hoc*.

M. Muriu (Croix-Rouge du Kenya) est très favorable à l'Accord de Séville, mais nourrit quelques inquiétudes au sujet de sa mise en œuvre. Sa Société nationale a vécu des situations concrètes dans lesquelles les relations de travail entre les trois composantes n'ont pas toujours été satisfaisantes. La formation est importante pour que toutes les composantes puissent comprendre comment fonctionner conformément aux principes de l'Accord de Séville. Si le rôle de chacune des composantes n'est pas respecté, l'application de l'Accord est impossible. La Croix-Rouge du Kenya se prononce en faveur de la résolution, et propose que les Sociétés nationales ayant une expérience opérationnelle soient consultées quant aux domaines à inclure dans une telle formation.

M. Muheim (Croix-Rouge suisse) se déclare profondément satisfait de l'Accord de Séville. La Croix-Rouge suisse

ayant participé très activement aux négociations qui ont conduit à son adoption. Des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières années sur la voie de relations plus harmonieuses entre toutes les composantes du Mouvement. La mise en œuvre pleine et entière de l'Accord doit demeurer la priorité absolue du Mouvement, car il reste encore bien des écueils à surmonter. La crise des Balkans a mis en lumière de graves incompatibilités en ce qui concerne la gestion du nouveau système, lesquelles pourraient être corrigées en posant des questions critiques sur les perspectives d'avenir. Reste que l'Accord ne représente qu'un premier pas. Il est regrettable que le Mouvement ne soit toujours pas doté d'une stratégie commune. On est en droit de se demander si le Mouvement peut encore se permettre le luxe de disposer de deux institutions actives à l'échelon international, alors que toutes deux connaissent de graves contraintes financières et des problèmes chroniques dans la gestion conjointe des crises. Le Mouvement devrait être plus intégré et uni de manière très dynamique. La création d'un groupe *ad hoc* chargé d'étudier les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Séville est une excellente initiative. La réflexion sur la stratégie devrait être étroitement liée à une étude des questions organisationnelles. Le Mouvement doit s'adapter à un monde en mutation constante, dans lequel la concurrence s'est accrue dans tous les domaines, y compris celui de l'action humanitaire.

M. Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon) se déclare favorable au projet de résolution, et évoque les nombreuses catastrophes, aussi bien naturelles que causées par l'homme, qui se sont produites depuis l'adoption de l'Accord de Séville. La Société de la Croix-Rouge du Japon souhaite formuler un certain nombre de remarques, à la lumière de sa participation à des opérations internationales de secours. Premièrement, la Fédération internationale et le CICR devraient utiliser pleinement les unités de secours d'urgence des Sociétés nationales afin de renforcer la capacité du Mouvement de lancer des opérations de secours sans perdre de temps. Deuxièmement, le CICR et la Fédération internationale doivent être félicités pour leur coopération exemplaire pendant la crise du Kosovo. Par ailleurs, il convient de relever que de manière générale, la compétition pour obtenir le statut d'institution directrice n'est qu'une question interne à la famille de la Croix-Rouge. Aux yeux des victimes et des donateurs, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est une seule et unique organisation humanitaire, et il faut espérer que l'unité l'emportera. Enfin, il existe un écart considérable en termes de ressources entre le CICR et la Fédération internationale. Cette dernière ne dispose que d'un financement limité pour les secours d'urgence en cas de catastrophe et doit donc trouver des ressources par des appels d'urgence avant de pouvoir lancer des opérations de grande envergure. Le temps de réaction de la Fédération internationale compromet l'efficacité de ses interventions. La Société de la Croix-Rouge du Japon lance un appel pressant à la coopération régionale, et appelle les composantes du Mouvement à se compléter mutuellement et à compenser les points faibles des autres.

Mme Basque (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire) déclare que sa délégation est favorable au projet de résolution. Elle relève que l'Accord de Séville a déjà porté ses fruits en matière de coopération régionale, et cite l'exemple du groupe de Lomé; elle insiste sur l'importance de faire connaître l'Accord au personnel terrain.

Mme Sanchez (Croix-Rouge dominicaine) décrit les mesures prises par sa Société nationale pour faire connaître le contenu de l'Accord de Séville à tous ses membres, y compris par des ateliers spéciaux organisés avec l'appui de la

délégation régionale du CICR. Elle recommande que la diffusion de l'Accord soit élargie et que l'on étudie la possibilité de prononcer des sanctions en cas de violation de ses dispositions. La Croix-Rouge dominicaine est prête à soutenir la diffusion de l'Accord au sein du Mouvement.

Le Dr Dantas dos Reis (Croix-Rouge du Cap-Vert) déclare que l'Accord de Séville devrait être conçu comme une mesure temporaire destinée à rapprocher les composantes du Mouvement. Le rapport est très encourageant, mais le Mouvement doit progresser plus rapidement, en utilisant les moyens à sa disposition.

M. Bompese (Croix-Rouge de la République démocratique du Congo) rappelle que toutes les composantes du Mouvement représentées à Kinshasa participent à l'application de l'Accord de Séville, notamment par des séances de formation. Il demande des lignes directrices sur la manière d'associer les Sociétés nationales à ces efforts, afin que leurs activités opérationnelles soient plus efficaces. L'orateur est favorable au projet de résolution.

Le Pr Ganesalingam (Croix-Rouge de Sri Lanka) exprime son soutien au projet de résolution, et déclare que toutes les composantes du Mouvement devraient être plus résolument engagées dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville. Une mise en œuvre réussie exige un changement d'attitude, un retour d'informations régulier de la part des composantes sur le terrain aux institutions de Genève, et la création d'une commission pour suivre le processus de mise en œuvre, étudier les difficultés tactiques que rencontrent les composantes, et proposer des mesures correctives appropriées.

M. Rodriguez (Croix-Rouge américaine) tout en soutenant les efforts accomplis pour renforcer les activités de coopération du Mouvement, et en particulier celles qui sont citées dans l'Accord de Séville, souligne l'importance, pour chacune des composantes, de mieux comprendre les procédures respectives et de concevoir de meilleures stratégies de communication et de coordination. Une structure idéale devrait être définie pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Mouvement. La Croix-Rouge américaine est favorable au projet de résolution.

M. Younger (Croix-Rouge britannique) reconnaît que les aspirations énoncées dans l'Accord de Séville sont désormais fermement ancrées dans la langue et la conscience du Mouvement ainsi que dans ses opérations, comme le démontre la coopération régionale conjointe dans les Balkans. Pourtant, toutes les composantes doivent faire mieux encore dans un environnement extérieur en mutation, et le Mouvement, pour réaliser pleinement son potentiel, doit présenter au monde un visage uni. La Croix-Rouge britannique est donc favorable à la création de groupes de travail chargés d'étudier le domaine sensible des opérations de secours et de veiller à ce que, dans le cadre de la notion d'institution directrice, chaque composante agisse de manière coordonnée, afin de développer une stratégie globale pour le Mouvement. L'orateur indique que sa délégation partage l'avis de la Croix-Rouge suisse sur le fait que le Conseil des Délégués devrait être prêt à étudier les questions d'un œil critique afin de faire progresser la situation.

Un représentant de la Croix-Rouge togolaise reconnaît les mérites de l'Accord de Séville et souligne la nécessité d'une formation continue pour favoriser une meilleure compréhension de l'Accord par les Sociétés nationales. En ce qui concerne le paragraphe 2, qui prévoit que des experts pourraient proposer des modifications, l'orateur souhaite que le fonctionnement de l'Accord sur le terrain soit mis à l'épreuve par les experts et le personnel sur place afin de

formuler, le cas échéant, de nouvelles solutions pour combler d'éventuelles lacunes.

M. Forster (CICR) décrit la succession des événements au sein du Mouvement avant et après l'adoption de l'Accord de Séville. Bien des choses ont été accomplies, mais beaucoup reste à faire. Le CICR attache une grande importance à la formation de son propre personnel et à l'appui aux Sociétés nationales dans cette tâche, car seule une meilleure compréhension des dispositions de l'Accord par le personnel et les volontaires leur permettra d'accomplir pleinement les tâches qui y sont décrites. L'Accord de Séville a commencé à porter ses fruits dans des lieux tels que l'Afghanistan, la Colombie et la République démocratique du Congo. Dans d'autres contextes plus délicats, l'Accord a rendu possible l'instauration d'un dialogue entre les partenaires du Mouvement afin de trouver des solutions et de développer la coopération. Parmi les tâches prioritaires figurent l'évaluation de points précis de l'Accord et la participation pleine et entière des Sociétés nationales à sa mise en œuvre. Le CICR félicite la Fédération internationale pour l'élaboration de la Stratégie 2010, réitère son engagement à contribuer à la définition d'une stratégie pour le Mouvement, et exprime son plein appui au projet de résolution.

Le Pr Subashi (Croix-Rouge albanaise) déclare que la crise du Kosovo a fourni une occasion d'appliquer l'Accord de Séville dans les Balkans, et il tire trois conclusions de cette expérience: i) la Croix-Rouge albanaise a appliqué avec succès l'Accord de Séville pendant la crise, et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été l'organisation la plus efficace sur place, la visite conjointe des présidents du CICR et de la Fédération internationale étant une manifestation évidente de l'«esprit de Séville»; ii) dans une situation de crise, la coordination entre les diverses composantes peut toujours être améliorée; enfin, iii) l'action humanitaire ne saurait être conduite de manière efficace sans une Société nationale forte dans le pays touché par la crise. La Croix-Rouge albanaise prépare un nouveau plan quinquennal de développement afin de renforcer ses capacités opérationnelles.

Le Dr Heiberg (Fédération internationale) félicite le président de l'excellente manière dont il conduit les débats, et déclare que la visite de terrain qu'ils ont effectuée ensemble dans les Balkans a constitué l'un des exercices de coopération les plus importants jamais réalisés entre composantes du Mouvement.

Depuis l'adoption de l'Accord de Séville, les composantes du Mouvement ont agi de manière harmonieuse, ce qui est essentiel parce qu'en pareil cas les ressources communes sont utilisées de manière plus efficace et plus efficiente pour venir en aide aux victimes et aux personnes vulnérables. La coopération doit aller au-delà de la fourniture de secours et laisser la Société nationale touchée dans une position plus forte qu'avant la phase d'action commune. Les travaux de la Commission permanente sur la stratégie serviront sans aucun doute à unir le Mouvement dans une approche commune du développement des Sociétés nationales. Pour l'instant, cependant, la stratégie ne saurait être une réponse aux mutations du monde parce qu'il est plus important d'être capable de réagir aux besoins humanitaires de façon efficace dans un esprit de transparence, de confiance et de dialogue.

Le Dr Mijanovic (Croix-Rouge yougoslave) déclare que l'Accord de Séville représente bel et bien un pas important vers la coordination de l'aide humanitaire internationale dans des cas où le Mouvement doit réagir avec célérité à des catastrophes de divers types. Dans l'ensemble, les diverses composantes du Mouvement ont coopéré avec efficacité en

Yougoslavie pendant la crise des Balkans, en acceptant que le CICR assume le rôle d'institution directrice. Les bombardements massifs ont détruit les infrastructures de communication, empêchant ainsi une estimation rapide des besoins des personnes les plus vulnérables sur le terrain. Les équipes conjointes mises en place à proximité des zones susceptibles d'avoir besoin d'assistance ont permis d'obtenir des résultats notables. Leur fonction était d'évaluer les besoins en coordination avec les branches locales de la Croix-Rouge, d'envoyer rapidement des demandes de secours d'urgence, puis d'étudier les activités possibles à long terme dans la zone et de proposer les programmes qu'elles considéraient nécessaires. L'orateur recommande le recours à ces équipes comme un moyen parmi d'autres de mettre en œuvre l'Accord de Séville, et souligne qu'il est important que les projets approuvés au terme de ce processus soient réalisés par les structures existantes, et en premier lieu celles des Sociétés nationales.

Le Dr Hassan (Croissant-Rouge de Somalie) déclare que l'adoption de l'Accord de Séville a été un jalon dans l'histoire du Mouvement. Évoquant l'article 10.2 de l'Accord, il souligne que toutes les composantes du Mouvement doivent recevoir une formation étendue et continue sur l'esprit et le fond de l'Accord. L'orateur exprime son appui à la résolution révisée qui figure dans le document CD99 PR6/REV1, et en particulier au paragraphe 2 du dispositif.

M. Eteki-Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise) relève que l'«esprit de Séville» est réellement présent en Afrique centrale. En témoignent les réunions conjointes régulières des composantes du Mouvement, la participation mutuelle à des séminaires organisés par les délégations régionales, les stratégies concertées pour le renforcement des capacités des Sociétés nationales par des activités de formation et par l'appui aux projets de développement, ainsi que par l'organisation conjointe de manifestations spéciales. L'assistance conjointe, dans les opérations de secours pour les Sociétés nationales confrontées à des catastrophes et des conflits armés, est une nécessité vitale. Tout comme la délégation japonaise, la Croix-Rouge camerounaise suggère que le CICR et les délégations harmonisent leurs méthodes de travail, et que les Sociétés nationales soient consultées avant que des délégués ne soient nommés. L'orateur se déclare résolument favorable au projet de résolution.

Mme Harmon (Croix-Rouge brésilienne) félicite les auteurs du rapport pour avoir montré que l'Accord de Séville ne représentait pas la solution immédiate aux problèmes du Mouvement, mais plutôt un fondement sur lequel bâtir. Malgré leurs différences culturelles, les membres du Mouvement sont liés par les Principes fondamentaux, y compris l'unité fondée sur le respect mutuel. L'oratrice exprime le vœu que l'«esprit d'Yverdon», dans lequel elle voit le point de départ de la quête de l'unité, ne s'éteigne jamais.

Un représentant de la Croix-Rouge indonésienne déclare que le mécanisme des opérations internationales de secours, inscrit dans l'Accord de Séville, est devenu plus complexe lorsque l'on y a introduit les notions de «rôle directeur» et d'«institution directrice». L'orateur préfère les notions de «rôle de coordination» et d'«organisme coordonnateur», les Sociétés nationales jouant le rôle d'acteurs à part entière lors d'opérations internationales de secours, sous la conduite d'une composante du Mouvement agissant en qualité de «coordonnateur opérationnel». Les Sociétés nationales concernées doivent avoir de solides notions des aspects techniques des interventions humanitaires, mais elles ont aussi besoin de formation professionnelle et de promotion interne, avec l'appui du CICR et de la Fédération internationale. Le succès du mécanisme d'opérations de secours

dépend non seulement des deux facteurs évoqués par M. Weber, mais aussi d'une démarche unie de la part de toutes les composantes du Mouvement pour répondre aux besoins des victimes des tragédies humanitaires, de quelque nature qu'elles soient.

M. Bennouna (Croissant-Rouge marocain) appuie fermement le projet de résolution, et approuve l'appel lancé par le délégué australien aux Sociétés nationales afin qu'elles participent au financement des activités de la Commission permanente.

Le Dr Ali (Croissant-Rouge libyen), dont la Société nationale a contribué à la rédaction de l'Accord de Séville, déclare que l'une des réussites les plus importantes de l'Accord est le fait qu'il garantisse la coopération en lieu et place de la tension qui prévalait auparavant, et qu'il fasse participer les Sociétés nationales. L'un des points faibles du Mouvement a été son incapacité à fournir un mécanisme de rapport sur ses activités. L'orateur se déclare favorable au projet de résolution, en particulier en ce qui concerne la création du groupe de travail, mais propose l'amendement suivant à la fin du paragraphe 3: «en tenant compte des commentaires formulés par certaines Sociétés nationales».

M. Mahmoud (Croissant-Rouge soudanais) déclare que l'Accord de Séville offre le cadre nécessaire pour une meilleure coordination entre les composantes du Mouvement, en particulier en matière d'opérations de secours. Le Croissant-Rouge soudanais a pâti d'une concurrence néfaste entre les composantes du Mouvement dans le pays, et il est inimaginable de réaliser des opérations de secours dans un pays sans la participation de la Société nationale du pays et sans que celle-ci soit l'institution directrice. Des fonds devraient être consacrés au renforcement des capacités des Sociétés nationales, pour éviter que les Sociétés nationales faibles ne soient encore plus marginalisées. La délégation soudanaise exprime son appui à l'amendement proposé par le Croissant-Rouge libyen.

Le Dr Mahere (Croix-Rouge du Zimbabwe) exprime son appui sans réserve aux efforts entrepris par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pour mettre en œuvre l'Accord de Séville. Il relève avec satisfaction que les trois objectifs proposés en 1995, à savoir le renforcement des Sociétés nationales, l'action rapide et efficace du Mouvement pendant les situations d'urgence et la promotion des principes du Mouvement, demeurent valables. Il signale que tous les secrétaires généraux des Sociétés nationales d'Afrique australe ont reçu une formation, en coopération avec la Fédération internationale et avec le CICR, et que la coopération fonctionnelle au sein du Mouvement est satisfaisante. L'orateur remercie la Commission permanente d'avoir reconnu l'immense contribution apportée par le Dr Byron Hove, ex-président national de la Croix-Rouge du Zimbabwe, à l'avancement des idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Dr Al-Swailem (Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite) félicite le président pour sa conduite des travaux du Conseil des Délégués, et salue les efforts déployés par la Commission permanente et par l'ensemble du Mouvement dans l'adoption de l'Accord de Séville. Pour reprendre les termes du représentant du Japon, le Mouvement doit parler d'une seule voix, sans réduire l'indépendance des Sociétés nationales. Celles-ci doivent être consultées et se voir donner plus de responsabilités dans l'exécution des opérations de secours et dans le suivi des événements après une catastrophe. La mise sur pied, par la Commission permanente, d'un groupe *ad hoc* pour veiller à la mise en œuvre de l'Accord de Séville est une bonne proposition. Le Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite

reconnaît l'importance de l'appui financier aux Sociétés nationales, et s'engage à maintenir ses dons.

Le président annonce que le Conseil des Délégués a exprimé un appui massif au projet de résolution, avec une seule proposition officielle d'amendement, émanant du Croissant-Rouge libyen. Il prie le représentant libyen de bien vouloir proposer une version définitive de son amendement.

Un représentant du Croissant-Rouge libyen déclare que la proposition d'amendement consiste à insérer les mots « en tenant compte aussi des commentaires formulés par certaines Sociétés nationales » à la fin du paragraphe 3 du projet de résolution. Ces mots s'appliqueraient à la fois au rapport et à la résolution.

Le président suggère une petite modification : « en tenant compte aussi des commentaires formulés par les Sociétés nationales au cours du débat au Conseil des Délégués ». Cette modification est approuvée par le Conseil.

M. Weber (Fédération internationale) souhaite formuler trois remarques. Premièrement, l'Accord de Séville a déjà subi l'épreuve du feu même si des ajustements peuvent encore être nécessaires. L'opération du Mouvement dans les Balkans a dépassé le strict cadre de l'Accord, tout en restant fidèle à son préambule, son esprit et son intention. L'opération dans les Balkans est actuellement évaluée avec le concours d'experts de l'extérieur, afin de définir les améliorations à apporter et de déterminer si elle pourrait servir d'exemple dans d'autres situations. Deuxièmement, la formation destinée à faire mieux connaître l'Accord et assurer une interprétation commune de ses dispositions apportera le respect mutuel et le consentement que demandent les Sociétés nationales lorsqu'une institution directrice est désignée. Les délégations régionales du CICR et de la Fédération internationale apporteront leur appui à une telle formation à tous les échelons, car il s'agit de l'une de leurs responsabilités spécifiques. Troisièmement, il est réconfortant de constater que les Sociétés nationales sont extrêmement nombreuses à appuyer l'idée de définir une stratégie pour le Mouvement. Il ne faut pas considérer que l'Accord concerne exclusivement les opérations internationales de secours. Il sert aussi à renforcer les capacités des Sociétés nationales et à faire en sorte que celles-ci, qui opèrent sur le plan local, se trouvent dans une position plus forte pour mener à l'avenir des opérations humanitaires et ce après les opérations de secours.

M. Sandoz (CICR) fait trois observations au sujet de la discussion qui vient de se dérouler. Premièrement, il faut se garder d'un excès d'optimisme lorsque l'on envisage l'avenir; il convient plutôt de réfléchir constamment aux perspectives futures en prenant pour base l'Accord de Séville. Deuxièmement, la réflexion sur la stratégie du Mouvement ne devrait pas affaiblir les efforts de mise en œuvre de l'Accord. La formation et les tentatives faites pour améliorer l'Accord sont importantes. Enfin, le groupe de travail et le sous-groupe ne devraient pas être trop dogmatiques ni chercher des solutions bureaucratiques. C'est sur le terrain qu'il faut résoudre les problèmes de terrain, et non en créant des structures complexes pour les traiter. Les groupes de travail devraient comprendre non seulement des théoriciens, mais aussi des experts des opérations.

Le président donne lecture de l'amendement à ajouter à la fin du paragraphe 3 de la résolution : « en tenant compte aussi des commentaires formulés par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR au cours du débat au Conseil des Délégués ».

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur l'Accord de Séville telle qu'amendée (résolution 5).

Point 7 de l'ordre du jour : ACTIONS DE SENSIBILISATION

La princesse Margriet (Commission permanente) décrit le processus qui a conduit à la rédaction du projet de résolution sur les actions de sensibilisation dont est saisi le Conseil des Délégués. La sensibilisation recouvre toute une gamme d'activités traditionnelles du Mouvement : contacts diplomatiques discrets, présentation du point de vue de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans des réunions avec d'autres acteurs humanitaires ou lancement de campagnes de sensibilisation du public. Comme les campagnes internationales peuvent être extrêmement délicates et porter atteinte à l'image et à la crédibilité de toutes les composantes du Mouvement, il importe de suivre les principes directeurs de base définis dans la résolution. La Commission permanente est d'avis que le Mouvement ne devrait pas compromettre ses activités traditionnelles; cependant, il ne devrait pas être trop réticent à s'exprimer avec force sur des questions qui représentent de graves préoccupations d'ordre humanitaire.

Le président attire l'attention sur le projet de résolution CD99 7/TREV1 et ouvre la discussion.

M. Pedersen (Croix-Rouge danoise) exprime son appui au projet de résolution révisé, car il est important de disposer d'une politique claire en matière d'actions de sensibilisation, et il relève que la question n'est pas nouvelle pour le Mouvement. La version révisée représente un progrès par rapport à la version originale, car elle insiste davantage sur les victimes des conflits et les personnes vulnérables, qui doivent être au centre de toute activité de sensibilisation.

Mme Powell (Croix-Rouge de la Jamaïque) considère elle aussi que la sensibilisation fait partie de la mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans la mesure où elle encourage le service à la communauté. Il est nécessaire, à titre d'appel indispensable à la prudence, de rappeler que la sensibilisation n'implique pas nécessairement des déclarations publiques vigoureuses, et peut être réalisée par des moyens privés, tels que des démarches bilatérales auprès des autorités gouvernementales. La notion selon laquelle la sensibilisation doit être encouragée dans un premier temps par le CICR et la Fédération internationale représente un appui important pour les Sociétés nationales locales et confère un poids accru à la sensibilisation auprès des autorités locales. Dès qu'un thème a été choisi pour faire l'objet d'activités de sensibilisation, la Société nationale devrait reprendre le flambeau et poursuivre l'action.

Mme Kusmierczyk (Croix-Rouge polonaise) déclare que c'est bien sûr l'action qui représente la principale force du Mouvement mais que, dans un monde dominé par les médias et par la concurrence des ONG, les activités concrètes semblent parfois ne pas avoir la même force de persuasion que par le passé, à moins d'être accompagnées d'un message clair et convaincant. La campagne mondiale qui a été lancée pour célébrer le cinquantième anniversaire des Conventions de Genève a été favorablement accueillie en Pologne, avec des résultats encourageants. Les campagnes de sensibilisation devraient toucher la population locale, car c'est en son sein que se trouvent les personnes vulnérables ayant besoin d'assistance. Le Mouvement devrait se demander s'il dispose bien de la préparation requise pour se consacrer dans une aussi large mesure à des campagnes de sensibilisation et il devrait faire preuve de prudence sans perdre de vue l'importance des activités de sensibilisation pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. La Croix-Rouge polonaise est favorable au projet de résolution et aux lignes directrices qu'elle contient, et demande que des outils soient développés

pour aider les Sociétés nationales à conseiller les personnes intéressées par les questions de sensibilisation.

M. Wharram (Société canadienne de la Croix-Rouge) déclare que les efforts de sensibilisation sont une partie importante des activités de secours et de développement du Mouvement, et insiste sur la nécessité de réfléchir aux conséquences des campagnes de sensibilisation pour toutes les composantes du Mouvement. Partager les informations et donner des exemples concrets d'actions de sensibilisation aiderait à préciser les perceptions diverses des composantes et à améliorer la compréhension collective des écueils inhérents à toute action internationale de sensibilisation. Il pourrait être utile de se doter d'un mécanisme ou d'un forum informel où les composantes pourraient débattre des questions et des campagnes de sensibilisation entre les sessions du Conseil des Délégués. Le lien entre la sensibilisation et le renforcement des capacités institutionnelles des Sociétés nationales devrait être renforcé; les activités de sensibilisation exigent des connaissances techniques qui sortent du cadre de l'exécution des projets. Les efforts du Mouvement en la matière pourraient être renforcés en se concentrant sur des préoccupations spécifiques et en déterminant la manière de les incorporer aux activités des séminaires de développement institutionnel et aux conférences interrégionales de la Fédération internationale.

Le Dr Potravnova (Société de la Croix-Rouge russe) déclare que le Mouvement doit agir de manière plus efficace et mieux ciblée pour s'adapter à un monde en mutation constante. Certes, le Mouvement ne peut pas exprimer son point de vue sur toutes les questions, mais il est souvent critiqué lorsqu'il ne le fait pas. Il est essentiel de définir les domaines d'activités de sensibilisation sur lesquels se concentrer à l'échelon national et au plan international. Il est possible d'obtenir de bons résultats à peu de frais par des contacts diplomatiques bilatéraux (discrets) avec les gouvernements afin de promouvoir la position du Mouvement et de faire mieux connaître ses activités. Si ces démarches échouent, le Mouvement devrait envisager des activités de sensibilisation pour mobiliser l'opinion, tout en ciblant clairement les activités et en maintenant de bonnes relations de travail avec les gouvernements.

Une représentante de la Croix-Rouge britannique remercie la présidente de la Commission permanente pour avoir résumé les avantages et les inconvénients de la sensibilisation publique pour le Mouvement. Avec l'aide du Forum de la communication, qui a beaucoup travaillé sur les actions de sensibilisation à l'intérieur du Mouvement, elle propose quelques petits changements à la résolution: i) le libellé du paragraphe 2 devrait être aligné sur celui du paragraphe 5 du préambule («notant que, même si les actions de plaidoyer peuvent normalement être menées ...»), en insérant «confirme que s'il est vrai que les initiatives de sensibilisation peuvent normalement se faire par le biais du dialogue et de la diplomatie privée, des campagnes publiques et d'autres moyens», et en remplaçant «selon les besoins» par «peuvent être jugés nécessaires» ii) le «b» figurant en regard des mots «de telles campagnes», à la page suivante, devrait être placé devant le paragraphe précédent, en remplacement de la flèche précédant les mots «S'agissant des campagnes internationales», qui serait plus clairs si l'on disait plutôt «campagnes destinées à promouvoir, à l'échelle internationale»; iii) au paragraphe b), les mots «le calendrier et le lancement de toute campagne de sensibilisation menée à l'échelle internationale doivent être discutés et agréés par le CICR et par la Fédération internationale» devraient être insérés après «le lancement de la campagne». La Croix-Rouge britannique

peut appuyer la résolution à condition que ces amendements y soient apportés.

M. Zuluaga (Croix-Rouge colombienne) approuve les déclarations de la Commission permanente, et indique qu'il est favorable à la résolution proposée et à la poursuite des efforts de sensibilisation. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a beaucoup à dire et beaucoup à faire; il devrait encourager la collectivité à se préoccuper du problème de la violence et parler au nom des victimes de la violence. Les campagnes publiques de sensibilisation, comme le projet très réussi de la Croix-Rouge colombienne, «Adieu à la violence» («*Adiós violencia*»), ont servi à unir et motiver le Mouvement et montrer au monde que celui-ci n'a pas pour seule mission d'apporter une assistance en temps de conflit armé ou de catastrophe, mais qu'il s'intéresse aussi aux problèmes sociaux. Les campagnes de sensibilisation sont des entreprises de grande ampleur, et elles exigent de trois à cinq ans pour être efficaces.

Mme Kraus-Gurny (CICR) indique que sensibiliser l'opinion publique au droit international humanitaire et à la nécessité de le respecter est une activité essentielle de chacune des composantes du Mouvement, que le CICR consacre beaucoup d'énergie à encourager. Toutefois, une proportion importante des activités du CICR dans ce domaine ne se prêtent pas à des campagnes nationales ou internationales de sensibilisation, car elles sont de nature confidentielle. Lorsque le Mouvement, au plan international, ou un groupe de Sociétés nationales, à l'échelon régional, décide de lancer une campagne publique, il est important que le projet repose sur des compétences solides sur le plan juridique, opérationnel et professionnel. Toutes les campagnes de sensibilisation exigent du courage et de la persévérance, car le Mouvement se heurte à l'opposition des groupes, des personnes et des gouvernements qui ne partagent ni ses convictions ni ses objectifs. Le Mouvement ne devrait pas hésiter, lors de la XXVII^e Conférence internationale, à défendre ses principes et l'application du droit international humanitaire au nom des victimes et des personnes vulnérables, et il devrait chercher le meilleur moyen de sensibiliser les gouvernements et les autres centres de pouvoir. À ce titre, les campagnes publiques de sensibilisation sur des questions humanitaires ont leur raison d'être.

Mme Oksanen (Croix-Rouge finlandaise) appuie la résolution, et remercie la Croix-Rouge danoise de son travail sur cette question. Les campagnes de sensibilisation passées ont fait la preuve qu'elles représentaient une bonne expérience d'activité en réseau pour toutes les composantes du Mouvement. Il est important de rappeler que les Sociétés nationales sont les auxiliaires des pouvoirs publics en ce qui concerne les services à la communauté, sur la base d'un accord passé avec leur gouvernement. Divers moyens de communication sont essentiels et devraient être pris en considération dans l'adoption de stratégies pour les actions de sensibilisation. Une conception régionale est indispensable pour produire de bons résultats; elle suscite davantage de possibilités pour les Sociétés nationales d'améliorer leur travail en réseau et de s'entraider.

M. Örn (Croix-Rouge suédoise) appuie avec force le projet de résolution et se range à l'avis de la Croix-Rouge danoise, selon lequel le Conseil des Délégués devrait se pencher sur l'histoire du Mouvement pour déterminer comment aborder la notion de sensibilisation de manière plus constructive. L'action de sensibilisation devrait être perçue comme faisant partie de la mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; sensibiliser, c'est transmettre des messages profondément enracinés dans les valeurs, les expériences et la mission

humanitaires du Mouvement. Chaque Société nationale et organe directeur du Mouvement devrait avoir la responsabilité de planifier des actions de sensibilisation et chaque membre et volontaire de la famille de la Croix-Rouge devrait être prêt à se faire l'avocat des valeurs humanitaires. Le défi que le Mouvement doit relever est de s'unir dans les actions de sensibilisation.

Le Dr O'Regan (Croix-Rouge australienne) est favorable au projet de résolution révisé. Bien que les possibilités dont dispose le Mouvement d'entreprendre des activités de sensibilisation soient limitées par le Principe fondamental de neutralité, de telles possibilités existent. Dans un certain nombre de cas bien connus, des tragédies auraient pu être évitées et la réputation du Mouvement grandie si quelqu'un s'était exprimé haut et fort. La Croix-Rouge australienne ne sous-estime pas l'importance des actions privées de sensibilisation, par opposition aux actions publiques menées auprès des gouvernements. Il faut cependant identifier des thèmes qui puissent être invoqués publiquement et avec conviction.

Mme Courtenay (Société de la Croix-Rouge de Belize) se félicite de la politique du Mouvement en matière de sensibilisation et appuie le projet de résolution. Sa Société nationale jugerait très utile de recevoir un appui du CICR et de la Fédération internationale pour des actions de sensibilisation.

Le Pr Gebreselassie (Croix-Rouge éthiopienne) se déclare impressionné par le degré de réflexion que reflète le projet de résolution. Les actions de sensibilisation devraient être menées à l'échelon national, après un travail approfondi de planification par des experts en la matière. Les Sociétés nationales ont besoin d'un soutien financier important, des conseils de spécialistes et de formation en matière de plaidoyer. Les campagnes mondiales exigent de la diplomatie et de la prudence; il convient de ne pas s'aliéner les gouvernements.

Mme Preyssas (Croix-Rouge Française) indique que sa délégation est favorable aux actions de sensibilisation comme moyen de créer une prise de conscience publique, dans la tradition de Henry Dunant. Elle suggère de revoir la rédaction du paragraphe 3 de la résolution concernant les campagnes internationales de sensibilisation. La phrase qui dit que les campagnes internationales «doivent être lancées sous les auspices du CICR et de la Fédération internationale» devrait être amendée comme suit : «doivent être lancées dans le cadre et selon des principes directeurs généraux qui seront définis par le CICR, la Fédération internationale, ou conjointement par les deux institutions». Le libellé original pourrait poser des problèmes dans la gestion nationale des campagnes internationales de sensibilisation, en particulier lorsque ces campagnes sont menées en association avec d'autres ONG. La Croix-Rouge Française appuie le projet de résolution, à condition que cet amendement soit apporté.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) exprime son appui au projet de résolution, à condition que l'on ajoute au paragraphe 3 a) le texte suivant : «Toute décision prise par le Mouvement concernant le lancement de campagnes publiques internationales doit être l'aboutissement d'un processus rigoureux, structuré et transparent». L'orateur approuve la création d'un cadre de prise de décision permettant d'identifier les questions qui revêtent le plus d'importance pour l'ensemble du Mouvement.

Le Dr Jean-François (Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne) exprime son appui sans réserve à la résolution, car elle traite d'une question fondamentale. Le type de démarche choisi, qu'il s'agisse de diplomatie discrète ou de campagne

publique, est secondaire et dépend du contexte, du temps et des ressources disponibles.

M. Nolan (Croix-Rouge néo-zélandaise) soutient le projet de résolution et propose un amendement au paragraphe 3 a), premier alinéa. Le premier alinéa demande aux Sociétés nationales qui envisagent de lancer une campagne de garder à l'esprit la nécessité de le faire de manière à préserver des relations positives avec le gouvernement ou avec d'autres organisations qui seraient concernées par la campagne. Cette exigence ne contredit pas l'obligation du Mouvement de prendre clairement position, mais les Sociétés nationales doivent être conscientes des conséquences. Le membre de phrase «la nécessité d'agir de manière à maintenir des relations positives» devrait donc être remplacé par les mots «les incidences que cette initiative pourrait avoir sur le maintien de relations positives».

M. Davey (Fédération internationale) se range à l'avis du Canada pour considérer qu'il conviendrait d'entreprendre un effort massif pour tirer tous les enseignements possibles des expériences acquises par les Sociétés nationales en matière de sensibilisation, sans nécessairement créer pour cela un mécanisme spécial. La proposition néo-zélandaise concernant le paragraphe 3 a) modifierait la conception des relations avec les gouvernements. Il est important de maintenir des relations positives avec les gouvernements, sans compromettre le Mouvement dans ces relations. L'orateur relève que quelques propositions d'amendement ont été faites, mais que personne ne s'est exprimé contre la substance même de la résolution.

Le président résume les trois propositions d'amendement. La Croix-Rouge britannique a suggéré de modifier le libellé du paragraphe 2 du dispositif pour qu'il se lise ainsi : «s'il est vrai que les actions de sensibilisation peuvent normalement se faire par le biais du dialogue et de la diplomatie privée, des campagnes publiques et d'autres moyens peuvent être jugés nécessaires, compte tenu des mandats respectifs, tels qu'ils sont définis dans les Statuts du Mouvement, des capacités et de l'environnement opérationnel des différentes composantes du Mouvement.» La Croix-Rouge américaine a proposé que les premiers mots du paragraphe 3, «décide ce qui suit à propos des campagnes publiques», soient suivis par les mots «toute décision prise par le Mouvement concernant le lancement de campagnes publiques internationales doit être l'aboutissement d'un processus rigoureux, structuré et transparent». Cette modification entraînerait un changement de numérotation des paragraphes. La Croix-Rouge néo-zélandaise, enfin, a proposé que le premier alinéa soit modifié comme suit : «les incidences que cette initiative pourrait avoir sur le maintien de relations positives avec le gouvernement ou d'autres organisations concernées par la campagne». Les amendements n'ont fait l'objet d'aucune objection.

Un représentant de la Croix-Rouge camerounaise indique qu'il n'a pas d'objection à proprement parler, mais reconnaît qu'il a eu du mal à suivre les explications données.

Le président explique les amendements en français et ajoute que la proposition de nouveau paragraphe c) se lit maintenant ainsi : «les campagnes publiques destinées à promouvoir, à l'échelle internationale, un plus grand respect du droit international humanitaire». Cette proposition ne suscite aucune objection.

Mme Preyssas (Croix-Rouge Française) rappelle la proposition de sa délégation, qui consistait à modifier le texte du paragraphe d'introduction, en remplaçant «sous les auspices du CICR et de la Fédération internationale» par «doivent être lancées dans le cadre et selon des principes

directeurs généraux qui seront définis par le CICR, la Fédération internationale, ou conjointement par les deux institutions ».

Un représentant de la Croix-Rouge camerounaise déclare qu'il n'a pas d'objection en ce qui concerne la proposition française, mais exprime sa préoccupation à l'égard de l'ancien paragraphe b). Il suggère que la proposition de la Croix-Rouge américaine soit incluse dans l'ancien b) sans en faire un paragraphe distinct.

Le président estime qu'il n'y a pas de contradiction entre les propositions française et américaine, et que le contenu ne pose pas de problème.

Un représentant de la Croix-Rouge camerounaise déclare que la proposition française ne suscite aucune objection de sa part.

Le président demande à la délégation américaine si elle a des objections.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) est favorable à la proposition originale du président de conserver la suggestion en tant qu'alinéa distinct du paragraphe 3. Sa délégation n'évoquait pas le cadre en tant que critère, mais bien plutôt par rapport aux campagnes publiques. Il serait préférable de maintenir l'idée selon laquelle le Mouvement doit définir un cadre rigoureux, structuré et transparent, ou une procédure pour définir ce cadre.

Le président demande au Conseil si la proposition de la Croix-Rouge britannique pourrait être insérée après l'ancien paragraphe b). Un deuxième alinéa serait ajouté sous c), après la phrase d'introduction. « Ces campagnes doivent respecter les critères suivants », et dirait : « le calendrier et le lancement de toute campagne de sensibilisation menée à l'échelle internationale doivent être discutés et agréés par le CICR et par la Fédération internationale ».

Le juge Leonor I. Luciano (Croix-Rouge philippine) suggère que la proposition soit confiée à un comité pour révision, car un grand nombre des propositions insérées pourraient ne plus correspondre avec les intitulés.

Le président prie la présidente de la Commission permanente de désigner des représentants de la Fédération internationale et du CICR, qui se réuniront le soir même avec des représentants des Sociétés nationales du Royaume-Uni, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande et de France, afin qu'un texte révisé puisse être présenté le lendemain.

Le président exprime sa profonde sympathie à la Société de la Croix-Rouge arménienne et à la population arménienne après les événements tragiques qui viennent de se produire à Erevan.

La séance est levée à 19 h 20.

QUATRIÈME SÉANCE

Samedi 30 octobre 1999

9 heures

SOMMAIRE : Paix, droit international humanitaire et droits de l'homme — Enfants touchés par les conflits armés — Les enfants de la rue.

Le président ouvre la réunion en annonçant que le Conseil commencera par traiter le point 8, et reviendra par la suite au point 7.

M. Weber (Fédération internationale) informe les participants que la Fédération internationale et la Croix-Rouge de l'Inde ont réagi de manière rapide et efficace au cyclone qui a frappé l'Inde. Des dizaines de milliers de personnes ont été évacuées, et on s'efforce de satisfaire leurs besoins essentiels. Un appel sera lancé prochainement, dès qu'une évaluation complète aura été effectuée. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de M. Geoffrey Dennis, chef de la délégation régionale de la Fédération en Inde.

Point 8 de l'ordre du jour : PAIX, DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

Le président, après avoir exprimé sa sympathie aux victimes du cyclone et à leur famille, présente le point 8 et ses subdivisions, en exposant dans le détail la procédure qui sera suivie.

M. Konoe (Commission permanente) explique que le Mouvement pourrait jouer un rôle clé dans la prévention des conflits en prenant des mesures pour empêcher les tensions, limiter l'escalade de la violence et faire en sorte que les droits fondamentaux de l'homme soient respectés. Le point de l'ordre du jour sur la paix, le droit international humanitaire et les droits de l'homme sera examiné par le Conseil des Délégués de manière régulière, afin de définir la prévention des conflits et de permettre au Mouvement de traduire cette notion en actes, de discuter de stratégies permettant d'éviter l'irruption ou l'aggravation des conflits et de déterminer quelles autorités doivent être responsables de ces stratégies et capables de les mettre en œuvre. Des activités nouvelles, ainsi que les activités traditionnelles du Mouvement, seront étudiées comme facteur d'apaisement des tensions et de contribution à la paix. Les Sociétés nationales de Suède et du Danemark ont préparé un document de travail et présenteront les divers points de la proposition.

M. Pedersen (Croix-Rouge danoise) rappelle que ce point n'est pas une nouveauté pour le Mouvement. Par le passé, il était considéré essentiellement comme une question théorique et non comme un thème ayant des conséquences opérationnelles concrètes; on pensait généralement que les activités opérationnelles habituelles du Mouvement dans les situations d'urgence représentaient la meilleure et l'unique expression de sa contribution à la paix. Or, la situation dans le monde a changé, et la construction de la paix exige aujourd'hui de nouvelles perspectives. Deux domaines présentent une importance toute particulière: i) le droit relatif aux droits de l'homme, en tant que complément important du droit international humanitaire, offrant une base plus solide pour l'action humanitaire pratique; ii) l'intérêt manifesté par les gouvernements en ce qui concerne la manière dont ils pourraient contribuer à la prévention des conflits par le dialogue avec les Sociétés nationales. Cet intérêt a conduit au rapport sur la prévention des conflits, réalisé avec des contributions des Sociétés nationales de la

Belgique, de l'Espagne, du Royaume-Uni et de la Suède. Une version résumée du rapport a été distribuée aux membres du Conseil des Délégués. Les Sociétés nationales doivent consacrer davantage de ressources à l'enseignement de la non-violence et de la tolérance, et devenir des partenaires actifs des manifestations des Nations Unies consacrées à la construction de la paix. L'Organisation des Nations Unies est de plus en plus consciente des potentialités, pour l'aide humanitaire, de réduire les risques de conflit, comme l'illustre le projet «Capacités locales pour la paix». Le projet de résolution présenté par la Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge suédoise, coparrainé par les Sociétés nationales de l'Algérie, du Canada, de la Colombie, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Iran, du Japon, du Mozambique et de la Sierra Leone encourage les Sociétés nationales à concevoir des programmes de prévention des conflits axés sur l'action.

M. Moteane (Croix-Rouge du Lesotho) soutient totalement le projet de résolution, mais il est préoccupé par l'expression «encourage les Sociétés nationales intéressées», dans le dernier paragraphe. Il propose donc que le mot «intéressées» soit remplacé par un terme plus approprié. Il pourrait en effet impliquer que certaines Sociétés nationales ne seraient pas intéressées par la paix.

Un représentant de la Croix-Rouge finlandaise remercie les Sociétés nationales de Suède et du Danemark pour leur contribution au texte de résolution. La clé du renforcement de la paix réside dans la diffusion et la promotion de certaines valeurs, y compris celles du Mouvement. La promotion de la paix exerce un impact important à tous les stades des opérations d'aide humanitaire (planification, mise en œuvre et évaluation). Elle a aussi des conséquences à long terme pour le renforcement des capacités locales et des valeurs humanitaires. Il convient, en outre, d'accorder une attention particulière aux situations d'après-conflit, afin de rétablir la confiance et le respect entre les anciens ennemis. L'accent est mis sur des programmes orientés vers l'action, des activités pour les jeunes, des programmes éducatifs et des activités locales permettant de mobiliser divers secteurs de la société. Il est mis également sur la nécessité de faire en sorte que le personnel du Mouvement et les membres de ses organes directeurs soient représentatifs de l'ensemble des groupes ethniques, des religions, des sexes et des cultures, afin d'encourager la tolérance et la compréhension.

M. Kosirnik (CICR) accueille favorablement la proposition, et suggère de remplacer l'expression «transformation des conflits», qu'il juge ambiguë, par les mots «prévention et atténuation de la violence».

Le Pr Samedy (Croix-Rouge cambodgienne) se joint aux orateurs précédents pour faire l'éloge de la proposition, et exprime la profonde gratitude de son pays à l'égard de François Bugnion, pour sa contribution exceptionnelle à la paix au Cambodge. Des efforts supplémentaires en matière de diffusion et de formation doivent être axés sur les civils, sur les groupes armés et sur les personnes au pouvoir, afin de les encourager à coopérer avec le CICR, le gardien du droit international humanitaire, dans sa mission de paix.

M. Pesmazoglu (Croix-Rouge hellénique) déclare que préserver la paix est une obligation morale et humanitaire

découlant d'un grand nombre de résolutions de la Conférence internationale. Il estime que la Croix-Rouge peut et doit jouer un rôle majeur en tant que médiateur, et rechercher des solutions pour la paix.

M. Davey (Fédération internationale) déclare que pour que le Mouvement puisse jouer un rôle utile en matière de prévention des conflits, il importe qu'il ait une vision claire de ses possibilités, de ses limites, et de la manière dont il peut agir sans compromettre sa neutralité. Pour être efficace, le Mouvement doit être parfaitement clair quant à ses méthodes de travail, poursuivre la réflexion sur le comportement de ses membres en tant qu'individus et en tant qu'organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et promouvoir plus vigoureusement les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'orateur rappelle que le Plan d'action qui sera présenté à la XXVII^e Conférence internationale contient un point spécifiquement consacré à la nécessité de s'appuyer sur les Principes du Mouvement pour encourager une culture de la non-violence.

Le Dr Ali (Croissant-Rouge libyen) exprime son appui à la résolution et suggère que le paragraphe 4 soit modifié comme suit : « demande à la Commission permanente, en consultation avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales intéressées, d'élaborer des programmes du Mouvement relatifs à la prévention de la violence, à la transformation des conflits et à la construction de la paix ».

Un représentant de la Croix-Rouge colombienne appuie la proposition, dont sa Société nationale est coauteur, et décrit la campagne de la Croix-Rouge colombienne, « Adieu à la violence » (« *Adiós violencia* »), comme un exemple du type d'activité destinée à forger une culture de paix et de tolérance, conformément au paragraphe 3 de la résolution.

Un représentant de la Croix-Rouge de Sierra Leone exprime son appui à la résolution et remercie vivement le CICR, la Fédération internationale, la Croix-Rouge britannique et les autres Sociétés nationales participantes pour leur soutien sans faille aux victimes des atrocités commises par les rebelles dans son pays. En matière de paix et de règlement des conflits, le Mouvement a de grandes possibilités d'action. Malheureusement, on n'a pas su, dans certains cas, saisir les occasions d'agir. Dans un pays comme la Sierra Leone, où des jeunes sont couramment recrutés pour combattre, le CICR, par ses activités de diffusion et par ses contacts dans le camp des rebelles, est idéalement placé pour œuvrer auprès des jeunes sur ces questions. Les activités de diffusion insistent beaucoup sur le droit de la guerre, mais pas assez sur la paix, la prévention et le règlement des conflits. Le Mouvement devrait concevoir des initiatives pour la paix en utilisant les capacités locales et l'expérience acquise, car mieux vaut prévenir que guérir.

Le Pr Hamid (Croissant-Rouge soudanais) félicite Médecins sans Frontières, lauréat du prix Nobel de la paix, et déclare que la neutralité du Mouvement devrait être plus active. Conscient du fait qu'il s'agit d'une question sensible, l'orateur estime que le CICR pourrait jouer un rôle positif en matière de médiation, sans que cela ne soit considéré comme une violation de sa neutralité. La Fédération internationale et les Sociétés nationales, elles aussi, pourraient se montrer plus actives en matière de médiation.

M. Oliveira-Soares (Croix-Rouge portugaise) exprime son appui à la résolution, et propose, au paragraphe 4, l'amendement suivant : « encourage toutes les Sociétés nationales à se réunir et à élaborer des programmes d'action relatifs à la prévention de la violence, à l'atténuation des séquelles des conflits et au renforcement de la paix ».

M. Faghihi (Société du Croissant-Rouge Iranien) estime qu'il est grand temps que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge exerce une activité de médiation dans les conflits, plutôt que d'intervenir une fois les hostilités terminées. Les initiatives internationales telles que l'Année internationale des volontaires offrent de bonnes occasions au Mouvement de faire progresser ces questions sur un front plus étendu.

Le président prie la Croix-Rouge danoise de constituer un comité de rédaction pour préparer une version définitive d'un amendement au paragraphe 4, car de nombreuses propositions ont été avancées.

M. Pedersen (Croix-Rouge danoise) accepte de se charger de cette tâche au nom de la Croix-Rouge danoise.

Le Dr Burki (Croissant-Rouge du Pakistan) déclare qu'il est favorable à la résolution, qui est un moyen de manifester le souci profond de paix qui anime le Mouvement, et qui l'aidera à s'acquitter plus efficacement de ses tâches humanitaires.

Un représentant de la Croix-Rouge indonésienne suggère que le troisième paragraphe du préambule de la résolution, qui dit « reconnaissant que le droit des droits de l'homme est, dans l'action sur le terrain, complémentaire du droit international humanitaire », soit amendé comme suit : « reconnaissant que le droit international humanitaire est, dans certaines actions sur le terrain, complémentaire du droit des droits de l'homme ». On éviterait ainsi des interprétations divergentes, selon les pays, de la notion d'action concrète sur le terrain.

Mme Museminali (Croix-Rouge rwandaise) se félicite du projet de résolution, et se déclare particulièrement favorable à la poursuite de la réflexion sur la contribution du Mouvement à la prévention des conflits et à la construction de la paix. Il est nécessaire de montrer — par exemple par la mise en œuvre de programmes destinés aux personnes vulnérables — comment le Mouvement, par les Sociétés nationales, les branches de la Croix-Rouge et les volontaires, entend prévenir et gérer les situations de conflit. Il est essentiel que les programmes humanitaires s'attaquent aux sources potentielles de conflit telles que la pauvreté.

Un représentant de la Société du Croissant-Rouge de Bahreïn déclare que son pays a créé une commission des droits de l'homme dont l'objectif est de préserver la dignité et les valeurs humaines. Un groupe de jeunes chargé des questions sociales participe aussi aux travaux de la commission. L'orateur fait référence au protocole d'accord signé entre son gouvernement et le CICR, et indique en conclusion que sa Société nationale soutiendra toute idée nouvelle en faveur de l'humanité.

Point 8, point subsidiaire sur Les enfants touchés par les conflits armés

M. Konoe (Commission permanente) fait remarquer que le problème des enfants touchés par les conflits armés est un sujet de préoccupation pour toutes les composantes du Mouvement. Les enfants constituent l'un des groupes les plus vulnérables touchés par les conflits armés, et il convient de ne ménager aucun effort pour éviter que les mineurs participent aux conflits armés. Il importe de créer des mécanismes permettant d'adopter des législations nationales et des procédures de recrutement appropriées. Les Sociétés nationales ont un rôle important à jouer pour aider les enfants victimes des conflits à reprendre une vie normale au sein de leur famille et de leur société, et pour leur apporter un soutien matériel, social et psychologique. En 1995, le Conseil des Délégués avait adopté un Plan d'action destiné à encourager

le non-recrutement d'enfants de moins de 18 ans et la mise en œuvre de mesures concrètes pour aider et protéger les enfants victimes des conflits armés. Ces mesures ont conduit au lancement du programme «enfants touchés par les conflits armés», auquel ont participé des représentants de cinq Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale. Après avoir présenté une vidéo décrivant le cas d'un enfant-soldat, M. Konoe encourage vivement le Conseil à adopter le projet de résolution CD99 PR8/1, dont la version française constitue le texte original.

M. Suarez del Toro (Croix-Rouge espagnole) se fait l'écho des idées présentées par M. Konoe, et ajoute que le Mouvement devrait réfléchir à la manière d'améliorer les activités qu'il mène pour retrouver les familles des mineurs non accompagnés ou des victimes des conflits, de faciliter l'intégration et de promouvoir des projets de développement qui permettent au Mouvement de travailler dans des situations d'urgence sans négliger les activités de sensibilisation et de diffusion incombant aux Sociétés nationales. Il est essentiel que les composantes du Mouvement échangent des informations. L'orateur propose de modifier le paragraphe 3 de la résolution pour inclure les Sociétés nationales aux côtés du CICR et de la Fédération internationale dans cet engagement.

M. Ng'elu (Croix-Rouge du Kenya) exprime son soutien au projet de résolution, et propose la création de centres de réadaptation pour les enfants touchés par les conflits armés, la possibilité d'assurer aux enfants un soutien psychologique dans le cadre des programmes en faveur des réfugiés, et un appui accru aux services de recherches.

M. de Mestral (Société canadienne de la Croix-Rouge) remercie ses collègues du CICR, de la Fédération internationale, des Sociétés nationales et du Groupe international de coordination, qui ont guidé les activités visant à répondre aux besoins particuliers des enfants touchés par les conflits armés. L'orateur est préoccupé par l'absence de mention appropriée des Sociétés nationales dans les activités que conduit le Mouvement en vue de la réhabilitation des enfants et de leur réinsertion dans leur communauté. Il approuve la proposition de la Croix-Rouge espagnole consistant à ajouter une référence aux Sociétés nationales dans le paragraphe 3, et il suggère que le paragraphe 5 soit modifié en ajoutant «avec les Sociétés nationales» après les mots «la Fédération internationale». Avec ces amendements, la Société canadienne de la Croix-Rouge peut appuyer la résolution.

M. Nery (Fédération internationale) déclare que le recrutement d'enfants en tant que soldats et l'effet des conflits sur les enfants préoccupent gravement la Fédération internationale. Bien que les Sociétés nationales aient activement participé à la mise en œuvre du Plan d'action destiné à promouvoir le principe du non-recrutement et de la non-participation des mineurs aux conflits armés, et bien que le Groupe international de coordination ait déployé des efforts énergiques dans les pays des membres pour susciter une prise de conscience de ce problème, beaucoup reste à faire. Il est nécessaire de définir des politiques claires et de coordonner les programmes et les activités avec l'ensemble des parties concernées. Il faut recourir à des démarches à base communautaire et multiculturelle. Les Sociétés nationales de pays voisins doivent procéder à des échanges de données et d'expériences. Les enfants doivent être associés aux programmes spéciaux pour la jeunesse.

Le Pr Gebreselassie (Croix-Rouge éthiopienne) suggère que le Mouvement finance dans certaines parties du monde des études sur les ramifications de la participation des enfants aux conflits armés, un phénomène dont on connaît mal

l'ampleur réelle. Il propose de modifier le paragraphe 5 pour attirer particulièrement l'attention sur les programmes de désintoxication : «axer les programmes de réhabilitation sur la réinsertion des enfants dans la société normale, en s'attaquant à des problèmes de nature à générer des handicaps sociaux et psychologique tels que l'abus des drogues et la toxicomanie».

M. Eteki-Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise) se prononce en faveur d'une démarche axée sur la prévention, la lutte contre la pauvreté, le développement de l'éducation et l'élimination des causes des conflits. En Afrique, ce sont les groupes rebelles ou les prétendus mouvements de libération, et non les forces armées régulières, qui recrutent des enfants pour en faire des soldats. Toutes les composantes du Mouvement, et en particulier les Sociétés nationales, devraient coopérer avec les ONG et les organisations professionnelles pour tenter de mettre un terme à ce phénomène. La Croix-Rouge camerounaise est favorable au projet de résolution.

Mme Guisan (CICR) exprime un appui sans réserve à la résolution, et déclare que le Mouvement devrait unir ses efforts pour s'attaquer au problème. Il devrait, en particulier, rendre possible une action de prévention, et il devrait aussi permettre aux enfants de se faire une place dans la société à travers des programmes de réhabilitation et de réinsertion. Dans ce cadre, il est crucial de préserver l'unité familiale et d'encourager le respect des droits et de la protection générale et spécifique que le droit international humanitaire garantit aux enfants. En ce qui concerne le projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, le CICR a rédigé un argument juridique pour préciser sa position. Un tel instrument devrait s'appliquer à toutes les situations de conflit armé, lier toutes les parties au conflit et interdire tout recrutement et toute participation d'enfants aux hostilités. La communauté internationale est devenue plus consciente du problème, et le Mouvement devrait saisir l'occasion pour montrer aux enfants qu'il y a d'autres options que la lutte armée, par exemple la pratique des valeurs humanitaires, en tant que volontaires de la Croix-Rouge de la jeunesse.

M. Weil (Croix-Rouge colombienne) déclare que sa Société nationale est fermement résolue à coopérer avec le CICR pour assister et protéger les enfants victimes des conflits armés, et prévenir le recrutement et la participation de mineurs à la guerre. L'orateur décrit, au regard de l'expérience que vit la Colombie en matière de conflit interne, les facteurs sociaux (pauvreté, absence d'éducation, déplacement, perte de famille) qui rendent les enfants vulnérables au recrutement et à d'autres dangers, tels que la prostitution. Il appelle vivement les Sociétés nationales à œuvrer de concert pour bâtir une société saine pour la jeunesse du monde, et exprime son appui à la résolution ainsi qu'aux amendements proposés par les délégations du Canada et de l'Espagne.

M. Bradshaw (Croix-Rouge de Barbade) félicite le Groupe international de coordination pour ses efforts visant à encourager les autorités à ne pas entraîner des mineurs dans les conflits armés. L'orateur plaide pour que soient prises des mesures de prévention, en faveur non seulement des enfants touchés par les conflits armés, mais aussi de tous les enfants et civils qui sont victimes d'une culture de la violence toujours plus marquée, de la disponibilité des armes et du commerce illégal de stupéfiants. Le Mouvement devrait appeler les autorités et les organismes d'assistance à encourager des mesures d'aide à long terme pour les personnes handicapées et pour ceux qui risquent de ne jamais pouvoir se réinsérer totalement dans leur milieu social et professionnel.

Mme Teixeira (Croix-Rouge du Mozambique) exprime l'appui sans réserve de sa délégation aux recommandations et aux activités du Groupe international de coordination. Elle propose que le problème soit abordé de la même manière que les mines antipersonnel, et que toutes les composantes préparent des plans concrets de lutte contre le phénomène. L'oratrice indique qu'elle aurait souhaité que le rapport sur les enfants touchés par les conflits armés couvre aussi des questions connexes, telles que les violences sexuelles contre les enfants.

M. Younger (Croix-Rouge britannique) déclare que le problème clé réside dans le recrutement d'enfants de moins de 15 ans — la limite d'âge actuelle dans les normes internationales —, et qu'il faut redoubler d'efforts pour faire connaître les normes juridiques internationales existantes. Il propose deux amendements : premièrement, l'insertion dans le préambule, après le paragraphe 3, d'un nouveau paragraphe ainsi libellé : « gravement alarmé et préoccupé par le fait que des enfants de moins de quinze ans sont recrutés dans les forces armées ainsi que dans des groupes armés, en violation du droit international humanitaire, qui interdit le recrutement et la participation aux hostilités d'enfants de moins de 15 ans ». Deuxièmement, le paragraphe 4 du dispositif devrait refléter exactement le texte figurant dans des résolutions antérieures du Conseil des Délégués et la nécessité de rendre un tel instrument contraignant pour les groupes armés non gouvernementaux; il conviendrait donc de le rédiger comme suit : « encourage toutes les Sociétés nationales à soutenir, notamment par des contacts avec leur gouvernement, l'adoption d'un instrument international reflétant le principe de non-recrutement et de non-participation d'enfants de moins de 18 ans à des conflits armés, l'objectif étant de faire en sorte qu'un tel instrument soit applicable à toutes les situations de conflit armé ainsi qu'à tous les groupes armés ».

Le président prie le représentant de la Croix-Rouge britannique de bien vouloir préparer sa proposition par écrit à l'intention du groupe de rédaction.

M. Willie (Croix-Rouge du Libéria) décrit les efforts déployés par sa Société nationale pour venir en aide aux enfants en les emmenant loin des lignes de combat et en ouvrant des écoles à leur intention, avec l'aide de la Croix-Rouge suédoise. Les femmes, elles aussi, sont gravement touchées par le conflit armé, et nombre d'entre elles ont été forcées à prendre les armes. La Croix-Rouge du Libéria administre un programme pour les femmes touchées par la guerre, financé par la Croix-Rouge espagnole. L'orateur propose que les femmes soient, elles aussi, mentionnées dans la résolution.

M. Shahid Ali (Croissant-Rouge du Pakistan) craint qu'en l'absence d'alternative telle que la possibilité d'une éducation et d'une formation professionnelle, qui permettraient aux enfants de trouver leur véritable vocation dans l'existence plutôt que de commettre des actes contre nature en s'adonnant à la violence, sombrant dans la drogue ou participant aux conflits armés, les législations ou les résolutions adoptées en leur faveur ne soient inefficaces. L'orateur appuie la résolution sans aucune réserve.

M. Malachowski (Croix-Rouge polonaise) s'exprime en faveur de la résolution, en tant que membre d'une génération d'enfants qui ont été tragiquement touchés par la guerre.

M. Hussein (Croissant-Rouge de Somalie) exprime son appui sans réserve à la résolution; il se dit persuadé que le Mouvement pourrait jouer un rôle de premier plan pour prévenir la participation des enfants aux conflits armés et

permettre leur réhabilitation et leur réinsertion dans la communauté.

M. Mahmoud (Croissant-Rouge soudanais) exprime sa préoccupation au sujet de la situation des enfants confrontés à un conflit armé, et qui ont besoin d'une assistance et d'une protection spéciales. Le Croissant-Rouge soudanais coopère avec le CICR dans ce domaine, notamment en matière de recherches. Des programmes ont été conçus à l'intention des enfants et des jeunes afin de les réintégrer au sein de leur famille et de leur milieu social en tant que membres à part entière de la communauté.

Le Dr Nhan Nguyen (Croix-Rouge du Viet Nam) demande que les enfants qui ont été victimes de l'« agent orange » au cours de la guerre du Viet Nam (entre 1961 et 1975) soient inclus dans la résolution et dans le Plan d'action, afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier de programmes de réhabilitation et d'autres activités pertinentes.

M. De Graaf (Croix-Rouge néerlandaise) remercie le Groupe international de coordination, le CICR et la Fédération internationale pour leurs activités de protection de l'enfance et leurs rapports. Le Plan d'action comporte de nombreux projets à caractère préventif, mais il faut insister davantage sur les activités de réhabilitation que les Sociétés nationales doivent réaliser avec l'aide du Mouvement dans les zones de guerre et dans les situations d'après-conflit. La Croix-Rouge néerlandaise soutient l'amendement proposé par la Société canadienne de la Croix-Rouge et suggère de modifier le libellé du paragraphe 5 du dispositif pour dire non pas « demande aux Sociétés nationales de », mais « invite instamment les Sociétés nationales à ».

Mme Museminali (Croix-Rouge rwandaise) se félicite du projet de résolution et appelle le Mouvement à ne pas oublier que les enfants-soldats ne sont pas les seuls touchés par la guerre : d'autres enfants — ceux qui sont chef de famille, qui vivent dans des orphelinats et d'autres institutions — sont aussi des victimes. L'oratrice félicite le CICR pour la qualité de ses services de recherches. Une coopération et une coordination étroites avec les autres Sociétés nationales et les organismes actifs dans le même domaine permettrait de réaliser de gros progrès, et cette nécessité pourrait être reflétée au moyen d'un amendement au paragraphe 5, qui consisterait à insérer, après les mots « avec les Sociétés nationales », le membre de phrase « et en consultation avec les organisations concernées ».

M. Burchelson (Croix-Rouge de la Jamaïque) exprime son appui à la résolution ainsi qu'aux recommandations formulées par les Sociétés nationales. Il fait remarquer que la solution aux problèmes qui touchent les enfants dans les conflits armés est étroitement liée à la question de la prolifération des armes. Il invite le Conseil des Délégués à appuyer l'action des Sociétés nationales et des gouvernements dans ce domaine, et à informer les pays et les gouvernements — en particulier ceux qui produisent ou fabriquent des armes — des risques que représente le fait de fournir des armes à des armées ou à des groupes armés non gouvernementaux lorsque des enfants sont impliqués.

Le président propose qu'un groupe de rédaction se charge des amendements proposés au projet de résolution. Il rappelle que le texte a été présenté par un Groupe international de coordination (qui rassemble les Sociétés nationales de la Colombie, de l'Espagne, de l'Islande, du Mozambique et de la Suède, ainsi que le CICR et la Fédération internationale). Le président propose que les représentants des Sociétés nationales du Canada, de l'Éthiopie, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, du Rwanda et du Viet Nam se joignent au groupe afin de finaliser le texte, sous la présidence du CICR. Il exhorte les

délégués à se montrer concis dans leurs interventions sur les points restant à débattre et attire l'attention sur le point subsidiaire suivant de l'ordre du jour : les enfants de la rue.

Point 8, point subsidiaire sur Les enfants de la rue

M. Konoe (Commission permanente) présente le rapport écrit sur les enfants de la rue ainsi qu'une vidéo sur la vie de Marisel, une enfant de la rue aux Philippines. De nombreux enfants de la rue sont privés d'une alimentation suffisante, dépourvus d'abri et de possibilités d'éducation pour répondre à leurs besoins physiques, psychologiques et de développement. Ils sont exploités sur le marché du travail et dans le commerce du sexe et sont victimes d'abus sur les plans physique et affectif, en proie à la toxicomanie et à l'alcoolisme, ils sont rejetés et exclus de la société. Le phénomène, fréquent en Asie et en Amérique du Sud, se répand en Europe orientale et en Afrique en raison de l'instabilité économique et politique, de l'épidémie du SIDA, des catastrophes naturelles et des conflits armés. Le Mouvement, qui sait comment répondre aux besoins des enfants de la rue et dispose d'un vaste réseau de volontaires, est parfaitement en mesure de soulager les souffrances des enfants, ce qui s'inscrit dans son mandat humanitaire. Un groupe de travail, composé de cinq Sociétés nationales, du CICR et du Secrétariat de la Fédération, a été créé par la Fédération internationale, conformément à la résolution 8.2 du Conseil des Délégués de 1997, pour préparer un plan d'action en faveur des enfants de la rue.

M. Muriu (Croix-Rouge du Kenya) félicite la Commission permanente pour son excellent rapport et souscrit à ses recommandations. Il propose que l'accent soit résolument mis sur la collecte de fonds et les projets d'assistance en faveur des enfants de la rue. L'orateur appuie vigoureusement la demande qu'un financement suffisant soit accordé aux Sociétés nationales afin de leur permettre de mettre en œuvre des programmes. Il salue la Croix-Rouge finlandaise pour sa contribution au concert que le Mouvement organise à des fins de collecte de fonds à l'occasion de la XXVII^e Conférence.

Le Pr Gabr (Fédération internationale) déclare qu'il est important de redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des enfants de la rue, et ce pour le bien de la société dans son ensemble. À cet égard, la Fédération internationale progresse dans l'élaboration d'un Plan d'action destiné à fournir l'orientation et les outils dont les Sociétés nationales ont besoin pour élargir leurs activités dans ce domaine, sur la base de la Stratégie 2010 et de son groupe de travail sur les enfants de la rue. Les Sociétés nationales doivent activement soutenir le groupe de travail dans ses efforts de mise au point d'une stratégie relative aux enfants de la rue et à ceux qui risquent de le devenir.

Le président prie les délégués de limiter leurs interventions à trois minutes.

Un représentant du Croissant-Rouge soudanais fait remarquer, en se fondant sur son expérience dans le groupe d'étude Henry Dunant sur les enfants de la rue, que si les Sociétés nationales sont bien conscientes du problème, elles ne savent absolument pas comment aider efficacement ces enfants. L'orateur exprime son appui à la résolution ainsi qu'au groupe de travail sur les enfants de la rue, mais ajoute qu'un plan d'action satisfaisant devrait se concentrer sur les méthodes de collecte de fonds et sur la mise au point de programmes efficaces, susceptibles d'être poursuivis sur le long terme.

M. Gyedu-Adomako (Croix-Rouge du Ghana) félicite le groupe de travail pour son exposé très clair de la question, et se déclare favorable à la résolution. Les conclusions d'une

étude récente de la Croix-Rouge du Ghana sur les besoins des enfants de la rue à Accra ont révélé que les fillettes étaient « les plus vulnérables des personnes vulnérables » car, souvent, elles étaient violées par des garçons plus âgés, enfants de la rue eux aussi, et se voyaient voler leurs biens. Un abri pour les filles de la rue a été créé par la Société nationale du Ghana, avec l'aide de la Croix-Rouge suisse et d'une assemblée métropolitaine.

M. Cabezas (Croix-Rouge équatorienne) exprime son appui au projet de résolution. Le Conseil des Délégués est l'instance idéale pour débattre de cette question, et il est essentiel d'encourager une culture du respect des droits de l'enfant. Le champ d'action et les tâches de coordination du Mouvement doivent être clairement définis et les Sociétés nationales doivent résolument s'associer à l'action du Mouvement.

Une représentante de la Croix-Rouge finlandaise souligne que les activités du Mouvement en faveur des enfants-soldats et des enfants de la rue sont étroitement liées. L'oratrice se félicite du fait que les enfants de la rue aient été inscrits dans le Plan d'action de la XXVII^e Conférence internationale. La Croix-Rouge finlandaise mène des activités en faveur des enfants de la rue. Plus de 50 Sociétés nationales ont des activités dans ce domaine, qui visent en premier lieu à permettre aux enfants de prendre en main leur propre vie. Le Mouvement devrait concentrer son action sur des stratégies à long terme, telles que la sensibilisation et la prévention, recourir à bon escient à son réseau de volontaires et associer les enfants à ses activités. La Croix-Rouge finlandaise encourage vivement le Conseil des Délégués à soutenir les activités du groupe de travail de la Fédération internationale sur les enfants de la rue et à poser des questions pertinentes concernant le financement, l'organisation et les ressources humaines et la possibilité de débattre de la question à l'Assemblée générale de la Fédération.

Mme Mundeta (Croix-Rouge du Zimbabwe) exprime son appui à la résolution, et souligne l'importance du point 4.2, relatif au développement de programmes. Les projets destinés à générer des revenus pour l'éducation à la santé et l'assistance psychosociale constituent une préoccupation majeure. Le solide réseau des enfants de la rue eux-mêmes pourrait être utilisé par les Sociétés nationales dans la mise en œuvre de leurs activités. La Croix-Rouge du Zimbabwe remercie la Croix-Rouge danoise d'avoir rendu possible l'organisation d'un séminaire sur le VIH au Zimbabwe. Bien que quelques centres de réhabilitation aient été mis sur pied dans le pays par le gouvernement et d'autres organisations, les enfants de la rue n'ont pas été, jusqu'ici, vraiment enclins à s'y rendre.

Mme Basque (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire) déclare que le triste sort des enfants de la rue est bien connu dans son pays, où on les appelle des « enfants en situation difficile ». Elle exprime ses remerciements à la Croix-Rouge espagnole, qui a contribué à couvrir les coûts de médicaments destinés aux enfants de la rue, ainsi qu'à la Croix-Rouge française, qui a promis une aide financière pour la construction d'un centre d'apprentissage.

M. Eteki-Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise) déclare que les activités en faveur des enfants de la rue forment une part importante du programme de développement de sa Société nationale et que la priorité est donnée aux besoins des enfants en matière de santé. Une équipe médicale, financée conjointement par la Société nationale et par le CICR, a fourni des soins médicaux de base aux enfants de la rue et un centre médico-social a été créé au siège de la Société nationale pour traiter les cas graves. Le programme de formation n'a

pas encore démarré, à cause du manque de fonds, de personnel qualifié et d'infrastructure mais des négociations sont en cours avec la Croix-Rouge de Belgique pour lancer le projet. Le Plan d'action du Mouvement devrait prévoir un appui aux Sociétés nationales.

M. Almonte Baéz (Croix-Rouge dominicaine) se déclare favorable au projet de résolution et demande que le groupe de travail sur les enfants de la rue informe régulièrement les Sociétés nationales de l'avancement de ses travaux. Les Sociétés nationales qui ont besoin d'une aide financière pour travailler dans ce domaine pourraient peut-être s'adresser à des Sociétés nationales plus fortes ou à des gouvernements pour obtenir un financement. La Croix-Rouge dominicaine a fait figurer cette question dans son programme, conformément à l'Accord de Séville, mais elle n'a pas pu progresser dans la mise en œuvre par manque de moyens financiers.

Mme Guisan (CICR) exprime un appui sans réserve au projet de résolution, car les enfants de la rue ont besoin de bien plus que d'une aide d'urgence pour échapper à la perte de leur dignité et au contrôle de leur existence. Répondre aux besoins de ces enfants pourrait donner aux Sociétés nationales l'occasion de renforcer leurs activités traditionnelles, d'élargir leur champ d'action et d'acquérir des compétences spécialisées dans ce domaine. Des programmes de réhabilitation psychologique et sociale destinés aux enfants touchés par un conflit armé permettraient de leur

éviter de devenir des enfants de la rue. De même, des programmes d'assistance préventifs permettraient d'éviter que des enfants de la rue ne deviennent des enfants-soldats. Le CICR se réjouit de participer au groupe de travail de la Fédération internationale sur les enfants de la rue, et il continuera à soutenir la mise en œuvre de son Plan d'action.

Un représentant de la Croix-Rouge du Swaziland Baphalali déclare que le problème des enfants de la rue est complexe et étroitement lié aux valeurs culturelles fondamentales de son pays, où les enfants ne sont généralement pas élevés par leurs parents biologiques, mais par la communauté. Les Sociétés nationales devraient se concentrer sur des programmes d'éducation et de lutte contre la pauvreté. Nombreux sont les enfants de la rue qui ont perdu leurs parents à cause du SIDA; la recherche d'autres membres de la famille et le placement des orphelins chez des parents seraient des mesures efficaces à moindre coût et serviraient à promouvoir les valeurs culturelles.

M. Strijak (co-secrétaire du Conseil des Délégués) annonce que 108 engagements ont été enregistrés au stand prévu à cet effet. Il prie les Sociétés nationales d'encourager les délégations de leur gouvernement à formuler des engagements dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 12 h 20.

CINQUIÈME SÉANCE

Samedi 20 octobre 1999

14 heures

SOMMAIRE : Les enfants de la rue (suite) — La stratégie du Mouvement concernant les mines — La Cour pénale internationale — La disponibilité des armes — Questions diverses — Rapport du Forum de la communication — Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués.

Le Dr Inomzoda (Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan) exprime son appui au projet de résolution sur les enfants de la rue. Il souligne l'importance de la question pour sa Société nationale, qui considère qu'il s'agit d'une part importante de son action et une illustration du caractère humanitaire de son mandat. L'orateur souligne en outre l'importance du problème des enfants sans abri dans les régions touchées par les conflits armés. Ces enfants exigent une attention particulière, et doivent être considérés comme l'un des groupes les plus vulnérables. Ils requièrent une réhabilitation sociale et psychologique particulière, ainsi qu'une assistance humanitaire et médicale dans toutes les situations couvertes par l'Accord de Séville.

M. Quenum (Croix-Rouge Béninoise) approuve le projet de résolution et remercie le groupe de travail pour l'efficacité de ses travaux préliminaires. Il souligne que sa Société nationale a besoin d'une assistance durable dans ses activités qui sont hautement appréciées par les pouvoirs publics et par la communauté. La Société a, en particulier, produit des statistiques fiables sur les enfants de la rue au Bénin. La délégation de la Croix-Rouge Béninoise remercie la Croix-Rouge espagnole et la Croix-Rouge de Belgique pour leur aide inestimable.

Un représentant de la Croix-Rouge du Viet Nam déclare qu'approuver des résolutions et lancer des appels à une meilleure coordination des activités de tous les organismes concernés par cette question ne permettra de traiter qu'un des aspects du problème. Les enfants doivent être étroitement associés à toutes les activités du Mouvement. La Croix-Rouge du Viet Nam se félicite de la campagne de sensibilisation de l'opinion lancée dans tout le pays sous le titre « *Save the children* » par le ministère de l'Éducation, en coopération avec le gouvernement suédois. Bien que le Viet Nam ait signé en 1990 la Convention relative aux droits de l'enfant, la plupart des enfants vietnamiens ne connaissent pas leurs droits. La Croix-Rouge du Viet Nam est favorable au projet de résolution, et suggère que le paragraphe 4 soit amendé comme suit : « engage les Sociétés nationales à mener de telles activités en insistant sur le principe de la participation des enfants et en tenant dûment compte de la nécessité d'une réelle collaboration à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ».

Une représentante de la Croix-Rouge Burkinabè exprime un ferme soutien au projet de résolution, et salue la création du groupe de travail sur cette question. Au Burkina Faso, des responsables religieux envoient des enfants mendier dans la rue, et souvent les enfants finissent par y rester. Dernièrement, la Société nationale du Burkina Faso, la Croix-Rouge de Belgique et le ministère des Affaires sociales ont parrainé un projet éducatif pour les enfants de la rue intitulé « un milieu ouvert ».

Mme Stoimenova (Croix-Rouge bulgare) remercie les membres de la Commission permanente de leur excellent travail et exprime son appui total au projet de résolution. Elle suggère que les Sociétés nationales renforcent leur coopération avec les gouvernements et les autres ONG qui s'emploient à

améliorer les conditions d'existence des enfants de la rue. La Croix-Rouge bulgare met en œuvre avec succès plusieurs projets en association avec les Sociétés nationales d'Allemagne, d'Espagne et des Pays-Bas, auxquelles elle tient à exprimer sa gratitude. Elle coopère aussi avec les autorités nationales pour fournir une aide aux enfants de la rue en Bulgarie.

M. Odonchimed (Croix-Rouge de Mongolie) déclare que les enfants de la rue sont devenus l'un des principaux problèmes sociaux en Mongolie, avant tout en raison de la crise économique que traverse le pays. Il évoque ensuite l'initiative qu'il a prise d'organiser une conférence nationale sur la question des enfants sans abri. La conférence, qui a réuni des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, a défini des tâches communes pour contribuer à la solution du problème. Un programme spécial a aussi été établi dans des centres pour le développement de l'enfant, afin de diffuser des connaissances sur les questions humanitaires. La Croix-Rouge de Mongolie soutient totalement le groupe de travail sur les enfants de la rue, tout en regrettant qu'un nombre limité de Sociétés nationales y participent. L'orateur ajoute que la Croix-Rouge de Mongolie a exprimé le vœu de nouer une collaboration plus étroite avec le groupe de travail et de procéder à un échange d'expériences avec d'autres Sociétés nationales. En conclusion, sa Société nationale est prête à mettre en œuvre et à appuyer le projet de résolution.

Le Dr Zidan (Croissant-Rouge arabe syrien) appuie la résolution sur les enfants de la rue car il s'agit d'un problème majeur. Il propose que chaque région s'attaque à ce phénomène à travers la coopération entre Sociétés nationales. Il semble que la pauvreté soit bien souvent la raison pour laquelle des enfants sont livrés à eux-mêmes.

Le Pr Gebreselassie (Croix-Rouge éthiopienne) se déclare en faveur de la résolution. Tout en reconnaissant que l'action doit nécessairement être entreprise à l'échelon des Sociétés nationales, il fait remarquer qu'il faut aussi coopérer avec les gouvernements, pour qu'ils facilitent la mise en œuvre des programmes, avec les ONG, avec les organisations internationales et avec les institutions de la société civile, car les Sociétés nationales ne peuvent opérer seules. Étant donné la manière fragmentaire dont les programmes destinés aux enfants de la rue ont été conçus jusqu'ici, on pourrait prévoir dans le préambule la création d'un consortium d'institutions, avec un rôle directeur pour les Sociétés nationales. Le CICR et la Fédération internationale, quant à eux, auraient pour rôle de mobiliser les ressources et les compétences du Mouvement en collaborant plus étroitement avec les institutions des Nations Unies et le secteur privé.

Le président demande à la Fédération internationale d'étudier l'idée d'un consortium, et de veiller à collaborer plus étroitement avec les organisations internationales et d'autres institutions engagées dans des projets pour les enfants de la rue.

Le Dr Heiberg (Fédération internationale) reconnaît que les suggestions faites sont utiles et seront prises en considération.

Le président fait remarquer que la question qui préoccupe la délégation vietnamienne, à savoir la participation des enfants, est couverte au paragraphe 4, et il demande si la délégation pourrait envisager de retirer sa proposition, afin de permettre l'adoption de la résolution.

Un représentant de la Croix-Rouge du Viet Nam approuve dans l'ensemble le paragraphe 4, mais considère qu'une formulation telle que: «engage les Sociétés nationales à mener de telles activités en insistant sur le principe de la participation des enfants et sur la nécessité...» exprimerait les choses avec plus de force.

Le président indique qu'il ne voit pas ce que l'adjonction d'une deuxième mention de la participation des enfants dans la même phrase pourrait ajouter.

Un représentant de la Croix-Rouge du Viet Nam indique qu'il a consulté d'autres délégués, l'anglais n'étant pas sa langue maternelle. Il fait valoir que les mots «en tenant dûment compte du principe de la participation des enfants» pourraient ne pas mettre suffisamment l'accent sur l'importance de cet aspect; ce qui motive le recours à l'expression «en insistant».

Le président conclut que le paragraphe 4 du projet de résolution CD 99 PR8/2 tel qu'amendé se lirait donc comme suit: «engage les Sociétés nationales à mener de telles activités en insistant sur le principe de la participation des enfants et sur la nécessité d'une réelle collaboration à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge».

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur les enfants de la rue, telle qu'amendée (résolution 9).

Point 8, point subsidiaire sur La stratégie du Mouvement concernant les mines

M. Harrouk (Commission permanente) ouvre le débat en présentant une vidéo du CICR concernant la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (traité d'Ottawa). Il indique que le CICR a participé activement, avec l'appui de la Fédération internationale, à la mise au point, à la ratification et à la mise en œuvre de traités internationaux relatifs aux mines terrestres, notamment le traité d'Ottawa et le Protocole II modifié annexé à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques. Un grand nombre de Sociétés nationales ont joué un rôle clé dans le processus de ratification et la promotion d'une législation nationale sur cette question. Il revient maintenant aux États parties au traité d'Ottawa de garantir les soins et la réhabilitation des victimes des mines, et de mettre en place des programmes de prévention. L'article 6 du traité d'Ottawa reconnaît le rôle particulier du Mouvement dans la mise en œuvre du traité. La stratégie du Mouvement concernant les mines définit des mesures précises à prendre et offre un cadre pour la mobilisation des ressources du Mouvement sur le long terme. Les tâches du Mouvement sont d'assurer la ratification et la mise en œuvre des traités relatifs aux mines, de prendre des mesures visant à protéger les civils, de contribuer à la mise en place de programmes de prévention et de faire en sorte que les soins médicaux, psychologiques et sociaux soient fournis aux victimes des mines. La stratégie propose une démarche plus intégrée du financement des activités du Mouvement concernant les mines, et définit le rôle de chacune des composantes. L'orateur encourage le Conseil des Délégués à adopter la stratégie du Mouvement concernant les mines.

M. Molleklev (Croix-Rouge de Norvège) se déclare résolument favorable à la résolution. Le gouvernement

norvégien s'est engagé à consacrer 120 millions de dollars aux activités relatives aux mines, dont 20 millions de dollars pour le programme Croix-Rouge/Croissant-Rouge d'aide aux victimes des mines. Le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés, que la Croix-Rouge de Norvège considère comme une priorité, fournit une assistance à long terme cruciale aux ateliers orthopédiques à travers le monde. Il devrait être un forum dans lequel les composantes du Mouvement unissent leurs forces pour atteindre un objectif commun. Le CICR devrait continuer à soutenir les Sociétés nationales dans les efforts qu'elles déploient pour assurer la signature et la mise en œuvre du traité d'Ottawa et pour soutenir les victimes des mines tout au long de leur existence; la Fédération internationale devrait jouer un rôle clé de consultation, en particulier eu égard aux programmes communautaires de prévention contre les dangers des mines.

M. Forster (CICR) encourage le Conseil des Délégués à adopter la résolution, et se range à l'avis de l'orateur précédent. Le Mouvement est mieux placé que la majeure partie des organismes internationaux pour apporter une aide aux victimes des mines et aux communautés touchées par les mines au moyen de programmes médicaux, de réhabilitation et de prévention contre les dangers des mines. La stratégie concernant les mines est la réponse au mandat que le traité d'Ottawa a confié au Mouvement et permettrait d'assurer des engagements durables à moyen, voire à long terme. Un financement à long terme doit être assuré pour garantir que les activités deviennent réalité sur le terrain; on peut, à titre d'exemple, citer l'appel lancé par le CICR pour financer son action dans le domaine des mines pour une période de cinq ans. Cet appel couvre le soutien à de nouvelles activités lancées par d'autres composantes, en particulier les Sociétés nationales. Les ressources seront partagées avec elles pour des programmes de prévention contre les dangers des mines et de réhabilitation des victimes.

M. Barnes (Société canadienne de la Croix-Rouge) accueille favorablement la stratégie proposée, et formule un certain nombre de remarques. Le rôle directeur du CICR devrait être défini de manière plus précise, afin d'inclure des mesures et des plans pour la coordination de toutes les composantes du Mouvement qui agissent dans ce domaine. Une coordination plus étroite est indispensable entre les Sociétés nationales des pays affectés par les mines et les Sociétés nationales participantes. Il serait utile de définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière d'aide aux victimes, de promotion des normes internationales et de prévention contre les dangers des mines, puis de coordonner ces objectifs avec d'autres organisations, y compris l'ONU et les gouvernements donateurs. Le rôle de la Fédération internationale devrait être clairement défini en termes de services et d'initiatives qu'elle entend soutenir et adopter. La résolution devrait inclure une proposition appelant à une nouvelle campagne internationale d'information, pour maintenir l'attention de l'opinion publique sur la question, éventuellement en mettant l'accent sur la condamnation internationale des mines antipersonnel. Deux grandes initiatives de sensibilisation sont en cours de lancement au Canada: la célébration du deuxième anniversaire du traité d'Ottawa, organisée conjointement par le gouvernement et la Société canadienne de la Croix-Rouge, et la campagne «survivre à la paix», dirigée par la Société nationale. Les Sociétés sœurs qui souhaitent organiser des campagnes de ce type ont la possibilité de consulter le matériel utilisé.

Mme Wahlström (Fédération internationale) appuie fermement la résolution et souligne les points forts de la stratégie qui utilise une approche globale, précise clairement que le Mouvement ne s'occupe pas de déminage mais pourrait

jouer un rôle notable en incitant d'autres groupes à se charger de cette tâche, et insiste sur le fait qu'il existe d'autres organisations préoccupées par la question des mines, avec lesquelles la coopération est essentielle. Enfin, la stratégie explique que le CICR assume la responsabilité de la mobilisation des ressources non pas uniquement pour ses propres programmes, mais aussi pour les activités des autres composantes.

Mme Mikos-Skuza (Croix-Rouge polonaise) soutient pleinement la résolution. Bien que la Société nationale n'ait pas réussi à persuader le gouvernement de ratifier le traité d'Ottawa, elle a largement fait connaître les règles et les principes humanitaires existants au grand public, aux ONG et aux médias. En sensibilisant l'opinion publique, la Croix-Rouge polonaise espère contribuer à instaurer un climat propice à une action appropriée de la part des autorités, et démontrer que ne pas adopter les nouveaux textes juridiques aurait un coût trop élevé en termes de vies humaines.

M. Morgan (Croix-Rouge australienne) se déclare entièrement favorable à la résolution, et annonce que le gouvernement australien a détruit son stock de mines antipersonnel. La campagne du Mouvement, « Interdisons les mines ! », a joué un rôle décisif pour infléchir la politique du gouvernement en ce qui concerne ces armes. La Croix-Rouge australienne a pris une série d'initiatives de sensibilisation réussies, en recourant aussi bien à des contacts diplomatiques discrets qu'à des démarches publiques visant l'opinion publique et le gouvernement; ces initiatives pourraient servir de modèles pour de futures campagnes.

Le Dr Ahmed Hassan (Croissant-Rouge de Somalie) exprime son appui sans réserve à la résolution et remercie le CICR pour son rôle directeur en matière de promotion du traité d'Ottawa. Le Croissant-Rouge de Somalie fournit, en association avec la Croix-Rouge de Norvège, des appareils orthopédiques et des services de physiothérapie aux victimes des mines et à d'autres personnes handicapées dans divers centres de rééducation, y compris le centre inauguré récemment à Galkayo. L'orateur exprime sa gratitude à la Croix-Rouge de Norvège ainsi qu'au gouvernement et à la population de Norvège pour leur aide technique et financière.

Le Dr El-Bashir (Croissant-Rouge soudanais) déclare qu'il a, en tant que médecin, été appelé à constater directement les effets tragiques des mines antipersonnel. Le Mouvement devrait utiliser tous les moyens possibles dans la lutte contre ces armes. Le Croissant-Rouge soudanais a réagi à cette préoccupation en organisant un atelier et en soignant les victimes des mines. L'orateur évoque enfin la coopération entre sa Société nationale, la Croix-Rouge allemande et le CICR.

M. Elasbali (Croissant-Rouge libyen) remercie le CICR pour la qualité remarquable de la stratégie du Mouvement concernant les mines, et déclare que sa Société nationale appuie sans réserve tous les efforts entrepris dans ce domaine. Il propose que la résolution soit amendée pour exhorter les Sociétés nationales à œuvrer auprès de leur gouvernement afin d'assurer la ratification des textes juridiques existants.

Mme Ngampolo (Croix-Rouge congolaise) félicite le Mouvement pour son travail remarquable sur la question des mines, tout spécialement en Angola, et apporte son appui enthousiaste au projet de résolution.

Un représentant de la Croix-Rouge du Lesotho exprime son appui sans réserve à la résolution et remercie le CICR d'avoir joué un rôle clé pour inciter le gouvernement du Lesotho à signer le traité d'Ottawa. La Société nationale participe à des projets de prévention contre les dangers des

mines et fait connaître le traité d'Ottawa à ses volontaires ainsi qu'au grand public.

Le Pr Samedy (Croix-Rouge cambodgienne) exprime sa profonde gratitude au CICR, à la Fédération internationale, aux pays donateurs, à la Croix-Rouge australienne, à la Croix-Rouge américaine ainsi qu'aux autres Sociétés sœurs et organisations qui ont tant fait pour les victimes des mines, notamment en apportant leur soutien au Comité cambodgien pour l'action contre les mines. La Croix-Rouge cambodgienne, représentant l'un des pays du monde les plus gravement infestés de mines, appuie fermement la résolution.

Le président note que la proposition d'amendement du Croissant-Rouge libyen semble faire double emploi avec la stratégie, qui dit « Les Sociétés nationales collaboreront avec leur gouvernement en vue de garantir la mise en œuvre des traités », et « Il est demandé aux Sociétés nationales d'inciter leurs gouvernements à adhérer au traité d'Ottawa ». Le président demande à la délégation libyenne si elle maintient sa proposition d'amendement.

M. Elasbali (Croissant-Rouge libyen) accepte de retirer la proposition d'amendement, puisque son contenu est déjà reflété ailleurs dans le texte.

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur la stratégie du Mouvement concernant les mines (résolution 10).

M. Harrouk (Commission permanente) conclut en soulignant que toutes les déclarations faites ont enrichi le débat du Mouvement sur la question des mines et mis en évidence les résultats considérables de l'action du Mouvement dans ce domaine.

Point 8, point subsidiaire sur La Cour pénale internationale

M. Harrouk (Commission permanente) encourage vivement le Conseil des Délégués à adopter la résolution concernant la Cour pénale internationale (CPI), qui est pertinente pour quatre raisons: i) les procès devant la CPI sont complémentaires des procès pénaux nationaux, au moyen desquels les autorités nationales exercent la responsabilité de la mise en œuvre du droit international humanitaire; ii) la CPI représente un moyen de combattre l'impunité des criminels de guerre; iii) la CPI exerce un impact sur les activités du Mouvement dans la mesure où le Statut de Rome offre une base juridique claire permettant de poursuivre les personnes qui attaquent des membres du personnel de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et de sanctionner ceux qui se rendent coupables d'abus de l'emblème; enfin, iv) la nécessité de l'adhésion de tous les États au Statut de Rome. Étant donné ces divers points, le Mouvement devrait encourager les États à ratifier le Statut de Rome et à adopter une législation destinée à traduire en justice, en particulier, les criminels de guerre; concevoir une stratégie visant à promouvoir le Statut de Rome au sein du Mouvement et à donner aux Sociétés nationales la possibilité de jouer un rôle crucial en lançant un débat national sur la question; encourager les États à ne pas recourir à l'article 124 du Statut de Rome, qui autorise les États devenant parties à déclarer qu'ils n'acceptent pas, pendant une période de sept ans, la compétence de la Cour en ce qui concerne les crimes de guerre; veiller à ce que les éléments des crimes reflètent le droit international humanitaire en vigueur, afin de garantir l'uniformité de la jurisprudence sur le plan international comme sur le plan national.

Mme Petitpierre (CICR) intervient avec enthousiasme en faveur de la résolution et de la création de la CPI, essentiellement parce que la Cour combattra l'impunité des criminels de guerre et des infractions graves au droit international humanitaire dans les conflits armés, tant

internationaux que non internationaux, et aussi parce que le Statut lui-même contient un certain nombre de définitions juridiques précieuses. Le CICR, qui ne ménage pas ses efforts pour encourager la ratification du Statut de Rome, fait partie d'un comité mis sur pied pour négocier les projets de textes et veiller à ce que le droit international humanitaire soit intégré et mis en œuvre à tous les niveaux de décision. Les services juridiques du CICR peuvent jouer un rôle important en conciliant l'application des lois et les besoins essentiels sur le terrain, et en aidant les États à adopter des lois nationales permettant la mise en œuvre du Statut de Rome. Le CICR entend collaborer étroitement avec les Sociétés nationales pour déterminer comment promouvoir au mieux l'adoption d'une législation relative aux crimes de guerre. Il est nécessaire que le Mouvement tout entier s'engage en faveur du Plan d'action.

Mme Durham (Croix-Rouge australienne) appuie fermement la résolution, et félicite le CICR pour l'excellent travail qu'il a effectué en matière de promotion de la CPI et en apportant une assistance juridique et technique aux États pendant leurs délibérations. L'oratrice se dit ravie que le paragraphe 3 du projet de résolution évoque la nécessité de consultations et d'échanges d'informations entre les composantes du Mouvement. La résolution représente pour les Sociétés nationales une occasion précieuse de discuter avec leurs gouvernements respectifs de la nécessité d'une application pleine et entière des mécanismes d'exécution, conformément aux Conventions de Genève. Il est nécessaire de combiner la mise en œuvre nationale et internationale du droit pénal international pour faire cesser l'impunité des auteurs d'atrocités.

M. Younger (Croix-Rouge britannique) se range entièrement à l'avis de l'oratrice précédente et s'exprime en faveur de la résolution. Il propose que le libellé de la résolution soit aligné sur celui des Conventions de Genève en mentionnant, au deuxième paragraphe du préambule, l'obligation qu'ont les États de réprimer et de faire cesser les violations du droit international humanitaire et en évoquant, à la fin du premier paragraphe du dispositif, les obligations existantes, en vertu du droit international humanitaire, de faire cesser et de réprimer les violations de ce droit.

M. Coumans (Croix-Rouge de Belgique) exprime son appui au projet de résolution, félicite le CICR pour le rôle qu'il a joué dans les négociations qui ont abouti au Statut de Rome, et déclare que les Sociétés nationales devraient encourager leurs gouvernements à ratifier le Statut dans les meilleurs délais et à adopter des mesures nationales de mise en œuvre.

M. Bandiare (Fédération internationale) souligne combien il est important de soutenir le CICR dans ses activités concernant les négociations sur les éléments des crimes, afin de ne pas compromettre le développement du droit international humanitaire. Il insiste sur le rôle crucial joué par les Sociétés nationales afin d'encourager les États à ratifier le Statut de Rome sans faire la déclaration concernant la période d'exemption pour la juridiction relative aux crimes de guerre. Il signale que la comparution de volontaires et de membres du personnel de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge en tant que témoins — une question très sensible — compromettrait l'image de neutralité du Mouvement. La Fédération internationale est prête à aider les Sociétés nationales en fournissant des conseils et un soutien appropriés, en coopération avec le CICR, et demande que des fonds soient mis à disposition à cette fin.

M. Pedersen (Croix-Rouge danoise) remercie le CICR et la Fédération internationale pour les informations et les

orientations utiles fournies avec célérité. Celles-ci ont facilité les efforts entrepris par la Croix-Rouge danoise pour promouvoir cette question sans perdre de vue les principes d'impartialité et de neutralité du Mouvement; il exprime le vœu que les criminels de guerre soient traduits devant un tribunal. La Croix-Rouge danoise souscrit à la résolution et s'engage à appuyer l'action du CICR et de la Fédération internationale par tous les moyens à sa disposition.

M. Harrouk (Commission permanente) remercie tous les intervenants, en particulier M. Bandiare et Mme Petitpierre.

Le président, résumant les propositions d'amendement au projet de résolution, rappelle la proposition de la Croix-Rouge britannique. Le deuxième paragraphe du préambule se lirait comme suit : « rappelant l'obligation qui incombe aux États de faire cesser et de réprimer les violations du droit international humanitaire », tandis que le paragraphe premier du dispositif se terminerait par les mots « l'obligation que leur impose le droit international humanitaire de mettre fin aux violations de ce droit et de les réprimer ».

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur la Cour pénale internationale (résolution 11).

Point 8 , point subsidiaire sur La disponibilité des armes

M. Harrouk (Commission permanente) encourage le Conseil des Délégués à adopter la résolution. La disponibilité croissante des armes — des armes portatives en particulier — rend de plus en plus difficile la tâche de promouvoir le respect du droit international humanitaire et de venir en aide aux personnes dans le besoin. Il s'est ensuivi une vague de violence sans précédent et un refus d'accorder aux organisations humanitaires une zone de sécurité dans laquelle elles pourraient mener leurs activités humanitaires. Le présent Conseil des Délégués a été prié de se pencher sur les conclusions de l'étude réalisée par le CICR, « La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés », et de préciser le rôle et la position du Mouvement à l'égard de cette question cruciale. Le projet de résolution confirme les conclusions de l'étude, à savoir d'une part, que la disponibilité des armes est un enjeu humanitaire important que l'on ne saurait négliger, et d'autre part que le Mouvement a pour rôle de sensibiliser l'opinion publique au coût en vies humaines de la vaste disponibilité d'armes et de munitions, de même qu'à ses conséquences pour le droit international humanitaire. Si le Mouvement a le droit et la responsabilité d'encourager les gouvernements à s'attaquer concrètement à ce problème, il n'en demeure pas moins que la résolution décourage une participation du Mouvement aux débats publics sur des transferts spécifiques d'armes à des destinataires spécifiques, car la neutralité du Mouvement pourrait en pâtir, et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge encourir des risques.

M. Mollekleiv (Croix-Rouge de Norvège) déclare que l'étude du CICR montre à l'envi que l'offre surabondante d'armes, en particulier d'armes portatives et d'armes légères, a contribué à modifier la nature des conflits armés dans le monde entier. La Croix-Rouge de Norvège participe activement à des initiatives qui visent à faire plus largement connaître le problème, conformément à l'esprit de la résolution. Les Sociétés nationales sont encouragées à œuvrer pour que soient adoptés, sur le plan national, des textes législatifs concernant la production, l'exportation et l'emploi d'armes, y compris un ferme engagement des États de ne pas exporter d'armes, quelles qu'elles soient, vers des États qui n'ont pas respecté et fait respecter, comme il se doit, le droit international humanitaire. La Croix-Rouge de Norvège propose un amendement, soutenu par 16 autres Sociétés

nationales, à ajouter au paragraphe 3 : « Dans un premier temps, les États, devraient au moins mettre fin aux transferts d'armes aux parties qui commettent ou tolèrent des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ».

M. Forster (CICR) s'exprime en faveur de la résolution, qui reflète fidèlement la position du Mouvement sur la question, et se déclare en accord avec les remarques formulées par M. Harrouk. L'étude du CICR sur la disponibilité des armes a démontré qu'il existait une forte relation entre la prolifération des armes et un nombre élevé de victimes civiles pendant et après les périodes de conflit. Il ne fait aucun doute que les transferts d'armes et de munitions hors de toute réglementation peuvent exacerber les tensions, accroître le nombre de victimes civiles, prolonger les conflits et rendre plus difficile la réconciliation d'après-conflit. Le CICR appelle les États à réexaminer de toute urgence leurs politiques touchant la fabrication, la disponibilité et le transfert des armes et des munitions, à la lumière de la responsabilité qui leur incombe de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Les États devraient inclure dans leurs politiques nationales et leurs décisions concernant les transferts d'armes, ainsi que dans les codes de conduite internationaux y relatifs, des critères fondés sur le respect du droit international humanitaire. Le Mouvement est bien placé pour apporter une contribution importante à cette action, mais son impact sera plus grand, et les risques de s'exprimer sur une question aussi sensible seront moindres, si ses actes sont fermement ancrés dans les Principes fondamentaux d'humanité, d'indépendance et de neutralité.

M. Bandiare (Fédération internationale) se déclare en faveur de la résolution, et déclare que le Mouvement a un rôle à jouer pour attirer l'attention des gouvernements sur les contradictions qui pourraient apparaître entre leurs intentions lorsqu'ils ratifient les Conventions de Genève et leurs omissions ou leurs actes lorsqu'ils autorisent la circulation d'armes sans restriction. Pour éviter de compromettre sa neutralité, le Mouvement pourrait jouer un rôle dans un débat plus général, en relevant que la disponibilité sans limite des armes, outre qu'elle crée un environnement favorable aux violations du droit international humanitaire, tend aussi à encourager une culture de la violence et de l'insécurité.

M. Younger (Croix-Rouge britannique) suggère les amendements suivants : i) dans le paragraphe 2 du dispositif, supprimer les guillemets autour des mots « respecter et faire respecter », pour éviter que le texte ne devienne l'objet d'un débat juridique, et remplacer les mots eux-mêmes par « faire respecter le droit international humanitaire » ; ii) dans le paragraphe 3 du dispositif, ajouter les mots « demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de définir des règles, fondées sur le respect du droit international humanitaire et des autres normes pertinentes », ce qui pourrait se faire sans porter atteinte à l'amendement norvégien qui indique que certains États ont déjà formulé des règles. L'orateur demande par ailleurs si l'amendement norvégien au paragraphe 3 n'entre pas en contradiction avec le paragraphe 6 du dispositif.

Mme Harmon (Croix-Rouge brésilienne), cosignataire de la résolution norvégienne, appuie la résolution telle qu'amendée par la Croix-Rouge de Norvège, pour les raisons qui ont déjà été exposées par les orateurs précédents.

Un représentant de la Croix-Rouge camerounaise exprime son appui à la résolution, sous réserve qu'un amendement soit apporté au paragraphe 5 afin d'y inclure la notion de « culture de la paix ». La principale cause de la prolifération des armes en Afrique n'est autre que l'insécurité omniprésente, qui

conduit à la création de milices et de groupes de protection paramilitaires. Parmi les autres facteurs, on compte les anciens combattants qui ne parviennent pas à se réinsérer dans la société et qui basculent dans le banditisme, ainsi que les frontières ouvertes avec des pays voisins en situation de conflit armé. Le Mouvement devrait s'appuyer sur des mesures de prévention, sensibiliser le public à ces questions et encourager une culture de la paix et un moratoire sur les armes.

Le Dr Sramany (Croix-Rouge lao) félicite le groupe d'experts et appuie totalement la résolution, telle qu'amendée par la Croix-Rouge de Norvège. La Croix-Rouge lao a suivi de très près les initiatives lancées par le gouvernement pour collecter les armes.

M. Ng'elu (Croix-Rouge du Kenya) salue le CICR pour son excellente étude sur la disponibilité des armes, et suggère que le projet de résolution demande au CICR de réaliser une nouvelle étude sur les sources des transferts d'armes. Il propose que des campagnes publiques de sensibilisation à la disponibilité des armes soient lancées pour combattre la culture de la violence qui règne en Afrique, et que le droit international humanitaire ainsi que le droit relatif aux droits de l'homme soient largement diffusés pour faire comprendre à toutes les parties les conséquences de la disponibilité des armes.

M. Toumoye (Croix-Rouge togolaise) exprime son appui sans réserve à la résolution. Les États devraient être encouragés à repenser leurs politiques concernant la fabrication, la disponibilité et le transfert d'armes et de munitions, dans le cadre de leur responsabilité de respecter et faire respecter le droit international humanitaire et d'aider et de protéger les civils. Le moratoire signé récemment au Nigéria par les gouvernements d'Afrique de l'Ouest et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, relatif à l'importation, à l'emploi et à la fabrication d'armes légères dans les États membres, représente un pas dans la bonne direction.

Le Pr Ganesalingam (Croix-Rouge de Sri Lanka) exprime son appui total à la proposition et suggère que le CICR, la Fédération et toutes les Sociétés nationales œuvrent de concert pour faire pression sur les États afin qu'ils fassent largement connaître la proposition.

Mme Preyssas (Croix-Rouge Française) est en faveur de la résolution, mais considère que l'amendement proposé par la Croix-Rouge de Norvège a une connotation politique, et que le Mouvement devrait rester fidèle à ses principes fondamentaux. La délégation française approuve la rédaction proposée par la Croix-Rouge britannique.

M. Willie (Croix-Rouge du Libéria) appuie la résolution et décrit les initiatives prises par la Société nationale et le gouvernement au Libéria pour lutter contre le problème des armes dans le pays, notamment en les collectant et en les détruisant.

Le Dr Duplessis (Société canadienne de la Croix-Rouge) exprime son appui sans réserve à la résolution, telle qu'amendée par la Croix-Rouge de Norvège. Cet amendement fournit une base cohérente aux mesures qui sont demandées aux États, et précise la nature de ces mesures. Il est urgent de fixer des limites à la disponibilité des armes dans les États qui violent de manière flagrante le droit international humanitaire.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) relève que l'amendement proposé par la Croix-Rouge de Norvège, qui appelle les États à prendre des mesures spécifiques, ne reflète pas une recommandation contenue dans l'étude du CICR sur la

disponibilité des armes, et pense qu'il serait préférable de laisser aux États le soin d'étudier les recommandations de l'étude avant de leur dire exactement quelles mesures devraient être prises. La Croix-Rouge américaine est favorable au projet de résolution, en y intégrant l'amendement proposé par la Croix-Rouge britannique au paragraphe 3.

Un représentant de la Croix-Rouge éthiopienne demande des éclaircissements sur les questions suivantes : sur quelle base le Mouvement peut-il déterminer si un afflux d'armes est approprié ou excessif, lorsqu'il demande aux pays de faire preuve de retenue en matière de transfert d'armes, et que peut-on faire dans des pays où le droit de porter des armes est revendiqué, et où le gouvernement ne s'efforcera probablement pas de maîtriser le flux des armes ?

M. Burchelson (Croix-Rouge de la Jamaïque) propose que les paragraphes 2 et 3 de la résolution soient élargis pour y inclure le transfert des pièces détachées et d'autres dispositifs, comme suit : « armes, munitions, explosifs et autres matériaux connexes ».

M. Mollekleiv (Croix-Rouge de Norvège) remercie la Croix-Rouge britannique de ses commentaires constructifs. La Croix-Rouge de Norvège n'a pas d'objection aux suggestions de la délégation britannique touchant le paragraphe 3 du dispositif, mais elle maintient qu'il n'y a aucune contradiction entre le paragraphe 6 actuel et l'amendement proposé par la délégation norvégienne. Le paragraphe 6 traite des débats publics, tandis que l'amendement de la Croix-Rouge de Norvège propose simplement que les Sociétés nationales appellent tous les États, à titre de première mesure minimale, à mettre fin aux transferts d'armes destinés à des parties qui commettent ou tolèrent des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

M. Forster (CICR) formule un certain nombre de remarques concernant la discussion générale sur la question. Il n'est pas nécessaire que le CICR entreprenne une étude sur les sources des armes et des exportations, car ces données peuvent aisément être obtenues auprès d'autres sources, comme l'Institut international suédois de recherche sur la paix. L'amendement proposé par la Croix-Rouge britannique est pertinent. Le Conseil des Délégués devrait s'efforcer de parvenir à un consensus aussi large que possible.

Le président rappelle les amendements proposés par les Sociétés nationales du Cameroun, de la Grand-Bretagne et de la Jamaïque, et demande au Conseil s'il y a des objections. Il n'y en a pas. Le président demande aux représentants de la Croix-Rouge américaine et de la Croix-Rouge française si leurs positions ont évolué.

Mme Preyssas (Croix-Rouge Française) explique qu'elle avait cru comprendre, peut-être à tort, que la Croix-Rouge de Norvège avait accepté l'amendement présenté par la Croix-Rouge britannique. La Croix-Rouge Française retire son amendement, à regret, et demande que sa proposition d'amendement soit néanmoins portée au procès-verbal.

Le président explique, pour sa part, qu'il avait compris, que la Croix-Rouge de Norvège avait, au contraire, maintenu sa proposition d'amendement, et il demande à la Croix-Rouge française si elle peut envisager de retirer son objection.

Mme Preyssas (Croix-Rouge Française) accepte.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) demande si la proposition de la Croix-Rouge britannique est toujours en discussion.

Le président demande au représentant de la Croix-Rouge américaine s'il fait référence à la proposition d'amendement présentée par la Croix-Rouge britannique au sujet du paragraphe 3 de la résolution.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) répond par l'affirmative.

Le président demande à la délégation américaine si elle pourrait envisager de retirer son objection à la proposition norvégienne.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) indique qu'il est d'accord avec la proposition de la Croix-Rouge britannique, mais qu'il maintient ses objections à l'égard de l'amendement norvégien.

Le président prie la Croix-Rouge britannique de bien vouloir préciser sa position.

M. Younger (Croix-Rouge britannique) explique que plutôt que d'affirmer une position, il a posé une question à la Croix-Rouge de Norvège, et que sa délégation serait disposée à se rallier, de manière générale, au consensus qui paraît se dégager au sein du Conseil des Délégués. Il propose d'atténuer quelque peu le libellé de l'amendement proposé par la Croix-Rouge de Norvège, en utilisant la formulation « demande dans un premier temps aux États de mettre fin aux transferts d'armes ».

Le président demande à la Croix-Rouge américaine si elle peut accepter la modification proposée par l'orateur précédent, et ainsi donner son accord à la proposition de la Croix-Rouge de Norvège.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) déclare qu'il accepterait la formule « les États devraient envisager de mettre un terme aux transferts d'armes ».

Le président demande à la Croix-Rouge de Norvège si elle peut se rallier à l'intervention précédente.

M. Mollekleiv (Croix-Rouge de Norvège) déclare qu'il salue la réponse constructive de la Croix-Rouge britannique, et qu'il accepte le dernier changement de rédaction qu'elle a proposé; il prie la Croix-Rouge américaine de se rallier au reste du Conseil et d'accepter l'amendement.

Le président suggère que la Croix-Rouge américaine, si la question peut être décidée par consensus, fasse une déclaration pour le compte rendu. Il semble, toutefois, que la proposition de la Croix-Rouge britannique soit compatible avec la position américaine.

M. Panico (Croix-Rouge américaine) accepte de se rallier au texte qui a été proposé, et se déclare prêt à poursuivre le débat sur la question en cas de besoin.

Le président donne lecture du paragraphe 3 du dispositif tel qu'amendé : « demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de définir des règles, fondées sur le respect du droit international humanitaire et des autres normes pertinentes, régissant le transfert et la disponibilité des armes et des munitions. Dans un premier temps, le Conseil demande aux États de mettre au moins fin aux transferts d'armes aux parties qui commettent ou tolèrent des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ».

M. Younger (Croix-Rouge britannique) indique qu'il avait proposé de supprimer les mots « au moins », pour ne conserver que « dans un premier temps ».

Le président demande au Conseil d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur la disponibilité des armes telle qu'amendée (résolution 12).

M. Harrouk (Commission permanente), en sa qualité de président de la Croix-Rouge libanaise, se déclare entièrement d'accord avec la déclaration de la Croix-Rouge de Norvège, car il peut témoigner personnellement du fait que dans les

pays en développement, la plupart des victimes des armes ont été la cible d'armes légères.

Mme Gussing (co-secrétaire du Conseil des Délégués), à la demande du président, énumère à l'intention des délégués les textes qui ont été distribués, avant que le Conseil ne procède à l'adoption des résolutions restantes.

Le Conseil des Délégués adopte les résolutions sur les actions de sensibilisation CD99 PR7/1 REV2 (résolution 6) et sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix CD99 PR8/6 REV1 (résolution 7).

**Point 9 de l'ordre du jour : DIVERS — RAPPORT
DU FORUM DE LA
COMMUNICATION**

M. Tuur Hoste (Croix-Rouge de Belgique) décrit brièvement les objectifs, les activités, les obstacles et les recommandations mentionnés dans le rapport du Forum de la communication, dont le Conseil est saisi pour adoption. Les objectifs incluent de positionner le Mouvement en tant que première organisation du monde en matière de secours d'urgence et de santé, et de promouvoir la connaissance et le respect des emblèmes et de tout ce qu'ils représentent. Parmi les réussites notables, on peut citer le nouveau site Web du Mouvement et la campagne du « pin » Croix-Rouge/Croissant-Rouge. Les obstacles à une communication efficace du Mouvement sont la complexité et la concurrence croissantes dans le secteur des communications, la structure du Mouvement et les ressources que celui-ci utilise pour la communication. Le défi consiste à surmonter les déséquilibres en termes de capacité de communication entre Sociétés nationales ainsi que les difficultés liées aux cultures de l'information présentes au sein du Mouvement. Parmi les propositions avancées pour permettre au Mouvement d'être plus concurrentiel dans ce domaine figure l'inclusion d'éléments de communication dans tous les projets entrepris par le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, avec un financement d'au moins un pour cent du budget total du projet. Beaucoup de choses ont été réalisées avec des ressources limitées afin de coordonner la communication à l'échelle du Mouvement tout entier, mais il apparaît clairement qu'il faut trouver des ressources plus durables. En adoptant le rapport, le Conseil renouvellerait le mandat du Forum de la communication, dont la mission consisterait à lancer des projets de communication concrets et dynamiques, à fournir des conseils professionnels en matière de communication sur des questions importantes, et à stimuler et renforcer les réseaux régionaux de communication en faisant office de canal de communication. Le Forum aurait besoin d'un appui financier du Mouvement tout entier pour mener à bien sa mission. Le Forum recommande que le slogan « le pouvoir de l'humanité » soit maintenu pour les quatre années à venir.

Le président remercie M. Hoste pour ses commentaires, et encourage le Conseil des Délégués à adopter le rapport du Forum de la communication.

Mme MacLean (Fédération internationale) adhère à la proposition du Forum de la communication de conserver le

slogan « le pouvoir de l'humanité », en tant que moyen simple mais efficace, de faire passer le message de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de promouvoir la visibilité du Mouvement et d'assurer la protection de l'emblème. Elle estime que sur les questions urgentes, la communication et le suivi du Mouvement sont bons; elle juge moins favorablement la communication relative aux programmes à long terme. Un nouveau projet global, auquel toutes les Sociétés nationales devraient participer, sera prochainement proposé. Sa devise sera « Par l'humanité, vers la paix ». Il est crucial de renforcer la confiance entre le Mouvement dans son ensemble (par opposition à ses composantes distinctes) et les personnes qui ont besoin de son assistance.

Le président remercie Mme MacLean pour sa déclaration, et passe à l'adoption de la résolution sur les enfants touchés par les conflits armés, CD99 PR8/1REV1. Il annonce que le groupe de rédaction partage les préoccupations exprimées par la Croix-Rouge du Viet Nam sur les effets à long terme de l'« agent orange », mais considère que la présente résolution couvre ce problème. Le groupe demande que cette communication soit portée au compte rendu.

Le Conseil des Délégués adopte la résolution sur les enfants touchés par les conflits armés (résolution 8).

**Point 10 de l'ordre du jour : DATE ET LIEU DE LA
PROCHAINE SESSION DU
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS**

Le président propose que la prochaine session du Conseil des Délégués se tienne à Genève en 2001, la Commission permanente étant chargée d'en arrêter les modalités concrètes.

Il en est ainsi décidé.

Le président annonce avec plaisir que la XXVII^e Conférence internationale semble devoir s'ouvrir sans problèmes politiques ou liés à la participation. Cela dit, si de telles difficultés venaient à surgir, les membres du Mouvement feraient honneur au Principe fondamental de neutralité en s'abstenant de voter. Le président fait ses adieux au Conseil des Délégués après douze années de coopération fructueuse, en remerciant toutes les personnes qui ont rendu cette réunion possible. Il appelle le Mouvement à continuer à lutter avec conviction pour les valeurs auxquelles il croit, et à transmettre son enthousiasme aux générations montantes, qui formeront le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de demain. Uni, le Mouvement représente une source de pouvoir considérable : le pouvoir de l'humanité.

La princesse Margriet (Commission permanente) exprime la profonde gratitude du Conseil des Délégués à l'égard du président pour son énergie, ses conseils et le tact avec lequel il a dirigé la réunion, ainsi que pour la contribution extraordinaire qu'il a apportée au Mouvement durant son mandat de président du CICR.

Le président clôt la séance à 18 heures.

2.4 RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

1

Activités de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris acte du rapport présenté par la Commission permanente sur ses activités depuis décembre 1997,

félicitant la Commission permanente pour les changements structurels qu'elle a introduits depuis 1995 et pour la politique sur un meilleur échange des informations qu'elle a adoptée afin de s'acquitter de son mandat,

réaffirmant les recommandations et les décisions inscrites dans la résolution 3 du Conseil des Délégués de 1995 et dans les résolutions 1 et 6 du Conseil des Délégués de 1997,

1. *demande* à la Commission permanente de créer un Groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie globale pour le Mouvement, tel que mentionné dans la résolution 5 du présent Conseil des Délégués, sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville;
2. *invite instamment* la Commission permanente à continuer activement de promouvoir la coopération entre les composantes du Mouvement et à faire des propositions visant à améliorer cette coopération;
3. *encourage* la Commission permanente à poursuivre les efforts qu'elle a entrepris en matière de communication et à participer davantage aux réunions régulières regroupant les diverses composantes du Mouvement;
4. *invite* la Commission permanente à élaborer des mesures pratiques qui permettront à ses membres de mener à bien les travaux importants qu'ils doivent effectuer pour le Mouvement.

2

Emblème

Le Conseil des Délégués,

considérant le Principe fondamental d'universalité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que le but commun des États parties aux Conventions de Genève et du Mouvement consistant à éliminer tous les obstacles qui entravent l'application universelle des Conventions de Genève de 1949,

considérant en outre les problèmes actuellement constatés dans certains États et dans certaines Sociétés nationales en ce qui concerne les emblèmes de la croix rouge ou du croissant rouge,

prenant note et se félicitant des travaux et consultations menés depuis 1995 par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la demande du Mouvement, et en particulier de la résolution 2 du Conseil des Délégués de 1997,

1. *demande* à la XXVII^e Conférence internationale
 - a) *d'inviter* la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à créer un groupe de travail conjoint sur les emblèmes, composé de représentants du Mouvement et des États, qui sera chargé d'apporter aussi rapidement que possible une solution globale qui soit acceptable tant sur le fond que du point de vue de la procédure pour toutes les parties concernées;
 - b) *d'inviter* la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à définir la composition du groupe de travail conjoint, qui reflètera la responsabilité partagée du Mouvement et des États, et à définir le mandat du groupe;
 - c) *de charger* la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de prendre avec les

États les dispositions nécessaires pour que le groupe de travail conjoint puisse s'acquitter de ses tâches;

- d) *de prier* le groupe de travail conjoint de faire rapport, par l'intermédiaire de la Commission permanente, au Conseil des Délégués de 2001 et à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

3

Ordre du jour et programme de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance de l'ordre du jour provisoire et programme de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

adopte ce document et le *transmet* à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4

Personnes désignées aux postes de responsables de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance des propositions de candidats aux fonctions de responsables de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

entérine la liste de candidats et la *transmet* à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- Chairman of the Conference (NS):
- Président de la Conférence (SN):
- Presidente de la Conferencia (SN):

Pr Mamdouh GABR (Egyptian RC)

- Vice-Chairmen (NS):
- Vice-Présidents (SN):
- Vicepresidentes (SN):

M. Franz E. MUHEIM (CR Suisse)

Sra Zoy KATEVAS DE SCLABOS (CR Chilena)

- Vice-Chairmen (Gov.):
- Vice-Présidents (Gouv.):
- Vicepresidentes (Gob.):

Mme l'Ambassadeur Yolande BIKÉ (Gabon)

M. l'Ambassadeur Philippe KIRSCH (Canada)

- Co-Chairman of the Plenary Commission, Theme I (Gov.):
- Co-Président de la Commission plénière, Thème I (Gouv.):
- Copresidente de la Comisión Plenaria, Tema I (Gob.):

H.E. Mr Boris SHIKMURADOV (Turkmenistan)

- Co-Chairman of the Plenary Commission for Theme II (Gov.):
- Co-Président de la Commission plénière, Thème II (Gouv.):
- Copresidente de la Comisión Plenaria, Tema II (Gob.):

Ambassador Christopher LAMB (Australia)

- Co-Chairman of the Plenary Commission for Theme III (NS):
- Co-Président de la Commission plénière, Thème III (SN):
- Copresidente de la Comisión Plenaria, Tema III (SN):

Sr Teófilo SIMAN (CR Salvadoreña)

- Rapporteur of the Plenary Commission for Theme I (NS):
- Rapporteur de la Commission plénière pour le Thème I (SN):

- Relator de la Comisión Plenaria para el Tema I (SN):
Mr Tom BURUK (Ugandan RC)
- Rapporteur of the Plenary Commission for Theme II (NS):
- Rapporteur de la Commission plénière pour le Thème II (SN):
- Relator de la Comisión Plenaria para el Tema II (SN):
Dr Tahar CHENITI (CR tunisien)
- Rapporteur of the Plenary Commission for Theme III (Gov.):
- Rapporteur de la Commission plénière pour le Thème III (Gouv.):
- Relator de la Comisión Plenaria para el Tema III (Gob.):
Ambassador Anne ANDERSON (Ireland)
- Chairman of the Drafting Committee (Gov.):
- Président du Comité de rédaction (Gouv.):
- Presidente del Comité de redacción (Gob.):
M. l'Ambassadeur Philippe KIRSCH (Canada)
- Vice-Chairwoman (Gov.):
- Vice-Chairman (NS):
- Vice-Présidents (SN):
- Vicepresidentes (SN):
Ambassador Marika FAHLEN (Sweden)
Sir Alan MUNRO (British RC)
M. Jean-Pierre CABOUAT (CR Française)
- Secretary General of the Conference:
- Secrétaire général de la Conférence:
- Secretario general de la Conferencia:
M. l'Ambassadeur Jean-François KAMMER (Suisse)
- Assistant Secretaries General:
- Secrétaires généraux adjoints:
- Secretarios generales adjuntos:
Mme Yolande CAMPORINI (Fédération)
M. Jean-Luc BLONDEL (CICR)

5

Mise en œuvre de l'Accord de Séville

Le Conseil des Délégués,

rappelant qu'aux termes de sa résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997, il a adopté par consensus l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

prenant note avec satisfaction du rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville pour les années 1998-1999, soumis à la Commission permanente par le CICR et la Fédération internationale,

notant que ce rapport tient aussi compte du rapport du groupe de travail conjoint du CICR et de la Fédération internationale sur la coopération fonctionnelle, créé conformément à sa résolution 7 du Conseil des Délégués de 1997,

tenant compte des observations et commentaires formulés par les représentants des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale pendant la session du Conseil des Délégués,

remerciant les Sociétés nationales d'Afghanistan, du Canada, du Mozambique, du Royaume-Uni, de Suède et du Zimbabwe de leur participation aux travaux du groupe de travail sur la coopération fonctionnelle,

soulignant qu'il est important pour toutes les composantes du Mouvement de continuer la mise en œuvre de l'Accord de Séville et d'intensifier leurs efforts en vue de dispenser à leurs volontaires et leur personnel une formation sur l'Accord,

notant néanmoins qu'il y a lieu de s'employer davantage, dans le cadre de l'Accord de Séville, à faire en sorte que le Mouvement soit mieux préparé à intervenir dans des

situations d'urgence et à renforcer les capacités opérationnelles à long terme des Sociétés nationales,

1. *demande* à la Commission permanente de créer un Groupe de travail composé de représentants du CICR, du Secrétariat de la Fédération internationale et de Sociétés nationales possédant les connaissances et l'expérience voulues pour élaborer des propositions visant à développer une stratégie globale pour le Mouvement — stratégie destinée à permettre la réalisation des objectifs définis dans le préambule de l'Accord de Séville, et en s'appuyant sur les rapports antérieurs relatifs à la coopération au sein du Mouvement, sur l'étude *Avenir* du CICR, sur la Stratégie 2010 de la Fédération et sur d'autres travaux actuellement menés pour évaluer les opérations sur le terrain;
2. *demande en outre* à la Commission permanente de donner la priorité, dans le cadre du groupe de travail, à la constitution d'un Groupe *ad hoc* sur la conduite des opérations internationales de secours. Ce Groupe, composé de personnes dûment qualifiées issues du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales ayant une expérience directe des opérations de secours, sera aidé dans sa tâche par des experts indépendants et s'appuiera sur l'expérience opérationnelle récente pour mettre au point sans délai des modèles opérationnels destinés à faciliter l'intervention immédiate sur le terrain, la coordination des appels de ressources, la gestion rationnelle de toutes les ressources du Mouvement par l'institution directrice concernée, et le développement des capacités des Sociétés nationales touchées par une catastrophe, de façon que les victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles puissent être secourues rapidement et efficacement;
3. *demande enfin* à la Commission permanente de mener des consultations avec les parties intéressées en vue de la mise en œuvre dans les meilleurs délais des propositions que formulera le Groupe *ad hoc*, et de veiller à ce que ces propositions soient intégrées dans les travaux à long terme visant à élaborer une stratégie globale pour le Mouvement.

6

**Politique du Mouvement
sur les actions de sensibilisation**

Le Conseil des Délégués,

se félicitant de la suite donnée au débat sur les actions de sensibilisation qui a eu lieu lors de sa session de 1997,

prenant note du document intitulé «La participation du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux actions de sensibilisation», qui lui a été présenté,

rappelant que les actions de sensibilisation — visant à plaider pour, soutenir ou défendre quelqu'un (une cause ou une politique) — font partie de la mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en sus, ou en complément, des services qu'ils rendent à la collectivité,

rappelant en outre le Principe d'humanité, selon lequel le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes,

notant que, même si les actions de plaidoyer peuvent normalement être menées au travers d'un dialogue avec les gouvernements et les autres parties concernées, ainsi que par le biais de la diplomatie privée, de communications, et de déclarations de principe publiques ou faites lors de conférences, il n'en demeure pas moins que le lancement d'une campagne publique peut être jugé nécessaire pour certaines questions qui se posent aux niveaux national ou international, du fait de leur importance et du peu de chances de

parvenir à un changement en ayant recours aux actions de sensibilisation traditionnelles,

prenant note des résultats obtenus aux niveaux national et international par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des victimes de conflits ou de catastrophes et des personnes vulnérables,

1. *encourage* les composantes du Mouvement à continuer de mener des initiatives de sensibilisation destinées à faire prendre conscience des conditions des victimes de conflits ou de catastrophes et des personnes vulnérables;
2. *confirme* que, s'il est vrai que les initiatives de sensibilisation peuvent normalement se faire par le biais du dialogue et de la diplomatie privée, des campagnes publiques et d'autres moyens peuvent être jugés nécessaires, compte tenu des mandats respectifs, tels qu'ils sont définis dans les Statuts du Mouvement, des capacités et de l'environnement opérationnel des différentes composantes du Mouvement;
3. *décide* ce qui suit à propos des campagnes publiques :
 - a) Une Société nationale ou un groupe de Sociétés nationales envisageant le lancement d'une campagne nationale doivent garder à l'esprit :
 - les incidences que cette initiative pourrait avoir sur le maintien de relations positives avec le gouvernement ou d'autres organisations concernées par la campagne;
 - la nécessité de préserver son identité distincte, tout en considérant une coopération avec d'autres organisations ayant des intérêts similaires;
 - les éventuelles conséquences pour les autres composantes du Mouvement.
 - b) S'agissant des campagnes destinées à promouvoir, à l'échelle internationale, un plus grand respect du droit international humanitaire, une meilleure assistance en faveur des victimes des conflits et des catastrophes, ou une action plus efficace pour répondre aux besoins des membres les plus vulnérables de la société :
 - toute décision concernant le lancement de telles campagnes doit être l'aboutissement d'un processus rigoureux, structuré et transparent;
 - de telles campagnes doivent être lancées dans le cadre et selon des principes directeurs généraux qui seront définis par le CICR, la Fédération internationale, ou conjointement par les deux institutions.

Ces campagnes publiques internationales doivent respecter les critères suivants :

- le lancement de la campagne est préparé par le biais d'une concertation préliminaire avec toutes les composantes du Mouvement; elle est conforme à leurs missions respectives, telles que définies dans les Statuts du Mouvement, et elle est approuvée par les instances dirigeantes compétentes;
- le calendrier de toute campagne de sensibilisation menée à l'échelle internationale doit être agréé par le CICR et par la Fédération internationale;
- par leurs opérations et leurs programmes, les composantes du Mouvement ont une connaissance et une expérience suffisantes du sujet en question pour en être des avocats crédibles et efficaces;
- le résultat souhaité de la campagne est défini précisément et l'affectation à long terme des ressources nécessaires pour mener la campagne est clairement déterminée;
- les lignes de communication et de prise de décision concernant la campagne sont précisées au sein du

Mouvement et des mécanismes permettant d'évaluer l'impact de la campagne sont spécifiés;

- les actions prévues et les messages à diffuser ne sont pas susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'action de toute autre composante du Mouvement, ni de porter gravement atteinte à son identité, à ses relations de travail avec les autorités ou à sa capacité et efficacité opérationnelle.

7

La Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Le Conseil des Délégués,

rappelant la définition de la paix donnée dans le préambule des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui déclare que, « *par son action humanitaire et par la diffusion de ses idéaux, le Mouvement favorise une paix durable, laquelle ne doit pas être entendue comme la simple absence de guerre, mais comme un processus dynamique de collaboration entre tous les États et les peuples, collaboration fondée sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté nationale, de l'égalité, des droits de l'homme ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de satisfaire les besoins des peuples* »,

alarmé par la persistance de la violence dans la plupart des régions du monde et par le fait que les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme les plus fondamentaux augmentent les tensions et l'insécurité dans ces régions,

reconnaissant que le droit des droits de l'homme est, dans certaines actions sur le terrain, complémentaire du droit international humanitaire,

rappelant les nombreuses résolutions sur la paix que le Mouvement a adoptées depuis 1921,

notant les réflexions en cours sur la contribution du Mouvement à la prévention des conflits et à la construction de la paix,

reconnaissant en outre la nécessité de prendre de nouvelles initiatives et des mesures constructives, basées sur l'action humanitaire du Mouvement, pour renforcer la compréhension entre les personnes et les peuples, contribuant ainsi à la création, par la diffusion de ses idéaux et Principes, d'une culture de paix,

1. *invite* toutes les composantes du Mouvement à s'assurer que leur travail prend en considération les droits de l'homme fondamentaux des bénéficiaires de leur action;
2. *se félicite* de voir de nombreuses composantes du Mouvement actives dans le renforcement des capacités locales visant à promouvoir la paix, par leur attention à l'adéquation des programmes d'aide avec cet objectif;
3. *invite* toutes les composantes du Mouvement à prendre part aux efforts qui, à long terme, permettront de construire une culture de paix et de tolérance;
4. *encourage* les Sociétés nationales ou des groupes de Sociétés nationales à élaborer des programmes d'action relatifs à la prévention et à l'atténuation de la violence ainsi qu'à la construction de la paix;
5. *demande* aux Sociétés nationales de tenir le CICR et la Fédération internationale informés de l'état d'avancement de ce travail afin d'en faire bénéficier au maximum l'ensemble du Mouvement.

8

Enfants touchés par les conflits armés

Le Conseil des Délégués,

rappelant les précédentes résolutions prises par les Conférences internationales et Conseils des Délégués, en particulier les résolutions 5 du Conseil des Délégués de 1995 et 8.1 du Conseil des Délégués de 1997 sur la protection des enfants dans les

conflits armés et le rôle et l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en leur faveur,

alarmé par l'accroissement du nombre d'enfants impliqués dans les conflits armés, par les souffrances immenses qu'endurent ces enfants, et *profondément préoccupé* par la gravité et l'ampleur des conséquences à long terme ainsi que de la nécessité de réhabilitation physique et mentale des enfants touchés par ces conflits,

gravement alarmé et préoccupé par le fait que des enfants, même âgés de moins de quinze ans, sont recrutés dans les forces armées ainsi que dans des groupes armés, en violation du droit international humanitaire,

soulignant qu'il est important de relever à dix-huit ans l'âge minimum pour recruter des enfants et les faire participer aux hostilités, et de renforcer ou de développer les dispositions juridiques existantes,

réaffirmant la pertinence des objectifs proposés dans le Plan d'Action et la nécessité de poursuivre les efforts pour veiller à sa complète mise en œuvre,

1. *prend acte* du rapport « Enfants touchés par les conflits armés » ainsi que des autres travaux du Groupe international de coordination, instauré pour faciliter et suivre la mise en œuvre du Plan d'Action du Mouvement et le *remercie* pour son travail et sa contribution à l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés;
2. *demande* au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales de poursuivre et développer la mise en œuvre du programme concernant les enfants touchés par les conflits armés;
3. *invite* toutes les composantes du Mouvement à mieux rendre compte de leurs activités en faveur des enfants et à inscrire régulièrement ce point à l'ordre du jour de toutes les réunions du Mouvement et *prie* le CICR et la Fédération internationale de réexaminer et rendre les mécanismes de coordination les plus efficaces possibles et de développer avec les Sociétés nationales un processus de consultation destiné à renforcer l'engagement en faveur des enfants touchés par les conflits armés;
4. *encourage* toutes les Sociétés nationales à soutenir, notamment par des contacts avec leur gouvernement, l'adoption d'instruments internationaux visant à faire respecter le principe de non-recrutement et de non-participation d'enfants de moins de dix-huit ans à des conflits armés, l'objectif étant de faire en sorte que de tels instruments soient applicables à toutes les situations de conflit armé ainsi qu'à tous les groupes armés;
5. *invite notamment* le CICR et la Fédération internationale à élaborer, avec les Sociétés nationales intéressées, et en consultation avec des organisations spécialisées, des lignes directrices dans le domaine de la prévention, de la réhabilitation et de la réinsertion d'enfants dans leurs communautés afin de guider le travail des Sociétés nationales dans ces domaines;
6. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de rendre compte de l'état d'avancement des travaux et initiatives réalisées au sein du Mouvement, au prochain Conseil des Délégués.

9

Les enfants de la rue

Le Conseil des Délégués,

profondément alarmé par le phénomène des enfants de la rue, le nombre croissant d'enfants qu'il concerne et la négation de leurs droits, ainsi que par les mauvais traitements, l'exploitation et la négligence qu'ils subissent,

reconnaissant les besoins qui sont les leurs en tant que l'un des groupes sociaux les plus vulnérables,

réaffirmant la préoccupation déjà ancienne du Mouvement devant la situation tragique des enfants de la rue, exprimée tout particulièrement dans les résolutions 2 du Conseil des Délégués de 1995 et 8.2 du Conseil des Délégués de 1997,

rappelant les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le respect des droits de l'homme, et en particulier des droits de l'enfant, au travers de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de la résolution 51/77, Chapitre VI, de l'Assemblée générale des Nations Unies du 12 décembre 1996, qui traite essentiellement du sort tragique des enfants de la rue,

conscient des capacités et du potentiel dont disposent les Sociétés nationales pour appeler l'attention sur le sort des enfants de la rue, contribuer à améliorer leur situation et répondre à leurs besoins particuliers,

1. *prend note* des progrès accomplis et des travaux menés par la Fédération internationale et les Sociétés nationales conformément à la résolution 8.2 adoptée par le Conseil des Délégués en 1997;
2. *se félicite* de la création d'un Groupe de travail de la Fédération internationale sur les enfants de la rue et des travaux préliminaires qui sont accomplis en vue de l'élaboration d'un plan d'action, et *reconnaît* la nécessité d'intensifier ces activités;
3. *demande instamment* aux Sociétés nationales de se préoccuper davantage, dans le cadre de l'action qu'elles mènent pour améliorer la situation des personnes les plus vulnérables, des questions liées aux enfants de la rue et de centrer leur action sur des stratégies à long terme, notamment en matière de sensibilisation et de prévention, qui puissent aboutir à une amélioration concrète et durable de la situation sanitaire et sociale des enfants de la rue;
4. *engage* les Sociétés nationales à mener de telles activités en insistant sur le principe de la participation des enfants et sur la nécessité d'une réelle collaboration à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
5. *demande* aux Sociétés nationales d'appuyer activement le Groupe de travail sur les enfants de la rue en apportant les fonds nécessaires pour la poursuite de ses activités de même qu'en fournissant des informations et des idées pour l'élaboration d'un plan d'action;
6. *demande* à la Fédération internationale de continuer à coordonner les travaux menés par le Groupe de travail en vue de l'établissement et de l'application d'un plan d'action.

10

Stratégie du Mouvement concernant les mines

Le Conseil des Délégués,

rappelant la résolution 8, point 3, du Conseil des Délégués de 1997, demandant au CICR et à la Fédération internationale d'élaborer, en consultation avec les Sociétés nationales, une stratégie à long terme applicable au problème des mines antipersonnel,

conscient des capacités et du potentiel dont disposent les Sociétés nationales pour contribuer à améliorer la situation des victimes de mines et à répondre à leurs besoins particuliers,

rappelant en outre la préoccupation du Mouvement devant la prolifération de ces armes, et profondément alarmé par le niveau effroyable des souffrances causées par la présence de millions de mines terrestres antipersonnel à travers le monde,

se félicitant de l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 1999, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, signé à Ottawa en décembre 1997,

1. *adopte* la Stratégie du Mouvement concernant les mines et *prie* instamment toutes les composantes du Mouvement de la mettre en œuvre;
2. *demande* au CICR de bien vouloir assumer un rôle directeur en la matière, et d'offrir des conseils et un soutien aux Sociétés nationales qui souhaiteraient lancer des programmes dans le cadre de la Stratégie;
3. *prie* le CICR, en consultation avec la Fédération internationale, de suivre l'évolution de la situation, de soutenir les programmes et les activités engagés par les Sociétés nationales dans le cadre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines et de faire rapport des progrès accomplis au Conseil des Délégués, à sa session de 2001.

Résumé

L'objectif de la Stratégie du Mouvement concernant les mines est de donner une impulsion, des orientations et un soutien à une action cohérente de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge dans ce domaine pour les cinq prochaines années.

La Stratégie contient des informations générales sur les activités passées du Mouvement. Elle donne une vue d'ensemble des principes et des contraintes, et décrit les objectifs généraux en ce qui concerne la promotion de normes internationales, la prévention contre les dangers des mines, la protection de la population civile, les soins et l'assistance aux victimes des mines, et les moyens de mettre en œuvre une action concertée dans l'avenir.

La Stratégie met en relief l'importance de l'unité et de la coopération entre les composantes du Mouvement, et insiste sur la nécessité de renforcer leurs connaissances et leurs capacités institutionnelles. Elle appelle à des échanges d'information et à une communication efficaces, le CICR devant jouer un rôle directeur.

Les Sociétés nationales sont les avocats par excellence du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au niveau national et la Stratégie vise à les aider, avec le soutien du CICR et de la Fédération internationale, à acquérir les compétences et à mobiliser les ressources dont elles ont besoin pour devenir des militants et des acteurs efficaces de l'action à long terme contre les mines.

Éléments clés de la stratégie

- Assurer une adhésion universelle aux normes établies par le traité d'Ottawa et le Protocole II modifié annexé à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, et une mise en œuvre efficace de ces instruments.
- Réduire le nombre des victimes civiles dans les zones infestées de mines en mettant en œuvre des programmes communautaires de prévention contre les dangers des mines.
- Rappeler aux parties à des conflits armés, d'une part qu'elles sont tenues de respecter le droit humanitaire en matière de mines terrestres, et d'autre part les conséquences de l'emploi de mines.
- Veiller à ce que les victimes de mines jouissent d'un accès égal et impartial à des soins et à une assistance appropriés.
- Aider les Sociétés nationales des pays les plus touchés par les mines à intégrer les activités et les services liés aux mines dans leurs programmes ordinaires et soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales dans les domaines touchant aux mines.
- Coopérer avec les organisations engagées dans des opérations de déminage, selon les priorités humanitaires, en encourageant les activités de prévention contre les dangers des mines et assurant une assistance médicale aux équipes de déminage, conformément aux *Directives relatives à la participation du Mouvement international de la Croix-*

Rouge et du Croissant-Rouge aux activités de déminage, adoptées lors du Conseil des Délégués de 1997.

A. Activités

1. Promouvoir les normes internationales

Généralités

Le traité d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999, après avoir été ratifié par le nombre requis d'États en 1998. Au 30 avril 1999, 133 États avaient signé le traité et 74 l'avaient ratifié. Les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié ce traité doivent le faire afin que les crises puissent être prévenues dans l'avenir. Celui-ci doit être universellement accepté comme la norme fondamentale en matière de mines antipersonnel. Il faut encourager tous les États à mettre en œuvre rapidement les dispositions du traité relatives à la destruction des stocks, au déminage, à la prévention contre les dangers des mines, ainsi qu'aux soins et à l'assistance aux victimes.

Le Protocole II modifié annexé à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques limite l'emploi des mines antipersonnel et régit celui des mines qui ne sont pas couvertes par le traité d'Ottawa (à savoir, les mines antivehicules). Entré en vigueur en 1998, il sera révisé et, il faut l'espérer, renforcé en 2001.

Le CICR a joué un rôle non négligeable dans la promotion et la négociation de ces deux traités. En collaboration étroite avec les conseillers juridiques des Sociétés nationales, il a défini la position du Mouvement sur la question et formulé des commentaires sur les projets de textes et de propositions. Des représentants des Sociétés nationales ont participé aux conférences diplomatiques sur la question. Les conseillers juridiques de nombreuses Sociétés nationales ont apporté une contribution majeure aux efforts engagés à l'échelon national en vue de l'interdiction des mines antipersonnel et de la ratification des traités.

L'ensemble du Mouvement devra déployer des efforts accrus pour que ces deux traités soient universellement ratifiés et mis en œuvre. Les initiatives prises par les Sociétés nationales revêtent une importance particulière, car elles contribuent à mieux faire comprendre les deux traités aux gouvernements et à attirer leur attention sur leur pertinence.

Contraintes

Les contraintes sont les suivantes :

- les préoccupations en matière de sécurité et la nécessité de protéger des frontières étendues;
- la préférence des militaires pour une approche progressive jusqu'à ce que d'autres solutions soient trouvées;
- la méconnaissance du champ d'action des traités, de l'étendue des obligations et des interdictions qu'ils contiennent, et des types de mines et d'armes qu'ils interdisent;
- le manque de fonds pour la mise en œuvre des obligations conventionnelles.

Stratégies

Les stratégies sont les suivantes :

- encourager les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à prendre position pour l'interdiction des mines en signant et ratifiant le traité d'Ottawa;
- continuer à sensibiliser le grand public au problème des mines afin de susciter une volonté politique en faveur de la ratification et de la mise en œuvre rapide de cet instrument;
- engager les militaires dans un débat sur le problème des mines antipersonnel, le droit humanitaire et les solutions envisageables pour remplacer les mines antipersonnel.

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- ratification universelle du traité d'Ottawa, en particulier par les principaux pays producteurs de mines;
- ratification universelle du Protocole II modifié (et des trois autres protocoles de la Convention sur certaines armes classiques, y compris le protocole sur les armes laser aveuglantes);
- adoption d'une législation nationale pour la mise en œuvre des traités susmentionnés;
- interdiction du transfert de toutes les mines antipersonnel;
- ratification du traité d'Ottawa par deux autres puissances régionales ou plus;
- renforcement des dispositions de la Convention sur certaines armes classiques, relatives aux mines antivehicules, à négocier lors de la conférence d'examen en 2001;
- destruction des stocks;
- stigmatisation universelle de l'emploi des mines antipersonnel.

Mise en œuvre

- a) Il est demandé à **toutes les composantes du Mouvement** de poursuivre les efforts qu'elles déploient pour mieux faire connaître le traité d'Ottawa et le Protocole II modifié, et encourager l'adhésion à ces instruments, à travers, notamment, des réunions internationales, des séminaires régionaux et la publication de messages dans les médias internationaux.
- b) **Le CICR** doit contrôler les interprétations des traités, suivre les évolutions technologiques qui pourraient avoir des répercussions sur leur contenu ou leurs objectifs, et les faits nouveaux dans d'autres enceintes internationales, de nature à compromettre ou affaiblir les normes établies. Il aidera les Sociétés nationales dans les efforts qu'elles déploient pour obtenir la ratification des traités.

I.

Dans les États qui ont ratifié les traités :

- a) **Les Sociétés nationales** collaboreront avec leur gouvernement en vue de garantir la mise en œuvre des traités, à travers notamment une législation nationale d'application, des règlements, des décrets administratifs et d'autres mesures.
- b) La Division juridique **du CICR** mettra à la disposition des Sociétés nationales les compétences techniques, le matériel et les conseils dont elles ont besoin dans les efforts qu'elles déploient pour inciter les gouvernements à mettre en œuvre les traités.

II.

Dans les États qui n'ont pas ratifié les traités :

- a) Il est demandé **aux Sociétés nationales** d'inciter leurs gouvernements à adhérer au traité d'Ottawa et au Protocole II modifié en organisant des manifestations publiques et/ou engageant un dialogue avec les responsables gouvernementaux.
- b) **Le CICR** encouragera, dans les milieux militaires, la discussion sur le problème des mines et l'adhésion aux traités dans les plus brefs délais.

2. Activités de prévention contre les dangers des mines

Généralités

La prévention contre les dangers des mines est un moyen essentiel de prévenir les décès et les blessures dus aux mines parmi la population civile des pays affectés par la présence de mines.

Grâce à son réseau mondial, à son expérience en la matière et aux relations qu'il entretient avec la communauté, le Mouvement est particulièrement bien placé pour aider la population civile à se protéger contre un risque mortel.

Contraintes

Les contraintes sont :

- la mise en place d'une approche participative et à base communautaire solide et étendue, considérée comme indispensable pour garantir l'efficacité des programmes;
- le manque de détermination à faire de la prévention contre les dangers des mines l'une des priorités du Mouvement;
- l'absence d'une approche globale couvrant les divers domaines de l'action contre les mines;
- une intégration insuffisante des activités de prévention contre les dangers des mines dans les programmes généraux des Sociétés nationales;
- le nombre insuffisant, au sein du Mouvement, de collaborateurs ayant les compétences et l'expérience nécessaires en matière de prévention contre les dangers des mines.

Stratégies

Les stratégies sont les suivantes :

- adopter une approche à base communautaire pour tout nouveau programme et la mettre en œuvre en coopération avec les Sociétés nationales;
- veiller à intégrer les programmes de prévention contre les dangers des mines dans les activités habituelles des Sociétés nationales;
- assurer une formation professionnelle sur les questions liées aux mines à des collaborateurs choisis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de manière à constituer un groupe d'« experts »;
- promouvoir une coopération accrue entre les organisations spécialisées dans les opérations d'urgence/de secours/ de développement et participant à l'action contre les mines;
- influencer le comportement des porteurs d'armes en s'efforçant de promouvoir le droit humanitaire sur des sujets tels que l'emploi aveugle des mines et le non-respect des procédures relatives à leur mise en place. La question de l'utilité des mines sur le plan militaire devrait être systématiquement abordée lors des séances de diffusion organisées à l'intention des forces armées.

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- réduire les risques de victimes civiles dans les zones infestées de mines;
- renforcer de manière efficace les programmes existants de prévention contre les dangers des mines;
- encourager et promouvoir la prévention contre les dangers des mines en tant qu'activité de la Société nationale dans les pays affectés par les mines;
- effectuer des évaluations et des enquêtes afin de déterminer la faisabilité et la nécessité de projets additionnels et, le cas échéant, soutenir ces projets.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales des pays infestés de mines :

- évalueront la nécessité et la faisabilité de programmes de prévention des dangers des mines et établiront un plan d'action pour leur mise en œuvre, au besoin, en recherchant le soutien d'autres partenaires;
- s'efforceront d'attirer l'attention sur les questions liées aux mines, afin de garantir un respect accru pour les instruments existants du droit humanitaire et de prévenir l'emploi aveugle des mines.

Le CICR :

- dressera une liste des pays dans lesquels les activités de prévention contre les dangers des mines devraient constituer une priorité; cette liste inclura les pays infestés de mines terrestres et ceux dans lesquels des programmes de prévention contre les dangers des mines ont déjà été engagés par une composante du Mouvement et devraient être poursuivis;
- apportera son soutien aux activités de prévention menées par les Sociétés nationales, encouragera le développement de ces activités et, au besoin, les complétera;
- examinera la possibilité de mettre en œuvre des programmes de prévention dans le cadre de ses opérations et activités en faveur de la population civile des pays où il n'y a pas de Société nationale, ou de ceux dont la Société nationale n'est pas en mesure d'engager de telles activités;
- s'emploiera à influencer la conduite des soldats au combat et de tous les autres porteurs d'armes en s'efforçant de promouvoir le droit humanitaire sur des sujets tels que l'emploi aveugle des mines et le non-respect des procédures relatives à la mise en place de ces engins. La question de l'utilité des mines sur le plan militaire devrait être systématiquement abordée lors des séances de diffusion organisées à l'intention des porteurs d'armes.

La Fédération :

- aidera les Sociétés nationales des pays infestés de mines à intégrer dans leurs activités générales une approche qui tienne compte des problèmes que posent les mines;
- aidera les Sociétés nationales à renforcer leur capacité à mettre en œuvre des programmes de prévention contre les dangers des mines, notamment à travers leurs programmes jeunesse et leurs programmes de santé communautaire.

3. Protection

Généralités

La distinction entre les combattants et la population civile est l'un des principes fondamentaux du droit international humanitaire coutumier et conventionnel. Dans le domaine d'activité du CICR, la notion de protection couvre toute activité dont le but est de protéger les victimes des conflits armés et de troubles internes. C'est dans ce cadre que le CICR mène son action en faveur des victimes de mines.

Depuis 1945, l'augmentation du nombre des conflits armés non internationaux s'est traduite par une montée en flèche du nombre des mines. De ce fait :

- des régions entières ont été vidées de leur population;
- des personnes ont été terrorisées et ne peuvent plus circuler librement;
- des communautés ont été isolées et les possibilités de leur apporter une assistance humanitaire ont été considérablement réduites;
- des personnes n'ont plus eu accès aux ressources locales telles que les puits;
- des réfugiés et des personnes déplacées n'ont pas pu regagner leur lieu d'origine.

L'emploi des mines terrestres contre des populations civiles constitue une violation des règles coutumières du droit international humanitaire, l'emploi des mines étant régi par des normes juridiques.

Contraintes

Les contraintes sont :

- la nécessité de disposer d'informations dignes de foi sur les incidents liés à l'insécurité, afin de pouvoir dresser un tableau précis de la situation;

- l'accès limité des praticiens de l'humanitaire aux zones concernées, soit pour des raisons de sécurité ou parce que celui-ci leur a été refusé;
- la difficulté de convaincre les autorités militaires des pays qui n'ont pas ratifié le traité d'Ottawa — qui souvent pensent que les mines peuvent être employées exclusivement contre des cibles militaires — du fait que les mines sont des armes aveugles et qu'elles ne devraient pas être employées;
- le fait qu'il est difficile d'identifier les individus ou les autorités responsables des incidents liés aux mines, et donc de prendre des mesures quand la population civile est prise pour victime.

Stratégies

En ce qui concerne les mines, le travail de protection du CICR est un élément spécifique mais intégré des efforts de protection que l'institution déploie en faveur des victimes de conflits. Au sens étroit, l'aspect « protection » d'une opération liée aux mines comprend :

- le recensement des groupes de personnes vulnérables (résidents, personnes déplacées, etc.);
- la collecte d'informations spécifiques, si possible auprès de témoins oculaires, sur tous les incidents lorsque le contexte le permet, ou sur des incidents indicatifs;
- des démarches auprès des autorités militaires et politiques locales, régionales et nationales, et l'ouverture d'un dialogue;
- quand les représentations et le dialogue restent sans effet, l'institution s'emploie à sensibiliser davantage et à mobiliser ceux qui, sur la scène internationale, sont en mesure d'exercer une influence sur les parties à un conflit.

Objectifs

Les objectifs sont :

- évoquer systématiquement la question des mines et ses conséquences dans les démarches relatives à la protection, de manière à développer les activités du CICR sur le terrain;
- définir, pour chaque contexte, la gravité du problème des mines et la relation éventuelle avec d'autres violations, par exemple, des déplacements forcés ou une famine planifiée, et élaborer une stratégie en matière de protection;
- susciter dans les groupes concernés ou chez les parties à un conflit un sentiment de responsabilité accrue, et les sensibiliser aux problèmes de la protection et aux conséquences humanitaires de l'emploi de mines;
- recommander que les mesures nécessaires soient prises.

Mise en œuvre

Dans les pays où il est présent, le CICR :

- rappellera aux autorités les règles du droit coutumier et du droit humanitaire relatives à l'emploi des mines; dans les pays qui ont ratifié le traité d'Ottawa, il rappellera les obligations qui découlent de cette ratification;
- fera des démarches générales auprès des parties au conflit au sujet de l'interdiction des mines et des conséquences de leur emploi pour la population civile;
- collectera et traitera les informations dignes de foi — émanant de la population, des réseaux locaux d'ONG et d'autres — sur chaque incident lié aux mines et touchant la population civile;
- soumettra aux parties au conflit des dossiers confidentiels documentés sur les incidents liés aux mines touchant la population civile;
- rédigera à l'intention des autorités des rapports confidentiels succincts sur les phénomènes recensés (emploi de mines contre la population, relations avec d'autres violations, etc.).

4. Soins et assistance

Généralités

Conformément à leurs mandats respectifs, les diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fournissent des soins et une assistance aux victimes pendant et après un conflit armé. Si elles interviennent après la fin des hostilités, c'est parce que les mines antipersonnel continuent de faire des victimes longtemps après que les combats ont cessé. Le traité d'Ottawa appelle également les États à fournir une assistance aux victimes de mines, entre autres, par le biais du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En accord avec les principes qui sont les leurs, les composantes du Mouvement ne font pas de distinction entre les victimes, quelle que soit la cause de la blessure. Elles reconnaissent les besoins de tous les blessés et la situation particulière de ceux qui souffrent d'un handicap du fait de leurs blessures. Des programmes de premiers secours, de chirurgie et de réhabilitation des handicapés sont mis en place pour répondre à ces besoins, et les victimes de mines sont parmi les nombreux bénéficiaires. Il n'y a pas de programmes exclusivement réservés aux victimes de mines, mais il faut souligner que le traitement des blessures par mines constitue un énorme fardeau pour les services de santé et que les soins qui doivent être dispensés exigent des ressources humaines et physiques énormes.

Pour faire d'une personne blessée un patient hospitalisé, il faut l'évacuer du champ de mines, lui dispenser les premiers secours et la transporter. Faire du patient un survivant exige des installations et des compétences chirurgicales adéquates, et des quantités suffisantes de sang non contaminé pour les transfusions.

Tous les blessés par mine n'ont pas accès à un traitement et des services de santé de qualité équivalente. Les soins médicaux et la réhabilitation physique dépendent de l'existence, ou de l'absence, de services de base, qui doivent être renforcés dans les pays infestés de mines, en particulier ceux où les victimes sont nombreuses.

Transformer une personne blessée en un membre pleinement intégré et productif de la société, tel est l'enjeu des soins et de l'assistance aux victimes de mines. Dans le cas des survivants qui ont été amputés, ont perdu la vue ou sont paralysés du fait de leurs blessures, la réintégration passe nécessairement par la pose d'un membre artificiel, une physiothérapie et une réadaptation, une formation professionnelle et technique et un soutien psychologique.

Ces services font partie d'un système de santé et de protection sociale qui fonctionne, et sont tous essentiels pour le traitement des victimes d'un traumatisme en général et des victimes de mines en particulier. Souvent, ils cessent de fonctionner lorsque les hostilités éclatent et, une fois la paix revenue, ils sont rarement au nombre des grandes priorités des autorités.

Les victimes de mines sont parmi les bénéficiaires des activités de reconstruction, et de la réhabilitation concomitante du système de soins de santé, engagées à l'issue d'un conflit, à travers les programmes bilatéraux et ceux de la Banque mondiale et du PNUD pour améliorer la situation générale des malades et des blessés dans ce qui est très souvent une « société handicapée ».

Contraintes

Les contraintes sont :

- des services de santé qui fonctionnent mal, quand ils fonctionnent, pendant la guerre;

- l'accès limité aux soins (en raison de la distance, de la rareté des moyens de transport, de l'instabilité, des menaces militaires et de la pauvreté);
- l'insécurité des conditions de travail qui, souvent, contraint le personnel humanitaire à abandonner les victimes;
- des personnels de santé qui sont tués ou qui fuient la zone ; s'ils restent, il est rare qu'ils soient payés, et le ministère de la Santé publique n'est souvent plus en mesure de fournir aux services de santé le matériel médical nécessaire;
- des limitations d'ordre politique et administratif, la pénurie de personnel qualifié et une information inadéquate sur les besoins des victimes et le lieu où elles se trouvent.

Stratégies

La stratégie est la suivante :

- **Garantir un accès égal et impartial aux soins de santé**
Plusieurs composantes du Mouvement sont actives dans différents domaines relevant des soins aux victimes de la guerre et aux blessés par mine : premiers secours, transport en ambulance, soins chirurgicaux, transfusion sanguine, centres d'appareillage orthopédique et soins aux handicapés.
- **Soutenir les structures de santé et sociales existantes**
Les structures sanitaires et sociales doivent être dûment préparées à faire face aux énormes pressions que la prise en charge des blessés par mine fait peser sur les ressources. Mais il faut d'abord que ces structures existent et qu'elles fonctionnent correctement.
- **Soutenir les Sociétés nationales engagées dans des activités liées aux mines**
Travailler dans une situation de conflit met à rude épreuve les ressources d'une Société nationale, une situation qui persiste généralement pendant la période d'après-conflit. Il est donc nécessaire, conformément aux dispositions de l'Accord de Séville et aux plans d'action des Sociétés, d'apporter un soutien coordonné aux Sociétés nationales opératrices afin qu'elles puissent répondre aux besoins des victimes du conflit et de la période d'après-conflit.

Mise en œuvre

Le CICR :

- assurera, le cas échéant, son appui aux hôpitaux, notamment en matière de chirurgie;
- évaluera, dans les situations de conflit et en collaboration avec la Société nationale, les besoins en services de transfusion sanguine, qu'il soutiendra le cas échéant;
- évaluera, dans les situations de conflit, les besoins en ateliers orthopédiques et services de réhabilitation des patients, et fournira ces services le cas échéant;
- utilisera, dans les situations d'après-conflit, le Fonds spécial de la Croix-Rouge en faveur des handicapés, en vue de soutenir l'action de diverses organisations, aussi bien internes qu'externes au Mouvement, qui répondent aux exigences du Fonds;
- appuiera les efforts que déploient les Sociétés nationales pour apporter un soutien psychologique aux victimes de mines, pour les aider à se réintégrer et pour engager d'autres activités d'assistance à petite échelle.

Les Sociétés nationales des pays infestés de mines :

- renforceront leurs services afin de dispenser les premiers secours aux blessés de guerre, de les évacuer et de les transporter;

- fourniront aux bénéficiaires des programmes orthopédiques et de réhabilitation des services tels que le transport et l'hébergement pendant le traitement et la réhabilitation, ou toute autre forme d'assistance limitée requise;
- évalueront les besoins en services de soutien psychologique et de réintégration sociale des victimes de mines et incorporeront ces activités dans leur programme social général.

La Fédération internationale aidera les Sociétés nationales concernées à :

- intégrer les programmes liés aux mines dans leurs plans de développement général;
- renforcer leurs capacités;
- développer leurs ressources humaines.

5. Déminage

Généralités

Le déminage est l'un des outils clés des efforts qui sont faits dans le monde pour débarrasser la planète des mines. Pourtant, le nombre des zones qui sont déminées chaque année reste faible, en raison principalement d'une volonté politique insuffisante et du manque de fonds. L'information émanant des organisations engagées dans les opérations de déminage met en évidence une triste réalité : malgré le traité d'Ottawa, le volume des fonds affectés au déminage n'a pas augmenté à ce jour. Une grande partie des fonds que les gouvernements allouent au déminage est consacrée à des programmes de recherche nationaux, qui ne produiront des résultats que d'ici quelques années.

Stratégies

La Mouvement a publié en juin 1997, les *Directives relatives à la participation de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge aux activités de déminage*. La Résolution 8 du Conseil des Délégués de novembre 1997 encourage toutes les composantes du Mouvement, lorsqu'elles envisagent de soutenir des activités de déminage, à suivre les directives établies à cet effet pour le Mouvement.

Mise en œuvre

Les Directives recommandent clairement que le Mouvement ne participe directement ni à des opérations de déminage ni à leur financement.

Toutefois, le Mouvement peut coopérer, en matière médicale, avec les organisations engagées dans des activités de déminage. Il peut coopérer également aux programmes de prévention contre les dangers des mines. Les Sociétés nationales peuvent encourager leurs gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies pour le déminage ou aux institutions qui mènent des activités de déminage conformément aux critères humanitaires.

B. Coopération

Dans un premier temps, le Mouvement a adopté une approche hautement ciblée de la question des mines : il s'agissait d'atteindre un objectif spécifique (l'interdiction des mines terrestres) dans un délai donné. Cette approche va maintenant s'élargir. Tandis que des efforts particuliers continueront d'être faits pour inciter les États à ratifier le traité d'Ottawa, des activités liées aux mines commenceront à être intégrées dans d'autres programmes en cours tels que la préparation aux situations d'urgence, la santé communautaire et la protection.

Dans un certain nombre de pays particulièrement infestés de mines, les Sociétés nationales pourraient légitimement centrer leurs programmes sur les victimes de mines, celles-ci étant relativement nombreuses par rapport aux autres bénéficiaires, et le problème des mines constituant une menace relativement plus pressante que d'autres comme la sécheresse, les inondations, une inflation galopante ou les maladies transmissibles.

Les Sociétés nationales mènent trois grands types d'action :

- démarches auprès des gouvernements, afin qu'ils signent et/ou ratifient les traités;
- promotion de la prévention contre les dangers des mines, en vue de réduire les risques de victimes civiles;
- soins et services aux victimes de mines, dans le cadre de leurs activités en faveur des blessés et des personnes handicapées au sein de leur communauté.

Quand les victimes de mines et les victimes potentielles font partie d'un groupe beaucoup plus nombreux de bénéficiaires (par exemple, les personnes handicapées), il est évident que la stratégie de la Société nationale en matière de mines doit s'inscrire dans le cadre de sa stratégie, plus large, de développement. La Fédération joue un rôle clé en aidant les Sociétés nationales à donner la priorité voulue à la question des mines dans leurs programmes d'activités à long terme.

Un rôle clé au sein du Mouvement en ce qui concerne les questions liées aux mines

Les Conventions de Genève et les Statuts du Mouvement confèrent des domaines de compétence spécifiques à chaque composante, qui de ce fait y assume un rôle directeur. Conformément aux dispositions de l'Accord de Séville, le concept du « rôle directeur » implique l'existence, au sein du Mouvement, d'autres partenaires qui ont des droits et des responsabilités dans ces domaines. Tel est manifestement le cas des activités en faveur des victimes de mines.

L'institution qui assumera le rôle directeur dans le cadre des activités liées aux mines s'attachera à encourager ses partenaires au sein du Mouvement à participer à ces activités.

Du fait de la nature de son mandat spécifique, le CICR a des compétences étendues dans la plupart des domaines touchant à l'action contre les mines. Il est donc en mesure d'assumer le rôle d'« institution de référence » pour ce qui concerne les activités liées à l'action contre les mines et d'aider les autres composantes engagées dans des activités de ce type.

La Fédération, qui a notamment pour rôle de soutenir le développement des Sociétés nationales, s'est dotée de compétences spécifiques dans le domaine des programmes de réhabilitation à base communautaire et sera donc à même d'aider les Sociétés nationales dans ces domaines.

En règle générale, des compétences et un soutien technique devraient être mis à la disposition des Sociétés nationales qui souhaitent mener des activités liées à la question des mines terrestres dans les pays les plus touchés. Elles devront en faire la demande.

La réponse à la crise des mines terrestres étant centrée sur la mise en œuvre de programmes à long terme dans les zones infestées de mines, le CICR et les Sociétés nationales participantes devraient considérer les Sociétés nationales opératrices comme des partenaires privilégiés des programmes qu'ils conduisent ou envisagent de conduire.

Quoi qu'il en soit, pour être efficace, l'action menée dans un contexte local ou national donné devra reposer sur les efforts intégrés et concertés du Mouvement, des ONG locales et nationales, et des organisations et institutions internationales. Les composantes du Mouvement sont encouragées à coopérer, dans la mesure du possible dans un contexte donné, avec les autres organisations engagées dans l'action contre les mines. Cette interaction est l'une des clés du succès sur le terrain.

Financement

En assumant, au sein du Mouvement, le rôle directeur pour toutes les questions relatives aux mines, le CICR sera également responsable de la mobilisation des ressources financières et du lancement des appels couvrant, au besoin, les programmes d'action contre les mines menés par les Sociétés nationales. Cela peut aussi inclure la couverture des coûts engagés par la Fédération internationale au titre des conseils techniques.

De ce fait, le CICR recherchera un financement pour couvrir le coût non seulement de ses propres programmes mais aussi des activités liées aux mines, conduites par d'autres composantes du Mouvement, et ne relevant pas de ses objectifs et de ses budgets. L'attribution de fonds à de tels programmes sera effectuée en consultation étroite avec la Fédération internationale.

11

Cour pénale internationale

Le Conseil des Délégués,

profondément alarmé par les violations massives et continues du droit international humanitaire perpétrées dans les conflits armés, tant internationaux que non internationaux,

rappelant l'obligation qui incombe aux États de faire cesser et de réprimer les violations du droit international humanitaire,

notant avec une grande satisfaction l'adoption du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale en tant qu'instrument complémentaire d'une répression plus efficace des crimes de guerre,

constatant les efforts déjà entrepris par la Commission préparatoire sur la Cour pénale internationale en vue de la rédaction des éléments constitutifs des crimes et du règlement de procédure et de preuve,

prenant note avec satisfaction des contributions apportées par le CICR et la Fédération internationale au processus de négociation ainsi que des efforts constants déployés par le CICR, en particulier pour aider les États à rédiger les éléments constitutifs des crimes de guerre,

1. *invite* les Sociétés nationales à soutenir tous ces efforts et à promouvoir la ratification du Statut de Rome sans la déclaration prévue à l'article 124 du Statut de la CPI, tout en encourageant les États à honorer l'obligation que leur impose le droit international humanitaire de mettre fin aux violations de ce droit et de les réprimer;
2. *demande* au CICR de continuer à participer activement aux négociations en cours au sein de la Commission préparatoire, en particulier pour que les « acquis » au sens du droit international humanitaire soient convenablement reflétés dans le document concernant les éléments constitutifs des crimes;
3. *demande également* au CICR, en consultation avec la Fédération internationale, de suivre attentivement les développements, de tenir activement les Sociétés nationales informées, et de présenter à la session de 2001 du Conseil des Délégués un rapport sur les progrès accomplis en matière de création d'une Cour pénale internationale.

12

Disponibilité des armes et situation des civils pendant et après un conflit armé

Le Conseil des Délégués,

réaffirmant sa préoccupation du fait que des combattants qui n'ont pas été formés au droit international humanitaire, des civils et même des enfants, peuvent se procurer facilement une grande variété d'armes, en particulier des armes portatives, et qu'ils les utilisent souvent contre la population civile et en violation des principes humanitaires essentiels,

rappelant le mandat confié au CICR par la XXVI^e Conférence internationale consistant à examiner dans quelle

mesure la disponibilité d'armes contribue aux violations du droit international humanitaire, ainsi que les résolutions 2.8 du Conseil des Délégués de 1995 et 8.4 du Conseil des Délégués de 1997, demandant que le rôle et l'attitude du Mouvement sur la disponibilité des armes soient précisés lors de la session de 1999 du Conseil des Délégués,

accueillant favorablement la nouvelle étude du CICR sur « La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés » ainsi que les consultations qu'il a organisées sur ce sujet avec toutes les composantes du Mouvement, depuis 1997,

convaincu que la prolifération des armes et des munitions peut accroître les tensions, augmenter le nombre des victimes civiles, prolonger les conflits et entraver l'assistance humanitaire aux populations qui en ont besoin,

convaincu également que la disponibilité incontrôlée des armes contribue aux violations du droit international humanitaire et à la détérioration de la situation des civils,

1. *souscrit* à l'analyse et aux conclusions générales de l'étude du CICR sur « La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés »;
2. *demande aux États* de réexaminer leurs politiques en matière de production, de disponibilité et de transfert d'armes et de munitions ainsi que d'explosifs et de matériel connexe, à la lumière de la responsabilité qui leur incombe de faire respecter le droit international humanitaire, et d'assister et protéger la population civile;
3. *demande aux États* qui ne l'ont pas encore fait de définir des règles, fondées sur le respect du droit international humanitaire et des autres normes pertinentes, régissant le transfert et la disponibilité des armes et des munitions. Le Conseil des Délégués *demande en outre aux États*, dans un premier temps, de mettre fin au transfert d'armes aux parties qui commettent ou tolèrent des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire;
4. *demande à toutes les composantes du Mouvement* de collaborer en vue de garantir qu'à la XXVII^e Conférence internationale, des propositions d'actions clairement définies sur ces questions soient maintenues dans le Plan d'action;
5. *encourage les Sociétés nationales*, dans toute la mesure possible en fonction de leur contexte, de sensibiliser activement l'opinion publique aux coûts humains que représente la vaste disponibilité d'armes et de munitions ainsi qu'à ses conséquences sur le tissu du droit international humanitaire. Le CICR devra soutenir leurs efforts en leur apportant des conseils techniques et du matériel d'information afin de promouvoir une culture de la non-violence;
6. *dissuade les composantes du Mouvement* de prendre part au débat public sur des transferts particuliers d'armes à des destinataires précis sous une forme pouvant compromettre la neutralité du Mouvement ou sa capacité opérationnelle;
7. *demande au CICR, en consultation avec la Fédération internationale*, de présenter à la prochaine session du Conseil des Délégués un rapport sur les activités du Mouvement et les progrès accomplis à l'échelon international dans ce domaine, pour permettre au Conseil d'examiner les mesures les plus appropriées à prendre ultérieurement.

2.5 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 1999

- Ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués
- Rapport de la Commission permanente au Conseil des Délégués de 1999 (99/CD/4/1) [établi par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge]
- Ordre du jour provisoire et programme de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (27 CI/1 rev.)
- Proposition de candidats aux fonctions de responsables de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (27 CI/2 rev.)
- Mise en œuvre de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (99/CD/6/1) [rapport conjoint de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge]
- La participation du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux actions de sensibilisation (99/CD/7/1) [établi par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge]
- Enfants touchés par les conflits armés 1995-1999 (99/CD/8/1) [préparé par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en consultation avec le Groupe international de coordination chargé du suivi du programme Enfants touchés par les conflits armés (CABAC)]
- Rapport complémentaire sur les Enfants touchés par les conflits armés (99/CD/8/1 Addendum) [préparé par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en consultation avec le Groupe international de coordination chargé du suivi du programme Enfants touchés par les conflits armés (CABAC)]
- Les enfants de la rue (99/CD/8/2) [préparé par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge]
- Stratégie du Mouvement concernant les mines (99/CD/8/3) [établi par le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge]
- Cour pénale internationale (99/CD/8/4) [établi par le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge]
- La disponibilité des armes et la situation des civils pendant et après un conflit armé (99/CD/8/5) [établi par le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge]
- Politique du Mouvement en matière de communication [préparé par le Forum de la communication du Mouvement]
- Année du millénaire au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Célébration du 50^e anniversaire des Conventions de Genève [préparé par le Comité international de la Croix-Rouge]
- Rapport de la Commission pour le financement du CICR [préparé par la Commission pour le financement du CICR et le Comité international de la Croix-Rouge]

III
XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

31 octobre – 6 novembre 1999

3.1 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Dimanche 31 octobre 1999

16 h 30 Cérémonie d'ouverture

20 h 30 Spectacle d'ouverture à l'Arena de Genève

SÉANCES PLÉNIÈRES

Lundi 1^{er} novembre 1999

9 h 00 PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1. Ouverture de la séance plénière par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
2. Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence
3. Désignation des organes subsidiaires de la Conférence
 - 3.1 Commission plénière
 - 3.2 Comité de rédaction
4. Adoption de l'ordre du jour de la Commission plénière
5. Information sur la procédure des élections des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence et l'enregistrement des engagements
6. Présentation de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence
7. L'engagement humanitaire :
 - 7.1 Discours liminaire de la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Dr Astrid Heiberg
 - 7.2 Discours liminaire du président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Cornelio Sommaruga
 - 7.3 Discours liminaire du secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, Mme Louise Fréchette
 - 7.4 Orateurs invités :
 - Organisation mondiale de la Santé, Dr Gro Harlem Brundtland, directeur général
 - UNICEF, Mme Carol Bellamy, directeur général
 - Programme alimentaire mondial, Mme Catherine Bertini, directeur exécutif
8. Présentation de la consultation « Les voix de la guerre »
9. Engagement présenté par la présidente du Conseil de l'Union européenne, ministre des Affaires étrangères de Finlande, S.E. Mme T. Halonen
10. Engagement présenté par la vice-présidente de la Croix-Rouge thaïlandaise, S.A.R. la princesse Maha Chakri Sirindhorn

17 h 00 ATELIERS

Mardi 2 novembre 1999

9 h 00 PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

1. Rapport sur la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire
2. Rapport sur le centenaire de la première Conférence internationale sur la paix
3. Débat sur le projet de Plan d'action, Thème I :
« **La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire** »

COMITÉ DE RÉDACTION

17 h 00 ATELIERS

Mercredi 3 novembre 1999

9 h 00 DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

4. Débat sur le projet de Plan d'action, Thème II :
« **L'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes** »

COMITÉ DE RÉDACTION

Révision du projet de Plan d'action, avec accent sur le Thème I

17 h 00 ATELIERS

Judi 4 novembre 1999

9 h 00 TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

5. Débat sur le projet de Plan d'action, Thème III :
« **Stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables** »

COMITÉ DE RÉDACTION

Révision du projet de Plan d'action, avec accent sur le Thème II

17 h 00 ATELIERS

Vendredi 5 novembre 1999

9 h 00 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

11. Élection des membres de la Commission permanente
12. Rapports de la Commission plénière

9 h 00 – 12 h 30

et

14 h 30 – 18 h 30 COMITÉ DE RÉDACTION

- Révision du projet de Plan d'action, avec accent sur le Thème III
- Établissement de la version définitive de la Déclaration et du Plan d'action

14 h 30 ATELIERS

Samedi 6 novembre 1999

9 h 00 – 12h30 SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE

11. Rapport sur les ateliers

12. Rapport du Comité de rédaction

13. Adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence

14. Adoption d'autres résolutions

15. Cérémonie de clôture :

Lecture de la Déclaration finale

Présentation des engagements enregistrés

3.2 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE

3.2.1 PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE

Président :

Professeur Mamdouh Gabr
Secrétaire général de la Société du Croissant-Rouge égyptien

Vice-Présidents :

Mme l'Ambassadeur Yolande Biké
Représentante permanente du Gabon à Genève

Mme Zoy Katevas de Sclabos
Présidente de la Croix-Rouge chilienne

M. l'Ambassadeur Philippe Kirsch
Ambassadeur du Canada en Suède

M. l'Ambassadeur Franz E. Muheim
Président de la Croix-Rouge suisse

Secrétaire général :

M. l'Ambassadeur Jean-François Kammer

Secrétaires généraux adjoints :

M. Jean-Luc Blondel
Chef de la Division de la doctrine et de la coopération au sein du Mouvement
Comité international de la Croix-Rouge

Mme Yolande Camporini
Chef, Service de soutien aux organes statutaires
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3.2.2 PRÉSIDENTE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE

A. COMMISSION PLÉNIÈRE

Co-Président, Thème I :

S.E. M. Boris Shikmuradov
Ministre des Affaires étrangères du Turkménistan

Co-Président, Thème II :

M. l'Ambassadeur Christopher Lamb
Ambassadeur d'Australie auprès
de la République fédérale de Yougoslavie

Co-Président, Thème III :

M. Teófilo Siman
Président de la Croix-Rouge salvadorienne

Rapporteur pour le thème I :

M. Tom Buruku
Président de la Croix-Rouge de l'Ouganda

Rapporteur pour le thème II :

Dr Tahar Cheniti
Secrétaire général du Croissant-Rouge tunisien

Rapporteur pour le thème III :

Mme l'Ambassadeur Anne Anderson
Représentante permanente de l'Irlande à Genève

B. COMITÉ DE RÉDACTION

Président :

M. l'Ambassadeur Philippe Kirsch
Ambassadeur du Canada en Suède

Vice-Présidents :

M. Jean-Pierre Cabouat
Conseiller pour les affaires internationales, Croix-Rouge Française

Mme l'Ambassadeur Marika Fahlen
Ministère des Affaires étrangères de Suède

Sir Alan Munro
Vice-Président de la Croix-Rouge britannique

3.2.3 BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Professeur Mamdouh Gabr
Président de la XXVII^e Conférence internationale

Mme l'Ambassadeur Yolande Biké
Vice-Présidente de la XXVII^e Conférence internationale

Mme Zoy Katevas de Sclabos
Vice-Présidente de la XXVII^e Conférence internationale

M. Franz E. Muheim
Vice-Président de la XXVII^e Conférence internationale

M. l'Ambassadeur Jean-François Kammer
Secrétaire général de la XXVII^e Conférence internationale

M. l'Ambassadeur Philippe Kirsch
Président du Comité de rédaction

S.E. M. Boris Shikmuradov
Co-Président de la Commission plénière pour le thème I

M. l'Ambassadeur Christopher Lamb
Co-Président de la Commission plénière pour le thème II

M. Teófilo Siman
Co-Président de la Commission plénière pour le thème III

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas
Présidente de la Commission permanente

M. Cornelio Sommaruga
Président du Comité international de la Croix-Rouge

Dr Astrid N. Heiberg
Présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. George Weber
Secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Yves Sandoz
*Directeur du droit international et de la communication
Comité international de la Croix-Rouge*

M. Steven Davey
*Sous-Secrétaire général chargé de la communication et de la coordination des politiques
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*

M. Jean-Luc Blondel
Secrétaire général adjoint de la XXVII^e Conférence internationale

Mme Yolande Camporini
Secrétaire général adjoint de la XXVII^e Conférence internationale

3.3 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

31 octobre 1999

16 h 30

SOMMAIRE: Programme — Allocution de bienvenue de la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Projection de la vidéo *Le pouvoir de l'humanité* — Lecture des Principes fondamentaux par le Dr Bertrand Piccard, médecin psychiatre et aéronaute — Allocution de M. Pierre Muller, maire de Genève — Allocution de Mme Martine Brunschwig Graf, présidente du Conseil d'État de la République et Canton de Genève — Allocution de Mme Ruth Dreifuss, présidente de la Confédération suisse — Intermède musical *Up with People* — Allocution de M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge — Allocution du Dr Astrid N. Heiberg présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Projection de la vidéo *Voix de guerre et d'espoir* — Allocution de la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Réception.

Programme

- 16 h 30** **Message de bienvenue de S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas**
Présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Projection de la vidéo *Le pouvoir de l'humanité*
Lecture des Principes fondamentaux par le Dr Bertrand Piccard
Médecin psychiatre et aéronaute
Allocution de M. Pierre Muller
Maire de Genève
Allocution de Mme Martine Brunschwig Graf
Présidente du Conseil d'État de la République et Canton de Genève
Allocution de Mme Ruth Dreifuss
Présidente de la Confédération suisse
Intermède musical: *Up with People*
Allocution de M. Cornelio Sommaruga
Président du Comité international de la Croix-Rouge
Allocution du Dr Astrid N. Heiberg
Présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Projection de la vidéo *Voix de guerre et d'espoir*
Allocution de S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas
Présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 18 h 30** **Réception offerte par le Conseil fédéral suisse, le Conseil d'État de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève.**

MESSAGE DE BIENVENUE DE S.A.R. LA PRINCESSE MARGRIET DES PAYS-BAS, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (*original anglais*)

Madame la présidente de la Confédération suisse, Madame la présidente du Conseil d'État de la République et Canton de Genève, Monsieur le maire de Genève, Monsieur Bertrand Piccard, Madame la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à Genève et à la cérémonie d'ouverture de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il est tout particulièrement stimulant de voir ici réunis autant de participants, qui témoignent ainsi de l'importance qu'ils accordent à cette Conférence. C'est la dernière du siècle, mais c'est aussi celle qui nous permettra de formuler une stratégie et des objectifs pour le siècle prochain.

Nous avons une longue soirée devant nous. Après cette cérémonie, les autorités helvétiques nous convient à une réception à l'Arena. Elle sera suivie d'un grand spectacle — une première dans la longue histoire des conférences du Mouvement. Nous avons décidé de monter ce spectacle, non pas dans le simple but de vous divertir, mais plutôt pour donner à nos travaux une touche artistique. Je suis persuadée que cette nouvelle approche permettra de mieux faire connaître notre action humanitaire et les travaux de la Conférence auprès du grand public de la région genevoise et au-delà. En effet, ne l'oublions pas, c'est pour célébrer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève et en l'honneur de la Cité de Genève, qui a tant fait pour promouvoir les idéaux humanitaires, que nous organisons la XXVII^e Conférence internationale à Genève. Je tiens à remercier très sincèrement les autorités helvétiques de leur soutien, grâce auquel cette XXVII^e Conférence internationale est devenue réalité.

Le moment est venu de procéder à la cérémonie d'ouverture de la Conférence et de regarder la vidéo qui illustre le slogan de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, « Le pouvoir de l'humanité ».

(*Applaudissements*)

(*Projection de la vidéo: Le pouvoir de l'humanité*)

LECTURE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX PAR LE DR BERTRAND PICCARD, PSYCHIATRE ET AÉRONAUTE (*original anglais et français*)

Mesdames et Messieurs,

Quand on a la chance d'être poussé par le vent, sans l'aide d'un moteur, mus par les seules forces de la nature, pour faire le tour de notre planète, une évidence saute aux yeux: « Comme le monde est beau! »

Pourtant, quand nous étions, Brian Jones et moi, à l'intérieur de notre capsule pressurisée à regarder ce monde magnifique, nous ne pouvions pas ignorer toutes les atrocités qui étaient commises au sol. Et nous nous disions que le problème le plus grave n'était peut-être pas tant que les gens ne s'aiment pas, car après tout, aimer tout le monde est impossible, mais plutôt qu'ils ne comprennent pas à quel point la vie sur cette planète est quelque chose de magique, à quel point il est

miraculeux d'être en vie, et qu'en chaque personne il y a une petite part de miracle par le simple fait d'être en vie.

Et cette réflexion nous conduit à la notion de respect, respect de toutes les énergies sans exception, respect de tous les hommes sur cette terre. C'est par conséquent un honneur et un sujet de grande fierté pour moi d'avoir été invité ici pour lire les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, lui qui fait tant pour promouvoir le respect de chaque être humain.

Humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité, tels sont les principes directeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Le Mouvement ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de conditions sociales et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leurs souffrances et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités, et en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Il est un Mouvement de secours volontaire et désintéressé. Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans un même pays, elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Mon expérience personnelle, c'est que quand on fait le tour du monde en ballon, on a l'impression de prendre le monde dans ses bras. Puisse le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aider encore beaucoup plus de gens à éprouver le même sentiment et les inciter à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atténuer les immenses souffrances qui sont vécues sur notre planète.

(Applaudissements)

ALLOCUTION DE M. PIERRE MULLER, MAIRE DE LA VILLE DE GENÈVE

(original français)

Madame la présidente de la Confédération, Madame la présidente du Conseil d'État de la République et Canton de Genève, Madame la présidente de la Commission permanente, Madame la présidente de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ces deux dernières années ont été pour Genève de formidables occasions de rappeler que :

- voici 135 ans, le Comité international de la Croix-Rouge était créé dans notre Cité;
- il y a 80 ans, s'installaient à Genève le Bureau international du travail, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que la défunte Société des Nations;

- nous avons célébré, en 1998, le 50^e anniversaire de l'Organisation mondiale de la Santé, et de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- cette même année, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'installait au Palais Wilson, et l'Organisation mondiale du commerce tenait pour la première fois une session de sa Conférence ministérielle à Genève.

À Genève, nous sommes très heureux de cette importante présence d'organisations internationales, toutes porteuses d'espoir pour l'humanité, et qui jouent un rôle vital en contribuant à promouvoir :

- une meilleure codification des relations internationales;
- l'action en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme;
- la réhabilitation et le développement des pays les plus pauvres;
- le développement du commerce mondial en suivant certains principes éthiques;
- la mise en œuvre des engagements pris par les États qui ont ratifié des traités internationaux et voté des résolutions lors de conférences internationales.

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prend une valeur très symbolique, car elle est le dernier grand événement qui a lieu à Genève avant le tournant du siècle. Votre présence ici constitue l'apothéose d'une année durant laquelle nous avons célébré, à différentes occasions, le 50^e anniversaire des Conventions de Genève.

La création de la Croix-Rouge et l'implantation dans notre Cité de ses deux organes principaux, le Comité international et la Fédération, constitue la pierre angulaire de la Genève internationale. Au nom des autorités de la Ville de Genève, je tiens à vous remercier d'avoir choisi Genève pour y développer vos activités, et y assurer la direction de vos opérations dans le monde entier.

J'espère que cette Conférence sera l'occasion de donner une nouvelle dimension au droit international humanitaire pour en faire un instrument mieux respecté dans ce que nous appelons les « nouveaux conflits ». En effet, la tendance actuelle des parties à un conflit est de conduire des guerres sans témoins, comme cela a été le cas dans certaines régions des Grands Lacs en Afrique et, plus récemment, au Kosovo, au Timor oriental et en Tchétchénie. Dans de tels conflits, l'action humanitaire est entravée par l'action militaire qui ne respecte plus les limites imposées par le droit international, et ne permet plus l'accès aux victimes des conflits qu'après la catastrophe, souvent après l'arrivée de forces militaires de stabilisation.

Cette situation est une forme de régression qui ne peut que nous inquiéter, car nous savons que toutes les forces armées ne suivent pas les principes limitant leur marge de manœuvre, lorsque la pression du « troisième combattant » est absente. Permettez-moi de citer le Dr Marcel Junod pour illustrer mon propos.

En conclusion de son livre montrant son parcours de « troisième combattant » pour la Croix-Rouge, de 1933 à 1945, le Dr Junod dit :

« Souvent, pendant ces missions qui me conduisaient sur tous les théâtres de guerre, j'ai eu moi-même l'impression de livrer un combat.

Il faut combattre contre tous ceux qui enfreignent les Conventions, les ignorent ou les oublient. Il faut combattre pour les faire appliquer. Il faut combattre pour les dépasser. Il faut combattre pour en faire admettre l'esprit si les textes en sont imparfaits. »

Ce « troisième combattant », Mesdames et Messieurs, vous lui donnerez les moyens nécessaires à l'action humanitaire de demain par les décisions que vous prendrez ici à Genève !

J'espère que votre Conférence permettra un renforcement de l'action humanitaire dans le monde et que les engagements que chacun de vous prendra seront mis en œuvre, notamment ceux qui touchent à l'acceptation universelle du droit international humanitaire.

À vous toutes et vous tous qui participez à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je souhaite la bienvenue et un agréable séjour à Genève. Merci

(*Applaudissements*)

ALLOCUTION DE MME MARTINE BRUNSCHWIG GRAF, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

(*original français*)

Madame la présidente de la Confédération, Madame la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Madame la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le maire, Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, l'ouverture de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge rassemble dans ce Centre de conférences de nombreuses personnes engagées dans l'action humanitaire dans l'ensemble de notre planète. À toutes et tous, je tiens à souhaiter, au nom du gouvernement genevois, au nom des habitants de notre République et Canton, une chaleureuse bienvenue.

Genève porte depuis cet été les couleurs du « pouvoir de l'humanité ». De nombreux édifices exposent ainsi des bannières qui nous parlent des hommes, de leurs droits, de leurs espoirs et de leurs drames et surtout des principes les plus élémentaires qui devraient régir les rapports entre êtres humains. Tous les jours, au gré de ses pérégrinations, celui qui séjourne à Genève trouve matière à réfléchir et à s'interroger sur sa propre capacité à contribuer à l'amélioration du monde. Peut-être serait-il sage de faire nôtre tout simplement la déclaration d'un instructeur de premiers secours en Côte d'Ivoire cité dans la brochure publiée à l'occasion de cette conférence : « Mon désir, affirme-t-il, est que même la plus modeste des communautés ait la capacité d'aider les gens et de sauver des vies en cas de catastrophe ». Il nous rappelle ainsi que nous détenons tous une part de responsabilité et de solidarité qu'il nous faut savoir mettre en œuvre. La Fédération et les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge montrent l'exemple puisqu'elles s'appuient largement sur l'engagement de volontaires sur le terrain qui permettent de développer l'autonomie des communautés locales. Cette cérémonie inspirée par la Conférence internationale nous renvoie ainsi à la nécessité d'encourager et de développer l'engagement civique et civil, le volontariat et le bénévolat, indispensables soutiens de toute action humanitaire de cette fin de siècle. Tout dernièrement encore, la Croix-Rouge a déploré la perte de plusieurs de ses membres. Nous devons saluer leur mémoire et nous souvenir surtout de la nécessité de ne pas rompre la chaîne de la solidarité.

Monsieur le président du CICR, vous remettrez bientôt votre mandat. C'est l'occasion pour le gouvernement genevois d'exprimer sa reconnaissance pour la passion que vous mettez dans l'exercice de votre tâche et l'obstination que vous mettez à lutter contre l'insupportable.

Genève a pour vocation permanente d'abriter l'action humanitaire. Elle souhaite plus que jamais se montrer digne de cette responsabilité et contribuer par tout ce qu'elle peut

offrir à faciliter l'action de celles et ceux qui agissent. Au nom du gouvernement genevois, je souhaite que cette Conférence atteigne les buts qu'elle s'est fixés et je conclurai, vous me le permettrez, je l'espère, avec une dernière citation d'un citoyen d'Afrique du Sud : « Enseignez aux enfants que les différences d'opinion ne justifient jamais la violence ». Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

ALLOCUTION DE MME RUTH DREIFUSS, PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(*original français*)

Madame la présidente de la Commission permanente, Madame la présidente de la Fédération internationale, Monsieur le président du CICR, Madame la présidente du Conseil d'Etat, Excellences, Mesdames et Messieurs,

« Le pouvoir de l'humanité », ces mots forts sous lesquels est placée la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont des mots d'espoir. Des mots d'espoir pour un avenir que nous devons et voulons rendre meilleur, pour des actions guidées par le respect de la dignité humaine, par la compassion pour celles et ceux qui souffrent et par la solidarité. Votre présence ici témoigne de votre volonté d'être partie prenante à ce pouvoir de l'humanité, en soutenant le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Suisse est heureuse de pouvoir accueillir cette Conférence l'année même du cinquantenaire des Conventions de Genève, qui sont les piliers du droit international humanitaire. L'engagement humanitaire de la Suisse est étroitement lié à Genève, où les co-organisateurs de cette Conférence ont leur siège, de même que de nombreuses institutions internationales et organisations non gouvernementales de première importance pour l'action humanitaire.

Puisse l'esprit particulier de Genève, lieu de rencontre et de concertation, lieu d'ouverture sur le monde et de réflexion, inspirer les travaux de cette Conférence. Vous allez finaliser et adopter le Plan d'action pour les années 2000 à 2003. Ce document déterminera, pour les Etats comme pour les différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les priorités des actions à entreprendre. J'espère vivement que les objectifs définis par ce Plan d'action recevront l'appui de tous et que tous auront à cœur de collaborer à sa réalisation.

Les trois thèmes qui structurent ce Plan sont au centre de l'action humanitaire depuis l'époque d'Henry Dunant. La protection des victimes des conflits armés, l'action humanitaire lors des conflits ou d'autres catastrophes et l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables sont, en cette fin de XX^e siècle, malheureusement toujours d'actualité. Cela ne veut cependant nullement dire que le droit international humanitaire et l'action humanitaire soient des instruments sans efficacité. Au contraire, ils peuvent, dans une large mesure, contribuer à prévenir les souffrances les plus insupportables et à soulager celles et ceux qui en sont les victimes. Le droit et l'action humanitaires sont étroitement liés : il est indispensable de disposer d'une base légale pour l'action et pour déterminer et punir les actes les plus répréhensibles qui sont contraires à la conscience humaine.

Par ailleurs, je me réjouis de constater que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge cherche sans relâche à améliorer l'efficacité de son action. Une telle volonté marque combien nous tous, qui sommes réunis ici aujourd'hui, refusons de nous déclarer impuissants et résignés devant la douleur et la souffrance humaines.

Tous ensemble, sur la base des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que nous partageons et acceptons comme étant des valeurs universelles rassemblant tous les êtres humains, nous pouvons affermir et consolider le

pouvoir de l'humanité. Je vous remercie et vous félicite d'y consacrer autant d'énergie et d'engagement, autant de courage et de détermination.

(Applaudissements)

(Intermède musical : Up with People)

ALLOCUTION DE M. CORNELIO SOMMARUGA, PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (original français)

Au moment où ce siècle de grands cataclysmes s'achève, où la plupart de nos repères se font flous, il est nécessaire de réaffirmer la priorité de l'être humain et de sa dignité. Nous — les humanitaires — nous le faisons quotidiennement aux côtés des victimes et des plus vulnérables, mais nous devons aussi pouvoir le faire avec les acteurs de la communauté des États.

Il y a de nombreuses conférences où les représentants des États se retrouvent, et il y en a d'autres où les organisations humanitaires débattent entre elles. Mais les occasions sont rares où les uns et les autres se trouvent réunis dans une même salle pour se pencher ensemble sur les grandes questions humanitaires de notre temps. Or, c'est ce qui va se passer à Genève à partir de demain. Les représentants de la plupart des 188 États parties aux Conventions de Genève, dont nous venons de célébrer le 50^e anniversaire, vont dialoguer avec les représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en présence de nombreux observateurs, en particulier nos amis des ONGs et des organisations internationales actives dans l'action humanitaire.

Cette Conférence est donc le lieu privilégié de la rencontre entre la société civile internationale et les gouvernements. Et nous avons beaucoup à dire aux gouvernements. Qu'un tiers des six milliards d'êtres humains qui peuplent cette planète vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour. C'est inacceptable et ce n'est pas une fatalité. Que les graves atteintes à l'environnement provoqueront tôt ou tard des catastrophes dont nous ne mesurons pas encore l'ampleur. Que des efforts bien plus importants doivent être entrepris pour enrayer certaines maladies endémiques qui sévissent dans les pays les plus pauvres. Que les catastrophes dites naturelles sont bien souvent causées par l'homme. Et aussi que la guerre, qui semble prospérer sous diverses latitudes, n'autorise pas les exactions dont nous sommes, jour après jour, les témoins privilégiés.

Oui, même la guerre a des limites.

Non, il n'y a pas de fatalité.

On pourrait m'objecter, à juste titre, que les États ne sont plus les uniques acteurs sur la scène internationale. C'est pourquoi j'aimerais m'adresser également ce soir aux représentants des milieux économiques et financiers. Sans aucune volonté polémique. Juste pour leur dire que la globalisation économique a un corollaire indispensable : la globalisation des responsabilités. J'ose croire que la recherche du profit et l'intérêt général de la société humaine ne sont pas nécessairement incompatibles. Car s'ils le sont, alors il nous faudra choisir l'intérêt général.

Nous tous, ici réunis, allons au cours des prochains jours prendre un certain nombre d'engagements. Nous allons débattre, à l'occasion de divers ateliers. Nous serons peut-être parfois en désaccord. Mais nous allons travailler ensemble à promouvoir l'intérêt des plus démunis, des laissés-pour-compte, de tous ceux qui sont affectés par les conflits armés et d'autres types de catastrophes.

Car il n'y a pas de fatalité.

Nous pouvons, j'en ai l'intime conviction, opposer au pessimisme de l'intelligence l'optimisme de la volonté.

Car il ne s'agit plus de rêver d'un monde meilleur. Il faut y œuvrer.

(Applaudissements)

ALLOCUTION DU DR ASTRID N. HEIBERG, PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (original anglais)

Madame la présidente de la Confédération suisse, Madame la présidente du Conseil d'État de la République et Canton de Genève, Monsieur le maire de Genève, Vos Altesses royales, Madame la présidente de la Commission permanente, Monsieur le président du CICR, Monsieur Bertrand Piccard, Excellences, Mesdames et Messieurs et chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

Bienvenue à tous, bienvenue à cet événement important pour la grande famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Bienvenue à cette semaine de travail intense au service de l'humanité. Nous sommes bien préparés à assumer cette tâche, et je souhaite exprimer ma gratitude au grand nombre de gouvernements qui ont participé activement à la préparation de cette Conférence — le concours qu'ils nous ont apporté est d'importance cruciale. Nous souhaitons remercier tout particulièrement le gouvernement suisse, pour son engagement et son soutien.

Cette semaine constitue une période de transition, le passage entre deux années de planification et les nombreuses années d'engagement humanitaire qui sont devant nous. Cet engagement sera, nous l'espérons, le fruit porté par cette Conférence.

Nous avons des ambitions pour cette semaine, des ambitions pour l'humanité. La question se pose pourtant : est-il raisonnable d'être aussi ambitieux ?

Alors que prennent fin ce siècle et cette décennie marqués par tant de brutalité, comment osons-nous affirmer que « même la guerre a des limites » ? Face à la menace de catastrophes encore plus fréquentes et encore plus dévastatrices, comment osons-nous affirmer notre volonté de nous préparer, et d'intervenir avec davantage d'efficacité quand ces désastres surviennent ?

Certains diront que nous sommes naïfs, que nous ne sommes que des rêveurs.

Je dirai pour ma part que ce ne sont pas des rêves, mais la plus dure des réalités que nous affrontons : la mort et la souffrance engendrées par des conflits féroces, par des mouvements massifs de réfugiés et par des catastrophes naturelles d'une ampleur inouïe.

Nous tablons sur la plus forte des réalités : l'esprit d'humanité présent en chacun de nous.

Oui, chacun de nous peut provoquer le changement. Notre Mouvement en est la preuve. Il y a quelque 140 ans, tout a commencé avec un homme seul, qui a vu la nécessité d'une action, et qui a agi. Un homme qui a vu la nécessité du changement, et qui a provoqué le changement. Un homme dont la vision est toujours aussi valable, toujours aussi nécessaire. désespérément nécessaire. Non pas pour nous permettre d'accomplir nos rêves, mais à cause des réalités du monde dans lequel nous vivons.

Alors que se termine ce siècle brutal, dévastateur, il est une question qui exige une réponse : devrions-nous écarter cette vision d'un revers de la main, en déclarant qu'elle n'est rien de plus qu'un rêve ? Devrions-nous, au contraire, nous engager à donner encore plus de force à notre vision d'humanité, aux actions que nous menons pour l'humanité, en favorisant le changement pour l'humanité ?

La réponse est donnée par les réalités du monde d'aujourd'hui. Ces réalités demandent un engagement, notre engagement commun au service de l'humanité. Je vous remercie.

(Applaudissements)

(Projection de la vidéo : Voix de guerre et d'espoir)

(Applaudissements)

ALLOCUTION DE S.A.R. LA PRINCESSE MARGRIET DES PAYS-BAS, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE *(original anglais)*

Gardons en mémoire les voix des victimes et les voix de l'espoir.

«L'espoir qui nous anime dans l'adversité est fondé sur l'histoire des hommes, une histoire faite non seulement de cruauté, mais aussi de compassion, de sacrifice, de courage et de bonté.

Ce que nous choisissons de mettre en valeur dans cette histoire complexe déterminera notre vie. Si nous ne voyons que le pire, il détruira notre capacité d'agir. Mais si nous agissons — si modestement que ce soit — nous ne devons pas vivre dans l'attente d'un avenir utopique.

L'avenir est une succession sans fin de moments présents, et vivre maintenant, comme nous pensons que devraient vivre des êtres humains, en dépit de tout le mal qui nous entoure, est en soi une victoire merveilleuse.»

C'est ainsi que Howard Zinn, spécialiste de l'histoire sociale, a formulé de manière concise et poétique la raison pour laquelle cette Conférence revêt, à mon avis, une telle importance.

Depuis les origines mêmes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, c'est-à-dire notre Mouvement, nous sommes convaincus que les problèmes humanitaires auxquels nous — et d'autres organisations — sommes confrontés ne peuvent être résolus que si les gouvernements coopèrent et s'ils assument leurs responsabilités en pourvoyant aux besoins de leurs citoyens.

Les Conférences internationales sont un moyen éprouvé de conforter notre volonté globale d'agir, de bâtir notre avenir commun et de forger les outils nécessaires pour soulager le fardeau des hommes, des femmes et des enfants frappés par les adversités de la vie dans nos communautés. Les Conférences ont établi les bases des principes humanitaires

essentiels qui sont aujourd'hui consacrés par les Conventions de Genève de 1949 et dont nous avons célébré le 50^e anniversaire plus tôt dans l'année.

Les Conventions touchent bien des points sensibles de la communauté internationale, parce qu'elles traitent d'un problème des plus élémentaires qui est celui de la survie — non pas la survie des plus aptes, mais la survie dans la dignité. Pour survivre dignement aux événements qu'engendrent les guerres et les catastrophes et qui brisent d'innombrables vies, il faut que ceux qui ont le pouvoir d'aider consentent des sacrifices et fassent des concessions.

Si nous voulons que perdurent les principes humanitaires qui nous guident, génération après génération et conférence après conférence, nous devons souscrire à l'idée que ce n'est pas votre survie immédiate ni la mienne qui sont en jeu, mais celle de nos enfants, dans la dignité de la culture et des valeurs que nous partageons tous.

Chaque jour, des milliers de volontaires et de collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mettent tout leur cœur à aider les autres à survivre, ils y consacrent leur temps — et parfois même leur vie. Sans leurs efforts et leur dévouement aux Principes fondamentaux qui sont les nôtres, notre mission serait impossible. Chaque acte que nous accomplissons, si modeste soit-il, transforme la vie de ceux qui sont dans le dénuement.

Nourrir les veuves et les enfants, réunir des familles dispersées, visiter un prisonnier et calmer l'angoisse d'un réfugié... voilà les gestes de compassion qui sont l'essence même de notre action au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dans la semaine qui s'annonce, nous échangerons nos points de vue sur des problèmes humanitaires actuels et nous en discuterons, afin de rechercher ensemble des solutions et d'éviter ainsi l'inutile escalade de la souffrance. Notre volonté commune de résoudre ces problèmes doit avoir des effets réels sur la vie des populations. Notre engagement à l'égard de l'action humanitaire doit être bien plus qu'un vœu pieux.

Accordons aux volontaires qui travaillent dans les communautés du monde entier la reconnaissance que leur action individuelle fait toute la différence, et rappelons-nous que la Conférence a pour objet essentiel non des documents, mais bien des êtres humains. Je vous remercie.

(Applaudissements)

(Réception offerte par le Conseil fédéral suisse, le Conseil d'État de la République et Canton de Genève et le Conseil administratif de la ville de Genève, à l'Arena de Genève.)

3.4 PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1^{er} novembre 1999
9 h 00

SOMMAIRE : Ouverture de la séance plénière par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence — Annonces officielles par le président de la Conférence — Désignation des organes subsidiaires de la Conférence; adoption de leur ordre du jour et élection de leurs responsables — Information sur la procédure d'élection des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence et l'enregistrement des engagements — Présentation de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence — Discours liminaire de la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Discours liminaire du président du Comité international de la Croix-Rouge — Discours liminaire du secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies — Orateurs invités : Organisation mondiale de la Santé, UNICEF et Programme alimentaire mondial — Présentation de la consultation « Les voix de la guerre » — Ateliers.

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

S.A.R. LA PRINCESSE MARGRIET DES PAYS-BAS
(présidente de la Commission permanente)

(*original anglais*) :

Je déclare ouverte la première séance plénière de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Puis-je vous demander de vous lever et d'observer une minute de silence à la mémoire des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge décédés récemment dans l'accomplissement de leur mission.

(*Moment de silence*)

Je propose que nous procédions maintenant à l'examen de l'ordre du jour de cette réunion, qui a été adopté par le Conseil des Délégués.

J'ai le plaisir de passer au premier point de l'ordre du jour, à savoir l'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et des autres responsables de la Conférence. Conformément à l'article 15, paragraphe 3, du Règlement, j'invite le président du Conseil des Délégués à nous présenter les propositions du Conseil.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DE DEUX SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS ET D'AUTRES RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE

M. C. SOMMARUGA (CICR)

(*original anglais*) :

Merci beaucoup, Madame la présidente.

Mesdames et Messieurs les délégués. En application de sa résolution du 29 octobre 1999, le Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge recommande que le professeur Mamdouh Gabr, secrétaire général de la Société du Croissant-Rouge égyptien, soit élu président de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Madame la présidente de la Commission permanente, Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

En tant qu'Africain et en tant qu'Arabe, je suis très honoré d'avoir été élu président de cette Conférence. Je vous en remercie tous. Je fais la promesse de servir les objectifs de la

Conférence au mieux de mes capacités. Toutefois, j'aurai avant tout besoin de votre aide et de votre coopération. Je rends la parole au président du Conseil des Délégués, M. Sommaruga, pour l'examen du point 2 de notre ordre du jour.

DÉSIGNATION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE ET ADOPTION DE LEUR ORDRE DU JOUR

M. C. SOMMARUGA (CICR)

(*original anglais*) :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Dans cette même résolution, le Conseil des Délégués formule un certain nombre de propositions dont je vais maintenant vous donner lecture.

Le Conseil des Délégués recommande de désigner comme vice-président de la Conférence et président du Comité de rédaction M. l'Ambassadeur Philippe Kirsch, Ambassadeur du Canada en Suède. Comme vice-présidents de la Conférence, M. l'Ambassadeur Franz Muheim, président de la Croix-Rouge suisse, Mme Zoy Katevas de Sclabos, présidente de la Croix-Rouge chilienne, et Mme l'Ambassadeur Yolande Biké, représentante permanente du Gabon à Genève. Comme secrétaire général de la Conférence, M. l'Ambassadeur Jean-François Kammer. Comme secrétaires généraux adjoints, Mme Yolande Camporini de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et M. Jean-Luc Blondel du Comité international de la Croix-Rouge. Comme coprésident de la Commission plénière pour le thème I, S.E. M. Boris Shikmuradov, ministre des Affaires étrangères du Turkménistan. Comme coprésident pour le thème II, M. Christopher Lamb, Ambassadeur d'Australie auprès de la République fédérale de Yougoslavie. Comme coprésident pour le thème III, M. Teófilo Siman, président de la Croix-Rouge salvadorienne. Comme rapporteur de la Commission plénière pour le thème I, M. Tom Buruku, président de la Croix-Rouge de l'Ouganda. Comme rapporteur pour le thème II, le Dr Tahar Cheniti, secrétaire général du Croissant-Rouge tunisien. Comme rapporteur pour le thème III, Mme l'Ambassadeur Anne Anderson, représentante permanente de l'Irlande à Genève. Comme vice-présidents du Comité de rédaction, Mme l'Ambassadeur Marika Fahlen, du ministère des Affaires étrangères de Suède, Sir Alan Munro, vice-président de la Croix-Rouge britannique, et M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Cabouat, conseiller pour les Affaires internationales de la Croix-Rouge Française.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Je considère que nous avons maintenant constitué le Bureau conformément à l'article 16 de notre Règlement. Je me réjouis

à la perspective de collaborer avec toutes ces personnalités pendant la Conférence.

(Applaudissements)

ANNONCES OFFICIELLES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Mesdames et Messieurs, le monde entier est ici représenté aujourd'hui. Nous devons apprécier à leur juste valeur cette diversité culturelle et politique et l'occasion, à nulle autre pareille, qui nous est donnée d'examiner ensemble les grands problèmes humanitaires de notre époque, afin de mieux secourir les victimes de la guerre et des catastrophes, qui sont les plus vulnérables d'entre tous.

Pour ce qui concerne la participation, il convient de signaler que la désignation « Palestine » sera utilisée à la place de « Organisation de libération de la Palestine », sans préjudice du statut d'observateur et du fonctionnement de cette organisation. La Palestine participera à la Conférence en qualité d'observateur et sera placée immédiatement derrière les États observateurs et devant les autres observateurs. Il convient en outre de rappeler que la participation de la Croix-Rouge yougoslave, en tant que membre de cette Conférence, n'a pas d'incidence sur la succession légitime de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Notre Conférence est à la fois novatrice et unique en son genre, non seulement en raison de l'exceptionnelle cérémonie d'ouverture d'hier et parce qu'elle est la dernière du deuxième millénaire, mais aussi parce que la Commission permanente a fait son possible pour en améliorer la structure et le contenu. La Déclaration et le Plan d'action de la Conférence devant remplacer un certain nombre de résolutions spécifiques, je vous saurai gré de faire preuve de patience pendant les quelques minutes que je vais consacrer à certains détails techniques qui faciliteront nos travaux et garantiront le bon déroulement de nos réunions.

Les Sociétés nationales et les gouvernements tiendront de nombreux ateliers parallèlement à la Conférence. En outre, ils prendront volontairement des engagements humanitaires spécifiques pour la période 2000 à 2003. Vous constaterez que cette séance plénière comporte un élément nouveau, à savoir la présence parmi nous d'éminents représentants d'importantes institutions des Nations Unies. Nous sommes très honorés de les accueillir. La Conférence se réunit aujourd'hui en séance plénière et le fera de nouveau vendredi et samedi. De plus, elle établira deux organes distincts — la Commission plénière et le Comité de rédaction — qui fonctionneront en parallèle.

La Commission plénière examinera mardi, mercredi et jeudi les trois thèmes du Plan d'action. Une liste des orateurs est établie à cette fin et je vous demande donc de vous inscrire auprès du stand qui a été dressé dans le hall principal. Il est important que votre délégation prenne contact avec le stand le plus rapidement possible afin de préciser quand et sur quels thèmes elle souhaite s'exprimer. Vu le manque de temps, les présidents des différents organes respecteront la pratique habituelle en limitant à cinq minutes la durée des interventions (une lumière verte apparaîtra sur l'écran pour le rappeler). Cette méthode permet de veiller à ce que toutes les délégations puissent prendre la parole pendant les réunions de la Commission plénière. Un rapport sur chacun des trois thèmes sera élaboré par les différents rapporteurs, les trois rapports seront soumis à la séance plénière de vendredi matin et ils seront inclus dans les actes officiels de la Conférence. Les rapports sont destinés à refléter l'évolution dans le dialogue entre le Mouvement et les États, et devraient constituer une base de réflexion pour les années à venir.

Comme cela a déjà été indiqué, il y aura, outre la Commission plénière, un Comité de rédaction à composition non limitée, ce qui permettra à toutes les délégations de participer à la mise

au point définitive de la Déclaration de la Conférence, du Plan d'action et de diverses résolutions techniques. Les documents qui seront produits par le Comité de rédaction seront soumis à la réunion plénière pour adoption samedi matin.

Permettez-moi de vous rappeler que, contrairement à la procédure qui avait été suivie lors des conférences précédentes, nous examinerons l'adoption par voie de résolution d'un Plan d'action contenant toutes les conclusions de la Conférence relatives à l'ordre du jour qui vous a été présenté. J'aimerais souligner que le Plan d'action aura le même caractère que les résolutions que nos conférences ont traditionnellement adoptées par le passé.

Le Comité de rédaction débutera ses travaux à 17 heures aujourd'hui et se réunira tous les jours, de mardi à vendredi. Comme d'habitude, il tiendra des séances de nuit si cela se révèle nécessaire pour dégager un consensus. Lors de chacune de ses séances, il concentrera en principe son attention sur un point spécifique de l'ordre du jour. Dans la pratique, cependant, une grande flexibilité sera de mise, l'utilisation du temps et le choix des sujets devant être adaptés à la teneur des débats. Il appartiendra au président du Comité de rédaction de décider de quelle manière les différentes parties de la Déclaration, du Plan d'action et des résolutions techniques seront examinées. Le président peut aussi décider de tenir des consultations informelles ou de constituer des groupes de travail appelés à examiner des questions spécifiques. Il peut en outre désigner d'autres responsables, qui assumeront provisoirement la direction du Comité de rédaction. Je demande à tous les délégués de tenir compte de l'ampleur de la tâche à accomplir et d'apporter leur plein soutien au président, aux vice-présidents et autres responsables du Comité de rédaction pendant toute la durée de la Conférence. Les discussions du Comité de rédaction étant de caractère informel, aucune plaque d'identification ne sera utilisée pendant ses réunions.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur l'article 2 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui stipule que ces règles s'appliquent par analogie à la Commission plénière et aux autres organes subsidiaires. Cela signifie que les présidents de ces organes auront les mêmes droits et devoirs que le président de la Conférence, y compris la responsabilité de veiller au strict respect du paragraphe 4 de l'article 11 des Statuts, dont je vais vous donner lecture.

« Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. »

Enfin, je voudrais souligner que les médias ont été invités à assister aux séances plénières et aux débats de la Commission plénière. Le secrétariat prendra les dispositions pratiques nécessaires à ce sujet. En l'absence de toute objection, j'assumerai que vous souscrivez tous à cette manière de procéder.

Je considère que la Commission plénière et le Comité de rédaction ont été constitués conformément au point 3 de l'ordre du jour et je propose que nous passions à l'examen du point 4.

Il a été proposé que mardi, après la présentation des rapports sur la Première réunion périodique sur le droit international humanitaire et le centenaire de la Première Conférence internationale sur la paix, la Commission plénière examine le thème I du projet de Plan d'action à savoir, « La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit

international humanitaire». Le débat sur le thème II, «L'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes» aura lieu mercredi. Le débat relatif au thème III, «Stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables», aura lieu jeudi.

Avant de passer à l'examen du point 5 de l'ordre du jour, je voudrais vous remercier d'avoir suivi avec patience ces explications techniques. Permettez-moi aussi de dire quelques mots en arabe.

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original arabe*) :

Je tiens à souligner une fois encore l'importance de la XXVII^e Conférence, qui est la dernière de ce siècle. Au moment où nous assistons à une augmentation des crises et des catastrophes, nous nous sentons de tout cœur proches des victimes. Nous pleurons les délégués du CICR qui ont perdu la vie en Tchécquénie. Nos pensées vont également aux parents des victimes de l'accident de l'avion d'Egypt Air dans l'océan Atlantique.

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Après cette brève déclaration que je ne pouvais faire que dans ma langue maternelle, l'arabe, je voudrais demander à l'ambassadeur Jean-François Kammer, secrétaire général de la Conférence, de présenter le point 5 de l'ordre du jour, qui concerne les procédures d'élection des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action, et l'enregistrement des engagements. Monsieur l'ambassadeur, vous avez la parole. Merci.

(*Applaudissements*)

INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE, L'ADOPTION DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE LA CONFÉRENCE ET L'ENREGISTREMENT DES ENGAGEMENTS

Amb. J.-F. KAMMER (secrétaire général de la Conférence) (*original français*) :

Merci, Monsieur le président. Les délégations auront trouvé dans les dossiers qui leur ont été remis une brève note explicative sur l'élection des membres de la Commission permanente.

Les articles 20 et 21 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge précisent la procédure de vote et les modalités de l'élection des membres de la Commission permanente. L'article 21, paragraphe 1, prévoit en particulier que les candidatures à la Commission permanente soient remises sous enveloppe fermée, avec un curriculum vitae de chaque candidat au président du Bureau, 48 heures avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle, l'élection doit avoir lieu. Le Bureau fait circuler les curriculum vitae des candidats au moins 24 heures avant cette séance. Lors de leur désignation, les qualités personnelles des candidats et le principe d'une répartition géographique équitable sont pris en considération.

Chaque délégation membre de la Conférence a une voix dans la procédure de vote. L'élection des membres de la Commission permanente se déroulera pendant la deuxième séance plénière de la Conférence, le vendredi 5 novembre, à 9 heures. Les candidatures pourront dès lors être soumises au président de la Conférence, jusqu'au 3 novembre 1999, à 9 heures du matin, au plus tard.

Les noms et les curriculum vitae des candidats seront communiqués, dans les trois langues de travail de la Conférence, à tous les membres de la Conférence, 24 heures avant l'élection, soit le 4 novembre, à 9 heures au plus tard. Les documents seront déposés dans les casiers.

Toutes les délégations membres enregistrées doivent être présentes le vendredi 5 novembre au matin, pour l'appel nominal obligatoire, qui permettra de déterminer la majorité

absolue requise pour être élu au premier tour. Chaque délégation membre inscrira un maximum de cinq noms sur le bulletin de vote pour le premier tour. Des tours de scrutin supplémentaires seront organisés selon les besoins, jusqu'à ce que cinq candidats soient élus.

Pendant la procédure de vote, qui se déroulera dans la salle 15, la Conférence entendra les rapporteurs des trois séances de la Commission plénière.

Pour ce qui a trait à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence, je souhaite rappeler que conformément à l'article 10 des Statuts, la Conférence internationale adopte ses décisions ou déclarations sous forme de résolutions. Ces documents vous seront donc soumis pour adoption sous la forme d'un projet de résolution.

En plus d'adopter la Déclaration et le Plan d'action, les membres de la XXVII^e Conférence internationale pourront prendre volontairement l'engagement de mener une activité humanitaire spécifique pendant la période 2000-2003.

Un stand des engagements sera ouvert à compter d'aujourd'hui et jusqu'au jeudi 4 novembre inclus pendant les heures de travail de la Conférence. Des formulaires d'engagement seront disponibles au stand. Une fois complétés, ils seront placés dans le livre d'or. L'engagement présenté en anglais, français ou espagnol devra contenir les données suivantes :

- le nom de la Société nationale ou de l'État;
- l'engagement (maximum dix lignes);
- la date à laquelle l'engagement a été pris;
- le nom et la qualité de la personne signant l'engagement.

Une vue d'ensemble des engagements par thème sera présentée au cours de la cérémonie de clôture.

Je me permets d'ores et déjà, de vous signaler qu'au terme de notre séance plénière d'aujourd'hui, deux engagements vous seront brièvement présentés, l'un par la délégation d'un État, l'autre par la délégation d'une Société nationale.

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci beaucoup, Monsieur l'ambassadeur. Avant de passer à l'examen du point 6 de l'ordre du jour, je voudrais demander aux responsables élus suivants de venir nous rejoindre sur l'estrade : Ambassadeur Muheim, Ambassadeur Biké, Mme Katevas de Sclabos et Ambassadeur Kirsch. C'est pour moi un grand honneur de céder maintenant la parole à la présidente de la Commission permanente, la princesse Margriet des Pays-Bas, qui va présenter le point suivant de l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE LA CONFÉRENCE

S.A.R. LA PRINCESSE MARGRIET DES PAYS-BAS (présidente de la Commission permanente) (*original anglais*) :

Merci Monsieur le président. C'est avec grand plaisir que je vais vous présenter la Déclaration et le Plan d'action qui ont été rédigés pour la XXVII^e Conférence internationale. Ces deux documents ont fait l'objet de consultations approfondies et ont été révisés plusieurs fois. La Commission permanente les a approuvés en vue de leur présentation à la Conférence, avec la ferme conviction que celle-ci devait exprimer d'une voix forte ses préoccupations et sa solidarité, et adopter des moyens d'action pratiques et mesurables pour améliorer la mise en œuvre du droit international humanitaire, ainsi que pour rendre plus efficace l'action humanitaire en général et celle du Mouvement en particulier.

La Déclaration est destinée à transmettre un message au monde entier, dans l'esprit du «pouvoir de l'humanité», comme un défi lancé à chacun d'entre nous. Nous ne devons pas nous laisser submerger par l'immensité des problèmes

auxquels nous sommes confrontés, mais plutôt œuvrer ensemble à la construction d'un avenir meilleur. La Déclaration est un appel lancé en commun afin que cessent les actes de barbarie et que le monde fasse preuve de plus d'humanité. Nous, membres du Mouvement, espérons que cette Conférence pourra adopter la Déclaration telle quelle.

Certains ont demandé : «Avons-nous besoin d'un Plan d'action qui couvre tant de sujets?». C'est une bonne question mais, en ce qui me concerne, la réponse est claire. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participe quotidiennement à toute une série d'activités. Nous faisons partie intégrante de la société civile.

Notre implication dans les services sociaux et de santé au niveau des communautés est en soi importante, mais c'est aussi de cette manière que le Mouvement acquiert le savoir et l'expérience nécessaires et c'est ce qui lui donne sa légitimité lorsqu'il intervient dans les situations de conflit ou de catastrophe. Il existe un lien étroit entre le travail accompli en temps de paix et les mesures de grande envergure qui sont prises pour faire face aux conflits et aux catastrophes. Par conséquent, quand nous nous rencontrons à la Conférence — c'est-à-dire tous les quatre ans seulement, ce qui est peu — nous avons inévitablement de nombreuses questions qu'il faut traiter en coopération avec les gouvernements.

Le Plan d'action met l'accent sur les services sociaux et de santé au niveau des communautés, parce qu'il s'agit, à vrai dire, de la contribution la plus importante des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde entier. Plus de 100 millions de volontaires et de collaborateurs participent à ces activités, pour lesquelles nous dépensons bien plus que pour les interventions en cas d'urgence.

Certains diront que la Conférence internationale a pour principal objectif d'accroître la coopération dans les domaines du droit international humanitaire et de l'intervention humanitaire en cas de conflit ou de catastrophe. Cela est capital, j'en conviens. Il faut toutefois que nos efforts portent sur tous les aspects de la coopération en temps de paix ainsi que dans les situations de conflit et de catastrophe.

C'est par l'action que nous menons chaque jour en dehors de ces situations que nous développons réellement notre capacité d'agir. C'est alors que nous travaillons avec la communauté pour établir des relations, promouvoir les idées et les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — notre contribution à une culture de la non-violence — et renforcer la volonté de résoudre les problèmes par la discussion et la négociation. Cette attitude, à son tour, permet de mieux comprendre le droit international humanitaire et l'importance de son application.

Le Plan d'action dont nous sommes saisis est par conséquent un document de large portée qui renferme une réflexion sur l'étendue de l'action du Mouvement et de la coopération avec les gouvernements.

Cette Conférence internationale nous donne l'occasion de reconnaître que cette force et l'interdépendance entre les différents aspects de notre action doivent être les fondements de nos activités futures. Monsieur le président, je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci beaucoup princesse Margriet. Nous allons maintenant passer à l'examen du point 7 de notre ordre du jour. Je vais d'abord donner la parole à la présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Dr Astrid Heiberg.

(*Applaudissements*)

L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DISCOURS LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Dr Astrid N. HEIBERG (Fédération internationale)
(*original anglais*) :

Monsieur le président, Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La notion d'humanité est au cœur de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'entends par «humanité» non seulement le principe permettant de prévenir et de soulager les souffrances humaines, mais aussi le pouvoir de l'esprit humain, tel que le manifestent nos volontaires — ils sont plus de 100 millions — qui gardent vivant l'espoir dans le monde entier.

«Gardons l'espoir!» — tel était, en 1995, le slogan de la XXVI^e Conférence internationale, que j'ai eu l'honneur de présider. L'espoir a survécu à ce siècle de violence et de dévastation. À travers les guerres mondiales, la guerre froide, les guerres ethniques. L'espoir est demeuré vivant l'année dernière dans les torrents de boue d'Amérique centrale, dans les zones inondées de Chine et du Bangladesh, sous les gravats en Turquie et à Taiwan, dans les camps de réfugiés des Balkans, dans les terres infestées de mines en Angola.

Si l'espoir a survécu à ce siècle, à cette époque des extrêmes, alors je suis persuadée que nous parviendrons à le garder vivant au cours du siècle prochain. À cela, pourtant, une condition : un engagement — notre engagement humanitaire commun.

Si la guerre fait d'innombrables victimes, la nature peut se montrer plus cruelle encore. Au cours des dix dernières années, les catastrophes naturelles ont causé en moyenne chaque année près de 128 000 décès, et touché 136 millions de personnes.

On peut évoquer des combinaisons exceptionnelles de sécheresses et d'inondations, on peut parler de formation de cyclones hors du commun. Toutefois, ce que nous considérons naguère comme exceptionnel est devenu un phénomène régulier. L'édition de 1999 de notre *Rapport sur les catastrophes dans le monde* contient quelques messages préoccupants :

- Premièrement, les changements climatiques ne sont plus une prophétie de malheur, mais bien une réalité qui se produit sous nos yeux.
- Deuxièmement, qui dit changements climatiques dit aussi changement dans le mode de déroulement des catastrophes. L'avenir nous réserve beaucoup plus de conditions climatiques extrêmes, des phénomènes climatiques qui provoqueront des catastrophes. Ces jours-ci, l'Inde est touchée une nouvelle fois par un énorme cyclone en furie.

Les catastrophes naturelles sont aujourd'hui plus complexes et plus étendues que par le passé. En décembre de l'année dernière, 60 % de l'économie du Honduras a été anéantie en deux jours à peine. Des catastrophes d'une ampleur inouïe saturent les capacités de réaction aux situations d'urgence et grèvent les réserves du secteur des assurances à l'échelle mondiale. Dans certaines zones des Caraïbes, les compagnies d'assurance refusent désormais d'offrir leurs services : le risque y est trop élevé, même du point de vue d'un secteur d'activité qui a le risque pour raison d'être.

Ce sont les groupes les plus vulnérables qui sont le plus durement frappés par les catastrophes naturelles. Plus de 90 % de tous les décès causés par les catastrophes se produisent dans les pays en développement, où les pertes économiques sont 20 fois plus élevées, par rapport à la taille de l'économie, que dans les pays industrialisés. De plus, les perspectives ne sont guère prometteuses : dans un monde où près d'un

milliard de personnes vivent dans des bidonvilles urbains érigés sans la moindre planification, dans un monde où le déboisement anéantit les défenses écologiques, et où le réchauffement de la planète rend de plus en plus imprévisibles et difficiles à combattre les forces du vent, de la pluie et du soleil, les pauvres de la planète courent davantage de risques que jamais par le passé.

Ce sont là des prévisions alarmantes. Mais nous devons avoir le courage de faire plus que de simples déclarations sur les images sombres et les statistiques déprimantes qui s'imposent à nous. Nous devons nous demander quelles solutions nous pouvons apporter.

Tout d'abord, il faut que nous soyons prêts. Le sommes-nous ?

Au printemps dernier, après les ouragans Georges et Mitch, nous avons évalué notre état de préparation et notre intervention, et il nous est apparu que les ressources internationales arrivaient souvent trop tard pour être utiles au cours de la phase d'action d'urgence qui suit immédiatement la catastrophe. Quant aux équipes médicales étrangères, elles ont, en fait, compliqué encore les choses pour les institutions sanitaires pendant la période la plus critique de l'intervention. De plus, l'aide apportée a parfois été mal affectée. En effet, les communautés locales n'ont pas été suffisamment associées à l'évaluation des besoins ou à l'intervention elle-même, et la coordination entre les pays touchés, les organisations internationales et les donateurs n'a pas été adéquate. Il s'agissait là de conclusions d'ordre général. Mais sommes-nous sûrs qu'elles ne s'appliquaient pas également à nous ? Pour ma part, je n'en suis pas certaine.

Il faut de nouvelles solutions. Si l'on investit davantage — pour renforcer les capacités de préparation aux catastrophes et d'intervention des pays à risque — avant qu'une catastrophe ne frappe, cela permettra d'éviter des pertes en vies humaines et, ensuite, de moins gaspiller les fonds fournis par les donateurs.

Quelles leçons tirer de tout ceci ?

Les catastrophes sont désormais indissociables du développement. Nous devons cesser de voir en elles des accidents de parcours dans notre ascension inéluctable vers un niveau plus élevé de développement, et les considérer au contraire comme *faisant partie du développement*. Lorsque les gouvernements ne sont plus en mesure de faire face à la charge que représentent les catastrophes, celles-ci deviennent un problème de développement. Conclusion : les gouvernements, les institutions financières et les organisations internationales doivent intégrer dans leurs stratégies de développement notre connaissance de la physiologie des catastrophes.

Or, nous avons bel et bien les connaissances nécessaires pour agir. Nous savons

- que nous pouvons *atténuer* l'impact des catastrophes en prenant à l'avance des mesures qui permettront de réduire leurs effets, par exemple la mise en place de meilleurs systèmes de prévision et d'alerte. Beaucoup de catastrophes naturelles se reproduisent chaque année et sont donc prévisibles. Ce qu'il faut, c'est faire quelque chose de ces prévisions;
- que nous pouvons *nous préparer* aux catastrophes en intégrant à tous les niveaux des programmes de préparation, et en veillant à ce que le dispositif de secours international soit en harmonie avec le système local. L'un des enseignements importants à tirer de l'opération « ouragan Mitch » est que, à l'échelon local, la préparation aux catastrophes doit également être une préparation à l'aide internationale;
- que nous pouvons *répondre* aux catastrophes en améliorant les systèmes de façon à ce que des fonds soient dégagés plus rapidement;

- que nous pouvons gérer la *relèvement* d'une façon qui contribue à améliorer à long terme le sort des populations vulnérables.

Tout cela, nous pouvons le faire si les gouvernements et les organisations internationales tirent tous à la même corde. En revanche, nous n'arriverons à rien si les gouvernements poursuivent sur leur lancée actuelle, c'est-à-dire continuent à réduire l'aide au développement et l'aide d'urgence. L'aide publique au développement a atteint le niveau le plus bas de tous les temps. Quant à l'aide d'urgence, elle a chuté de 40 % depuis 1994.

Aussi négative soit-elle, cette tendance est réelle. Plutôt que de nous plaindre — ce que nous faisons tous — nous pourrions donc prendre la liberté de donner des conseils sur la manière d'utiliser les fonds limités dont nous disposons.

Chers amis, cela vaut la peine d'investir dans la préparation aux catastrophes :

- La Banque mondiale et le *US Geological Survey* ont calculé que les pertes économiques occasionnées à travers le monde par les catastrophes naturelles pourraient être réduites d'un montant pouvant aller jusqu'à 280 milliards de dollars si l'on investissait environ un septième de cette somme dans des stratégies de préparation, de réduction et de prévention.
- Ou, pour parler de bénéfiques plutôt que de pertes : en Chine, une récente analyse a montré qu'un investissement de 3,5 milliards de dollars dans la lutte contre les inondations avait permis d'éviter 12 milliards de pertes potentielles pour l'économie.

La préparation fait toute la différence. Mais qu'entendons-nous par préparation ? Cela dépend de la réalité locale. Permettez-moi de citer deux exemples :

- Au Bangladesh, des satellites suivent à la trace l'évolution des typhons dans le Golfe du Bengale, des dizaines de stations radio spécialisées retransmettent les messages d'alerte dans les zones menacées, et plus de 30 000 volontaires formés par le Croissant-Rouge, armés de hauts-parleurs, invitent la population à se réfugier dans les abris anti-typhon en béton. Ce système d'alerte rapide en cas de typhon et d'inondation est un exemple de la façon dont la technologie et l'action communautaire peuvent se combiner avec succès pour sauver des vies.
- Les simples panneaux placés dans la région du Pacifique Sud pour indiquer le nord, l'est, le sud et l'ouest sont certes moins perfectionnés, mais tout aussi importants. Ainsi, lorsque les gens entendent les prévisions météorologiques à la radio, ils savent d'où vient le cyclone et peuvent prendre leurs précautions en conséquence.

Une préparation peut donc être efficace en faisant appel à des technologies plus ou moins avancées. Ce qu'il faut, c'est qu'elle soit locale. Et les volontaires sont les principaux acteurs de la préparation à l'échelon local. C'est pourquoi nous, Fédération internationale, nous engageons, devant cette Conférence, à renforcer le rôle et le statut de nos volontaires.

En période de conflit armé, l'importance de la préparation locale et nationale est également manifeste. Au cours de ces dernières années, nous avons vu que des opérations menées par l'armée ou des milices pouvaient entraîner d'importants déplacements de population, et ce, en quelques jours, voire quelques heures. Nous voyons aussi comment l'agitation sociale peut rapidement dégénérer en violence. Dans ces circonstances, l'action humanitaire ne saurait attendre et c'est pourquoi nous devons assurer une préparation au niveau local et national.

Nous voyons que de nombreux conflits armés ne sont plus internationaux au sens traditionnel du terme, mais naissent

de réalités nationales ou régionales extrêmement complexes où les origines historiques, culturelles et ethniques jouent un rôle majeur. Face à de telles situations, l'action d'intervenants extérieurs a ses limites, parce que les conflits entraînent dans leur spirale tous les aspects de la vie et sont étroitement imbriqués dans la réalité locale. Aussi pouvons-nous prévenir la violence plus efficacement si nous confions aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge la tâche de promouvoir les valeurs humanitaires, et cela, en tenant compte de la réalité locale et nationale. Conscientes de cet enjeu, nos Sociétés nationales s'emploieront plus activement à promouvoir les valeurs humanitaires et le droit international humanitaire, afin que les 50 prochaines années des Conventions de Genève connaissent encore plus de succès que les 50 années qui se sont écoulées depuis leur adoption.

Toute société, quelle qu'elle soit, est un tissu fragile d'histoire, de culture, d'économie et de politique, c'est-à-dire de tout ce qui forme l'identité locale ou nationale. Quand ce tissu est menacé, à cause d'un conflit ou d'une catastrophe, ceux qui vivent dans cette société, ceux qui en forment les fibres, sont les mieux placés pour prévenir le danger, pour limiter les dégâts et pour reconstruire. L'assistance internationale dans les situations d'urgence sera toujours nécessaire, mais aucune organisation internationale, aucun donateur — gouvernement ou Société nationale — ne remplacera jamais la préparation sur place à ces situations.

Notre Mouvement, lui aussi, doit tirer les conséquences de cette réalité dans ses activités internationales, qui doivent être coordonnées et renforcer les capacités locales. Le développement des capacités des Sociétés nationales représente un élément important de l'Accord de Séville passé entre le CICR, les Sociétés nationales et leur Fédération internationale. En nous attaquant à la formulation d'une stratégie pour le Mouvement, nous allons renforcer cet effort conjoint.

La semaine dernière, la Fédération internationale a adopté la Stratégie 2010, la stratégie commune de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leur Fédération. Nous nous y engageons à mieux cibler notre travail. L'un des enjeux essentiels consiste à améliorer les capacités de nos Sociétés nationales en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention.

Nous ne saurions y parvenir seuls. Je voudrais donc tirer parti de cette occasion sans pareille, alors que notre Mouvement se trouve réuni avec les gouvernements, dans un cadre purement humanitaire, pour inviter ceux-ci à se joindre à nous dans un partenariat pour la préparation. Nous avons des compétences locales, car nous avons des personnes sur place dans presque tous les pays du monde. Vous avez des ressources, même si elles sont peu abondantes, et ces ressources devraient être investies de manière plus productive. Ensemble, nous pouvons renforcer la préparation à l'échelon local, améliorer les plans nationaux de préparation, intégrer la préparation aux catastrophes dans les plans de développement. Ensemble, nous pouvons prévenir bien des cas de détresse.

Nous ne cessons de dire que nous voulons changer les conditions d'existence des personnes vulnérables. La tâche est réalisable, toute la gageure est là. Prendre cet engagement humanitaire, nous le pouvons. Faisons-le donc sans plus tarder. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)* :

Je vous remercie infiniment, Madame la présidente, de nous avoir fait part de votre opinion sur les tâches que nous devons accomplir au cours du siècle prochain. Je donne maintenant la parole au président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Cornelio Sommaruga.

DISCOURS LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

M. C. SOMMARUGA (CICR) *(original français)* :

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'ouvre à mi-distance de deux dates symboliques.

Il y a quelques semaines, nous avons célébré le 50^e anniversaire des Conventions de Genève. Dans quelques semaines, nous entrerons dans un nouveau siècle et un nouveau millénaire.

Ces deux événements doivent nous inciter à jeter un regard rétrospectif sur le passé, pour en tirer les enseignements qui s'imposent; ils doivent plus encore nous pousser à nous tourner vers l'avenir, pour en mieux comprendre les promesses et les dangers.

Tout d'abord le passé.

L'adoption des nouvelles Conventions de Genève du 12 août 1949 marquait un progrès remarquable sur le plan humanitaire, notamment par l'approbation d'une Convention nouvelle protégeant les civils en temps de guerre. C'était aussi un succès politique de premier plan; en effet, avec le blocus de Berlin et la guerre civile chinoise, le monde paraissait plus divisé que jamais. Or, en dépit de ces divisions, les États sont parvenus à se regrouper autour des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge pour adopter un nouveau régime protégeant les victimes de la guerre.

Si les nouvelles Conventions de Genève ont sauvé des millions de vies, la division du monde en deux blocs antagonistes a trop souvent fait obstacle au respect du droit humanitaire, lors des conflits qui étaient les fruits douloureux de la guerre froide.

Sachons nous en souvenir et chassons de notre esprit l'idée — fautive — que les choses étaient autrefois plus faciles. Les obstacles étaient différents; ils n'étaient pas moins réels que ceux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

La guerre froide a pris fin il y a dix ans, avec l'effondrement du mur de Berlin; il n'y a pas lieu de regretter cette période, durant laquelle l'humanité a vécu sous la menace permanente de son propre anéantissement.

Mais force est de reconnaître que la fin de la guerre froide n'a pas apporté l'apaisement généralisé que les peuples espéraient. Si des solutions politiques ont mis un terme à plusieurs conflits importants en Amérique centrale, en Asie du Sud-Est et en Afrique australe, d'autres conflits ont perduré, des facteurs endogènes prenant le relais de l'ancienne confrontation idéologique. Mais surtout, la fin de la guerre froide a libéré des tensions et des haines, qui ont débouché sur des conflits d'une rare violence, notamment dans les Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale.

Alors que le monde a surmonté ses anciennes divisions, alors que le monde est enserré dans un réseau d'échanges de plus en plus dense, conséquence du formidable développement des moyens de transport et de communications, nous assistons à la montée des revendications identitaires et à des particularismes conduisant trop souvent à l'intolérance, au rejet de l'autre, à l'exclusion et à la guerre, et débouchant parfois sur cette forme extrême de l'intolérance que l'on croyait à jamais bannie, le génocide.

La communauté internationale et les organisations humanitaires sont de plus en plus souvent confrontées à des situations caractérisées par la prolifération des acteurs de la violence, par l'effondrement de toute structure étatique, et par une interpénétration croissante entre l'action politique et la criminalité de droit commun.

Alors que les besoins des victimes sont peut-être plus grands qu'ils n'ont jamais été, l'action des institutions humanitaires

est trop souvent paralysée par l'insécurité. Le Comité international de la Croix-Rouge, comme d'autres institutions, a versé, au cours des dernières années, un lourd tribut à sa volonté de venir en aide aux victimes des conflits, en dépit d'un environnement de plus en plus chaotique. Qu'il me soit permis d'évoquer ici la mémoire de nos délégués, de nos collaborateurs nationaux et des secouristes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ont payé de leur vie leur engagement humanitaire. Qu'il me soit aussi permis de témoigner de ma solidarité à toutes les autres organisations humanitaires qui ont été victimes d'agressions.

Enlèvements, agressions, assassinats, ces événements tragiques sont malheureusement le reflet d'un mépris croissant pour le droit international humanitaire, pour l'emblème protecteur et pour la personne humaine.

Le CICR est en effet confronté, jour après jour, à des violations graves et répétées du droit humanitaire.

Le temps qui nous est imparti ne me permet pas d'évoquer avec vous les différents théâtres de conflits sur lesquels le Comité international est à l'œuvre aujourd'hui. Sachez que nos délégués sont actuellement présents dans plus de 50 pays affectés par des guerres, des guerres civiles ou d'autres formes de violence, en Afrique, au Proche-Orient, en Asie, en Amérique latine et en Europe. Ce chiffre témoigne à lui seul du nombre des conflits qui déchirent l'humanité et de l'ampleur des besoins des blessés, des prisonniers et des populations civiles victimes de ces affrontements.

Si nous essayons de dégager les traits communs de ces conflits, je souhaiterais mettre l'accent sur cinq préoccupations.

La première a trait au sort des populations civiles. En effet, nous voyons trop souvent que les civils sont eux-mêmes intentionnellement et délibérément pris pour cibles. La guerre ne vise plus seulement la victoire des armes; elle est dirigée contre les civils, dans le but de modifier la composition ethnique d'un territoire convoité. On s'en prend délibérément aux civils, soit pour les obliger à fuir, soit pour les éliminer. Les événements récents de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, du Rwanda, du Kosovo et du Timor oriental sont dans toutes les mémoires. Cette évolution sape les fondements du droit humanitaire.

Mais la menace va bien au-delà: ce sont les fondements mêmes de toute cohabitation qui sont mis en cause par des politiques de purification ethnique ou de génocide. La communauté internationale se devait de réagir. Elle l'a fait. Avec des fortunes diverses, il est vrai, et en mélangeant trop souvent le politique et l'humanitaire.

La deuxième préoccupation a trait aux mines antipersonnel. Certes, on en a déjà abondamment parlé lors de conférences précédentes. Mais le président du Comité international de la Croix-Rouge se doit d'élever la voix contre des armes qui frappent sans discrimination, qui mutilent sans espoir de guérison et qui continuent à faire des victimes bien après la fin des hostilités.

L'adoption de la Convention d'Ottawa a représenté une victoire dans la lutte contre cette arme des lâches. Mais encore faut-il qu'elle soit universellement ratifiée — à ce jour, seuls 88 États sont liés par ce traité. Encore faut-il que les clauses en soient respectées. Une nouvelle mobilisation est nécessaire à cette fin.

La troisième préoccupation a trait au commerce des armes légères, qui causent d'indicibles souffrances et déstabilisent les pays qui sont les destinataires de flux d'armes incontrôlés. Que les États et les entreprises qui exportent des armes gardent en mémoire qu'ils partagent avec les combattants la responsabilité de l'usage qui en est fait.

Enfin, je tiens à relever tout particulièrement le sort des victimes innocentes, notamment des enfants pris dans la

tourmente de la guerre. Je pense aux enfants-soldats, à tous ces enfants enrôlés, parfois de force, souvent engagés dans les missions les plus périlleuses, car ils n'en mesurent pas le danger. Beaucoup sont tués ou mutilés; tous sont privés de leur enfance, saccagée dans l'horreur des combats. Mais ce sont aussi les agressions contre les enfants que l'on doit dénoncer, les meurtres, les viols, les violences, qu'aucune argumentation ne saurait justifier.

Tout autant que celle des enfants, c'est la souffrance des femmes qui nous préoccupe, et je tiens ici à vous faire part de l'engagement du CICR de porter une attention toute particulière au sort des femmes victimes des conflits armés, et cela, dans toutes nos activités: dans nos programmes de diffusion, dans nos activités de protection et dans nos programmes de secours. C'est l'engagement solennel dont le CICR m'a chargé de me faire l'interprète devant vous.

Si maintenant, nous nous tournons vers l'avenir, force est de reconnaître que nous ne voyons pas encore émerger un nouvel ordre international. Le monde est entré il y a dix ans dans une période de transition et d'instabilité, génératrice de nouveaux conflits.

Tout donne à penser que ces conflits provoqueront à l'avenir des victimes plus nombreuses encore que par le passé, ne serait-ce qu'en raison de la croissance démographique, de la vulnérabilité toujours plus grande des populations, conséquence du développement de l'urbanisation et de la dégradation de l'environnement naturel, et surtout en raison de la prolifération des armes de toute nature.

Selon toutes les analyses, les conflits internes seront beaucoup plus nombreux que les conflits entre États. Conséquence de la disparition de la bipolarité, dans l'ordre interne des États comme sur le plan international, ces nouveaux conflits verront sans doute se multiplier les acteurs de la violence, conduisant dans certains cas à l'effondrement de toute structure étatique.

Quelles que soient les perspectives, nous ne pouvons, nous ne devons pas nous laisser gagner par le pessimisme. Les difficultés que l'avenir semble nous réserver ne doivent pas nous conduire à la résignation. Au contraire, il faut agir.

Et c'est pourquoi le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge vous propose un plan d'action qui est notamment destiné à renforcer le respect du droit humanitaire et, par ce biais, la protection des victimes de la guerre. Ce plan d'action se fonde sur la conviction — fruit de l'expérience — que si l'on veut faire œuvre utile, il faut s'efforcer de prévenir le déchaînement de la violence, plutôt que de réagir lorsqu'on est confronté au déferlement d'une violence sans frein.

Ce Plan d'action, vous le connaissez. Les mesures proposées passent par l'universalité des traités de droit humanitaire, la réception de ces traités dans la législation nationale des États, les diverses mesures qu'il convient d'adopter pour que tous ceux qui sont appelés à respecter le droit humanitaire en connaissent les dispositions, la nécessité enfin de prévenir et de réprimer les violations du droit.

La communauté internationale s'est récemment dotée des moyens d'assurer cette répression sur le plan international, par le biais de la création des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et par l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, qui marque une étape décisive dans ce domaine. Tous ceux qui pourraient avoir la tentation de violer les règles du droit humanitaire sauront à l'avenir qu'ils s'exposent à devoir répondre de leurs forfaits.

Enfin, il faut garder à l'esprit qu'en adhérant aux Conventions de Genève, les États se sont engagés non seulement à respecter ces Conventions, mais aussi à les faire respecter en toutes circonstances. Ainsi, chacun des membres de la communauté internationale s'est engagé à veiller à ce que

ces traités soient universellement respectés, et à user à cet effet des moyens qui sont les siens: pressions diplomatiques, pressions dans le cadre des organisations internationales, pressions économiques aussi, pour autant que les dispositions prévoyant des dérogations en faveur des populations les plus vulnérables soient respectées.

Cette obligation peut-elle aller jusqu'à autoriser l'usage de la force? Le droit international humanitaire ne le prévoit pas, mais il ne l'exclut pas non plus. En vérité, c'est à la lumière des dispositions de la Charte des Nations Unies que cette question doit être résolue.

La consultation de plus de 20 000 victimes de la guerre à laquelle le CICR a procédé au cours des derniers mois l'a démontré. Toutes — je dis bien toutes — sont conscientes de la nécessité de règles qui limitent la violence dans la guerre, même si les idées divergent quant au contenu de ces règles.

Ce que les victimes et les organisations humanitaires attendent des gouvernements, ce n'est pas qu'ils se substituent aux organismes humanitaires en mettant sur pied leurs propres actions de secours, mais qu'ils veillent au respect des règles auxquelles ils ont souscrit. Il appartient aux États de faire en sorte que les traités auxquels ils ont adhéré soient universellement respectés, et c'est par ce biais qu'ils peuvent apporter une contribution — décisive — à la protection des victimes de la guerre.

Ces victimes ont mis leur confiance en nous. Que la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge donne au monde un message clair en vue de restaurer le respect du droit humanitaire.

Replaçons la personne humaine et le respect de sa dignité au cœur de la réflexion politique et au cœur de la décision politique, car c'est toujours l'être humain qui est la finalité de l'État comme de la communauté internationale.

Ouvrons nos cœurs à l'appel des victimes. Sachons les écouter et leur apporter l'aide dont elles ont besoin. Sachons leur apporter la protection que leur situation réclame, en nous appuyant sur les Conventions de Genève, partout où nous pouvons le faire; en les dépassant lorsque c'est nécessaire. Œuvrons pour plus de tolérance et pour une réelle solidarité.

«Quelles que soient leur valeur et leur portée, les textes n'agissent que par les hommes» écrivait le docteur Marcel Junod, délégué du CICR, qui fut à l'œuvre sur tous les continents, avant d'ajouter :

«Souvent, pendant ces missions qui me conduisaient sur tous les théâtres de guerre, j'ai eu moi-même l'impression de livrer un combat.

Il faut combattre contre tous ceux qui enfreignent les Conventions, les ignorent ou les oublient. Il faut combattre pour les faire appliquer. Il faut combattre pour les dépasser. Il faut combattre pour en faire admettre l'esprit si les textes en sont imparfaits.

Celui qui accepte cette mission n'est nullement soustrait aux risques de la bataille, mais il demeure aveugle et sourd à ses raisons.

Il n'y a jamais que deux adversaires, mais auprès d'eux — et parfois entre eux — survient un troisième combattant. »

Ce troisième combattant, c'est le délégué du CICR qui s'aventure entre les lignes pour organiser un échange de prisonniers ou pour apporter des secours. C'est le secouriste de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui accepte de mettre sa vie en danger pour venir en aide à ceux qui souffrent. Mais c'est aussi chacun d'entre nous, réunis dans cette Conférence sous les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge.

Les victimes de la guerre ont mis leur espoir en nous. Sachons répondre à leur attente.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci beaucoup. Monsieur le président, de votre exposé sur les activités, les engagements et les positions du CICR sur certains points, ainsi que votre vision de l'avenir. Je suis convaincu que vous resterez toujours à nos côtés et que vous nous aiderez par votre sagesse et votre énergie quand votre mandat à la présidence du CICR aura pris fin. Une fois encore, merci.

J'ai l'immense plaisir de vous présenter l'orateur suivant, Mme Louise Fréchette, secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies. Madame, vous avez la parole.

(*Applaudissements*)

DISCOURS LIMINAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mme L. FRÉCHETTE (Nations Unies) (*original anglais*) :

Monsieur le président de la Conférence, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole aujourd'hui.

Tout au long de son histoire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été la référence universelle en matière d'action humanitaire. Vous avez été une source d'inspiration pour la communauté des nations et un partenaire indispensable pour les Nations Unies.

La collaboration entre nos organisations ne cesse de se développer, alors même que l'action, dans le domaine humanitaire, revêt un visage toujours plus complexe. Nombreux sont dans ce domaine les défis nouveaux, et j'espère que cette Conférence nous permettra de les étudier ensemble :

- comment garantir la neutralité et l'impartialité de l'assistance humanitaire;
- comment encourager la coopération entre les acteurs non gouvernementaux, gouvernementaux et intergouvernementaux;
- comment coordonner efficacement des activités de secours de plus en plus complexes et diversifiées.

Voilà des questions qui exigent que nous mobilisions toutes nos capacités, et j'espère que nous saurons, au cours des prochains jours, faire preuve d'audace dans notre réflexion.

Nous avons cette année marqué un jalon important en commémorant le 50^e anniversaire des Conventions de Genève.

Ces Conventions ont été inspirées par les valeurs fondamentales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : l'impartialité et l'humanité. Elles reflètent la volonté farouche de l'humanité de garantir, même au cœur des conflits, un minimum de respect à l'égard des principes humanitaires. Ce sont ces Conventions que la Croix-Rouge s'efforce, jour après jour, de traduire en actes.

Et pourtant, en cette année anniversaire — cette année qui clôt la dernière décennie d'un siècle de guerre, de génocide et de souffrances indicibles — qui pourrait prétendre que les Conventions sont universellement respectées? Qui oserait affirmer que les conflits de cette dernière décennie ont épargné les populations civiles? Des civils continuent à être chassés de leurs foyers, vers des frontières qui s'ouvrent et se ferment sans préavis, forcés de se cacher, séparés de leur famille, réduits au rôle de bouclier humain, privés de leur identité et tués sans merci.

Pire encore, les civils sont devenus dans les années 90 la cible directe de l'action guerrière, dans des campagnes de génocide et de ce qu'on appelle « la purification ethnique ». Les guerres de ces dix dernières années ont fait des victimes par millions. Plus de 30 millions de personnes ont été déplacées.

D'innombrables hommes, femmes et enfants se sont vu refuser l'accès à des vivres et des soins médicaux vitaux.

Plus qu'une simple conséquence de la guerre, ces violations flagrantes du droit international humanitaire en sont devenues pour ainsi dire l'essence. Nous constatons que les belligérants s'efforcent de plus en plus d'éviter la confrontation directe. Leur stratégie privilégiée, pour gagner du terrain, consiste désormais à faire régner la terreur parmi des civils sans défense. L'assistance humanitaire elle-même est devenue un instrument, exploité avec cynisme par les parties au conflit qui s'efforcent d'atteindre leurs objectifs militaires et politiques en prenant en otage des membres du personnel humanitaire ou en leur refusant l'accès à une population affamée.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, nous déplorons désormais davantage de victimes parmi notre personnel civil que dans nos forces armées. Voici trois semaines à peine, en l'espace de quelques heures, deux de nos collègues ont été assassinés au Burundi, et un au Kosovo. La même semaine, sept membres du personnel des Nations Unies étaient pris en otage en Géorgie. Les Nations Unies ne sont pas les seules à être frappées par ce genre de tragédie. Cette triste réalité est le lot de toutes les organisations humanitaires, y compris — inutile de vous le rappeler — le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, toujours présent aux premières lignes de l'action humanitaire dans les zones de combat les plus dangereuses.

Bref, au terme d'un siècle qui a vu la rédaction et le perfectionnement d'un si grand nombre de textes remarquables de droit international, force est de constater que les civils avaient rarement été aussi vulnérables.

Les conventions de droit international humanitaire et les traités relatifs aux droits de l'homme sont délibérément ignorés par les combattants, et il est rare de voir la communauté internationale agir pour les faire respecter.

Cette situation est hautement préoccupante. Le Conseil de sécurité s'en est d'ailleurs ému, puisqu'il a cette année prié le secrétaire général de préparer un rapport sur « la protection des civils dans les conflits armés ». Ce document, présenté en septembre, est à la disposition de tous les participants à cette Conférence. Il contient un ensemble de 40 recommandations concrètes, destinées à améliorer la protection juridique et matérielle des civils en temps de conflit armé. Sur le plan juridique, il insiste tout particulièrement sur la nécessité d'amener les responsables de crimes de guerre à répondre de leurs actes.

À cet égard, la création par le Conseil de sécurité de tribunaux spéciaux chargés de poursuivre et de punir les criminels de guerre en ex-Yougoslavie et au Rwanda représente un grand pas en avant. Ce type de tribunal peut exercer un effet dissuasif de poids sur les personnes qui pourraient envisager de commettre des crimes de guerre à l'avenir. A condition, bien sûr, que la communauté internationale en fasse bon usage, et ne recule pas devant la nécessité de poursuivre les criminels les plus haut placés, qui souvent portent la plus lourde responsabilité.

Bien entendu, l'institution d'un mécanisme mondial d'application — la Cour pénale internationale — constitue une mesure encore plus importante. L'adoption du Statut de cette Cour, l'année dernière, a été un événement majeur, auquel le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a apporté une contribution non négligeable. L'Organisation des Nations Unies vous en sait gré, et vous encourage vivement à insister auprès des États membres pour qu'ils ratifient le Statut de la Cour, afin que cette instance puisse commencer son travail au plus vite, et avec une compétence aussi étendue que possible.

Sur le plan pratique, le rapport recommande quelques mesures tout à fait concrètes que pourrait prendre le Conseil de sécurité pour protéger les civils, et notamment :

- le déploiement préventif de forces de maintien de la paix;
- des mesures permettant de maîtriser ou de réduire au silence les médias qui incitent à la haine;
- un recours accru à des sanctions ciblées contre ceux qui commettent des violations massives du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, et contre les parties qui méprisent l'autorité du Conseil de sécurité en agissant constamment à l'encontre de ses résolutions;
- des mesures pour séparer les éléments armés des civils dans les camps pour réfugiés et pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- enfin, à titre de dernier recours, la création de zones humanitaires démilitarisées au cœur des zones de conflit, protégées par des forces suffisamment nombreuses et crédibles pour garantir leur sécurité.

Toutes ces recommandations, ainsi que d'autres qui figurent dans le rapport, sont parfaitement réalistes, à condition que nous soyons suffisamment déterminés pour les mettre en pratique. Elles pourraient élargir de manière considérable l'éventail des instruments et des stratégies dont dispose le Conseil de sécurité pour réagir rapidement à des situations particulières.

Enfin, le rapport recommande que dans des cas extrêmes — lorsque les parties à un conflit commettent des violations systématiques et massives du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, faisant peser la menace de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre — le Conseil devrait être prêt à intervenir en faisant usage de la force, conformément aux pouvoirs que lui confère le chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Bien entendu, il faut disposer de critères objectifs pour déterminer le seuil de toute intervention de ce type, mais la possibilité devrait en demeurer ouverte, ne serait-ce qu'à titre de mesure de dissuasion. C'est là sans aucun doute une mesure difficile à prendre, puisqu'elle va souvent à l'encontre de l'intérêt national, défini au sens étroit, de certains ou de la totalité des États appelés à prendre la décision. Pourtant, il existe des principes et des valeurs universels qui devraient l'emporter sur ces intérêts. La protection des civils en temps de conflit armé est l'un de ces principes. En dernière analyse, tout dépend de la volonté politique de faire face aux réalités cruelles, mais complexes, des conflits modernes.

Ces réalités exigent de chacun de nous qu'il soit prêt à apprendre et à s'adapter. Le rôle des Nations Unies en matière de paix et de sécurité a considérablement évolué, au cours des dix dernières années. La plupart de nos missions récentes de maintien de la paix nous ont amenés à intervenir dans des situations de conflit interne. Or, il n'y a pas à ce jour de consensus bien arrêté sur les droits et les responsabilités de la communauté internationale dans de telles situations. La crise du Kosovo, cette année, en a été hélas la parfaite illustration.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, cette année, le secrétaire général a invité les États membres à réfléchir à ces questions cruciales. Il a insisté sur le fait que les États ne devraient pas être autorisés à se retrancher derrière leur souveraineté pour violer les droits de leurs propres citoyens, et il a plaidé pour que la communauté internationale soit disposée à agir, y compris par la force dans des cas extrêmes, afin de faire cesser de tels actes d'agression. Le secrétaire général a toutefois insisté, dans le même temps, sur le danger de laisser prendre des décisions de ce type en dehors du cadre de la Charte des Nations Unies et de l'autorité du Conseil de sécurité.

Notre préoccupation à l'égard de la sûreté, de la sécurité et de la survie des civils innocents impose à la communauté internationale d'aboutir à un consensus nouveau sur ces questions. A défaut, nous n'aurons le choix qu'entre deux options aussi indésirables l'une que l'autre : une action menée sans l'aval du Conseil de sécurité ou des dissensions au sein de ce même Conseil, aboutissant à l'inaction, alors même que la purification ethnique, les déportations massives et les meurtres se poursuivent sous nos yeux.

Il va pourtant sans dire — du moins, je l'espère — que l'intervention par la force est une mesure extrême, qui ne se justifie que dans des cas extrêmes. Il est toujours préférable — et il devrait toujours être possible — d'intervenir plus tôt et de manière moins draconienne, afin d'éviter que la situation ne se dégrade à ce point.

Le secrétaire général a d'ailleurs clairement indiqué, dans son discours devant l'Assemblée générale, que l'intervention ne devait pas nécessairement revêtir la forme de l'emploi de la force. Les meilleures interventions sont celles qui permettent d'éviter d'en arriver là, en aidant les États à ne pas s'engager dans le type de conflit qui donne lieu à des atrocités.

Prévenir les guerres est de toute évidence un objectif souhaitable en soi, étant donné les immenses souffrances que provoquent les conflits. En outre, les événements de ces dernières années nous ont enseigné une deuxième raison importante de formuler de meilleures politiques de prévention. L'échec de la prévention a contraint, à maintes reprises, la communauté internationale à prendre des mesures coûteuses et très difficiles pour faire face à l'après-conflit.

Pour citer quelques exemples récents qui s'imposent d'eux-mêmes, que l'on songe aux tâches qui nous incombent maintenant au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda, au Timor oriental, en Sierra Leone ou en République démocratique du Congo.

Il ne s'agit pas seulement d'apporter des secours et de réparer d'immenses dégâts matériels. Il ne s'agit pas seulement de rétablir les services de base, de démobiliser les combattants, de déminer, d'organiser les élections et de former les forces de police. La tâche la plus difficile consiste à rétablir la confiance, cette confiance qui est le fondement de toute relation normale entre des êtres humains civilisés, mais aussi la première victime de n'importe quelle guerre. Il est donc bien préférable de prévenir l'apparition des conflits; et notre seul espoir d'y parvenir est de bien comprendre la nature des forces qui les font naître.

Le secrétaire général a abordé ce thème dans un discours récent devant le personnel de la Banque mondiale, en soulignant l'importance des liens qui unissent les conflits et la pauvreté d'une part, la paix et un développement économique sain d'autre part. Ces relations ne sont ni simples, ni univoques. Si la pauvreté était en elle-même une cause suffisante de conflit, tous les pays pauvres seraient en guerre. Dieu merci, ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux.

Pourtant, ce n'est certainement pas une coïncidence si la grande majorité des conflits d'aujourd'hui se déroulent dans les pays en développement, tandis que les pays riches parviennent à gérer des divergences parfois très aiguës entre communautés — portant à la fois sur des ressources matérielles et sur des sentiments d'identité nationale — sans recourir à la violence.

Voilà donc une raison supplémentaire de ne pas nous résigner à vivre dans un monde où près de la moitié de l'espèce humaine — quelque 2,8 milliards de personnes — lutte pour survivre avec moins de deux dollars par jour. Si nous parvenons à changer cet état de fait — et c'est notre devoir — nous parviendrons sans aucun doute à prévenir de nombreux conflits.

Il faut aussi, cependant, nous attaquer aux inégalités au sein des sociétés, et en particulier à celles que certains chercheurs appellent les inégalités « horizontales ». Lorsque le pouvoir et les ressources sont inégalement répartis entre des groupes qui se distinguent aussi par d'autres caractéristiques, comme l'ethnie, la religion ou la langue. Les conflits dits « ethniques » éclatent entre des groupes qui se distinguent par l'un ou plusieurs de ces critères, lorsque l'un d'entre eux a le sentiment de subir une discrimination ou craint de perdre des privilèges. Il nous faut donc veiller à ce que nos politiques de développement contribuent à réduire ce type d'inégalité, ou tout au moins ne les accentuent pas, comme cela a parfois été le cas par le passé.

Nous devrions en outre accorder beaucoup plus d'importance à la nécessité de faire en sorte que les jeunes aient des possibilités d'emploi qui leur permettent réellement de choisir autre chose que l'enrôlement dans des bandes armées qui s'attaquent à leurs concitoyens. Trop nombreux sont les conflits qui éclatent — et plus nombreux encore ceux auxquels il est presque impossible de mettre un terme — parce que la guerre est l'activité économique la plus profitable, voire la seule viable, pour une proportion importante de la population.

Aucune de ces politiques de prévention n'est aisée. Toutes exigent des ressources considérables, qui doivent être déployées avant la crise, à un moment où d'autres besoins peuvent paraître beaucoup plus pressants pour les dirigeants politiques et leurs électeurs. Je crois pourtant que l'expérience amère de la décennie qui vient de s'écouler amène un nombre croissant d'entre nous à ne plus douter que l'argent dépensé pour la prévention est de l'argent dépensé à bon escient. Je compte sur votre Mouvement, aux côtés d'autres qui ont l'expérience directe des conséquences atroces des conflits, pour nous aider à faire passer ce message essentiel. Mieux il sera compris dans l'opinion, et plus nous aurons de chances que les responsables politiques se sentent prêts à agir sur cette base, et que cette entité que l'on appelle « communauté internationale » serre enfin les rangs pour défendre la dignité fondamentale de l'être humain.

Voilà bien l'espoir entretenu, depuis la création de votre Mouvement, par les hommes et les femmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Votre engagement en faveur de la protection des non-combattants n'a jamais varié ni dévié de son cours depuis que votre fondateur, Henry Dunant, a formulé sa philosophie sous la forme de la devise « la compassion au cœur de la guerre ».

Permettez-moi donc, au nom des Nations Unies, de remercier aujourd'hui tous les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour un partenariat qui dure depuis plus d'un demi-siècle. Merci d'avoir montré la voie par l'exemple, par les principes et par la pratique. Merci d'avoir insufflé l'espoir à toutes les victimes des conflits. Je forme le vœu que cette Conférence internationale de votre Mouvement — la dernière du XX^e siècle — soit une source d'inspiration pour chacun de nous au XXI^e !

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*)

Je vous remercie, Mme Fréchette, de votre allocution qui clarifie la position des Nations Unies sur nombre des questions dont nous allons débattre. En vous écoutant, j'ai eu le sentiment d'entendre l'un des dirigeants du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Encore une fois, merci.

Nos éminents et talentueux orateurs ayant présenté leurs points de vue en un temps relativement court, notre pause déjeuner sera assez longue. J'espère que ceux qui le souhaitent profiteront de cette occasion pour s'inscrire sur la liste des orateurs, revoir les ateliers qui les intéressent, et surtout prendre un engagement. La séance est levée jusqu'à 14 h 30.

(*Applaudissements*)

ORATEURS INVITÉS
DISCOURS LIMINAIRE DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

Dr G. HARLEM BRUNDTLAND (OMS)

(original anglais) :

Vos Altesses royales, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de me trouver aujourd'hui parmi vous afin de poursuivre — comme nous nous y employons tous — l'œuvre visionnaire de Henry Dunant. L'OMS est fière de rendre hommage au travail de pionnier accompli par le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notre partenaire dans la quête de la santé, du respect des droits de l'homme et du développement humain.

Dans une situation toujours plus difficile, pouvons-nous offrir un espoir aux victimes de situations d'urgence complexes? Oui, c'est notre devoir, en tant qu'organisations internationales dont la vocation est de préserver la santé humaine.

Au cours des années 90, la communauté internationale a développé à un degré sans précédent ses capacités de venir en aide aux victimes des situations d'urgence. Les organisations de secours ont fait preuve d'une inventivité, d'un courage et d'une persévérance qui leur ont permis de sauver des milliers de vies dans les situations les plus désespérées et les plus difficiles. C'est là un fondement solide pour l'action future.

La tâche, pourtant, n'est pas aisée; nous le savons tous. Elle est même extraordinairement difficile, puisqu'elle exige de repenser nos manières traditionnelles d'organiser et de gérer notre assistance humanitaire. Il s'agit non seulement de répondre aux besoins les plus urgents, mais encore de le faire de manière à favoriser la reconstruction et le développement. Si l'on excepte la période de la Seconde Guerre mondiale, jamais le monde n'avait compté autant de personnes déplacées qu'au cours des quinze dernières années.

Au terme d'un siècle marqué par de prodigieux progrès scientifiques et humains, nous voyons le développement social bloqué de manière absurde par des conflits qui perturbent et démoralisent la société civile et qui sapent ses institutions, y compris les systèmes de santé.

Un grand nombre de ces conflits, et c'est un fait particulièrement tragique, se déroulent dans les pays les plus pauvres, où en plus d'infliger aujourd'hui de très lourds dégâts, ils compromettent les possibilités de demain. En effet, quel que soit le vainqueur de ces conflits, la santé des pays et des personnes en pâtit gravement, et il ne saurait y avoir de développement durable là où la santé est compromise.

À Solférino, les victimes gisaient sur le champ de bataille: c'étaient des soldats. Les victimes de la guerre moderne sont, pour la plupart, des personnes sans armes et sans défense. Ce sont des mères, des enfants, des familles. Le conflit les poursuit jusque dans leur propre foyer.

Oui, la tâche est terriblement ardue. Et pourtant, je reste optimiste. La volonté d'aider les victimes des situations d'urgence complexes et d'agir à leurs côtés a rarement été aussi marquée. Les appels publics suscitent un large écho auprès des donateurs comme des simples citoyens. Le nombre d'organisations humanitaires s'est accru, et les gens sont de plus en plus désireux d'aider, de donner de leur temps, allant parfois — comme nous ne le savons hélas que trop — jusqu'à donner leur vie pour soulager les souffrances et préserver la paix.

Je me félicite de la décision prise cette année par le Comité norvégien du prix Nobel d'attribuer le prix Nobel de la paix à Médecins sans Frontières. On ne saurait concevoir meilleure manière de reconnaître le fait que l'action humanitaire dans les situations de conflit est une œuvre de paix.

Si nous voulons vraiment offrir de l'espoir, nous devons aller plus loin que l'assistance, et apprendre à toujours marier les notions de secours et de reconstruction sociale.

Lorsque survient une situation d'urgence, il faut bien sûr que nous soyons rapidement sur les lieux, mais notre tâche consiste aussi à rester sur place une fois réparties les caméras de CNN. Dès le premier jour, nos actes doivent immédiatement être guidés par la perspective de la reconstruction. Lorsque les réfugiés du Kosovo ont afflué en Albanie et en Macédoine, nous avons lancé un appel pour que les soins de santé soient dispensés dans toute la mesure possible dans les établissements existants. Ce serait faire un usage bien peu efficace des ressources que d'investir des millions dans des installations de santé temporaires tout en laissant sous-équipés les centres de santé albanais et macédoniens. Renforcer les établissements existants peut permettre d'apporter une contribution durable.

Des campagnes de santé hautement nécessaires — les campagnes de vaccination, par exemple — sortent du cadre des secours envoyés dans l'urgence. Des résultats impressionnants ont été obtenus en Thaïlande pour protéger les populations de réfugiés contre le paludisme. Des mesures efficaces de lutte contre le paludisme pendant les situations d'urgence peuvent faire toute la différence: renverra-t-on dans son pays une population plus forte, délivrée du paludisme et bien informée à son sujet, ou une population affaiblie par des épisodes répétés de maladie?

Dès l'instant où l'on reconnaît que les populations réfugiées ne sont pas de simples bénéficiaires passifs de secours, mais bien des acteurs pleins de ressources et parfaitement capables, dans les limites qui leur sont imposées par la situation, de réagir par leurs propres moyens à la situation d'urgence, on libère un potentiel considérable. Les efforts des victimes pour améliorer leur existence ne sont que trop souvent perçus par les organisations de secours comme une ingérence indésirable dans leurs opérations d'assistance bien rodées. Notre tâche consiste à placer les victimes au centre de nos activités et à réduire les obstacles auxquels elles se heurtent, et non à renforcer ces obstacles par des mesures logistiques et bureaucratiques rigides. Les populations de réfugiés ne devraient pas être uniquement des objets des mesures d'assistance, mais bien des sujets de leurs propres choix et de leur propre bien-être.

En agissant de façon stratégique pour réaliser des progrès à long terme, même dans des phases d'urgence aiguë, je suis persuadée que nous pouvons faire de la santé une passerelle vers la paix. La coopération en matière de santé peut représenter une clé pour des communautés divisées par un conflit. Les maladies ne connaissent ni frontières, ni lignes de front. Bien des agents de santé peuvent en témoigner: les activités en faveur de la santé peuvent déboucher sur la coopération, voire sur la réconciliation. Nous l'avons constaté de manière flagrante voici quelques années, pendant la campagne de vaccination antipoliomyélitique en Amérique centrale, où les factions en guerre se sont unies pour permettre la vaccination des enfants. Tous avaient un avenir commun à sauvegarder, et les premiers ponts de la compréhension réciproque ont ainsi été jetés.

En Afghanistan et en République démocratique du Congo, nous mettons aujourd'hui en œuvre, avec l'UNICEF et d'autres partenaires, une campagne d'éradication de la poliomyélite perçue par toutes les parties comme une entreprise commune pour la santé et le développement de tous.

Cela dit, nous ne voulons pas que ces enfants soient vaccinés en toute sécurité pour, quelques années plus tard à peine, porter des armes. Vos objectifs de respect et de progrès du droit international humanitaire sont absolument essentiels, dans ce domaine comme dans d'autres. Nous avons besoin de vos activités de sensibilisation et de votre autorité morale;

nous devons nous appuyer sur le succès d'opérations telles que la campagne contre les mines terrestres.

Les situations d'urgence complexes sont, par définition, source de chaos et de confusion. Pourtant, il nous faut tracer un chemin à travers ce chaos pour remplir notre mission. Nous devons choisir notre camp, et ce camp ne peut être que celui de la santé et du développement social.

Je n'ai aucune illusion : la tâche ne sera pas simple. Au Kosovo comme au Timor oriental, l'administration des Nations Unies s'efforce de reconstruire un secteur de la santé dans un contexte de vacance du pouvoir local et de graves carences en personnel qualifié. En Afghanistan et au Myanmar, nous devons procéder avec prudence pour tout à la fois assumer notre responsabilité à l'égard de la population et ne pas tolérer des violations inacceptables de ses droits fondamentaux. Dans plusieurs régions, nous avons à traiter avec des régimes ou des seigneurs de guerre qui même s'ils souhaitaient faire un effort pour la reconstruction à long terme de leurs services de santé, n'ont ni les budgets, ni les capacités d'aller trouver des donateurs et de solliciter des fonds à cette fin.

Pour contribuer à régler de tels problèmes, il est indispensable que les organisations humanitaires actives dans le secteur de la santé agissent de concert, dans le cadre d'une action internationale bien conçue. À défaut, nous disperserons nos efforts au lieu de nous compléter, nous diviserons au lieu d'unir, nous gaspillerons les ressources alors que les victimes ont besoin d'une action concertée.

Il faut éviter que se reproduisent les situations que nous avons connues en Bosnie et au Kosovo, où l'on a envoyé des centaines de tonnes de médicaments que personne n'avait demandés, et qui n'ont pu être utilisés. Je me suis déjà exprimée à ce sujet, mais nous aurons besoin de votre participation active pour éviter la répétition de telles situations.

Dans le même ordre d'idées, un rapport de l'OMS et du Centre international pour les migrations et la santé a souligné à quel point les ONG et les organisations internationales disposaient aujourd'hui de peu de temps pour assurer la formation et l'information du personnel chargé du travail humanitaire. Certes, le niveau de la formation varie considérablement, mais de manière générale, il est dange-reusement bas. Nous devons absolument former et soutenir plus activement notre personnel sur le terrain, qui se trouve tous les jours confronté à de nouveaux dilemmes, sur le plan moral comme sur le plan technique.

Fort heureusement, nous disposons aujourd'hui d'un ensemble de connaissances qui peuvent nous aider à prévoir, à prévenir et à amortir l'impact des situations d'urgence complexes sur la santé humaine. Il nous faut nous appuyer sur ces connaissances pour veiller à ce que nos réactions aux situations d'urgence aient un fondement scientifique et solide. Nous commettrions une grave injustice envers les victimes en agissant autrement.

Aujourd'hui, le partenariat est la clé du succès dans un grand nombre de domaines. Il nous faut centrer nos efforts sur la manière dont nous pouvons compléter mutuellement nos actions, et renforcer notre impact en coordonnant nos activités. L'OMS et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge collaborent déjà étroitement sur des questions telles que la tuberculose, le tabac et les premiers secours. Nous avons maintenant décidé d'élargir ces efforts communs dans le domaine de la sécurité du sang, qui est une question essentielle pour la santé, et cruciale pour notre capacité de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

Nous joindrons nos forces pour célébrer la Journée mondiale de la santé, le 7 avril 2000, journée qui sera consacrée au thème de la sécurité des produits sanguins. Ce sera là plus qu'un événement : il s'agit en effet de bâtir un partenariat

durable, qui aura aussi des effets sur notre capacité d'apporter une assistance dans les situations d'urgence complexes.

Nous pouvons apporter une assistance aux victimes. Certains diront qu'il s'agit là d'un rêve utopique — un de plus. Ne disait-on pas la même chose de la Croix-Rouge lors de sa création ? Vous avez su transformer un rêve en réalité pour un très grand nombre d'êtres humains. Je suis persuadée qu'ensemble, nous pouvons donner encore plus d'ampleur à cette noble ambition. Je vous remercie.

(Applaudissement)

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)* :

Je vous remercie beaucoup, Dr Brundtland, de cette approche franche et pratique des situations de conflit. Je donne maintenant la parole à Mme Carol Bellamy, Directrice générale de l'UNICEF.

DISCOURS LIMINAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Mme C. BELLAMY (UNICEF) *(original anglais)* :

Monsieur le président, votre majesté, Monsieur le président Sommaruga, Madame la présidente Heiberg, Madame le secrétaire général adjoint, Dr Brundtland, Mme Bertini, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que d'être des vôtres à l'occasion de cette XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, vous qui êtes les principaux gardiens du droit humanitaire ainsi que les plus anciens et les plus indéfectibles partenaires de l'UNICEF dans la protection des droits des enfants et des femmes, dans les catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Cette réunion est particulièrement opportune, en cette année du 50^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, les instruments fondamentaux du droit international humanitaire. Avec leurs deux Protocoles additionnels et la Convention relative aux droits de l'enfant, dont nous célébrons cette année le dixième anniversaire, les Conventions de Genève sont au cœur du mandat du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Compte tenu de la longue tradition du CICR en matière de développement et de renforcement des principes humanitaires, et du rôle vital joué par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et toutes les Sociétés nationales en matière de réaction et de préparation aux catastrophes naturelles, comment s'étonner que ce Mouvement, par le truchement du CICR, se soit vu décerner le prix Nobel non pas une, mais bien quatre fois ?

Le contexte dans lequel opèrent les acteurs humanitaires a bien changé au cours des 136 années qui ont passé depuis qu'une bataille atroce à Solferino, en Italie, inspira à Henry Dunant le récit fondateur du CICR. C'est un fait : la transformation la plus profonde de la nature des conflits armés s'est produite au cours de la période relativement brève qui s'est écoulée depuis la fin de la guerre froide.

Voici tout juste quatre ans, l'UNICEF collaborait avec ses partenaires dans une quinzaine de pays en proie à de violents conflits. Ces pays sont aujourd'hui plus de trois fois plus nombreux. Dans chacun d'entre eux, l'existence et le bien-être des enfants et des femmes, ainsi que l'avenir des sociétés mêmes dans lesquelles ils vivent, sont gravement menacés.

La prolifération des conflits armés à l'intérieur des États, la pratique devenue habituelle de prendre pour cible les populations civiles, la « privatisation » de la guerre facilitée par les intérêts économiques privés, y compris le trafic universel d'armes portatives, sont autant de facteurs qui ont contribué à créer ce que Graça Machel a appelé un vide moral, un espace vaste et impitoyable dans lequel des millions

d'êtres humains, femmes et enfants en majorité, sont brutalisés et massacrés en toute impunité.

En tant qu'organisation présente sur le terrain avant, pendant et après les conflits armés et autres catastrophes, l'UNICEF a vu comment ces mêmes enfants que nous avons aidé à nourrir, à vacciner et à éduquer sont maintenant systématiquement pris pour cible, souvent recrutés comme assassins ou forcés à travailler comme porteurs et comme esclaves sexuels. D'autres sont mutilés ou psychologiquement traumatisés.

C'est là un tableau tragique sur lequel le CICR s'est penché de manière approfondie dans son projet « Les voix de la guerre », une étude remarquable qui pendant une année a consisté à interroger quelque 20 000 personnes dans 17 pays, combattants et civils non combattants, pour connaître leurs opinions sur les raisons de ces atrocités et pour tenter de trouver des moyens de protéger les civils.

Étant donné la complexité actuelle des conflits et des crises engendrant des conséquences humanitaires, il est évident que seule l'action concertée de plusieurs acteurs peut apporter une protection efficace aux populations civiles en général ainsi qu'aux femmes et aux enfants déplacés.

J'ai pu me convaincre par moi-même des fruits des relations de travail étroites qui existent entre l'UNICEF, la Fédération et les Sociétés nationales, que ce soit après le récent tremblement de terre en Turquie ou l'année dernière, à pareille époque, après le cyclone qui a ravagé l'Amérique centrale. L'UNICEF et le CICR continuent aussi à collaborer dans toute une gamme de projets, qu'il s'agisse de programmes de santé et de nutrition au Soudan, de vaccination en Angola et en République démocratique du Congo; de recherche de familles, de vaccination, d'eau et d'assainissement au Timor oriental; ou encore de protection de l'enfance au Timor occidental.

De fait, les efforts collectifs du CICR, de l'UNICEF et de nombreux autres groupes et organismes — y compris des organisations non gouvernementales — ont contribué à susciter une prise de conscience croissante, dans la communauté internationale, de l'importance primordiale que revêtent les droits des enfants et des femmes dans les situations de conflit armé et d'instabilité sociale.

La condamnation prononcée dernièrement par le Conseil de sécurité des actes visant délibérément les enfants et les femmes dans les conflits armés n'est que l'un des signes les plus récents du fait que la question des droits de l'enfant prend peu à peu la place qui lui revient au premier plan des préoccupations touchant la paix et la sécurité internationales.

La ratification d'une interdiction totale des mines antipersonnel, l'adoption du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, la désignation d'un représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, ainsi que la campagne en cours pour l'interdiction du recrutement et de la participation des enfants de moins de 18 ans aux conflits armés sont autant de faits qui témoignent de la volonté internationale de plus en plus affirmée de combattre la culture de l'impunité. Dans toutes ces entreprises, le CICR a œuvré sans relâche pour aider à mobiliser l'opinion publique à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, des signes montrent que la communauté internationale commence à saisir à quel point les conflits armés sont alimentés par des intérêts économiques privés aussi impitoyables que puissants. Il est à noter, au demeurant, que des succès ont été obtenus y compris parmi des entités privées, ce dont témoignent les limites imposées au commerce de diamants ou de pétrole lorsque ces activités exercent un impact négatif sur le plan humanitaire. Il n'en est pas moins évident que de nouvelles initiatives sont nécessaires dans des domaines tels que le trafic de stupéfiants, les transferts

d'armes portatives et le recours aux mercenaires à des fins privées.

L'UNICEF, qui a pour mandat d'être le principal défenseur de la protection des droits de l'enfant dans le monde, salue cette évolution. Avec des partenaires tels que le Mouvement de la Croix-Rouge, nous poursuivons nos efforts pour veiller à ce que la protection de l'enfant devienne une composante intégrale de toutes les activités humanitaires et de développement, au même titre que toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU.

La résolution du Conseil de sécurité est conforme aux recommandations du rapport de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants, ainsi qu'à l'Ordre du jour contre la guerre adopté par l'UNICEF et à l'Agenda de l'UNICEF pour la paix et la sécurité des enfants, que nous avons présenté pour la première fois au Conseil de sécurité au mois de février.

L'Agenda de l'UNICEF prévoit de faire cesser l'utilisation d'enfants comme soldats et de fixer à 18 ans l'âge minimal admis sur le plan international pour le recrutement. Il prévoit aussi la protection de l'assistance et du personnel humanitaires, la fin de l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, tout spécialement lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'enfants, le soutien de l'action humanitaire contre les mines, et l'intégration des enfants à la consolidation de la paix, en particulier dans les initiatives de démobilisation.

Comme le savent bien les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge grâce à leur propre expérience avec de jeunes volontaires, les jeunes apportent une dimension sans pareil à la tâche immense de la guérison et de la reconstruction: ils ont affirmé leur droit fondamental de participer à des activités de ce genre, dans des pays allant de la Colombie et de Sri Lanka au Libéria et à la Turquie.

La collaboration est indispensable. Cela dit, les efforts de collaboration ne doivent en rien dispenser les États de leur responsabilité fondamentale lorsque se produit une crise ayant des conséquences humanitaires, en particulier en ce qui concerne leur devoir de protéger les populations civiles ou leur obligation de prendre eux-mêmes des mesures humanitaires, ou à défaut de permettre à d'autres de le faire lorsque les États ne veulent ou ne peuvent le faire.

Les conséquences de l'inaction sont légion. Le refus de la communauté internationale de réagir aux demandes répétées du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui la pressait d'intervenir pour désarmer les génocidaires au Rwanda, a entraîné le chaos pour les pays de la région des Grands Lacs, et ce terrible héritage fait aujourd'hui encore sentir ses effets.

La responsabilité des États — et à vrai dire de toutes les parties au conflit — est considérable aussi dans un autre domaine qui exige des mesures urgentes: la protection du personnel humanitaire.

Nous en sommes tous douloureusement conscients. Les collaborateurs des organismes humanitaires sont toujours davantage pris pour cible — attaqués, enlevés, détenus, harcelés, menacés, tués et blessés dans des affrontements, voire délibérément assassinés, comme il y a tout juste un mois au Burundi, où le représentant de l'UNICEF dans le pays, Luis Zuñiga, ainsi qu'une collègue du Programme alimentaire mondial, Saskia Louise van Meijenfheldt, ont été les douzième et treizième fonctionnaires des Nations Unies à perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'année 1999.

Au cours des dernières années, des membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été tués lors de raids aériens, par des mines terrestres, par des balles perdues et par des attaques lancées contre leurs locaux et leurs véhicules. Des avions des Nations Unies ont été

abattus, avec de lourdes pertes en vies humaines. Du matériel appartenant aux Nations Unies a été pillé en toute impunité, causant des pertes de plusieurs dizaines de millions de dollars.

Le personnel humanitaire a toujours couru des risques, que la nature même de son domaine d'activité rend inévitables. Pourtant, il est désormais impossible de considérer ces tragédies comme des incidents isolés. Ils s'inscrivent dans un schéma d'attaques toujours plus marqué, dans lequel le personnel humanitaire n'est plus épargné. C'est là un phénomène que le monde ne saurait tolérer plus longtemps.

Le secrétaire général a appelé le Conseil de sécurité à améliorer la protection des agents humanitaires, et à veiller à la mise en œuvre de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Il est temps, me semble-t-il, d'adopter un protocole additionnel à ce traité afin de couvrir le personnel déployé au titre d'autres fonctions que celles qui sont définies par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Toutefois, avant même de parler d'un protocole additionnel, il reste à faire en sorte que la Convention soit ratifiée par les États, et cette tâche demeure considérable. Or, nous savons bien que les traités ne sont efficaces que dans la mesure où ils sont appliqués et respectés à l'échelon national.

À cet égard, Monsieur le Président, je ne saurais trop insister sur l'importance de garantir une ratification rapide du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Comme vous le savez, le Statut traite de la responsabilité individuelle pour « des attaques délibérées contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire ou de maintien de la paix ».

Nous constatons déjà, dans le comportement de certains acteurs sur le terrain, une évolution directement liée au fait qu'un Statut très complet ait été adopté. Nous avons en particulier été confortés par les récentes résolutions et mesures adoptées par le Conseil de sécurité, et par le fait que le Statut reflète largement le droit international coutumier.

Nous pensons cependant que l'entrée en vigueur de ce traité exercera un effet dissuasif considérable sur les attaques contre les agents humanitaires.

L'UNICEF n'a pas ménagé ses efforts afin d'améliorer la sécurité du personnel, en instituant ces dernières années des mécanismes systématiques et prévisibles. Malheureusement, des incidents récents nous ont contraints à entamer une réflexion approfondie sur la manière de trouver le meilleur compromis entre la nécessité de garantir la sécurité du personnel et le devoir d'être présent sur le terrain pour protéger les civils.

L'UNICEF étudie en ce moment des moyens de renforcer sa capacité de préparation aux problèmes d'insécurité, et le personnel reçoit une formation et un équipement supplémentaires afin de pouvoir faire face aux situations d'anarchie et de violence dans lesquelles il est amené à opérer. L'UNICEF, de concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, a réalisé dans ce domaine d'importants investissements. Nous étudions aussi la possibilité d'opérations conjointes, comme la mise en commun de matériel de communication en Afrique occidentale.

L'année dernière, l'UNICEF a contribué à définir, à l'échelle du système des Nations Unies tout entier, une procédure de traitement après exposition contre l'infection par le VIH pour les collaborateurs ayant subi des violences sexuelles. Ce service, désormais disponible dans des sites stratégiques partout dans le monde, n'est qu'un exemple de la gamme étendue d'innovations que nous devons réaliser.

Dans toutes ses activités, l'UNICEF s'efforce de définir des stratégies conjointes pour traiter non seulement des con-

séquences humanitaires des situations d'urgence, mais encore de leurs causes profondes et de leurs solutions. C'est pourquoi l'UNICEF insiste sur la nécessité d'une vision globale qui associe aide humanitaire et objectifs de développement à long terme, que ce soit en Angola, au Kosovo, au Timor, en Afghanistan ou en République démocratique du Congo.

La protection des enfants dans les conflits armés et dans d'autres situations de crise entraînant des conséquences humanitaires doit se fonder sur les normes et les règles consacrées par les instruments internationaux des droits de l'homme et par le droit humanitaire. Ce cadre existe : c'est la Convention relative aux droits de l'enfant.

La Convention est non seulement le traité des droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire, mais aussi le seul qui se réfère explicitement au droit humanitaire; en effet, l'article 38 de la Convention impose spécifiquement aux États parties de respecter les règles du droit international humanitaire applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.

C'est en raison de ce lien que l'UNICEF accorde une attention croissante aux questions de protection, qui sont des éléments clés dans les conflits et l'instabilité d'aujourd'hui.

À la différence du CICR et du HCR, l'UNICEF ne peut, sauf exception, s'occuper de cas individuels de protection. Nous consacrons plutôt nos efforts au renforcement du cadre général de protection, en utilisant une approche partant de la base pour définir des programmes axés sur les droits.

Au Sud-Soudan, par exemple, et prochainement au Timor oriental, nous étudions les possibilités de promouvoir les droits des enfants et des femmes en les liant aux traditions et aux valeurs locales. Dans l'est de la République démocratique du Congo et en Tanzanie, en 1996 et en 1997, l'UNICEF a collaboré avec le HCR et le CICR pour mettre en place des systèmes simples afin d'empêcher la séparation des familles.

Dans toutes nos activités, cependant, nous avons besoin de l'aide du Mouvement pour que les besoins particuliers des enfants soient dûment pris en considération.

L'UNICEF envisage aussi avec plaisir la perspective de collaborer avec le Mouvement afin de préparer un événement marquant en faveur de l'enfance durant l'année 2001. Il s'agit d'une manifestation qui mobilisera les dirigeants de la planète pour atteindre les objectifs définis par le Sommet mondial pour les enfants : s'attaquer aux obstacles immenses de la pauvreté, du VIH/SIDA et des conflits armés, et préparer un nouveau plan d'action en faveur des enfants pour les premières années du XXI^e siècle.

Cette manifestation sera associée à la session spéciale de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2001 sur le suivi du Sommet mondial. Nous voulons faire de cet événement le rassemblement le plus représentatif jamais réalisé en faveur de l'enfance. Outre les gouvernements, des pans entiers de la société civile y seront représentés, y compris les enfants eux-mêmes, les ONG, les médias, le secteur privé et les autres institutions des Nations Unies.

La portée presque universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, la préoccupation croissante qui se manifeste au sujet de la protection des réfugiés et des personnes déplacées, la volonté toujours plus ferme de sanctionner les responsables des atrocités commises pendant les conflits et la reconnaissance du fait que la paix et le développement durables exigent le respect des droits de l'enfant comme de l'adulte, voilà autant de tendances positives qui peuvent contribuer à limiter les effets des nombreuses situations d'urgence auxquelles nous avons affaire aujourd'hui.

Pour l'UNICEF, nous mesurons notre succès à l'aune du degré de protection et de bien-être des enfants dans le monde, et à la force de notre détermination d'agir toujours dans leur intérêt supérieur.

Que notre collaboration étroite et toujours plus forte avec le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge demeure, dans toutes ces activités, la pierre angulaire de nos efforts.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci beaucoup, Mme Bellamy, de nous avoir présenté l'immense travail qu'accomplit l'UNICEF pour protéger les enfants confrontés à des situations de conflit et pour les droits de l'homme. J'invite maintenant Mme Catherine Bertini, Directrice générale du Programme alimentaire mondial, à prendre la parole.

DISCOURS LIMINAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Mme C. BERTINI (PAM) (*original anglais*) :

Les hommes font la guerre — les femmes et les enfants subissent les conséquences. Il en va ainsi depuis des siècles. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est que la violence visant les civils gagne à nouveau du terrain en tant que tactique de guerre délibérée. Au cours des dix dernières années, la guerre a tué plus de femmes et d'enfants que de soldats. Ces deux dernières années, les conflits armés ont fait plus de victimes parmi le personnel humanitaire que dans les forces de maintien de la paix.

Une grande partie des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Conventions de Genève semble se déliter. C'est pourquoi il est si important que cette Conférence insiste sur des questions telles que le plein respect, par toutes les parties à un conflit armé, de l'obligation que leur impose le droit international humanitaire de mieux protéger et aider les populations civiles et d'autres victimes.

Vos travaux de cette semaine, les engagements pris par chaque Société et chaque gouvernement, et à plus long terme la réalisation de ces engagements, sont autant d'éléments essentiels au renforcement des principes humanitaires de base de la protection.

Je crains, malheureusement, que nous n'assistions aujourd'hui à l'apparition d'une nouvelle catégorie de victimes : les membres du personnel humanitaire. Voici tout juste deux semaines, j'ai assisté aux funérailles de Saskia van Meijfeldt, une jeune logisticienne néerlandaise idéaliste qui a été exécutée dans un camp pour personnes déplacées au Burundi.

Samedi dernier encore, deux collaborateurs de la Croix-Rouge et 25 civils ont été tués en Tchétchénie. Je tiens à leur rendre hommage à tous, ainsi qu'à chacun des agents humanitaires qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission. Au nom du PAM, j'adresse toutes nos condoléances au CICR, à la Fédération, et aux familles des victimes. J'espère que l'indignation que leur mort a suscitée au sein de la communauté internationale aboutira — enfin — à des mesures destinées à faire respecter les principes fondamentaux de la Convention de Genève pour la protection du personnel humanitaire.

Les femmes sont les principales victimes des crises humanitaires. Les mères et leurs jeunes enfants sont les premiers à connaître la douleur et l'humiliation de la faim et de l'absence d'abri lors d'une guerre civile, ainsi que la souffrance physique et psychologique que provoque la violence. Sur dix victimes de la violence politique, huit sont des femmes et des enfants — nous n'avons eu que trop d'occasions de le constater.

Il est difficile — même pour des humanitaires expérimentés — d'imaginer l'ampleur de la souffrance et de l'impuissance que ressentent tant de femmes face à une telle violence. Ce que nous pouvons faire, c'est mettre fin à ce sentiment d'impuis-

sance en leur accordant la priorité absolue dans nos opérations d'assistance et en leur confiant, autant que faire se peut, la responsabilité de gérer cette aide.

Il est essentiel d'apporter aux femmes une assistance d'urgence, y compris alimentaire, non seulement pour leur donner les moyens d'agir et de combattre leur sentiment d'impuissance, mais aussi pour aider les communautés à surmonter les crises. L'une des conséquences des situations d'urgence humanitaires est l'augmentation spectaculaire du nombre de ménages dirigés par une femme. Dans bien des cas, des femmes et des adolescentes se retrouvent seules à devoir nourrir leur famille. Dans le même temps, les difficultés accrues que les femmes ont en pareil cas à trouver de la nourriture, un abri, ou d'autres ressources, sont exacerbées par le fait qu'elles ont un accès plus limité que les hommes à des ressources telles que les secours, le crédit, les semences, les outils et les terres productives.

Dans les situations d'urgence, près de trois victimes sur quatre sont des femmes et de jeunes enfants. Et pourtant, combien d'entre nous, qui intervenons dans des situations d'urgence, pouvons dire que nous tenons compte de cette donnée fondamentale dans la planification de toutes nos interventions, pour décider du type de rations que nous utilisons, ou encore du matériel que nous achetons pour les camps ou pour la préparation des aliments ?

Les institutions humanitaires des Nations Unies, les ONG, le CICR et les membres de la Fédération doivent réexaminer leur action dans le moindre détail sous cet angle. À chaque étape, nous devons tous nous poser ces questions : « Quelles seront les conséquences pour les victimes qui sont des femmes ? Le fardeau qui pèse sur elles en sera-t-il allégé ou alourdi ? Y a-t-il un moyen de définir nos interventions d'urgence de façon à aider les femmes à relever la tête sur les plans économique et social ? Y a-t-il un moyen de donner à ces femmes un sentiment de maîtrise de leur destin et d'espoir pour leur famille ? »

Cela dit, la question se pose : donner la priorité aux femmes, est-ce bien une stratégie d'assistance valable ? Certes, les femmes sont les principales victimes des urgences humanitaires, mais est-il véritablement efficace de centrer l'aide sur elles ? Elles sont au cœur du problème, certes, mais sont-elles un élément de la solution ?

Au PAM, nous incitons notre personnel de terrain et nos partenaires à respecter des principes directeurs concernant la participation des femmes à l'évaluation des besoins en aide alimentaire, à la distribution de vivres aux ménages et à la supervision de la distribution. Nous nous félicitons d'avoir passé un accord de ce type avec le CICR.

Dans des situations d'urgences telles que le Rwanda-Burundi ou le Kosovo, le plus facile est de distribuer l'aide alimentaire en passant par le système d'administration communautaire existant, que j'appellerai, faute d'une meilleure expression, la structure de pouvoir masculine. En pareil cas, une grande partie des vivres ne parvient pas jusqu'aux victimes — ou en tout cas, pas gratuitement. Or, nous voulons que les femmes distribuent et reçoivent davantage de nourriture, nous voulons que les femmes participent d'entrée de jeu à la conception des opérations locales de secours d'urgence et à la formulation des programmes d'aide alimentaire intégrés aux projets de développement. En outre, nous avons maintes fois constaté que si les vivres étaient distribués aux chefs de famille — dont la majorité sont des femmes — ils étaient bel et bien consommés, pour l'essentiel, par ceux à qui ils étaient destinés.

Voilà un thème qui a parfois donné lieu à controverse. Je me souviens d'avoir vu sur CNN des hommes du Sud-Soudan se plaindre de ce que des vivres du PAM qui traditionnellement auraient dû être remis aux chefs de tribu soient confiés à des femmes. J'avoue que ces récriminations m'ont rempli d'aise :

elles prouvaient le bon fonctionnement du système, au Soudan tout au moins.

La méthode consistant à distribuer l'aide humanitaire par l'intermédiaire des femmes présente d'immenses avantages. Il arrive par exemple, dans les situations d'urgence, que les ménages dirigés par une femme soient l'unique vestige de la structure sociale. Une famille dont la mère participe à la vie sociale et économique de sa communauté résistera beaucoup mieux à l'épreuve du déracinement ou d'une interruption soudaine de la chaîne habituelle d'approvisionnement en nourriture.

Par ailleurs, qu'on le veuille ou non, les femmes sont souvent beaucoup moins impliquées dans les querelles politiques locales, ou contribuent plus rarement à les perpétuer; de ce fait, elles sont moins susceptibles de détourner l'aide. Elles accorderont probablement la priorité à leurs proches et seront moins tentées d'utiliser l'aide alimentaire comme une arme de plus dans un conflit ethnique ou tribal.

Il est logique que l'aide humanitaire d'urgence passe par les femmes, puisque ce sont elles, le plus souvent, qui produisent les aliments. La plupart des gens ignorent la place qu'occupent les femmes dans l'agriculture, surtout dans certaines régions actuellement en proie à des crises entraînant de graves conséquences humanitaires. En Afrique, huit agriculteurs sur dix sont des femmes; en Asie, la proportion est de six sur dix. À l'échelle mondiale, un ménage sur trois vit exclusivement du revenu des femmes. Il faut mettre davantage l'accent sur le rôle économique des femmes dans les programmes de relèvement, et concevoir les interventions sur le terrain en considérant celles-ci non pas comme des bénéficiaires passives, mais plutôt comme des actrices à part entière du système économique.

Enfin et surtout, dans les ménages, ce sont les femmes qui veillent le plus à ce que chaque membre de la famille ait de quoi manger. Pour espérer un jour vaincre la famine, c'est donc aux femmes qu'il faut faire parvenir la nourriture.

Soyons francs, il nous reste beaucoup à faire pour convaincre les collectivités locales ou les gouvernements — voire certaines ONG et d'autres institutions internationales — de nous aider à accorder un rôle prioritaire aux femmes. Un effort concerté dans ce sens suppose un changement, or tout changement suscite des réticences chez nombre d'entre nous.

Il est très réconfortant de voir le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participer à d'importantes initiatives en faveur des femmes, inclure celles-ci dans les efforts de médiation pour la paix, dans la prise de décision et dans l'aide humanitaire et leur porter une attention spéciale en tant que victimes. On ne peut que se féliciter de l'accent mis durant la présente Conférence, et à plus long terme, sur la nécessité de prendre des mesures concrètes reflétant le fait que la plupart des victimes adultes sont des femmes et que les femmes sont le ciment des familles et des communautés.

Nous félicitons Cornelio Sommaruga et Astrid Heiberg des efforts qu'ils déploient pour tenir compte de la dimension hommes-femmes dans l'assistance humanitaire. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier, cher Cornelio, d'avoir été une telle autorité morale et un dirigeant si efficace pendant toute la durée de votre mandat à la tête du CICR, et plus encore d'avoir été un collègue et un ami aussi merveilleux. Nous avons tous eu beaucoup de chance d'avoir ces dix dernières années, en la personne de Cornelio Sommaruga, un défenseur aussi cohérent, acharné, éloquent et intransigeant des victimes des conflits armés partout dans le monde. Vous allez nous manquer, mais grâce à vous, nous sommes plus forts.

Tous ceux d'entre nous qui se portent au secours des victimes de crises humanitaires doivent faire une place plus grande aux femmes. Lorsqu'une nation est en proie à la violence, les femmes et leurs jeunes enfants sont les premiers à souffrir. Ils

doivent désormais être les premiers à bénéficier de l'aide humanitaire.

Si nous avons quelque chose à apprendre des mères rwandaises et de leurs enfants nés d'un passé douloureux, des enfants de la rue en Angola, des jeunes victimes de viols au Kosovo, c'est bien leur volonté de survivre, d'espérer et d'aller de l'avant. Malgré la montée de la violence exercée contre nos propres collègues sur le terrain, tous ceux qui partagent l'idéal de l'aide — le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions des Nations Unies, nos partenaires des ONG — doivent faire preuve de la même volonté. Nous devons rechercher ensemble de meilleures solutions pour que, lorsque les hommes font la guerre, les femmes et les enfants n'aient plus à endurer de telles souffrances.

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci beaucoup, Mme Bertini, pour ce discours à la fois émouvant et mobilisateur. Merci en particulier pour l'hommage que vous avez rendu à Cornelio Sommaruga, un hommage auquel nous souscrivons tous. Nos trois derniers orateurs nous ayant beaucoup donné à réfléchir, je pense que nous méritons une courte pause. Nous nous retrouverons dans 15 minutes. Merci.

PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION « LES VOIX DE LA GUERRE »

M. Y. SANDOZ (CICR) (*original français*) :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Si nous sommes réunis ici, c'est pour chercher, par notre action, à améliorer le sort des personnes les plus vulnérables de notre planète. Il y a parmi elles les victimes des conflits armés. Nombreux, cruels. Trop nombreux, trop cruels.

Le CICR est depuis plus de 130 ans le témoin des guerres par l'action qu'il accomplit sur le terrain avec la collaboration précieuse des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et ou du Croissant-Rouge. Il s'est donc souvent senti autorisé à parler « au nom » des victimes qu'il secourait.

À l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, il lui a cependant paru nécessaire d'aller un pas plus loin et de chercher à donner la parole d'abord aux populations de pays impliqués directement dans la guerre, mais aussi à la population de quelques pays moins directement concernés, qui perçoivent les guerres avant tout via les médias.

N'est-il pas temps en effet d'entendre mieux les souffrances, les attentes et les suggestions des victimes de la guerre quand il s'agit de réfléchir à la manière d'améliorer le droit et l'action humanitaires ?

Prétendre relayer la parole des populations affectées par la guerre est un exercice ambitieux et périlleux. On ne pouvait que l'entreprendre sérieusement... ou y renoncer.

Le CICR a finalement décidé de s'y engager. Pour ce faire, il a commandité un institut spécialisé dans ce genre d'enquêtes, Greenberg Research Inc. Il a retenu 12 pays engagés actuellement ou récemment dans des conflits, avec l'accord des autorités de ces pays. Sous la supervision de l'institut, des consultations y ont été menées par des collaborateurs de Sociétés nationales ou de délégations du CICR. Ces pays sont :

l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Colombie, la Géorgie y compris l'Abkhazie, Israël et des territoires palestiniens occupés ou autonomes, le Liban, le Nigéria, les Philippines, El Salvador et la Somalie. Des enquêtes ont été conduites également dans cinq autres pays : les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni et la Suisse.

Le matériau de ces consultations est extrêmement riche et il est encore loin d'avoir été exploité. Pour l'heure, des rapports nationaux ont été établis, de même que le rapport de synthèse

qui vous sera distribué, mais une analyse plus approfondie de ce matériau sera ultérieurement entreprise.

Dans les quelques minutes que nous allons passer ensemble, nous souhaiterions vous faire déjà connaître quelques-uns des principaux résultats de ces consultations et certaines des premières conclusions que l'on peut en tirer. Avant cela, si vous le voulez bien, nous souhaitons vous présenter un court métrage qui explique la méthodologie qui a été suivie afin que vous puissiez mieux apprécier et comprendre les résultats des enquêtes.

J'ajouterai enfin, pour en terminer avec cette introduction, que nous n'aurons pas l'occasion, ici et maintenant, d'ouvrir une discussion sur ces enquêtes, mais qu'un atelier sur le sujet suivra cette réunion, à 17 heures ce soir. Ceux d'entre vous qui le souhaitent pourront y rencontrer les collaborateurs du CICR les plus impliqués dans l'enquête et M. Stanley Greenberg, le président de l'institut sollicité pour mener l'enquête et analyser ses résultats. Permettez-moi, en mentionnant ces personnes, de leur adresser mes plus chaleureux remerciements, ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à cet exercice. Nouveau pour nous, complexe et délicat, il a en effet nécessité, de la part de tous ceux qui y ont contribué, un engagement et un dévouement de tous les instants.

(Projection de la vidéo : Colombie — Première consultation pour la campagne « Les Voix de la guerre »)

J'essaierai maintenant de vous présenter quelques-uns des résultats les plus marquants de cette consultation. Même s'ils sont donnés sous forme de statistiques, ce n'est pas tant les pourcentages précis des réponses à telle ou telle question qui nous préoccupent mais les véritables problèmes que l'on doit chercher à déceler derrière les réponses, sur le plan local ou régional, comme sur le plan universel. Ce sont ces problèmes que nous devons chercher à résoudre tous ensemble, dans un esprit constructif et sans entrer dans des polémiques stériles : au fond, l'intérêt n'est pas tant de savoir qui a fait plus ou moins bien, mais comment faire mieux.

La première constatation qui saute aux yeux en examinant les résultats de la consultation est le poids de la guerre sur l'ensemble des populations, le terrible tribut payé par les civils à la guerre : torture, pillage, viol, déplacements forcés, mais aussi atteintes indirectes, telles que les drames de la séparation, les exigences contradictoires imposées par les combattants des deux camps, la dislocation des moyens de communication, les dangers des mines et les difficultés rencontrées pour subvenir aux besoins les plus essentiels — un problème qui est exacerbé par le fait que nombre de femmes doivent s'occuper seules de familles entières. Et même pour les combattants eux-mêmes, comme beaucoup l'ont dit, la plus grande cruauté de la guerre est moins ce qui leur arrive dans la zone de combat que les malheurs qui, en leur absence, frappent leur famille chez elle, dans leur village ; c'est l'angoisse permanente qui les étirent à ce sujet.

La guerre elle-même est haïssable, ne l'oublions jamais, même quand on cherche à en atténuer les horreurs.

La première statistique que je souhaite vous présenter est parlante à cet égard. Parmi deux termes que les personnes interrogées pouvaient sélectionner, les quatre qui ont été retenus en priorité pour qualifier au mieux les guerres par ceux qui les ont vécues sont : « horreur », « haine », « bouleversement », « humiliation ».

Frappante aussi est la deuxième statistique que je souhaite vous présenter. Elle nous démontre que la guerre touche presque chacun, directement, de plus en plus souvent, ou indirectement.

Près de la moitié des personnes interrogées a vu la guerre s'étendre où elle vivait. Plus de 40 % ont perdu contact avec un parent proche. Un tiers a été forcé de quitter sa maison.

Près d'un tiers a déploré la mort d'un membre de sa famille, et 12 % disent avoir été torturées.

Et ce n'était qu'un début.

Un quart a eu sa maison pillée. Pour un peu moins du quart, c'est sa réserve de nourriture qui a été volée. Un très grand nombre a également connu des personnes qui ont été violées ou agressées sexuellement. Un nombre non négligeable a été emprisonné ou pris en otage.

L'horreur de la guerre se déroule devant nous à travers ces chiffres accablants.

L'humiliation de ceux qui ont dû quitter famille, emploi, maison, chassés de villages en villages, perdant tout repère est aussi frappante, comme le démontre cette terrible citation d'une victime au Liban : « Les combats étaient à ma porte. J'étais presque mort et j'ai dû ramper pour échapper au combat. C'était une souffrance indicible. Horrible. Je n'avais plus d'âme dans mon corps. »

Ou celle-ci d'une femme en Colombie : « Cela a complètement ruiné nos vies. Nous avons perdu le sommeil, notre désir de travailler ».

Ce que j'aimerais souligner ensuite, c'est que malgré ces immenses souffrances, malgré les horreurs dont elles ont été les victimes ou les témoins, les populations des pays en guerre, dans leur grande majorité, restent profondément convaincues que la guerre doit avoir des limites. Ce principe n'a pas été submergé par les atrocités ; il n'est pas perçu comme une idée abstraite pour conclaves de juristes. Au contraire, plus les conflits sont intenses, plus forte est l'affirmation de l'existence d'une norme, la conscience qu'on n'a pas le droit de faire du mal aux civils. Que ce soit au Salvador où une femme ancienne combattante nous dit que la population n'aurait pas dû être maltraitée comme elle l'a été « car son seul crime était de vivre dans des régions proches de celles où les guérilleros se réfugiaient » ; en Géorgie où une personne qui avait été prise en otage nous dit : « Ils n'ont pas le droit de tuer des innocents. Ils devraient imaginer que quelqu'un pourrait traiter leur propre mère de la même manière » ; en Bosnie-Herzégovine où une personne déplacée s'exclame : « Ils ne devraient pas torturer ou terroriser des civils. Les civils ne sont coupables de rien. » On retrouve ce même discours partout. Le sentiment de ce qui est juste et faux, de ces limites qui existent quelque part, reste donc profondément ancré dans toutes les régions du monde et c'est certainement un des éléments positifs qu'il faut retenir de cette enquête.

On a alors essayé d'aller un pas plus loin et de demander aux personnes interrogées sur quelle base elles pouvaient affirmer qu'une action était interdite.

Chacun pouvant donner deux réponses parmi ce qui lui semblait prioritaire. Quatre raisons ont été de loin le plus souvent données : le fait que c'était contre la dignité humaine, contre sa religion, contre la loi, et contre son propre code des valeurs (c'est-à-dire que cette interdiction faisait partie des actes que la personne se défendait elle-même d'accomplir indépendamment de contraintes externes, qu'elles soient religieuses ou légales).

Toujours dans la même direction, nous avons cherché à obtenir une qualification plus précise des limites qui devaient être respectées à l'égard des civils.

Il est impressionnant de constater que pour une grosse majorité des personnes interrogées (environ 2/3), le principe de ne pas attaquer les civils est considéré comme absolu et que seule une très petite minorité (3 %) pense que les combattants n'ont aucune contrainte à cet égard. Près d'un tiers des réponses reflète une obligation du droit international humanitaire, celle d'éviter autant que possible des dommages incidents, qui se combinent par ailleurs, en droit humanitaire, avec le principe de la proportionnalité.

Cette clarté quant à l'existence de normes s'accompagne néanmoins d'une conscience très précise de l'affaiblissement de la distinction entre combattants et non combattants, notamment quand des sociétés entières sont plongées dans la guerre. Dans ces cas, très souvent, les civils sont amenés à prendre parti pour un camp et cette implication morale n'est pas sans lien avec la confusion croissante entre ceux qui sont des combattants et ceux qui ne le sont pas.

L'enquête démontre qu'il y a souvent une correspondance entre le fait de prendre parti et celui de vivre dans une zone de conflit. Mais cela n'est pas toujours le cas. Cette correspondance est très bien établie dans la moyenne, mais pas, par exemple, dans le conflit au Salvador ou au Cambodge où, bien qu'elle vive dans une zone d'insécurité, une grande partie de la population n'a pas voulu prendre parti. D'autres facteurs, tels que probablement la durée du conflit, entrent donc aussi en ligne de compte, et il sera intéressant de les analyser de manière plus approfondie.

Dans certains conflits, comme le conflit israélo-palestinien, l'implication morale semble être quasi totale, et c'est bien la perception qu'en ont la plupart des personnes interrogées, pour leur propre camp comme pour celui de l'autre partie.

Dans d'autres, le sentiment d'une guerre totale s'est développé, comme dans le conflit de Bosnie-Herzégovine, où certains sont allés jusqu'à voir dans l'objectif du conflit la destruction de leur histoire, de leur mémoire, de leur culture tout entière.

En ce sens, l'enquête démontre aussi à quel point il est parfois difficile pour les populations de rester à l'écart des conflits, qu'elles le veulent ou non. Cela crée évidemment beaucoup d'amertume.

« Pourquoi ne se battent-ils pas entre eux et ne laissent-ils pas en paix ceux qui n'ont rien à faire avec leur combat » s'interroge, comme des milliers d'autres, cette femme de Colombie.

Cette requête est malheureusement rarement suivie et bien souvent les combattants ont utilisé les populations comme une sorte de bouclier, créant un sentiment d'insécurité permanent, comme l'a dit cet autre témoin : « La mort était tout autour de nous. C'était la pire des choses. La vie humaine n'était plus rien. Chaque matin il y avait des cadavres d'hommes, de femmes, d'enfants ».

Bref, d'une manière générale, on constate chez les populations interrogées une forte conscience de l'existence de normes, mais aussi de la difficulté de les faire appliquer et, notamment, de faire respecter la distinction essentielle entre civils et militaires.

Allant plus loin, nous avons alors demandé aux personnes interrogées d'expliquer le pourquoi de ce fossé entre la norme et son respect.

Les deux raisons principales qui sont données sont très similaires : la guerre enlève toute autre contrainte que celle de la gagner à tout prix, et l'on se moque des lois. L'impression est donc que le droit humanitaire est méconnu ou méprisé. L'autre raison, citée presque aussi souvent, est la haine de l'autre, qui traduit bien la tendance croissante à diaboliser l'autre partie, souvent sur des bases raciales ou ethniques. Une telle attitude conduit à n'épargner personne, à même s'en prendre à des enfants.

L'obéissance aux ordres a été, elle aussi, fréquemment mentionnée. Cela démontre que, bien souvent, les exactions ne sont pas perçues comme des accidents mais comme une politique délibérée. Les excès dus à l'alcool et à la drogue sont souvent mentionnés, nous rappelant là aussi une autre réalité des guerres. Enfin, la jeunesse des combattants a été relevée comme un facteur important de ce fossé entre la norme et son application.

Cela nous amène à nous arrêter un peu plus sur le problème des enfants.

Comme l'ont clairement exprimé nombre des personnes interrogées, le recrutement et la participation d'enfants dans la guerre est dramatique. Et cela pour deux raisons : pour la trace indélébile, souvent irrémédiable qu'elle laisse chez eux, tout d'abord, mais aussi parce que le manque de maturité pousse les enfants à commettre des actes inconsidérés. Comme une personne interrogée en Somalie l'a relevé : « Le seul langage qu'ils ont appris est celui du sang. » Un enseignant d'Afghanistan a parlé, lui, de « culture Kalashnikov » en évoquant une école où 45 des 55 élèves à qui on avait demandé de faire le dessin de son choix avaient représenté un fusil, un tank ou une autre arme. Victimes, ces enfants sont aussi d'autant plus dangereux que comme, l'a relevé un militaire somalien, « sans conscience aucune de la douleur des blessures, ces enfants tendent à tirer sans raison et sans retenue ».

Il est dès lors frappant à cet égard, mais guère surprenant, de voir à quel point les personnes interrogées fixent tard, par rapport au droit existant et au débat très vif qui s'est déroulé et continue de se dérouler entre les États, l'âge auquel elles estiment qu'une personne atteint une maturité suffisante pour devenir un combattant.

La question de l'emprisonnement a bien sûr aussi été évoquée. Dans les conflits qui se prolongent, une partie plus ou moins importante de la population a connu l'emprisonnement ou a vécu dans des territoires sous contrôle de la partie adverse.

Ce qui est particulièrement frappant pour les personnes emprisonnées, c'est que la très grande majorité d'entre elles (quatre sur cinq) affirme qu'elle a été maltraitée. Si ce mot reste relativement flou, on doit relever que près de la moitié des personnes interrogées ont même précisé qu'elles avaient été blessées physiquement. Un peu plus d'un quart seulement, en revanche, a eu accès à une organisation indépendante. Pourtant, là aussi, la conscience de l'existence d'une norme pour le traitement des personnes détenues est bien ancrée.

La question a même été posée au sujet des combattants capturés et il apparaît qu'une grande majorité des personnes interrogées est consciente de l'obligation de permettre la visite de prisonniers par une organisation indépendante et d'autoriser le contact avec les proches. Une grosse minorité — près du tiers des personnes interrogées — pense néanmoins qu'un combattant capturé peut être licitement torturé pour obtenir des informations. Ce chiffre est inquiétant. Il est d'ailleurs plus élevé dans certains pays que dans d'autres, et reflète probablement des pratiques si courantes qu'une partie des populations concernées perd la conscience qu'elles sont illicites.

Dans un autre domaine, celui des moyens et méthodes de guerre, l'on constate également une conscience claire du fait que certains moyens, et en particulier certaines armes, sont interdits. On relève un très fort consensus en ce qui concerne les armes de destruction massive, une forte majorité considérant que l'emploi des mines antipersonnel (trois personnes sur quatre) doit être interdit.

Le développement d'instruments internationaux dans ce domaine, la sensibilisation de l'ensemble de la communauté internationale à travers des campagnes médiatiques ont probablement contribué à développer cette prise de conscience.

Si l'on entre plus à fond dans les enquêtes, on constate cependant une sensibilité différente en fonction de la situation dans le pays. Très fort dans certaines zones de conflit, comme l'Afghanistan ou le Cambodge, qui sont infestés de mines, le sentiment de l'illicéité des mines l'est moins dans d'autres, comme en Israël et dans les territoires occupés, ou en Géorgie (y compris l'Abkhazie), ou en Bosnie-

Herzégovine, dans lesquels, malgré une majorité de condamnations, une forte minorité des personnes interrogées y voit, comme l'une d'entre elles l'a exprimé : « un moyen d'empêcher l'ennemi de pénétrer sur son territoire ».

Relevons aussi, en passant, que plus de 80 % des personnes interrogées ont conscience du caractère illicite des attaques contre des monuments religieux ou culturels, ou des sites historiques.

Permettez-moi maintenant de m'arrêter sur un autre domaine, celui de la répression, de la punition.

Nous savons tous qu'une loi qui ne prévoit pas de sanctions ne peut pas avoir grande efficacité. Or, ces dernières années, cet aspect de la mise en œuvre du droit international humanitaire s'est passablement développé. Une grande majorité des personnes interrogées estime que les personnes ayant violé les normes humanitaires pendant la guerre doivent être punies.

La question posée était celle-ci : les règles sont-elles si importantes que la personne qui les viole pendant la guerre doit être punie ? Même si beaucoup hésitent encore à répondre, une majorité claire a pris conscience des normes concernant la répression. Cette majorité est d'ailleurs diversifiée selon les pays et les situations, allant jusqu'à 82 % en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, plus des trois quarts de ceux qui pensent qu'une norme existe estiment aussi que les criminels de guerre doivent être jugés même après la fin du conflit.

Ce sentiment très fort a été exprimé avec beaucoup de bon sens, comme le démontrent ces quelques citations de personnes interrogées en Colombie :

« Ne pas punir les criminels de guerre donne un sentiment d'impunité aux générations futures. »

« Si les individus qui commettent des atrocités ne sont pas jugés et punis, ils restent libres de continuer de commettre ces atrocités. »

Ou encore : « Si je fais quelque chose comme cela, je dois être jugé. Mais tous ceux qui commettent de tels actes doivent être jugés de la même manière. »

Enfin, il a été demandé à ceux qui croyaient à l'existence d'une norme de quel droit relevait cette norme. On constate qu'émerge là une conscience claire de l'existence de normes internationales, une conscience qui est plus forte dans certaines situations que dans d'autres. Les normes internationales sont en effet citées par près de trois quarts des Israéliens et des Palestiniens, alors que plus d'un quart des personnes interrogées en Somalie ou en Afghanistan met l'accent sur les principes religieux ; près d'un tiers des personnes interrogées en Géorgie (y compris l'Abkhazie) cite d'abord les valeurs personnelles, tandis que 40 % citent d'abord la loi nationale aux Philippines.

On peut aussi ressentir, à travers ces questions, que le travail entrepris ces dernières années pour développer la justice internationale et intégrer les normes internationales dans les lois nationales commence à porter ses fruits et doit être activement poursuivi.

Je ne voudrais pas conclure cette présentation sans vous parler d'un sujet que, je crois, certains d'entre vous connaissent un peu. En effet, l'on ne pouvait évidemment pas entreprendre une telle recherche sans poser quelques questions sur les emblèmes de la croix ou du croissant rouge. Sans entrer dans les détails, je dirai qu'une très grande majorité des personnes interrogées connaît la croix rouge ou le croissant rouge et que 7 % d'entre elles seulement disent ne pas savoir à quoi ils servent. À la question de savoir qui est protégé par les emblèmes, les réponses sont variées, mais vont toutes dans la bonne direction. Le plus grand nombre, près du quart, mentionne en premier lieu les blessés et malades ; viennent ensuite tous ceux qui ont besoin d'aide ; puis le

personnel médical, les prisonniers de guerre, tout le monde, les civils, les réfugiés, les « personnes affectées par la guerre », bref, des réponses qui toutes contiennent une part de vérité et démontrent à quel point est grande notre responsabilité de préserver la connotation positive et protectrice de ces symboles, en luttant contre les abus de leur usage.

Cette perception positive des emblèmes rejaillit aussi sur les institutions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À la question de savoir vers qui les personnes interrogées se tourneraient pour requérir de l'aide en cas d'attaques contre des zones civiles, de loin le plus grand nombre a cité notre Mouvement ou l'une de ses composantes. Aujourd'hui, bien sûr, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est plus seul sur le terrain des conflits et autres catastrophes. Il faut d'ailleurs s'en réjouir vu l'ampleur de la tâche. Voilà qui me permet de faire un clin d'œil fraternel à Médecins sans Frontières, qui a rejoint notre Mouvement dans le club des humanitaires lauréats du prix Nobel. Ils l'ont bien mérité.

Les attentes des populations interrogées à l'égard de notre Mouvement doivent renforcer notre sentiment de responsabilité et nous inciter encore plus à faire triompher le « pouvoir de l'humanité » si bien symbolisé hier soir par une multitude d'artistes.

Ce que je vous ai présenté, c'est l'écume du rapport qui vous sera distribué avant la fin de la Conférence. Le rapport n'est lui-même qu'une synthèse des rapports nationaux, qui ne sont eux-mêmes qu'un court résumé du matériel recueilli au cours de ces enquêtes. Ce matériel est donc d'une très grande richesse, et j'espère que ces quelques minutes passées à le présenter vous en auront convaincus. Il s'agira de l'analyser de manière beaucoup plus approfondie pour en tirer toutes les leçons.

Bien sûr, il y aura toujours des sceptiques pour se demander à quoi sert tout cela. Nous ne devons pas éluder une telle question et j'aimerais donner trois raisons, qui me paraissent très convaincantes, quant à l'utilité de ces enquêtes et de tout l'exercice.

La première n'est pas, en réalité, celle que nous avons en tête en lançant cette étude. Elle a été révélée par l'intérêt que l'exercice lui-même a suscité auprès des personnes interrogées. Presque toutes ont souhaité répondre. Cette occasion de réfléchir, avec nous et entre elles, a été extrêmement appréciée. Nous avons donné la parole aux populations de pays en guerre et elles l'ont prise avec une intensité que nous n'avions pas imaginée. Dans un monde toujours plus axé sur le rapport entre coût et efficacité, je vois là un message qui doit nous faire réfléchir. On ne peut pas simplement mesurer l'aide humanitaire en kilos de farine : le temps passé à parler, à écouter, est lui aussi essentiel. Si on pouvait en douter, ces enquêtes lèvent toute hésitation à cet égard.

La deuxième raison se fonde sur les indications que ces enquêtes donnent aux membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'à toute la communauté des organisations humanitaires. L'action humanitaire dans des situations si diverses est toujours plus complexe et périlleuse. La seule manière d'espérer la poursuivre et la développer est de mieux comprendre ces situations pour mieux agir et pour se faire mieux accepter. Nous devons comprendre tous les acteurs de ces situations, acteurs volontaires ou acteurs malgré eux, comprendre leurs motivations profondes. Leur attitude à l'égard des normes et de l'action humanitaires, qui peut aller de l'adhésion au mépris, en passant par l'indifférence et l'ignorance. Ces enquêtes sont un outil incomparable à cet effet, qui nous donnera des enseignements précieux sur la manière d'aborder l'action humanitaire et de faire comprendre le droit et les principes humanitaires.

Enfin, la troisième raison s'adresse à vous, États parties aux Conventions de Genève, à nous tous, communauté internationale. Nous qui allons, ensemble, parachever et adopter

un Plan d'action pour l'humanitaire. Les voix de ces populations écrasées par la guerre doivent nous faire sortir de nos schémas traditionnels, nous interpeller. Je puis vous assurer qu'elles seront présentes dans tous les débats que nous organiserons ces prochaines années sur les normes et l'action humanitaires. Le fait que la plupart des États sollicités aient accepté d'organiser les enquêtes et l'intérêt que celles-ci ont suscité chez eux, malgré les problèmes que peuvent parfois poser leurs résultats, sont à cet égard encourageants. Souhaitons donc que les messages que nous adressent ces populations contribuent à renforcer, tout au long de cette Conférence et, bien au-delà encore, dans la mise en œuvre du Plan d'action, l'esprit constructif qui a prévalu pendant la préparation de notre réunion.

Je ne voulais pas terminer cette présentation sans vous inviter à écouter la voix d'une victime. Choix bien difficile parmi tant de messages émouvants. Nous avons sélectionné un entretien qui n'a rien de très spectaculaire, mais qui, avec ce mélange d'amertume et de retenue, de simplicité et de grande dignité, traduit bien des caractéristiques frappantes et émouvantes... des voix de la guerre. Écoutons-la.

(Projection d'un extrait de la vidéo : Les voix de la guerre)

Que ces voix de la guerre résonnent dans nos têtes et emplissent nos cœurs tout au long de notre Conférence. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)*

Merci beaucoup, M. Sandoz, pour les explications que vous nous avez données au sujet de cette enquête des plus importantes. Je suis convaincu que votre exposé incitera de nombreuses personnes à assister à l'atelier qui doit se tenir sur la question à 17 h. Je dois des excuses aux non-anglophones car, pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de traduire les vidéos dans d'autres langues.

Conformément à l'annonce faite ce matin par l'Ambassadeur Kammer, j'ai maintenant l'honneur de donner la parole à S.E. Mme Tarja Halonen, ministre des Affaires étrangères de Finlande, qui va présenter à la Conférence un engagement au nom de l'Union européenne. Madame, vous avez la parole.

ENGAGEMENT PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FINLANDE

S.E. T. HALONEN (UE) *(original anglais)* :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'appui et la coopération sans réserve de l'Union européenne vous sont acquis tout au long de cette réunion.

Cette Conférence se déroule à un moment où le respect du droit international humanitaire et l'efficacité de la réaction internationale aux catastrophes entraînant des drames humanitaires donnent lieu à des préoccupations plus vives que jamais. Les conflits armés en Europe, dans les Balkans et dans le Caucase, ainsi que dans d'autres parties du monde comme la région des Grands Lacs, l'Angola, la Sierra Leone et le Timor oriental, ont donné lieu à des violations fréquentes et flagrantes du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme.

Ces conflits ont montré que même les principes fondamentaux de l'humanité ne sont pas respectés. Des civils — y compris des femmes et des enfants — sont de plus en plus souvent délibérément pris pour cible ou utilisés comme instruments de guerre. Le non-respect, par les belligérants,

des obligations contraignantes du droit international est devenu la norme dans les conflits d'aujourd'hui.

L'Union européenne est alarmée par la gravité de la situation et déplore les violations persistantes du droit international humanitaire. A cet égard, l'Union a accueilli avec satisfaction le rapport récent du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la protection des civils dans les conflits armés. Un grand nombre des recommandations pertinentes du secrétaire général exigent d'être étudiées au plus vite; elles constituent une base favorable pour la poursuite de l'engagement actif du Conseil de sécurité en la matière. La communauté internationale doit de toute urgence chercher des moyens de faire cesser ces pratiques et de rétablir le respect du droit international humanitaire.

L'Union européenne salue, dans ce contexte, l'occasion donnée aux participants à cette Conférence de prendre des engagements humanitaires. L'Union souscrit un engagement concernant les armes portatives et les armes légères, ainsi que les mines antipersonnel.

L'accumulation et la diffusion excessives et non régulées d'armes portatives et d'armes légères dans les zones de tension ou de conflit est une cause de grave préoccupation. Ce phénomène exacerbe les conflits, il étend la violence aux populations civiles, il fait obstacle aux efforts de reconstruction après les conflits et il limite les perspectives de développement durable. L'Union européenne est résolue à combattre ce problème. Nous nous emploierons à trouver des réponses efficaces en appliquant une démarche globale, combinant mesures de prévention et de réaction. Nous allons nous atteler à la préparation d'un plan d'action énergétique lors de la Conférence des Nations Unies sur les armes portatives qui se déroulera en 2001. Nous invitons vivement les autres États à joindre leurs efforts aux nôtres dans ce domaine.

L'Union européenne demeure gravement préoccupée par la détresse que provoquent les mines antipersonnel. L'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a été un grand pas vers le règlement du problème des mines. L'Union européenne insiste sur l'importance d'une mise en œuvre complète et rapide de la Convention. En tant que principal donateur pour le financement des mesures de lutte contre les mines, nous prenons l'engagement d'assumer notre part des efforts consacrés à l'élimination de ce problème. Nous nous engageons à maintenir la contribution de l'Union aux mesures humanitaires contre les mines au niveau élevé d'aujourd'hui. Nous devons tous — donateurs, pays touchés et société civile tout entière — unir nos efforts pour mettre un terme au fléau des mines antipersonnel. Nous appelons tous les États à se joindre aux efforts qui visent l'élimination totale des mines antipersonnel dans le monde entier.

Je voudrais aborder brièvement quelques autres dossiers particulièrement importants pour nos débats pendant cette Conférence.

La nature interne des conflits ainsi que la participation aux hostilités de forces irrégulières ont contribué à la brutalité des conflits et aux infractions et violations graves du droit international humanitaire.

Les droits de l'homme sont universels. Ils ne dépendent pas de la nature ni de l'emplacement des forces des parties au conflit. Le principe fondamental de la distinction entre personnel et biens selon qu'ils sont de caractère civil ou militaire doit être respecté. L'Union européenne prie instamment les États et les entités non étatiques qui sont parties à des conflits armés de respecter le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme.

La responsabilité de la prévention et de la répression des violations du droit international humanitaire incombe au premier chef aux États. Le fait de savoir que les crimes de

guerre ne demeureront pas impunis exerce sans aucun doute un effet dissuasif. La coopération et l'assistance mutuelle entre États sont cruciales pour que de telles violations fassent l'objet d'une répression efficace.

La culture de l'impunité ne saurait être tolérée. Lorsque les systèmes nationaux ne sont pas suffisamment stricts, la communauté internationale a la responsabilité en dernier recours de veiller à ce que justice soit rendue. La création de tribunaux pénaux compétents pour traiter des violations du droit international humanitaire a permis de faire un pas en avant, mais à elle seule cette mesure demeure insuffisante. Il est indispensable que tous les États coopèrent avec les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, afin que ces institutions puissent s'acquitter de leur tâche avec efficacité.

Le Statut de la Cour pénale internationale jette les bases d'une lutte mondiale contre l'impunité pour les crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale.

L'Union européenne se félicite de l'augmentation régulière du nombre de signataires du Statut de Rome, ainsi que des premières ratifications intervenues. Nous demeurons déterminés à tout faire pour que le Statut de Rome entre en vigueur dans les meilleurs délais, et pour que la Cour pénale internationale voie le jour en tant qu'institution efficace et crédible. Nous prions instamment tous les États de faire de la signature et de la ratification du Statut une question prioritaire.

L'ignorance est un obstacle à la mise en œuvre du droit international humanitaire. La connaissance est une condition de base pour son respect. L'information sur les principes fondamentaux du droit humanitaire est souvent inexistante ou fort limitée. Tous les États parties aux Conventions de Genève ont l'obligation d'enseigner le droit humanitaire à leurs forces armées. L'Union appelle toutes les parties à améliorer l'enseignement et la diffusion du droit humanitaire applicable, y compris parmi les forces de maintien de la paix.

La possibilité pour l'aide humanitaire d'accéder dans des conditions de sécurité à toutes les victimes des conflits armés est une condition préalable de toute action humanitaire. Le refus d'accorder l'accès aux civils qui ont besoin d'assistance humanitaire est souvent utilisé comme un moyen de guerre. L'Union européenne condamne ce type de procédé, au même titre que les attaques toujours plus nombreuses contre les agents humanitaires, y compris ceux de la Croix-Rouge et des Nations Unies. L'Union européenne a été scandalisée par l'attaque dont ont fait l'objet des collaborateurs de la Croix-Rouge en Tchétchénie voici quelques jours à peine. À cet égard, il convient d'étudier attentivement la possibilité d'élargir le champ d'application de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, pour qu'elle couvre notamment le personnel recruté localement.

Je me suis rendue moi-même, samedi dernier, dans des camps de réfugiés en Ingouchie, à 15 km de la frontière tchétchène, zone officiellement interdite d'accès. Je suis profondément préoccupée par le fait que l'assistance humanitaire ne puisse pas encore atteindre toutes les personnes qui en ont besoin. J'espère sincèrement que ma visite, ainsi que celle d'une équipe de l'ONU plus tard cette semaine, permettra l'acheminement immédiat d'une assistance humanitaire internationale à cette région.

Les catastrophes récentes d'une très grande ampleur, avec leurs graves conséquences humanitaires, ont montré une fois de plus que la réaction nationale, à elle seule, était insuffisante. L'assistance et la coopération internationales sont indispensables. Des progrès ont été réalisés en matière de réaction aux catastrophes depuis la création du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires

(OCHA), mais une volonté politique plus marquée et une coopération renforcée sont indispensables.

L'Union européenne est depuis longtemps un partenaire actif des organisations humanitaires et d'autres organismes internationaux qui jouent un rôle directeur dans les zones de crise. Nous devons encore améliorer nos propres activités ainsi que notre interaction avec les organisations de terrain. Le Conseil européen a confirmé, à Cologne, son intention d'améliorer les instruments de réaction, non militaires aux crises dont disposent l'Union et les États membres. La présidence finlandaise s'est activement attelée à cette tâche, et nous espérons être en mesure, lors du sommet d'Helsinki, de présenter quelques idées concrètes dans ce domaine.

Les dirigeants politiques devraient faire preuve de la clairvoyance nécessaire pour fixer et maintenir des critères élevés de respect du droit international humanitaire et en assumer la responsabilité. La communauté internationale doit redoubler encore d'efficacité face aux conséquences humanitaires des catastrophes et aux violations massives des droits de l'homme. Nous devons, de toute urgence, trouver des moyens efficaces de relever les défis du XXI^e siècle.

Tel est bien l'objet de cette Conférence.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Je vous remercie, Excellence, de votre soutien et de cet engagement généreux, que d'autres pays sont invités à soutenir. J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à la princesse royale Sirindhorn de Thaïlande, vice-présidente de la Croix-Rouge thaïlandaise.

ENGAGEMENT PRÉSENTÉ PAR LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA CROIX-ROUGE THAÏLANDAISE S.A.R. LA PRINCESSE MAHA CHAKRI SIRINDHORN (Croix-Rouge thaïlandaise) (*original anglais*) :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'être invitée à présenter l'engagement de la Croix-Rouge thaïlandaise devant la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Toujours animée de la même foi dans les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, consciente des mutations rapides et des nouveaux défis d'une ampleur sans précédent qui attendent les peuples du monde à l'aube du nouveau millénaire, réaffirmant sa confiance dans le pouvoir de l'humanité comme unique force agissante capable d'apporter une réponse humanitaire aux besoins des défavorisés et des plus vulnérables, déterminée à traduire ses espoirs et sa bonne volonté en actes et en engagements humanitaires, la Croix-Rouge thaïlandaise s'engage par la présente sur les points suivants :

- promouvoir davantage ses activités en matière de droit international humanitaire en coordination avec des experts d'universités et d'autres organismes dans toute la Thaïlande, en diffusant des informations à leur sujet dans les établissements d'enseignement et auprès de la population civile et des forces armées;
- encourager le gouvernement thaïlandais à redoubler ses efforts pour adhérer au Protocole additionnel I de 1977;
- mettre en place un centre d'intervention en cas de catastrophe, géré par elle, en coordination avec des organismes apparentés, afin d'établir des normes d'excellence pour la préparation aux catastrophes et de répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées qui fuient les conflits armés;
- ouvrir six nouveaux centres régionaux de transfusion sanguine d'ici 2003, ce qui permettra d'atteindre un

niveau élevé de qualité et de sécurité pour l'ensemble du pays et d'assurer un approvisionnement suffisant en sang;

- renforcer ses centres de soins communautaires afin de fournir des soins de santé primaires à base communautaire qui soient efficaces et d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables, parmi lesquelles figurent les enfants défavorisés et les personnes âgées;
- renforcer sa capacité et celle de son centre de recherche et développer son œuvre de pionnier, non seulement en Thaïlande mais aussi par delà ses frontières, dans la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA;
- lancer un programme au niveau local faisant intervenir la Croix-Rouge de la jeunesse, pour faire face aux principales menaces qui pèsent sur les jeunes d'aujourd'hui, en particulier dans les domaines de la santé génésique et de la toxicomanie.

Voilà les engagements que nous prenons avec l'intime conviction que le pouvoir de l'humanité s'imposera au cours du troisième millénaire. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)* :

Merci, votre Altesse, pour ces engagements qui devraient déjà s'appliquer à toutes les Sociétés nationales du tiers monde. Merci princesse Sirindhorn.

Avant de clore cette première séance plénière, je cède la parole à l'Ambassadeur Kammer, notre secrétaire général, qui va faire quelques annonces d'ordre administratif.

Amb. J.-F. KAMMER (Secrétaire général de la Conférence) *(original français)* :

Merci, M. le président. Je voudrais annoncer que le Comité de rédaction tiendra sa séance d'ouverture dans la salle 3 à 17 heures cet après-midi. Demain, il se réunira dans la salle 3 à 9 heures, tandis que la Commission plénière se réunira ici même à 9 heures également. J'ai en outre le plaisir de communiquer à la Conférence que trois ateliers auront lieu aujourd'hui, tous à 17 heures. Le premier, « Volontariat 2000 — un défi pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour renforcer la société civile » est organisé par la Croix-Rouge croate, la Croix-Rouge finlandaise, la Fédération internationale, le Croissant-Rouge soudanais et

la Croix-Rouge suisse. Le deuxième, « Les voix de la guerre : résultats de la consultation mondiale », organisé par le CICR, se tiendra dans le bâtiment de l'UIT, salle B2. Et le troisième, « Veuvage et conflit armé : défis et stratégies », organisé par la Croix-Rouge australienne et le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge suédoise, se déroulera dans le bâtiment de l'AELE, salle 8.

Enfin, à la demande de nos techniciens, je voudrais vous demander d'avoir la gentillesse d'utiliser le moins possible vos téléphones mobiles dans cette salle. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)* :

Merci Monsieur l'ambassadeur. Nous sommes maintenant arrivés au bout de la première séance plénière que je déclare close. Je vous remercie.

(Fin de la première séance plénière)

(Applaudissements)

ATELIERS

17 h 00

Volontariat 2000 — un défi pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour renforcer la société civile

Organisateurs :

Croix-Rouge croate, Croix-Rouge finlandaise, Fédération internationale, Croissant-Rouge soudanais, Croix-Rouge suisse

Les voix de la guerre : résultats de la consultation mondiale

Organisateur :

CICR

Veuvage et conflit armé : défis et stratégies

Organisateurs :

Croix-Rouge australienne et CICR, en coopération avec la Croix-Rouge suédoise

COMITÉ DE RÉDACTION

17 h 00 Séance d'ouverture

3.5 PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

2 novembre 1999

9 h 00

SOMMAIRE : Rapport sur la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire — Rapport sur le centenaire de la Première Conférence internationale sur la paix — Débat sur le projet de Plan d'action, thème I : « La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire » — Comité de rédaction — Ateliers.

Le débat s'est déroulé conformément à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, qui stipule :

« Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. »

DÉBAT SUR LE THÈME I DU PROJET DE PLAN D'ACTION

« La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire »

Président :

S. E. M. Boris Shikmuradov, ministre des Affaires étrangères du Turkménistan

Coprésidents :

S. E. M. Christopher Lamb, ambassadeur d'Australie auprès de la République fédérale de Yougoslavie

M. Teófilo Siman, président de la Croix-Rouge salvadorienne

Rapporteur :

M. Tom Buruku, président de la Croix-Rouge ougandaise.

LISTE DES INTERVENANTS

Pr Lucius Caflisch (président de la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire)

Rapport sur la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire

S. E. M. Vasily Sidorov

Rapport sur le centenaire de la première Conférence internationale sur la paix

Débat sur le projet de Plan d'action, thème I :

« La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire »

Membres de la Conférence

Gouvernements

Algérie
Bangladesh
Belgique
Canada
Colombie
Cuba
Égypte
Espagne
États-Unis d'Amérique
France
Géorgie
Grèce
Irak

Islande
Italie
Koweït
Norvège
Ouganda
République arabe syrienne
République dominicaine
Royaume-Uni
Saint-Siège
Suède
Suisse
Ukraine

Sociétés nationales

Croissant-Rouge du Pakistan
Croissant-Rouge libyen
Croissant-Rouge soudanais
Croix-Rouge allemande
Croix-Rouge américaine
Croix-Rouge de Belgique
Croix-Rouge de la Jamaïque
Croix-Rouge de Norvège

Croix-Rouge du Kenya
Croix-Rouge du Viet Nam
Croix-Rouge espagnole
Croix-Rouge finlandaise
Croix-Rouge nationale du Liberia
Croix-Rouge néerlandaise
Croix-Rouge philippine
Croix-Rouge polonaise

Croix-Rouge suédoise
La Société canadienne de la Croix-Rouge
Société de la Croix-Rouge de Bélarus

Société du Croissant-Rouge iranien
Société du Croissant-Rouge turc

- Comité international de la Croix-Rouge
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Observateurs

Commission internationale d'établissement des faits
Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire

Palestine

COMITÉ DE RÉDACTION

9 h 00

ATELIERS

17 h 00

Travailler en partenariat : appui des gouvernements au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Organisateurs : Gouvernement britannique et Croix-Rouge britannique

La prolifération des armes portatives : un défi humanitaire

Organisateurs : Gouvernement malien, gouvernement norvégien, Croix-Rouge malienne et Croix-Rouge norvégienne

3.6 DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

3 novembre 1999
9 h 00

SOMMAIRE : Débat sur le projet de Plan d'action, thème II : « L'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes » — Comité de rédaction : révision du projet de Plan d'action, avec accent sur le thème I — Ateliers.

Le débat s'est déroulé conformément à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, qui stipule :

« Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. »

DÉBAT SUR LE THÈME II DU PROJET DE PLAN D'ACTION

« L'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes »

Président :

S. E. M. Christopher Lamb, ambassadeur d'Australie auprès de la République fédérale de Yougoslavie

Coprésidents :

S. E. M. Boris Shikmuradov, ministre des Affaires étrangères du Turkménistan

M. Teófilo Siman, président de la Croix-Rouge salvadorienne

Rapporteur :

Dr Tahar Cheniti, secrétaire général du Croissant-Rouge tunisien

LISTE DES INTERVENANTS

Membres de la Conférence

Gouvernements

Allemagne
Argentine
Australie
Biélorus
Brésil
Congo (République démocratique du)
Costa Rica
Croatie
Danemark
Djibouti
Gabon
Honduras
Hongrie
Iran (République islamique d')

Japon
Malte
Mexique
Mongolie
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Philippines
Pologne
République de Corée
République tchèque
Russie (Fédération de)
Rwanda
Slovaquie
Turquie

Sociétés nationales

Croissant-Rouge algérien
Croissant-Rouge tunisien
Croix-Rouge albanaise
Croix-Rouge britannique
Croix-Rouge Burkinabè
Croix-Rouge camerounaise
Croix-Rouge chinoise
Croix-Rouge costaricienne
Croix-Rouge de Côte d'Ivoire
Croix-Rouge de Fidji
Croix-Rouge de Guinée équatoriale
Croix-Rouge de Panama
Croix-Rouge de Roumanie

Croix-Rouge de Sri Lanka
Croix-Rouge du Lesotho
Croix-Rouge du Népal
Croix-Rouge hellénique
Croix-Rouge italienne
Croix-Rouge togolaise
Société de la Croix-Rouge de Belize
Société de la Croix-Rouge de Botswana
Société de la Croix-Rouge du Japon
Société de la Croix-Rouge de Malte
Société de la Croix-Rouge d'Ukraine
Société du Croissant-Rouge égyptien
Société du Croissant-Rouge d'Ouzbékistan

- Comité international de la Croix-Rouge
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Observateurs

Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire
Union interparlementaire

Ordre souverain de Malte

COMITÉ DE RÉDACTION

9 h 30

ATELIERS

17 h 00

Lutte contre le SIDA dans les pays en développement

Organisateur : Croix-Rouge Française

Faire respecter le droit international humanitaire — À la recherche de mécanismes appropriés

Organisateurs : Gouvernement suisse et Croix-Rouge allemande

Le projet SIRUS et les mécanismes de révision de la légalité des armes nouvelles

Organisateurs : Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge danoise et CICR

3.7 TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

4 novembre 1999
9 h 00

SOMMAIRE : Débat sur le projet de Plan d'action, thème III : « Stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables » — Comité de rédaction : révision du projet de Plan d'action, avec accent sur le thème II — Ateliers.

Le débat s'est déroulé conformément à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, qui stipule :

« Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. »

DÉBAT SUR LE THÈME III DU PROJET DE PLAN D'ACTION

« Stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables »

Président :

M. Teófilo Siman, président de la Croix-Rouge salvadorienne

Coprésidents :

S.E. M. Boris Shikmuradov, ministre des Affaires étrangères du Turkménistan

M. Christopher Lamb, ambassadeur d'Australie auprès de la République fédérale de Yougoslavie

Rapporteur :

Mme Anne Anderson, ambassadeur, représentante permanente de l'Irlande à Genève

LISTE DES INTERVENANTS

Membres de la Conférence

Gouvernements

Arabie saoudite
Afrique du Sud
Albanie
Angola
Autriche
Burundi
Burkina Faso
Cameroun
Chine
El Salvador
Équateur
Éthiopie
Ghana
Guatemala
Inde
Indonésie
Israël

Jordanie
Lettonie
Madagascar
Maroc
Mozambique
Népal
Nicaragua
Pakistan
Panama
Pérou
Portugal
Roumanie
Sénégal
Slovénie
Tunisie
Yémen
Grèce et Turquie (déclaration conjointe)

Sociétés nationales

Croissant-Rouge Arabe syrien
Croissant-Rouge de l'Irak
Croissant-Rouge marocain
Croix-Rouge australienne
Croix-Rouge béninoise
Croix-Rouge brésilienne
Croix-Rouge bulgare
Croix-Rouge cambodgienne
Croix-Rouge chilienne
Croix-Rouge cubaine
Croix-Rouge danoise
Croix-Rouge de Barbade

Croix-Rouge de Tanzanie
Croix-Rouge du Cap-Vert
Croix-Rouge du Ghana
Croix-Rouge Française
Croix-Rouge hongroise
Croix-Rouge indonésienne
Croix-Rouge islandaise
Croix-Rouge libanaise
Croix-Rouge de Namibie
Croix-Rouge du Nicaragua
Croix-Rouge nigérienne
Croix-Rouge paraguayenne

Croix-Rouge portugaise	Société de la Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée
Croix-Rouge suisse	Société de la Croix-Rouge russe
Croix-Rouge thaïlandaise	Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan
Croix-Rouge de Zambie	Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne

- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Observateurs

Coalition pour une Cour pénale internationale	Fonds des Nations Unies pour la population
Croissant-Rouge palestinien	Organisation météorologique mondiale
Programme des Nations Unies pour le développement	Fédération mondiale des anciens combattants
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	

COMITÉ DE RÉDACTION

9 h 00

ATELIERS

17 h 00

« Utilisation et développement des normes du projet Sphère »

Organisateurs : Croix-Rouge danoise et Fédération internationale

« Stratégies d'assistance aux enfants affectés par les conflits armés : passer de la bonne volonté aux actes »

Organisateurs : Gouvernement canadien, Croix-Rouge colombienne, Croix-Rouge de Sierra Leone et Société canadienne de la Croix-Rouge

3.8 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5 novembre 1999

9 h 00

SOMMAIRE : Premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — **Rapports de la Commission plénière**, thème I, « La protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire »; thème II « L'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes »; thème III « Stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie de personnes vulnérables » — Deuxième tour de scrutin pour l'élection — Comité de rédaction — Ateliers.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :
Vos Altesses royales, Excellences, chers amis,

Je suis très heureux de présider, ne serait-ce que brièvement, la deuxième séance plénière de notre Conférence. Cette séance débutera par l'élection des membres de la Commission permanente. Parallèlement, les trois rapporteurs de la Commission plénière présenteront leurs rapports respectifs. La présentation des rapports ne sera pas suivie d'un débat, mais des commentaires spécifiques pourront être soumis, comme d'habitude, au Comité de rédaction.

Permettez-moi de vous rappeler que chaque délégation a reçu de la Commission permanente une fiche d'information sur la procédure de vote. Les délégations seront appelées à voter par ordre alphabétique, suivant le tirage au sort, par groupes de 60 votants.

Étant donné que deux points de l'ordre du jour seront examinés simultanément, le scrutin se déroulera dans une autre salle. Quand votre tour viendra, vous devrez donc vous rendre dans la salle 15, au niveau D, c'est-à-dire à l'étage en dessous de celui où nous trouvons actuellement.

Comment cela a été indiqué lors de la séance plénière de lundi matin, les candidatures devaient être soumises 48 heures avant la présente séance. Vous avez maintenant reçu copie du curriculum vitae de chaque candidat. Permettez-moi de vous rappeler que la dernière phrase de l'article 21, paragraphe 1, du Règlement énonce que : « Lors de leur désignation, les qualités personnelles des candidats et le principe d'une répartition géographique équitable sont pris en compte ».

Les bulletins de vote qui vont vous être remis portent 15 noms. Je vais maintenant donner lecture des noms des candidats, selon l'ordre dans lequel ils ont été communiqués à mon bureau.

Professeur Amoussouvi Samuel Ahouangbevi (Croix-Rouge togolaise)

Dr Mohammed M. Al-Hadid (Croissant-Rouge jordanien)

Dr Abdul-Rahman Bin Abdul-Aziz Al-Suwailam (Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite)

Mme Monique Olga Basque (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire)

M. Lawrence S. Eagleburger (Croix-Rouge américaine)

M. William Aurélien Eteki-Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise)

Général Georges Harrouk (Croix-Rouge libanaise)

Dr Nenad Javornik (Croix-Rouge croate)

Dr Claude Jean-François (Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne)

M. Tadateru Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon)

Mme Christina Magnuson (Croix-Rouge suédoise)

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas (Croix-Rouge néerlandaise)

M. Richard Morgan (Croix-Rouge australienne)

Dr Mohlalefi Moteane (Croix-Rouge du Lesotho)

Dr Hugo Palazzi Moscoso (Croix-Rouge bolivienne)

La procédure de vote peut maintenant commencer.

Conformément à l'article 20, paragraphe 6, du Règlement, le président « désigne trois scrutateurs parmi les délégués des membres de la Conférence ». Je prie donc le Dr Fulvia Benavides Cotes, de la délégation de la Mission permanente de Colombie à Genève, M. Olaf Jantzen, de la délégation de la Croix-Rouge allemande, et M. Djemal Nebbache de la délégation du Croissant-Rouge algérien de bien vouloir accepter d'assumer cette tâche. Merci.

Les scrutateurs seront secondés par M. Jean-Louis Cayla du CICR et M. Jean-Claude Crêpy de la Fédération internationale.

En outre, l'article 21, paragraphe 3, établit que pour déterminer la majorité absolue requise au premier tour, un appel nominal des membres de la Conférence a lieu avant le commencement du vote. Et, bien sûr, Mme Camporini est spécialisée en la matière. Autrement dit, la majorité absolue est déterminée sur la base du nombre des délégations qui ont répondu à l'appel nominal.

Avant de céder la parole au secrétaire général, M. Kammer, j'ai le plaisir d'annoncer que le vice-président de la Conférence, l'ambassadeur Muheim de la Croix-Rouge suisse, a eu la gentillesse d'accepter de présider cette séance. Monsieur l'ambassadeur, vous avez la parole.

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français*) :

Merci beaucoup professeur Gabr. Je vous dirai seulement que je suis parfaitement conscient de l'honneur redoutable que vous me faites en me demandant de présider cette séance consacrée aux élections.

Mesdames et Messieurs,

On me dit que lors de la dernière Conférence, il y a quatre ans, la procédure de vote a duré plus de sept heures, et que vous êtes nombreux à vous en souvenir sans trop de plaisir. Aujourd'hui, cela devrait durer beaucoup moins longtemps, grâce au progrès de la technologie, mais pour autant bien sûr, que cette technologie tienne toutes ses promesses. Beaucoup dépendra aussi de vous-mêmes, de la rapidité et de la discipline dont vous ferez preuve dans cette procédure.

J'ajouterai qu'il ne pourra pas y avoir de pause-café ce matin, compte tenu de la manière dont la procédure de vote a été organisée, puisqu'il va falloir appeler des délégués de 60 pays à aller à la salle 15 pour déposer leurs votes.

Je voudrais maintenant donner la parole à notre secrétaire général, l'ambassadeur Kammer.

Amb. J.-F. KAMMER (secrétaire général de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci, M. le président.

En ce qui concerne la procédure d'élection, permettez-moi de vous rappeler que nous devons élire cinq membres issus de Sociétés nationales. Vous ne pouvez donc choisir que cinq noms sur chaque bulletin. Chaque nom ne peut bénéficier que d'un vote. Tout bulletin sur lequel plus de cinq noms auront

été cochés sera déclaré nul. Aucune délégation ne peut voter plus d'une fois pour le même candidat sur un seul bulletin.

Je souhaite insister sur l'importance de l'article 20, paragraphe 2, du Règlement, qui prévoit que le vote d'une délégation est exprimé par son chef ou par le délégué qu'il a désigné pour le remplacer.

Conformément aux informations reçues par chaque délégation dans la lettre de convocation du 30 avril 1999, je voudrais rappeler que les chefs de délégation doivent porter leur badge lorsqu'ils procèdent au vote. Ils doivent confier leur badge à la personne qui votera en leur nom s'ils ne participent pas eux-mêmes au vote, ce qui facilitera la tâche des scrutateurs qui doivent identifier les délégués lors de la procédure du vote.

Enfin, un détail technique : veuillez inscrire une croix dans les cases prévues à cet effet dans la partie gauche du bulletin, comme cela est indiqué sur l'écran.

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal en vue d'établir le quorum. Nous commencerons par les composantes du Mouvement, à savoir, les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale. Viendront ensuite les États parties aux Conventions de Genève. Avec votre permission, M. le président, je vais donner la parole à Mme Camporini, secrétaire général adjoint, pour la première partie de l'appel nominal, puis à M. Blondel, l'autre secrétaire général adjoint, pour la seconde partie. Je vous remercie.

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français*) :

Merci M. le secrétaire général. Je donne la parole à Mme Camporini.

Mme Y. CAMPORINI (secrétaire général adjoint de la Conférence) (*original français*) :

Merci, M. le président. Nous allons procéder à l'appel nominal des Sociétés nationales des pays suivants — et je demanderai aux délégués de bien vouloir indiquer leur présence en montrant leur carte. Je vous remercie.

(*Appel nominal de toutes les délégations du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir, dans l'ordre, les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale.*)

M. J.-L. BLONDEL (secrétaire général adjoint de la Conférence) (*original français*) :

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal des représentants des États parties aux Conventions de Genève, conformément à la liste qui a été établie par le dépositaire.

(*Appel nominal de tous les États parties aux Conventions de Genève.*)

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français*) :

L'appel nominal est maintenant terminé.

(La procédure de vote commence.)

Nous avons le résultat de l'appel nominal des composantes du Mouvement et des États parties aux Conventions de Genève. Sont représentés ici 161 composantes du Mouvement, c'est-à-dire les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération, ainsi que 134 gouvernements, ce qui fait un total de 295 délégations. Par conséquent, le quorum d'un tiers des Sociétés nationales et des États est atteint et la Conférence peut, selon l'article 14 du Règlement, délibérer valablement. Nous pouvons maintenant passer à la suite de l'ordre du jour.

RAPPORTS DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE

Nous allons examiner les trois rapports de la Commission plénière, qui nous seront présentés par les rapporteurs désignés. Je voudrais vous rappeler que tout commentaire relatif aux rapports devra être soumis au Comité de rédaction, qui se réunira aujourd'hui toute la journée.

Je donne la parole au rapporteur pour le thème I du projet de Plan d'action, M. Tom Buruku, président de la Croix-Rouge de l'Ouganda.

THÈME I : LA PROTECTION DES VICTIMES DES CONFLITS ARMÉS À TRAVERS LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

M. T. BURUKU (rapporteur de la Commission plénière pour le thème I) (*original anglais*) :

Merci, M. le président.

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis, Je voudrais vous remercier pour l'honneur que vous m'avez fait, ainsi qu'à ma Société nationale, la Croix-Rouge de l'Ouganda, en me nommant rapporteur. Je tiens aussi à exprimer toute ma reconnaissance à Mme Catherine Deman du CICR et M. Reidar Schanning de la Fédération, qui m'ont aidé dans ma tâche et ont largement contribué à l'élaboration de ce rapport.

Lors de la première réunion de la Commission plénière, nous avons examiné le rapport de la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire, les conclusions du centenaire de la première Conférence internationale sur la paix et le thème I du projet de Plan d'action, à savoir, « **la protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire** ».

Au total, 57 délégations ont pris la parole le premier jour. En outre, plusieurs délégations ont fait des commentaires sur ce thème les jours suivants, et les opinions qu'elles ont exprimées ont été prises en compte dans le rapport.

S.E. M. Boris Shikmuradov, ministre des Affaires étrangères du Turkménistan, a ouvert la première réunion de la Commission plénière en présentant les coprésidents et l'équipe des rapporteurs. Il a en outre rappelé aux participants les trois sujets à examiner.

Le professeur Lucius Caflish, président de la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire, a ensuite pris la parole pour présenter un résumé de ses conclusions. La réunion périodique, convoquée par la Suisse à Genève en janvier 1998, était appelée à examiner des problèmes d'ordre général, relatifs à la mise en œuvre du droit international humanitaire. Elle a rassemblé les représentants de 129 États et 29 observateurs. Le professeur Caflish a indiqué que le caractère informel de la réunion, qui n'a pas fait l'objet d'un rapport mais seulement de conclusions élaborées par le président, avait favorisé un débat ouvert et un échange de vues constructif.

Les sujets examinés ont été « le respect et la protection du personnel d'organisations humanitaires » et « les conflits armés liés à la désintégration des structures de l'État ». La réunion a mis en évidence divers problèmes et les remèdes que les États et les organisations humanitaires pourraient envisager. Elle a en outre recommandé, à titre de suivi, de tenir des réunions périodiques des États ainsi que des réunions régulières d'experts, qui seraient consacrées en particulier aux conflits régionaux.

L'ambassadeur Vasily Sidorov, représentant permanent de la Fédération de Russie à Genève, a ensuite présenté les conclusions du groupe d'experts sur les trois thèmes qui ont été examinés dans le cadre des célébrations organisées à La Haye et à Saint-Petersbourg en 1999 pour marquer le centenaire de la première Conférence internationale sur la paix.

L'une des questions clés touchait aux moyens de promouvoir la mise en œuvre du droit international humanitaire, plutôt que de se concentrer sur la codification de nouvelles règles. Une autre a été l'importance de prévenir les conflits et de contribuer à les résoudre avant que la situation ne se détériore. Enfin, l'accent a été mis sur l'importance du désarmement.

À l'issue de ces rapports, le président de la Commission plénière, a présenté le premier thème du projet de Plan d'action, à savoir, « la protection des victimes des conflits armés à travers le respect du droit international humanitaire ». Il a ensuite ouvert le débat en rappelant aux délégués qu'ils ne devaient pas s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Plusieurs délégations ont déploré les multiples violations du droit international humanitaire qui sont commises aujourd'hui, et ont cité de nombreux exemples, comme la purification ethnique, le fait que des civils sont délibérément pris pour cible ou massacrés, le viol, les déplacements forcés, la prise d'otages et le recrutement d'enfants en tant que combattants.

L'universalité des Conventions de Genève et l'importance de tous les traités de droit international humanitaire ont été unanimement reconnues. Certaines délégations ont estimé qu'il n'était pas utile d'adopter de nouvelles règles ou de nouveaux engagements, la plupart des problèmes découlant du non-respect ou de la non-application des règles en vigueur. Les violations du droit humanitaire prolongent et aggravent les conflits et ne devraient pas être tolérées. Une délégation a souligné que les violations continues et la non-application des règles remettaient en question la crédibilité de cette branche du droit.

Plusieurs délégations ont fait part de leur satisfaction quant à la nouvelle structure de la Conférence, qui encourage des actions concrètes et assure un suivi. Beaucoup ont insisté sur la nécessité urgente d'aider les victimes des conflits et de promouvoir et défendre activement les valeurs humanitaires. La plupart des délégations ont manifesté un soutien général pour le projet de Plan d'action et se sont félicitées de ce que la Conférence ait favorisé un dialogue et un partenariat accrus entre les États et les composantes du Mouvement.

PRÉVENIR LES CONFLITS ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PAIX

« Si nous voulons la paix, nous devons nous préparer à la paix »

Un nombre considérable de délégations a souligné que les conflits armés pouvaient être évités et qu'il était vital de s'attaquer à leurs causes profondes — souvent, la pauvreté — afin de les contenir ou de les désamorcer. Quoi qu'il en soit, tous les efforts doivent être faits pour régler pacifiquement les différends. Bon nombre de délégations ont indiqué qu'il fallait s'employer à assurer un développement plus durable et plus équilibré, à éliminer la pauvreté et à prêter assistance aux secteurs les plus vulnérables de la population, notamment dans les zones en proie à l'instabilité.

Une délégation gouvernementale a insisté sur le fait que le Conseil de sécurité des Nations Unies est le principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il devrait disposer des moyens nécessaires pour assumer pleinement ses responsabilités aux termes de la Charte des Nations Unies. Une autre délégation a lancé une mise en garde, soulignant que le problème du rétablissement de la paix devait lui aussi être abordé: les conflits ne devraient pas être « gelés » ou oubliés.

Plusieurs orateurs ont engagé le Mouvement à s'investir plus activement dans la prévention des conflits ethniques, raciaux, religieux et politiques et la promotion de la paix.

De nombreuses délégations ont également mis en relief l'importance de lutter contre la culture de la violence, qui est un problème partout dans le monde, et de susciter chez l'être humain le réflexe de dire « non » à la violence. Elles ont insisté sur la nécessité de promouvoir une culture de la paix, de l'entente, de la tolérance, de l'amitié et du dialogue entre les nations, les cultures et les civilisations et de sensibiliser les gens aux valeurs et au comportement humanitaires. Certaines

ont soulevé le problème de la manipulation de l'information par les médias et de l'incitation à la haine et à la violence. Une Société nationale a proposé que le programme de formation au droit international humanitaire soit révisé en tenant compte de la psychologie des êtres humains, quand ils portent des armes.

Deux délégations gouvernementales ont indiqué qu'il serait essentiel de déterminer les normes fondamentales d'humanité qui reflètent aussi bien le droit des droits de l'homme que le droit international humanitaire et qui s'appliquent à toutes les parties dans toutes les situations de violence.

MESURES DE MISE EN ŒUVRE EN TEMPS DE PAIX

Bon nombre de délégations ont communiqué que leur gouvernement avait déjà ratifié divers traités du droit international humanitaire, ou envisageait de le faire, notamment le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève (une délégation), le traité d'Ottawa, la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et son Deuxième Protocole, la Convention de 1980 sur les armes classiques et ses Protocoles II et IV, et le Statut de la Cour pénale internationale. Quelques délégations ont signalé également que leur gouvernement envisageait de retirer les réserves qu'il avait formulées.

De très nombreuses délégations ont énuméré les lois et mesures de mise en œuvre que leurs gouvernements respectifs avaient promulguées ou se préparaient à promulguer pour rendre la législation nationale conforme à leurs obligations internationales (poursuite des crimes de guerre, protection de l'emblème, liste des biens culturels protégés, etc.). Hommage a été rendu au rôle essentiel que jouent les Sociétés nationales et à la précieuse contribution des Services consultatifs du CICR en la matière. Bon nombre de délégations ont précisé que des commissions interministérielles nationales avaient été établies pour traiter ces questions de manière coordonnée. Une délégation a signalé que son gouvernement faisait actuellement traduire les Conventions de Genève dans la langue nationale.

DIFFUSION

De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité impérieuse de diffuser les règles et les principes du droit international humanitaire. Certains ont indiqué qu'il fallait intégrer cette branche du droit dans l'instruction des forces militaires et de sécurité, ainsi que dans les procédures de commandement, les exercices organisés à l'échelon de l'état-major et les manœuvres militaires. Une délégation a proposé qu'une formation au droit humanitaire soit assurée au personnel religieux rattaché aux forces armées.

De nombreuses délégations ont souligné qu'il était important d'organiser des programmes de diffusion à l'intention des fonctionnaires et du grand public, en coopération avec les organisations et les établissements d'enseignement concernés. Une délégation gouvernementale s'est engagée à mettre sur pied pour ses magistrats une formation spéciale en droit humanitaire.

Le rôle crucial que les Sociétés nationales jouent dans la diffusion du droit humanitaire a été largement reconnu, et plusieurs délégations ont succinctement décrit les programmes qui étaient mis en œuvre. Certaines ont exprimé leur gratitude au CICR pour sa contribution à leurs programmes nationaux de diffusion.

RESPECT ACCRU POUR LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE EN TEMPS DE GUERRE

Un nombre considérable de délégués s'est dit profondément préoccupé par le non-respect des principes fondamentaux du droit humanitaire, beaucoup insistant sur la nécessité d'assurer une protection spéciale aux femmes et aux groupes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées. Certaines

délégations ont souligné que les civils ne devraient jamais être pris pour cibles et que la destruction délibérée de l'économie d'un pays était une méthode de guerre prohibée. Une délégation a exprimé le souhait que le Plan d'action mette davantage l'accent sur le respect du droit humanitaire dans les conflits armés non internationaux, qui sont aujourd'hui les plus répandus et qui infligent d'immenses souffrances.

Bon nombre de délégations ont souligné que les belligérants, quels que soient leur statut et les raisons pour lesquelles ils participent aux hostilités, devaient respecter et faire respecter le droit international humanitaire. Cette obligation incombe non seulement aux États mais aussi aux acteurs non étatiques, aux groupes armés et aux forces supranationales comme celles qui sont placées sous le commandement des Nations Unies ou d'organisations régionales.

Mettant l'accent sur le fait que les victimes d'un conflit ont droit à une protection, une assistance et des secours, de nombreuses délégations ont relevé qu'il était essentiel de veiller à ce que les organisations humanitaires impartiales aient rapidement accès à ces victimes et de faciliter leur action en fonction de leurs mandats respectifs. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur gratitude au CICR, qui apporte une aide précieuse en protégeant et aidant les populations de leur pays déchiré par la guerre.

Quelques délégations ont attiré l'attention sur le fait que les États qui ne sont pas parties à un conflit armé doivent faire en sorte que le droit international humanitaire soit respecté et tenter d'influencer le comportement des belligérants. Il a été rappelé que la force ne saurait être employée pour des raisons humanitaires, si ce n'est en dernier ressort, et que le recours à la force ne devait être envisagé que dans des circonstances extrêmes et dans l'intérêt supérieur des victimes. De plus, l'emploi de la force pour des raisons humanitaires doit toujours être en accord avec les dispositions de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, de nombreuses délégations gouvernementales ont lancé une mise en garde, soulignant que les préoccupations humanitaires ne devaient pas être sélectives ou fondées sur un double système de valeurs, et qu'elles ne devaient jamais être prétexte à promouvoir des intérêts stratégiques, militaires ou économiques ou à justifier une ingérence dans les affaires internes des autres États. Ces délégations ont insisté sur la nécessité de respecter la souveraineté et l'indépendance des États, conformément à la Charte des Nations Unies.

COMMISSION INTERNATIONALE D'ÉTABLISSEMENT DES FAITS (ART. 90 DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AUX CONVENTIONS DE GENÈVE)

Quelques délégations ont communiqué que leur gouvernement avait reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits. Le président de la Commission a appelé les autres gouvernements à faire de même et incité tous les États à utiliser cet organe. Il a présenté un rapport succinct sur les activités de la Commission et les propositions qui ont été faites de créer un dispositif l'autorisant à recevoir et examiner les plaintes individuelles (sur le modèle du Comité des droits de l'homme institué en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

METTRE FIN À L'IMPUNITÉ

De nombreuses interventions ont porté sur la nécessité de garantir l'obligation de rendre compte pour les violations du droit international humanitaire. Beaucoup d'orateurs se sont félicités des mesures encourageantes qui ont été prises récemment pour mettre fin à l'impunité, en particulier l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, les travaux des deux Tribunaux internationaux *ad hoc* et les poursuites engagées au niveau national, qui tous ont des effets dissuasifs et préventifs considérables. Un certain nombre de délégations gouvernementales ont fait part de l'intention de leur pays de ratifier le Statut de la Cour pénale

internationale et appelé d'autres États à faire de même. Une délégation gouvernementale a souligné que la souveraineté de l'État ne pouvait pas être utilisée comme un écran derrière lequel des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire pouvaient être commises en toute impunité.

Plusieurs délégations ont mentionné les efforts qui avaient été faits dans leur pays pour établir, par le biais des lois et des procédures pénales, un cadre approprié dans lequel les tribunaux nationaux pourraient réprimer les crimes de guerre, quelle que soit la nationalité de la victime ou de l'auteur, et où que le crime ait été perpétré. Elles ont également fait état des mesures que leur gouvernement avait prises pour faciliter la coopération avec les tribunaux internationaux et, dans certains cas, du soutien matériel et financier que leur pays apportait à ces tribunaux (spécialistes de police scientifique pour les enquêtes par exemple). Une Société nationale a insisté sur la nécessité d'encourager une prise de conscience accrue des problèmes de sécurité et d'accès auxquels l'ensemble du Mouvement pourrait être confronté si l'une de ses composantes témoignait contre des criminels de guerre présumés devant un tribunal international.

Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'établir la vérité au sujet de violations passées, de façon à frayer la voie à la réconciliation et à faciliter le processus de guérison. Certaines ont indiqué qu'il fallait se pencher sur la question du dédommagement des victimes de violations.

PROBLÈMES HUMANITAIRES SPÉCIFIQUES

De nombreuses délégations gouvernementales et de Sociétés nationales ont manifesté leur vive inquiétude au sujet de la situation tragique et des souffrances des enfants confrontés à des conflits armés ou d'autres situations de violence. Elles ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les besoins spécifiques de ces enfants en matière de protection et d'assistance soient satisfaits.

Bon nombre d'orateurs ont demandé instamment que des mesures soient prises pour mettre fin à la participation des enfants aux hostilités armées et à leur recrutement dans les forces armées ou des groupes armés, en violation du droit international. Ils ont réitéré qu'il était urgent de porter à 18 ans l'âge minimum pour le recrutement et la participation aux hostilités, comme l'avait déjà demandé la XXVI^e Conférence internationale, et ont renouvelé leur soutien à la promotion et l'adoption du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Plusieurs délégations ont déploré que des enfants soient à jamais marqués par des expériences traumatisantes, ajoutant qu'on ne saurait trop souligner la nécessité d'un soutien psychosocial et de programmes de réadaptation. Une délégation a fait valoir que ces programmes ne devraient pas être limités aux régions déchirées par une guerre, et qu'il faudrait les élargir aux pays dans lesquels ces enfants trouvent asile.

Un certain nombre de délégations ont souligné qu'une attention particulière devait être accordée aux problèmes spécifiques que connaissent les femmes confrontées à des conflits armés. Une délégation a déploré que cette question ne soit pas développée davantage dans le projet de Plan d'action, mais a indiqué qu'elle était disposée à attendre les principes directeurs que le CICR doit élaborer en vue de mieux couvrir les besoins en protection et en assistance des femmes touchées par un conflit armé.

Quelques délégations gouvernementales ont attiré l'attention sur la situation des prisonniers de guerre. Ceux-ci doivent être protégés et traités avec humanité, et placés sous le contrôle continu d'un organisme international comme le CICR, conformément aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire. La question des prisonniers qui auraient dû être libérés de longue date à la fin des hostilités, mais qui

sont encore retenus, devrait être examinée sans délai. Quelques délégations ont soulevé la question des personnes portées disparues et demandé que des efforts soient faits afin de faire la lumière sur leur sort et d'informer les familles.

ARMES ET AUTRES MOYENS DE GUERRE

La prolifération et les transferts non contrôlés des armes, notamment des armes légères, ont suscité l'inquiétude générale car il est prouvé que de nombreuses violations et victimes civiles peuvent leur être attribuées, y compris après la fin des hostilités. Beaucoup de délégations ont insisté sur la nécessité de s'attaquer vigoureusement au problème. Certaines ont mis en lumière le lien étroit qui existe entre la tragédie des enfants-soldats et la disponibilité de grandes quantités d'armes légères, que des enfants peuvent facilement manipuler. Un certain nombre de délégations ont souligné que la responsabilité incombait aussi aux États qui produisent et vendent ces armes et plusieurs ont considéré que la Convention interaméricaine de 1997 contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes devrait servir d'exemple. D'autres ont évoqué la nécessité de mettre en place des mécanismes destinés à limiter la disponibilité des armes (une délégation a proposé que les armes soient étiquetées), contrôler leur transfert et prévenir leur utilisation par des belligérants qui ne respectent pas le droit international humanitaire. Diverses délégations gouvernementales ont suggéré que la possibilité de collecter et de détruire les armes existantes soit prise en considération.

Quelques délégations ont soulevé la question des armes qui causent des maux superflus ou ont des effets indiscriminés, et qui sont illégales en application du droit international humanitaire. A cet égard, une inquiétude particulière a été manifestée au sujet de l'emploi d'armes biologiques et chimiques. Une Société nationale a mentionné l'«agent orange», qui reste la cause de malformations génétiques des générations après la fin d'un conflit, et a appelé à un soutien international à une campagne que la Fédération internationale a lancée pour alléger les souffrances provoquées par cette arme. Une délégation gouvernementale a souligné qu'il fallait lutter contre la prolifération des armes nucléaires.

Le CICR a déclaré qu'il serait utile d'adopter des critères communs afin de recenser les armes déjà en circulation ou encore au stade de l'élaboration, qui sont de nature à provoquer des maux superflus et qui devraient donc être prohibées.

De nombreuses délégations ont évoqué la tragédie dont les mines, et en particulier les mines antipersonnel, sont actuellement la cause. Il a été rappelé que les mines continuent de tuer longtemps après la fin d'un conflit et sont un obstacle à la reconstruction et au relèvement de l'économie. Plusieurs délégations ont communiqué que leur gouvernement avait ratifié ou s'appretait à ratifier le traité d'Ottawa. Beaucoup ont demandé instamment que tous les États ratifient ce traité dans les plus brefs délais. Le problème des mines antipersonnel a été soulevé par de nombreuses délégations, parmi lesquelles certaines ont communiqué que leur gouvernement envisageait de ratifier le Protocole II modifié à la Convention de 1980.

En ce qui concerne le problème colossal que posent les mines existantes, certaines délégations ont insisté sur la nécessité de détruire les stocks, d'allouer des ressources suffisantes au déminage, de mettre en œuvre des programmes de prévention des dangers des mines et d'aider les victimes de mines. A cet égard, une responsabilité toute particulière incombe à ceux qui ont posé les mines. Une délégation a évoqué la nécessité de créer, au niveau local, des capacités en matière de gestion des programmes de lutte contre les mines.

EMBLÈME

Seules quelques délégations ont soulevé des questions relatives à l'emblème. L'une d'elles a souhaité qu'une solution

soit rapidement trouvée aux problèmes non encore résolus. D'autres ont fait valoir que celle-ci devait convenir à toutes les composantes du Mouvement. Certains délégués ont fait remarquer que la croix rouge et le croissant rouge étaient avant tout des symboles d'humanité et de secours pour ceux qui souffrent.

Merci, M. le président.

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français*) :

Merci beaucoup, M. Buruku, pour votre rapport exhaustif sur le thème I du projet de Plan d'action.

Je donne maintenant la parole au rapporteur de la réunion qui a été consacrée au thème II, le Dr Tahar Cheniti, secrétaire général du Croissant-Rouge tunisien.

THÈME II: L'INTERVENTION HUMANITAIRE LORS DE CONFLITS ARMÉS ET D'AUTRES CATASTROPHES

Dr T. CHENITI (rapporteur de la Commission plénière pour le thème II) (*original français*) :

Merci M. le président.

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de vous présenter ici une synthèse des travaux de la Commission plénière sur le thème II du projet de Plan d'action, à savoir « **l'intervention humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes** ».

Lors de l'examen du thème II, la Commission était placée sous la présidence de l'ambassadeur Christopher Lamb d'Australie, et pour préparer cette synthèse, j'ai été personnellement assisté par Mme Kuhn du CICR et MM. Bracke et Goulay de la Fédération.

Notre thème était à l'ordre du jour du mercredi 3 novembre. Néanmoins, ma synthèse tient compte également des commentaires que les délégations ont faits les mercredi 3 et jeudi 4 novembre.

INTRODUCTION

La Conférence confirme l'importance vitale de l'aide humanitaire pour les centaines de millions de personnes qui, chaque année, sont affectées par des catastrophes et des conflits. La deuxième moitié du siècle a vu la recrudescence des conflits armés et la prolifération des désastres naturels de toute nature car, outre les conflits et les catastrophes traditionnels qui continuent à faire partie de nos réalités, de nouveaux types de catastrophes s'annoncent : ils sont liés à l'évolution climatique, à l'urbanisation non planifiée, aux nouvelles technologies et à l'incapacité des systèmes de santé et de prévoyance sociale à faire face aux besoins des plus vulnérables.

À ces nouveaux types de catastrophes viennent s'ajouter de nouveaux types d'intervenants dans l'action humanitaire. Et c'est parce qu'il est un acteur essentiel dans la réponse aux catastrophes que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est invité à promouvoir une meilleure coordination.

L'action humanitaire ne se déroule pas dans le vide. Elle n'est qu'un des éléments de la réponse des communautés face à ces situations exceptionnelles. L'action humanitaire est complémentaire de l'action politique, mais ne peut pas s'y substituer. Bien que son impact grandissant ait été confirmé par de nombreux orateurs, représentant aussi bien les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge que les gouvernements, l'action humanitaire ne peut pas résoudre les problèmes d'ordre politique ou économique, qui sont souvent à la base des conflits ou à l'origine de la vulnérabilité grandissante des populations face aux catastrophes.

Plusieurs délégués ont également souligné que l'aide d'urgence ne représente que la partie la plus visible de l'action

humanitaire. Elle gagne à être suivie d'une aide à la réhabilitation des communautés touchées par la catastrophe ou le conflit, et à être le point de départ d'un accroissement des efforts de tous les acteurs concernés en matière de préparation aux catastrophes et de renforcement des capacités d'intervention.

Comme l'ont relevé plusieurs délégués, l'action humanitaire ne se mesure pas simplement « en kilos de farine ». Le droit à la vie est indissociable du droit à la dignité. Une attention toute particulière doit être apportée à la vulnérabilité spécifique des femmes affectées par les conflits armés et les catastrophes. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance d'ajouter à l'aide d'urgence la lutte contre la pauvreté, qui reste non seulement une conséquence, mais aussi une cause fréquente de vulnérabilité et de conflit.

Le débat sur l'intervention humanitaire s'est concentré sur quatre thèmes :

- l'efficacité de la préparation aux catastrophes;
- la coopération et la coordination de l'action humanitaire;
- la protection des droits des victimes; et
- les rôles respectifs des divers intervenants.

1. DE L'EFFICACITÉ DE LA PRÉPARATION AUX CATASTROPHES

Plusieurs orateurs ont affirmé la nécessité de mettre en place une bonne préparation aux catastrophes, afin de limiter les effets dévastateurs des désastres et des conflits. Cette préparation doit se faire à différents niveaux, sur les plans local, national et international.

Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont un rôle important à jouer dans ce domaine car elles constituent un réseau mondial qui soutient les pouvoirs publics et a de solides ramifications locales.

Les capacités des Sociétés nationales, tant en matière de préparation aux catastrophes que de réponse à celles-ci, dépendent essentiellement du niveau de leur développement institutionnel et de la formation de leurs volontaires.

Les priorités pour toute Société nationale sont :

- la mise en place des plans de préparation aux catastrophes;
- le recrutement et la formation adéquate des volontaires;
- la mise en place et la protection des structures et infrastructures.

Concernant ces priorités, la participation soutenue des pouvoirs publics est certainement justifiée, afin de continuer d'améliorer la rapidité et la qualité de la réponse locale en cas de catastrophe.

Plusieurs délégués ont souligné le rôle du Mouvement dans la réduction de la vulnérabilité à l'échelon communautaire et souligné l'importance de la participation locale. Les activités du Mouvement en la matière doivent inclure l'information du public, car le développement humain intégré est un facteur essentiel du renforcement de la communauté.

2. DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION HUMANITAIRE

Plusieurs intervenants ont évoqué la multiplication du nombre d'acteurs humanitaires sur le terrain. Une multitude de nouvelles ONG, avec des motivations et des capacités très variées, est venue s'ajouter aux organisations traditionnelles. Ceci compromet la cohérence de l'aide humanitaire et demande une coordination plus importante entre les acteurs eux-mêmes.

Les récentes catastrophes — séismes, typhons, inondations, etc. — ont nécessité des opérations de secours de grande envergure. Un grand nombre de gouvernements, de Sociétés nationales et d'autres organisations humanitaires ont fait preuve de solidarité en envoyant, souvent spontanément, des équipes et du matériel de secours. Cependant, le manque

d'autonomie de la plupart de ces équipes, l'absence d'une connaissance suffisante des réalités locales ont une fois de plus révélé le besoin de renforcer les mécanismes de coordination non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international.

Le caractère spécifique du Mouvement, renforcé par sa capacité à mobiliser ses volontaires et à favoriser la participation des bénéficiaires, lui confère un rôle privilégié dans la coordination de l'aide humanitaire.

Le Code de conduite pour le Mouvement et les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe et, plus récemment, le projet Sphère offrent un ensemble de principes de comportement et de normes techniques qui peuvent servir de base minimale pour une action coordonnée. Il est à remarquer que le Code prend en compte la relation entre l'action humanitaire et la souveraineté de l'Etat.

Dans un souci d'optimiser l'impact de leurs efforts conjugués, les différents acteurs humanitaires doivent rechercher, par tous les moyens, les possibilités de synergie.

Des programmes de partenariat avec les autorités pourraient être développés en vue d'assister les victimes des catastrophes, tout en veillant à sauvegarder l'indépendance de l'action humanitaire. Dans ce cadre, le projet tripartite entre les gouvernements/bailleurs de fonds, leurs Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération est vivement encouragé.

La Conférence tient à exprimer son appréciation vis-à-vis de l'effort des différentes composantes du Mouvement pour améliorer la coopération et la communication entre elles dans l'organisation de leurs activités internationales, selon l'Accord de Séville. Certains intervenants ont souligné la nécessité de poursuivre cet effort. Un délégué gouvernemental a aussi exprimé le souhait d'une implication plus active des gouvernements lors de la préparation des Conférences futures.

3. DE LA PROTECTION DES DROITS DES VICTIMES

La multiplication des acteurs impliqués dans les conflits armés, surtout internes, ainsi que la nature même des conflits, sont des éléments qui tendent à contribuer à la détérioration des conditions de sécurité. Ceci, surtout pour les victimes, mais aussi pour le personnel humanitaire. A cela s'ajoute la prolifération des armes légères, qui est aussi une source d'insécurité permanente pour les communautés locales. Dans ce contexte, la communauté internationale doit exiger le respect du droit international humanitaire et de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge par toutes parties impliquées dans les conflits. De nombreux délégués ont demandé d'agir contre les transferts non contrôlés des armes légères et contre la disponibilité de telles armes.

La nécessité de maintenir le caractère civil des camps de déplacés et de réfugiés a été également soulignée. Les mesures et les actions à entreprendre pour le respect et les droits des victimes ont été rappelées. Ces mesures devront accorder une place toute particulière à la protection des femmes réfugiées, souvent victimes de violences sexuelles.

Un appui aux enfants déplacés ou réfugiés, eux-aussi victimes tout spécialement de violences, est un facteur de prévention contre leur recrutement par les groupes armés.

Au cours de leurs interventions, plusieurs délégués ont rappelé aux gouvernements leurs responsabilités vis-à-vis des demandeurs d'asile. Les Sociétés nationales sont sollicitées pour promouvoir un climat de compréhension à l'égard des populations concernées. Le problème des immigrants illégaux demande une plus grande attention de la part des autorités compétentes pour éviter que ces personnes ne vivent dans des conditions sanitaires précaires et qu'elles ne soient victimes d'exploitation économique et criminelle.

Plusieurs délégations ont évoqué les souffrances des populations civiles liées à des sanctions économiques. Un intervenant a relevé que les besoins des populations affectées sont devenus encore plus pressants depuis la XXVI^e Conférence internationale, qui s'était déjà penchée sur la question de l'impact négatif des sanctions économiques sur les populations civiles, notamment sur les catégories les plus vulnérables.

Le Mouvement doit continuer ses efforts en vue d'alléger les souffrances des populations concernées.

Les États et les organisations imposant des sanctions sont appelés à tenir expressément compte des besoins des populations civiles, en évaluant l'impact de ces mesures, non seulement pendant l'application des sanctions, mais déjà avant leur mise en place, en prévoyant des exemptions humanitaires adéquates et en respectant le principe de proportionnalité.

Les catastrophes dites lentes (y compris le VIH/SIDA) bénéficient de moins de visibilité que les catastrophes soudaines. Par conséquent, le risque est grand d'en voir les victimes être laissées pour compte. Ceci, d'autant plus que la médiatisation d'une certaine aide humanitaire risque d'aboutir à la situation où c'est la visibilité de l'action qui détermine directement le niveau de réponse du public et des bailleurs de fonds institutionnels.

4. DES RÔLES RESPECTIFS DES DIVERS INTERVENANTS

L'implication croissante des forces armées dans l'action humanitaire souligne aussi le besoin de clarification des rôles de divers intervenants, qu'ils soient politiques, militaires ou humanitaires, afin d'éviter toute confusion. A ce sujet, de nombreux délégués ont mentionné l'importance d'organiser des séminaires ou une formation avec tous les acteurs présents sur le terrain : protection civile, militaires, autorités, police, ONG, sans oublier le public.

Par ailleurs, la multiplicité de divers types d'acteurs dans les conflits armés, surtout internes, augmente l'insécurité et accélère la dégradation des conditions opérationnelles pour le personnel humanitaire. La communauté internationale doit exiger le respect du Droit international humanitaire et de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge de la part de toutes les parties impliquées.

La Conférence confirme, dans ce sens, l'importance de la diffusion du Droit international humanitaire et le rôle primordial du CICR dans la protection des victimes de conflits, notamment les prisonniers et les populations civiles.

CONCLUSION

Les documents de référence élaborés par la Fédération et le CICR ont tracé le cadre général des mesures proposées dans les objectifs du Plan d'action.

Les réactions et les commentaires formulés par les délégués des gouvernements et des Sociétés nationales sont venus :

- confirmer l'acceptation de ce Plan d'action par la XXVII^e Conférence internationale;
- enrichir et compléter les propositions énoncées;
- souligner la nécessité d'adapter l'action humanitaire aux réalités du terrain;
- rappeler l'utilité de coordonner les activités des différents intervenants;
- exprimer le souci de promouvoir les conditions de sécurité du personnel humanitaire, tout en rendant hommage aux trop nombreuses victimes tombées dans l'accomplissement de leur mission humanitaire;
- encourager les différentes formes de partenariat;
- accorder une attention particulière à la condition des plus vulnérables;

- rappeler l'urgence de promouvoir de nouveaux mécanismes de développement institutionnel;
- attirer l'attention sur la nécessité d'un recrutement efficace et permanent de nouveaux volontaires;
- souligner l'importance de la planification et de la préparation aux catastrophes, de l'intervention rapide coordonnée et efficace;
- encourager la mise en œuvre de programmes de prévention visant à la lutte contre la pauvreté et la réduction durable de la vulnérabilité.

En espérant que nos travaux contribueront à renforcer le pouvoir de l'humanité, je vous remercie.

(Applaudissements)

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original anglais et français*) :

Merci beaucoup Dr Cheniti pour votre rapport sur les travaux de la Commission plénière concernant le thème II du plan d'action.

Je voudrais maintenant donner la parole à l'ambassadeur Anne Anderson, représentante permanente de la République d'Irlande à Genève, qui va présenter le rapport relatif aux débats de la Commission plénière sur le thème III.

THÈME III : STRATÉGIE DE PARTENARIAT POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Amb. Anne ANDERSON (rapporteur de la Commission plénière pour le thème III) (*original anglais*) :

Merci M. le président. C'est pour moi un privilège d'être le rapporteur pour ce thème important, et je remercie les secrétariats de leur assistance.

QU'ENTEND-ON PAR « PERSONNES VULNÉRABLES » ?

Il convient, pour commencer, d'essayer de définir le terme « personnes vulnérables ». De nombreux délégués ont examiné la question et proposé des définitions allant du général au très particulier. L'idée la plus souvent avancée a sans doute été que la pauvreté engendre la vulnérabilité et qu'il est capital d'éradiquer la pauvreté si l'on veut diminuer la vulnérabilité.

Les statistiques effrayantes de la pauvreté dans le monde — « ce champ de bataille appelé pauvreté », selon un délégué — ont été mentionnées. L'accentuation des disparités économiques entre les nations et au sein de celles-ci met à l'épreuve tous nos gouvernements, ainsi que les acteurs humanitaires. Les niveaux de l'aide au développement, les questions relatives à l'endettement, les règles du commerce international sont autant de facteurs étroitement liés à la sphère d'activité de la Croix-Rouge. Il a été souligné que la « mondialisation des responsabilités » doit faire partie de cette tendance à la mondialisation.

De nombreux intervenants ont distingué des catégories plus spécifiques de personnes vulnérables : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les réfugiés et les personnes déplacées ont été parmi les plus fréquemment citées.

Une remarque générale s'impose toutefois. Parler de vulnérabilité, c'est évoquer les victimes. A propos d'un de ces groupes vulnérables — les réfugiés — la directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Dr Brundtland, nous a rappelé dans son allocution d'ouverture que les populations de réfugiés ne sont pas simplement les bénéficiaires passifs de l'aide qui leur est distribuée, mais qu'ils sont des acteurs pleins de ressources pour faire face aux situations d'urgence dans lesquelles ils se trouvent, et ce, malgré les contraintes qui leur sont imposées. Cette même idée a été exprimée dans plusieurs interventions : les personnes vulnérables non seulement méritent notre compassion mais elles forcent aussi notre respect ; elles doivent être

impliquées en tant qu'acteurs au lieu d'être considérées comme le simple objet de l'action humanitaire.

Certains intervenants ont décrit des catégories très spécifiques de personnes vulnérables dont leur Société nationale s'occupe en priorité. L'un d'eux, par exemple, a indiqué que la catégorie sur laquelle sa Société concentre la plupart de ses efforts est celle des mères célibataires adolescentes et de leurs enfants.

La vulnérabilité, c'est évident, fait partie de la condition humaine, et nul d'entre nous n'est à l'abri. Mais comme de nombreux intervenants l'ont souligné, ce sont les plus vulnérables — ceux qui sont vulnérables à plusieurs égards et qui, par conséquent, sont deux ou trois fois plus menacés — qui requièrent en tout premier lieu notre attention.

PREMIER OBJECTIF : UNE MEILLEURE SANTÉ POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES AU TRAVERS D'UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE ÉTATS ET SOCIÉTÉS NATIONALES

Un certain nombre de délégués ont mis l'accent sur les améliorations à apporter dans le secteur de la santé. Il a été relevé que l'accès aux soins de santé est non seulement un droit dont les populations devraient jouir, mais également un facteur clé du développement.

Comme cela a été souligné, nous sommes encore loin de l'objectif de la santé pour tous d'ici l'an 2000 fixé par l'OMS. Il a été fait allusion à la charge que représentent la mauvaise santé et la maladie pour les populations des pays en développement. Dans ces pays, le SIDA, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses et transmissibles font de terribles ravages aux effets disproportionnés. En beaucoup d'endroits, la mortalité infantile reste élevée et l'accès aux soins médicaux de base est limité. Certes, on est pleinement conscient des problèmes financiers auxquels les gouvernements de ces pays sont confrontés, mais la disparité entre les dépenses militaires et les dépenses en matière de santé qui a été constatée dans certains d'entre eux a, elle aussi, été mise en évidence.

Les délégués ont insisté à plusieurs reprises sur la responsabilité primordiale et irremplaçable que portent les gouvernements en matière de développement sanitaire de leur population. Or la meilleure manière de s'acquitter de cette responsabilité est d'envisager des partenariats aux niveaux national, régional et international. Je citerai comme exemples concrets de partenariat la nouvelle Initiative santé des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Afrique (ARCHI 2010), dont le but est d'amener les ministères de la Santé et les Sociétés nationales des pays d'Afrique ainsi que des organisations internationales à travailler ensemble, et le partenariat mondial sur la sécurité routière mis en place par la Banque mondiale, qui regroupe des gouvernements, des organisations de la société civile et des entreprises privées.

Certains intervenants ont estimé qu'on pourrait parvenir à de meilleurs résultats si l'on obtenait des organisations internationales qu'elles acceptent les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme partenaires pour mettre en œuvre les soins de santé.

Le SIDA et la tuberculose ont tout particulièrement retenu l'attention durant les débats. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'une mobilisation internationale plus importante afin de venir à bout des ravages causés par le SIDA dans les pays en développement : la situation actuelle a été présentée comme « socialement, politiquement et économiquement intolérable ». Quant à la tuberculose, elle est perçue comme un « indicateur qui repère les plus vulnérables ». On a relevé son incidence élevée dans les sociétés en transition et insisté sur le fait que dans les nouvelles stratégies de soins de l'OMS qui visent à combattre la tuberculose figurent des tâches particulièrement bien adaptées aux volontaires du CICR.

DEUXIÈME OBJECTIF : DE NOUVELLES INITIATIVES EN MATIÈRE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES VULNÉRABLES ET POUR RÉDUIRE LA DISCRIMINATION ET LA VIOLENCE DANS LA COLLECTIVITÉ

J'ai déjà indiqué les catégories de « personnes vulnérables », telles qu'elles ont été définies lors des diverses interventions. Parmi les différentes catégories mises en évidence, de très nombreux intervenants ont accordé la priorité aux enfants : les enfants de la rue, les enfants exploités sexuellement, les enfants qui travaillent dans les pires conditions et les enfants qui sont entraînés dans les conflits armés. Aller à la rencontre de ces enfants — les plus vulnérables parmi les vulnérables — doit être une priorité absolue. Plusieurs gouvernements et Sociétés nationales ont fait part de leur expérience dans ce domaine et ont donné leur point de vue sur la meilleure manière d'établir le contact avec cette catégorie de personnes. Diverses initiatives, comme la mise sur pied de groupes de travail spécifiques au niveau national, ont été signalées.

Réduire la discrimination et la violence dans la collectivité a constitué un autre thème important de discussion. La pauvreté, l'isolement social et la drogue ont contribué à généraliser la violence dans nombre de nos sociétés. Les actes de violence familiale ont augmenté d'une façon telle que le foyer est devenu un lieu de menace et de terreur pour des millions de femmes dans le monde. Comme l'a relevé un des intervenants, « la maison et la communauté sont devenues de véritables zones de guerre » pour un grand nombre de femmes.

Il a beaucoup été question, pendant la Conférence, de la nécessité de défendre les valeurs individuelles et communautaires qui favorisent le respect d'autrui. Selon un usage établi de longue date, les gouvernements et les Sociétés nationales se sont employés à diffuser les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à mieux faire connaître le droit humanitaire. Cela doit rester une priorité. Toutefois, des recommandations ont été faites afin qu'ils prennent l'initiative d'actions de sensibilisation pour tenter d'agir sur les comportements au sein des communautés, de lutter contre la discrimination, de combattre le racisme et de mettre un terme à la violence en édifiant une culture de la non-violence. À cet égard, la communauté doit se faire entendre avec plus de force.

TROISIÈME OBJECTIF : CAPACITÉS ACCRUES DES SOCIÉTÉS NATIONALES ET PARTENARIAT EFFICACE

Ce thème a donné lieu à une discussion particulièrement intéressante et à plusieurs remarques pertinentes. Diverses formes de partenariat ont été examinées :

- entre les Sociétés nationales et les gouvernements
- avec les organisations non gouvernementales
- avec d'autres acteurs humanitaires
- avec le secteur privé et celui des affaires
- entre les Sociétés nationales de différents pays.

Un des intervenants a également fait allusion à de nouveaux modèles de partenariat entre les acteurs humanitaires et les forces armées, soulignant la nécessité d'élaborer de telles formes de partenariat avec un soin tout particulier.

De nombreux représentants de gouvernements et de Sociétés nationales ont exposé les innovations intervenues dans leur système de partenariat. Par exemple, une Société nationale a présenté un programme sur trois ans mené conjointement avec son gouvernement : bien centré sur le cœur du problème et garantissant la continuité, ce programme pourrait servir de modèle à d'autres Sociétés. Un autre intervenant a attiré l'attention sur la possibilité, pour les gouvernements, d'apporter un soutien accru aux Sociétés nationales en leur accordant un régime de faveur en matière d'imposition des dons.

Un grand nombre de délégations ont mis l'accent sur les valeurs qui doivent être à la base de tout partenariat : l'intégrité, le respect mutuel, la transparence, la reconnaissance de la culture de l'autre, la mise à profit des points forts de chacun.

À titre de contribution aux efforts visant à resserrer les liens entre les Sociétés nationales du monde entier, un délégué a proposé de solliciter le concours de l'Union internationale des télécommunications pour qu'elle leur fournisse les moyens nécessaires en matière de téléconférence afin de faciliter les relations entre Sociétés. Il est tout aussi important d'adopter une approche plus professionnelle de la communication afin de consolider l'action des Sociétés nationales en général.

De très nombreux intervenants se sont penchés sur la question du développement des capacités. Il est apparu vital de renforcer les capacités locales dans l'ensemble des pays, et plus particulièrement dans les pays exposés aux catastrophes. Dans son allocution d'ouverture, le Dr Heiberg, présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a invité les gouvernements à se joindre aux Sociétés nationales dans un « partenariat pour la préparation ». Comme d'autres, elle a souligné que pour être efficace, la préparation aux catastrophes se fait presque toujours à l'échelon local; la planification et la formation sont essentielles pour être prêt à intervenir lorsque survient l'urgence.

Il a été largement admis que les volontaires sont les principaux acteurs du Mouvement. Certains délégués ont fait état d'une tendance à la baisse inquiétante du nombre des volontaires et insisté sur la nécessité de recruter, de former et en particulier d'inciter davantage les jeunes à s'engager comme volontaires.

Enfin, des intervenants ont relevé la nécessité pour le Mouvement lui-même de s'efforcer sans relâche de parvenir à une plus grande unité et à plus de transparence. Comme l'a précisé l'un d'entre eux, nous devrions « envisager le futur de notre Mouvement sans aucun tabou ».

Permettez-moi de conclure, M. le président, en soulignant que toutes les personnes qui se sont exprimées ont largement souscrit au projet de Plan d'action. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) *(original anglais et français)* :

Merci beaucoup, Madame l'ambassadeur, pour ce rapport extrêmement intéressant sur le thème III du projet de Plan d'action.

Mesdames et Messieurs, je puis vous annoncer que le vote est maintenant terminé, et que le dépouillement est en cours. Comme cela prendra quelques instants — qui ne suffisent pas pour une pause-café — nous allons vous montrer un film, qui est consacré à l'opération conjointe du CICR et de la Fédération internationale dans les Balkans. Nous reprendrons la suite de la séance immédiatement après le film.

Projection de la vidéo

Mesdames et Messieurs, je suis navré de vous faire attendre un instant, mais il a fallu reconsidérer le nombre de délégations inscrites. Suite aux annonces qui ont été faites à la fin de l'appel nominal, nous arrivons à 298, ce qui fait que la majorité absolue requise est de 150 voix. Le nombre de bulletins valablement exprimé est de 298.

Nous félicitons chaleureusement les personnes suivantes, qui ont été élues membres de la Commission permanente à la majorité absolue :

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas (262 voix)

(Applaudissements)

Mme Christina Magnuson (199 voix)

(Applaudissements)

M. Tadateru Konoe (192 voix)

(Applaudissements)

Les autres candidats ont obtenu le nombre de voix suivant (je lis la liste que vous avez reçue) :

M. Lawrence S. Eagleburger, Croix-Rouge américaine : 131 voix

Dr Abdul-Rahman Bin Abdul-Aziz Al-Suwailam, Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite : 115 voix

Dr Mohammed M. Al-Hadid, Croissant-Rouge jordanien : 102 voix

M. Richard Morgan, Croix-Rouge australienne : 76 voix

Dr Claude Jean-François, Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne : 74 voix

Mme Monique Olga Basque, Croix-Rouge de Côte d'Ivoire : 69 voix

Général Georges Harrouk, Croix-Rouge libanaise : 48 voix

M. William Aurélien Eteki-Mboumoua, Croix-Rouge camerounaise : 40 voix

M. Amoussouvi Samuel Ahouangbevi, Croix-Rouge togolaise : 25 voix

Dr Mohlalefi Moteane, Croix-Rouge du Lesotho : 25 voix

Dr Hugo Palazzi Moscoso, Croix-Rouge bolivienne : 22 voix

Dr Nenad Javornik, Croix-Rouge croate : 14 voix

Les résultats seront déposés incessamment dans les casiers personnels et apparaîtront également sur l'écran.

SECOND TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) *(original français)* :

Cela signifie, Mesdames et Messieurs, que nous devons procéder à un second tour de scrutin. À ce sujet, je voudrais vous donner les informations suivantes : si certains des candidats, qui n'ont pas été élus au premier tour souhaitent se retirer et ne pas participer au second tour, ils doivent le faire savoir à 14 h 00 au plus tard par une lettre adressée au président de la Conférence et remise, à Mme Yolande Camporini. Si les retraits ne sont pas signifiés sous cette forme, et dans ce délai, les candidatures continueront d'être considérées comme valables.

Nous allons maintenant interrompre la séance, et nous nous réunirons à nouveau à 14 h 30 précises dans cette salle pour mettre en train le vote du second tour. Nous n'aurons pas d'ordre du jour et nous aurons donc une interruption de séance durant l'après-midi. Mais je vous rappelle qu'il faut signifier les retraits d'ici 14 h 00. J'annoncerai avant le scrutin les retraits qui nous auraient été notifiés. Les résultats du second tour seront annoncés à une heure que je vous préciserai au début de la séance de l'après-midi. Merci beaucoup de votre attention.

(Pause déjeuner)

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) *(original français)* :

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues,

Je puis vous annoncer que cinq candidats nous ont formellement notifié, par écrit et dans les délais prescrits, qu'ils se retiraient. Il s'agit des personnes suivantes : M. Amoussouvi Samuel Ahouangbevi de la Croix-Rouge du Togo, le général Georges Harrouk de la Croix-Rouge libanaise, le Dr Nenad Javornik de la Croix-Rouge croate, de M. Richard Morgan de la Croix-Rouge australienne et le Dr Hugo Palazzi Moscoso de la Croix-Rouge de la Bolivie. Les candidats aux deux postes encore à pourvoir au sein de la Commission permanente sont donc le Dr Mohammed Al-Hadid du Croissant-Rouge jordanien.

le Dr Abdul-Rahman Al-Suwaylam du Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite, Mme Monique Basque de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, M. Lawrence Eagleburger de la Croix-Rouge américaine, M. William Aurélien Eteki Mboumoua de la Croix-Rouge camerounaise, le Dr Claude Jean-François de la Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne et le Dr Mohlalefi Moteane de la Croix-Rouge du Lesotho.

Un certain nombre de délégations m'ont demandé d'interrompre la séance à ce stade, afin que des consultations puissent avoir lieu sur la situation nouvelle qui est créée par ces différents retraits. J'accepte d'accorder cette interruption de séance, mais elle ne durera pas plus de 30 minutes, de sorte que nos débats reprendront à 15 h 10 précises avec la procédure de vote pour le second tour.

(Pause)

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français*):

Mesdames et Messieurs, vous connaissez la liste des sept candidats encore en lice pour le second tour des élections, qui va commencer incessamment. Je donne immédiatement la parole à notre secrétaire général, l'ambassadeur Kammer, pour qu'il vous donne les explications nécessaires concernant ce second tour.

Amb. M. J.-F. KAMMER (secrétaire général de la Conférence) (*original français*):

Merci M. le président. Je souhaite communiquer à la Conférence que la procédure de vote prévue pour le second tour est largement identique à celle du premier tour. D'un point de vue technique, les délégations ne se rendront toutefois pas au bureau de vote par groupes de 60 votants par ordre alphabétique, mais seront libres de voter à leur convenance dans le temps qui leur est imparti cet après-midi. Le local de vote est situé dans la salle 15, comme ce matin. Enfin, il est important de noter qu'au second tour, et conformément à l'article 21, paragraphe 4, du Règlement, les candidats sont élus à la majorité relative, c'est-à-dire que sont élus le ou les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix. Merci, M. le président.

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français*):

Merci M. Kammer. Je voudrais simplement ajouter que le bureau de vote est ouvert à partir de maintenant et jusqu'à 17 heures. La séance plénière que nous allons interrompre maintenant reprendra à 17 h 30 précises, en espérant que, là aussi, la technologie nous aura fourni tous les résultats souhaités. La procédure de vote peut commencer.

(Pause)

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence) (*original français et anglais*):

Mesdames et Messieurs, chers délégués.

Nous arrivons maintenant aux résultats du second tour de scrutin. Sont élus sur les 292 voix valablement exprimées:

le Dr Mohammed Al-Hadid (126 voix)

le Dr Abdul-Rahman Al-Suwaylam (117 voix)

Les candidats qui n'ont pas été élus ont obtenu le nombre de voix suivant: le Dr Claude Jean-François (Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne) 105 voix; M. Lawrence Eagleburger (Croix-Rouge américaine) 102 voix; Mme Monique Basque (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire) 67 voix; M. William Aurélien Eteki-Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise) 22 voix; et le Dr Mohlalefi Moteane (Croix-Rouge du Lesotho) 17 voix. Mesdames et Messieurs, la procédure d'élection de la nouvelle Commission permanente est terminée. Je vous remercie pour la manière exemplaire dont vous avez contribué à ce que ce résultat soit obtenu aussi rapidement. Je cède maintenant à nouveau la présidence au professeur Gabr en le remerciant de la confiance qu'il m'a faite aujourd'hui. Merci beaucoup.

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*):

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs. Je suis heureux de féliciter, en votre nom, Son Altesse royale la princesse Margriet des Pays-Bas, Mme Christina Magnuson, M. Tadateru Konoe, le Dr Mohammed Al-Hadid et le Dr Abdul-Rahman Al-Suwaylam pour leur élection. Nous avons maintenant une nouvelle Commission permanente, qui est invitée à tenir sa première réunion ce soir à 18 h 15 dans la salle 18, niveau D, à l'étage en dessous. La deuxième séance plénière touche maintenant à sa fin. Nous nous retrouverons demain matin à 9 heures pour la dernière séance plénière. Je vous remercie.

(Applaudissements)

(Fin de la seconde séance plénière)

COMITÉ DE RÉDACTION

9 h 00

ATELIERS

14 h 00 à 18 h 00

Effets des changements climatiques sur l'action en cas de catastrophe

Organisateurs:

Croix-Rouge croate, Croix-Rouge finlandaise, Croissant-Rouge soudanais, Croix-Rouge suisse et Fédération internationale

Action humanitaire et secteur privé: intérêts communs?

Organisateurs:

Gouvernement belge, Croix-Rouge de Belgique et Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire

Mise en œuvre du Statut de la Cour Pénale internationale

Organisateurs:

Croix-Rouge néerlandaise et Croix-Rouge yougoslave

Formation en santé et en premiers secours: un champ d'activité pour les services volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le développement communautaire

Organisateurs:

Croix-Rouge de Belgique, Croix-Rouge Française, Croix-Rouge du Nigéria et Croix-Rouge suédoise

3.9 SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE

6 novembre 1999
9 h 00 – 12 h 30

SOMMAIRE : Résultats de l'élection du président et du vice-président de la Commission permanente – Rapport sur les ateliers — Rapport du Comité de rédaction — Adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence — Adoption d'autres résolutions — Cérémonie de clôture, lecture de la Déclaration de la Conférence, présentation des engagements enregistrés.

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour de cette dernière séance plénière, j'ai l'honneur et le plaisir de communiquer à la Conférence que, lors de sa première session, tenue hier, la Commission permanente a élu à sa présidence Son Altesse royale la princesse Margriet des Pays-Bas.

(*Applaudissements*)

Elle a en outre élu vice-président le Dr Mohammed Al-Hadid du Croissant-Rouge jordanien.

(*Applaudissements*)

Au vu de ces applaudissements, je ne pense pas devoir transmettre vos félicitations à la présidente et au vice-président nouvellement élus.

Je voudrais en outre communiquer à la Conférence que les rapports qui ont été présentés hier sur les trois thèmes dont était saisie la Commission plénière seront distribués aujourd'hui dans les langues originales. Dans le rapport final de la Conférence, ils seront reproduits dans toutes les langues officielles du Mouvement.

Quatre points sont inscrits à l'ordre du jour d'aujourd'hui, auxquels il faudra peut-être ajouter des points divers. Ces quatre points sont : le rapport sur les ateliers; le rapport du Comité de rédaction; l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence; et l'adoption d'autres résolutions. Le rapport sur les ateliers nous donnera un aperçu des résultats, mais il n'y aura pas bien sûr de débat sur les réunions. Les rapports constituent le point culminant de quatre jours de travail intense. Nous assisterons ensuite à une courte cérémonie de clôture, au cours de laquelle lecture sera donnée de la Déclaration de la Conférence et les engagements enregistrés seront présentés. Si vous en êtes d'accord, nous allons maintenant prendre connaissance du rapport sur les ateliers. J'invite la vice-présidente de la Conférence, Mme Katevas de Sclabos, à venir nous rejoindre sur l'estrade et à présenter son rapport.

RAPPORT SUR LES ATELIERS

Mme Z. KATEVAS DE SCLABOS (rapporteur des ateliers et vice-présidente de la Conférence) (*original espagnol*) :

C'est la première fois que des ateliers ont lieu dans le cadre de la Conférence internationale et c'est avec intérêt que beaucoup d'entre nous ont suivi cette nouvelle initiative. Si les organisateurs de la Conférence ont mis à notre disposition ces espaces de discussion, le choix des thèmes et la conduite des 14 ateliers ont été entièrement assumés par des Sociétés nationales, par des gouvernements, par la Fédération internationale ou par le CICR. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour le travail de préparation qu'ils ont fourni.

Rappelons que le but des ateliers était de compléter les travaux officiels de la Conférence en donnant aux participants la possibilité d'explorer et de discuter de manière plus approfondie de sujets liés aux thèmes de la Conférence. Les ateliers avaient pour objectif d'offrir, dans un cadre informel, la possibilité de partager des expériences, de confronter des idées et de trouver des stratégies nouvelles pour faire progresser le débat. Ils n'avaient pas pour but de trouver un consensus ou d'aboutir à une résolution sur les sujets débattus. C'est donc pour information seulement que je vais vous faire part de certains de leurs résultats. La moitié des ateliers traitait de sujets liés aux conflits armés et à la mise en œuvre du droit international humanitaire. L'autre moitié abordait des sujets internes au Mouvement, comme le volontariat, les soins de santé, l'intervention en cas de catastrophes naturelles, ou des sujets plus généraux comme les relations avec l'économie privée.

Le premier atelier a présenté les résultats de la consultation mondiale «Les voix de la guerre». Les participants ont accueilli favorablement cette enquête tout en s'interrogeant sur la question de savoir si une nouvelle consultation — menée spécifiquement auprès de porteurs d'armes — n'apporterait pas d'autres éléments cruciaux pour le débat.

L'atelier portant sur le thème des veuves dans les conflits armés a décrit les difficultés que celles-ci rencontrent sur les cinq continents pendant et après un conflit armé ainsi que les stratégies qui devraient être adoptées pour les soutenir, notamment sous la forme d'une assistance légale, d'une formation, d'informations sur le sort de proches portés disparus et d'activités visant à favoriser l'accès à l'autonomie.

L'atelier sur la prolifération des armes portatives a rappelé que la disponibilité incontrôlée de telles armes met en péril l'application du droit international humanitaire et a souligné la réussite du Moratoire ouest-africain sur la production, l'importation et l'exportation des armes portatives. Certains participants ont souhaité voir des initiatives comme le moratoire se développer dans d'autres régions du monde.

L'atelier suivant a examiné les mécanismes de mise en œuvre du droit international humanitaire, estimant notamment qu'il serait utile d'explorer la possibilité d'un plus large recours à la Commission d'établissement des faits. L'institution des puissances protectrices a également été débattue et il a été proposé de la ré-examiner pour l'adapter aux conflits internes, qui sont les plus fréquents de nos jours. La création d'un mécanisme d'échange d'informations sur la mise en œuvre nationale des normes de droit humanitaire a également été discutée et certains participants ont souhaité qu'un groupe d'États se propose pour tester le concept.

Dans l'atelier sur le projet SIrUS, les organisateurs ont soumis une série de propositions qui pourraient être utilisées pour déterminer la légalité des armes nouvelles. Il a d'ailleurs été indiqué que l'armée australienne entendait mettre en œuvre ces propositions dans un avenir proche. Certains participants sont convenus de la nécessité de disposer de meilleurs mécanismes d'examen de la légalité des armes, lesquels pourraient s'inspirer du projet SIrUS. Il a été

proposé également de créer d'une part, une institution permanente qui examinerait la légalité des armes et, d'autre part, un organe central d'information qui serait axé sur les aspects techniques.

L'atelier traitant des stratégies d'assistance aux enfants touchés par les conflits armés a abordé de nombreuses questions pertinentes. La plupart des participants ont estimé qu'il fallait en priorité s'attaquer aux causes profondes de la conscription d'enfants, notamment la pauvreté et le manque d'accès à l'éducation. Ils ont estimé également que le Mouvement avait un rôle à jouer en proposant aux jeunes des options autres que la violence.

Dans le dernier atelier consacré au droit international humanitaire, les organisateurs ont évoqué l'évolution récente, aux échelons national et international, de la mise en œuvre du Statut de la Cour pénale internationale, ainsi que les difficultés pratiques rencontrées. Les participants ont souligné l'importance de mobiliser le Mouvement pour la mise en œuvre du Statut et proposé des mesures concrètes pour le faire mieux connaître par les Sociétés nationales et le grand public.

L'atelier sur le volontariat a examiné les conclusions d'une étude sur le secteur non lucratif en Europe et analysé les problèmes liés au recul du volontariat en Europe et en Afrique. Les participants ont en outre souligné la nécessité de profiter de la richesse et de la diversité des différentes approches du volontariat sur les cinq continents et ont proposé des mesures spécifiques pour renforcer la société civile.

L'atelier sur les partenariats entre les gouvernements et les diverses composantes du Mouvement visait à examiner les liens stratégiques qui permettraient d'améliorer le dialogue avec les donateurs et de disposer des ressources nécessaires pour financer des programmes à long terme. Même si la formule du partenariat doit encore être affinée, les participants l'ont jugée intéressante et utile pour mieux venir en aide aux populations vulnérables.

Les participants de l'atelier consacré à la lutte contre le SIDA dans les pays en développement ont examiné les initiatives dans ce domaine, principalement en Afrique. Ayant souligné la complémentarité entre les programmes de prévention ciblés et la prise en charge médicale des personnes infectées, ils ont discuté des efforts entrepris par les Sociétés nationales en matière de prévention et de prise en charge des malades et ont souhaité voir le Mouvement intensifier son action.

Dans l'atelier sur l'action humanitaire et le secteur privé, il a été constaté que, du fait de la prolifération des conflits internes et de la mondialisation de l'économie, le secteur privé et les organisations humanitaires se retrouvent souvent côte à côte dans les régions en crise. Outre la question du financement de l'action humanitaire par les grandes entreprises, l'atelier a traité de la responsabilité morale de tous les acteurs présents dans les zones de crise, y compris ceux qui ont des intérêts économiques.

L'atelier sur la formation en santé et en premiers secours a mis en lumière la crise globale que traverse le monde en matière de santé, et cela malgré les progrès accomplis dans le domaine de la médecine curative. Les disparités dans l'état de santé des communautés restent alarmantes. Les initiatives dans les domaines de l'environnement et des modes de vie, qui à elles seules pourraient réduire de plus de 60 % les taux de mortalité, offrent au Mouvement des moyens idéaux de porter assistance aux communautés vulnérables.

L'atelier sur l'utilisation et le développement des normes du projet Sphère a permis aux participants de partager leurs expériences en la matière. Les participants ont souligné que même si les normes de Sphère ne prétendent pas apporter la solution globale à tous les problèmes sur le terrain, elles donnent des lignes directrices et des indicateurs pour mieux

planifier et coordonner les opérations de secours et améliorer la qualité de l'aide humanitaire, en particulier dans les programmes de développement.

L'atelier sur les effets des changements climatiques a mis en lumière le fait que les variations climatiques de ces dernières décennies ont été beaucoup plus importantes et plus rapides qu'au cours des cinq siècles passés, entraînant une multiplication des catastrophes naturelles. Il a été proposé d'agir à l'échelon local, d'utiliser plus systématiquement les systèmes de prévision météorologique, et de collaborer plus étroitement avec les gouvernements pour réagir aux catastrophes et financer les opérations de secours.

J'aimerais maintenant pour conclure commenter brièvement la façon dont les ateliers ont été reçus. Les thèmes présentés ont suscité un vif intérêt puisque les ateliers ont attiré de 250 à 350 participants par jour, et cela souvent à l'issue d'une journée de conférence déjà chargée. Beaucoup d'entre vous ont salué cette initiative estimant qu'elle offrait la possibilité d'approfondir les sujets et d'établir des contacts avec des spécialistes du thème abordé.

Les thèmes des ateliers étant très variés, les organisateurs ont naturellement choisi des façons différentes d'aborder les sujets. Certains se sont concentrés sur l'information, en présentant en détail les différents aspects des problèmes traités, tandis que d'autres ont décidé de laisser plus de place au débat entre les intervenants et le public. Il y a eu des débats entre experts — parfois très techniques — mais aussi des discussions beaucoup plus générales et accessibles à tous. Certains ont utilisé des moyens multimédia très sophistiqués, d'autres ont choisi des transparents faits à la main. Il me semble que, d'une certaine façon, la diversité même des méthodes choisies par les organisateurs reflète la diversité de notre Mouvement en général, chacun usant de moyens différents pour réaliser nos objectifs communs.

Il est certain que les deux heures prévues étaient nettement insuffisantes pour approfondir la discussion sur les différents sujets. Des participants nous ont confié qu'ils auraient préféré que les présentations soient moins détaillées et consacrer plus de temps aux discussions. D'autres ont regretté que des mesures concrètes n'aient pas été proposées pour résoudre les problèmes évoqués.

Mais même nos frustrations à ce sujet montrent clairement que les ateliers ne nous ont pas laissés indifférents. Si l'on souhaite organiser des ateliers lors de la prochaine Conférence, il faudra probablement changer certaines choses. On pourrait envisager une approche plus interactive et plus stimulante dans les ateliers ou organiser, parallèlement aux ateliers, des présentations ou de brefs colloques. On pourrait aussi mettre sur pied des débats entre experts ouverts au public ou d'autres formes de manifestations informelles, qui refléteraient mieux la nature de certains des débats. Il serait également nécessaire de trouver les moyens d'assurer l'interprétation des ateliers dans les langues de travail de la Conférence.

Quant au souhait de voir des ateliers organisés en parallèle aux séances plénières, l'idée est séduisante, mais cela désavantagerait les petites délégations.

En tout état de cause, et quel que soit le concept que l'on choisira, il faudra absolument préserver les échanges d'idées entre toutes les composantes du Mouvement et les représentants des gouvernements. Ces échanges nous semblent indispensables pour aller plus loin et trouver de nouvelles stratégies d'aide aux victimes et aux plus vulnérables.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (Président de la Conférence) (*original anglais*) :
Merci beaucoup Mme la vice-présidente pour cet excellent rapport. Il est certain que les ateliers — qui ont été organisés sur décision de l'ancienne Commission permanente, présidée par la princesse Margriet — ont rencontré un immense succès

et attiré de nombreuses délégations de Sociétés nationales et de gouvernements. Je suis convaincu que la nouvelle Commission, elle aussi présidée par la princesse Margriet, prendra en considération les remarques pertinentes que Mme de Sclabos vient de faire quant aux moyens de préserver le principe des ateliers et d'accroître leur efficacité lors de la prochaine Conférence.

Nous allons maintenant prendre connaissance du rapport du président du Comité de rédaction, l'ambassadeur Philippe Kirsch. Sous sa direction, le Comité est parvenu à un consensus sur les divers sujets examinés et a élaboré les projets de résolution qui vous ont été distribués ce matin. M. l'ambassadeur, vous avez la parole.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉDACTION

Ambassadeur P. KIRSCH (président du Comité de rédaction) (*original anglais*) :

Je vous remercie très vivement, M. le président, pour cette aimable introduction.

La tâche que la Conférence réunie en séance plénière a confiée lundi au Comité de rédaction consistait à examiner un certain nombre de documents et à tenter de susciter un consensus sur leur contenu, en tenant compte des propositions formulées par les membres de la Conférence. Ces documents étaient le projet de Plan d'action et le projet de Déclaration, ainsi que le projet de résolution auquel ces textes seraient annexés; le projet de résolution relatif à l'Appel du 12 août 1999, le projet de résolution portant révision du Règlement du Fonds de l'impératrice Shôken, et la résolution sur le lieu et la date de la prochaine Conférence.

En outre, le Bureau a décidé mardi de prier le Comité de rédaction d'étudier une résolution relative aux emblèmes. Je suis heureux de vous informer que, comme vous l'avez indiqué vous-même, M. le président, le Comité de rédaction est parvenu à examiner l'ensemble de ces documents et à arrêter à leur sujet une position commune. Je les présente maintenant à la Conférence pour approbation.

La méthode suivie par le Comité de rédaction a consisté à passer en revue les divers textes en écoutant systématiquement tous les avis sur chacun d'eux. En raison de l'ampleur de la tâche et de l'emploi du temps très serré du Comité de rédaction, j'ai créé un sous-groupe, placé sous la présidence de l'ambassadeur de Suède, Mme Marika Fahlen. Le sous-groupe s'est consacré aux chapitres 2 et 3 du projet de Plan d'action, à savoir «L'action humanitaire lors de conflits armés et d'autres catastrophes», et «La stratégie de partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables», tandis que le Comité de rédaction demeurerait saisi du chapitre premier. Le sous-groupe a ensuite présenté le texte révisé des chapitres 2 et 3 au Comité de rédaction pour mettre la dernière main au texte et l'approuver.

Sir Alan Munro, de la Croix-Rouge britannique, et M. l'ambassadeur Jean-Pierre Cabouat, de la Croix-Rouge Française, tous deux vice-présidents du Comité de rédaction, ont mené des consultations sur le projet de Déclaration et sur divers autres textes, facilitant grandement la recherche du consensus. Je tiens par ailleurs à souligner la contribution de la délégation de l'Australie, qui s'est chargée des discussions touchant la question importante de la protection de l'enfant. A l'exception des résolutions à caractère technique, tous les textes ont fait l'objet de trois lectures au sein du Comité de rédaction ou de son sous-groupe, chacune de ces lectures donnant lieu à une période de discussion, à une révision de la rédaction et à un certain nombre de consultations privées, le tout aboutissant à une nouvelle présentation au Comité de rédaction ou à son sous-groupe.

Je tiens à souligner que, tout au long de ce processus, par moments lent et complexe, une excellente atmosphère n'a

cessé de régner au sein du Comité de rédaction, comme dans les autres groupes. Toutes les délégations ont travaillé dans un esprit de coopération et de conciliation qui a témoigné d'une réelle volonté de parvenir à un texte acceptable pour tous.

Les textes qui sont maintenant soumis à la plénière sont donc le résultat de négociations approfondies. Aucun n'est le reflet exact de la position de telle ou telle délégation. Tous les textes sont l'expression d'un souci d'équilibre, et j'espère qu'à ce titre ils pourront être acceptés par l'ensemble des participants, dans l'esprit de coopération qui a marqué les travaux de cette Conférence depuis son ouverture.

Je tiens, en conclusion, à exprimer mes plus chaleureux remerciements en premier lieu aux trois vice-présidents du Comité de rédaction, Mme l'ambassadeur Fahlen, Sir Alan Munro et M. l'ambassadeur Cabouat, qui ont su mener à bon port avec brio un si grand nombre de tâches, et sans lesquels le Comité de rédaction n'aurait tout simplement pas pu achever ses travaux à temps. Je voudrais aussi remercier tous les membres du secrétariat, sans oublier notre excellente équipe d'interprètes et nos collègues du CICR et de la Fédération pour l'appui considérable qu'ils nous ont apporté tout au long de la Conférence. Ils sont trop nombreux pour que je les cite tous ici, mais permettez-moi de mettre en exergue, pour leur assistance et leur contribution au travail de rédaction proprement dit, l'engagement et la compétence absolument hors du commun de Charlotte Lindsey, Anna Segall et Christophe Lanord. Encore une fois, je remercie toutes les délégations pour leur coopération. Enfin et surtout, M. le président, je tiens à vous remercier tout particulièrement, ainsi que les autres membres du Bureau, pour le soutien indéfectible que vous nous avez apporté tout au long de cette Conférence, qui nous aura été précieux à tous. Je vous remercie infiniment.

(*Applaudissements*)

ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE ET DU PLAN D'ACTION

Pr M. GABR (Président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci beaucoup, M. l'ambassadeur Kirsch, pour ce rapport très instructif. Je pense que les applaudissements que vous venez d'entendre vous ont montré combien nous sommes tous reconnaissants pour le travail remarquable que vos collègues et vous-même avez accompli. Je tiens à vous féliciter tout spécialement pour le consensus que vous avez obtenu au sujet des résolutions finales qui nous sont soumises. Je voudrais maintenant proposer à la Conférence d'adopter la Déclaration et le Plan d'action tels qu'ils nous ont été présentés par le Comité de rédaction.

(*Applaudissements*)

Merci beaucoup. Je considère que la Déclaration et le Plan d'action qui ont été soumis par le Comité de rédaction ont été adoptés par consensus.

ADOPTION DES AUTRES RÉOLUTIONS

Nous pouvons maintenant passer à l'adoption des résolutions techniques qui, elles aussi, ont fait l'objet d'un consensus. Vous avez reçu une copie de ces documents, qui sont les suivants : le projet de résolution sur le Règlement du Fonds de l'impératrice Shôken, le projet de résolution sur les emblèmes, le projet de résolution sur l'Appel du 12 août 1999 et le projet de résolution sur le lieu et date de la XXVIII^e Conférence internationale.

(*Applaudissements*)

Merci beaucoup. Je considère que la Conférence a adopté toutes les résolutions qui lui ont été soumises par le Comité de rédaction. Je vous en remercie tous, de même que je remercie

une fois encore l'ambassadeur Kirsch pour son excellent travail et le consensus qui a été atteint.

(*Applaudissements*)

Si vous me le permettez, je vais maintenant donner la parole à la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de l'ancienne Commission permanente et de la nouvelle.

S.A.R. LA PRINCESSE MARGRIET DES PAYS-BAS
(présidente de la Commission permanente)

(*original anglais*) :

M. le président de la XXVII^e Conférence internationale. M. le président du CICR. Mme la présidente de la Fédération internationale. Excellences. Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis.

Gardons l'espoir, tel était notre slogan il y a quatre ans. Nous avons aujourd'hui pour slogan « le pouvoir de l'humanité ». Ces slogans, nous les avons portés haut en montrant que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge était véritablement l'un des forums humanitaires internationaux les plus importants. Dimanche, lorsque nous avons ouvert la Conférence, nous avons tenté de montrer au monde et à tous les participants que le pouvoir de l'humanité était en chacun de nous. Je pense que vous avez prouvé, à travers cette semaine de débats, d'ateliers et d'engagements, que la communauté mondiale était prête à aider encore mieux et davantage les victimes de conflits et de catastrophes, et d'autres personnes vulnérables, alors que nous entrons dans un nouveau millénaire.

Nous avons débattu de nos préoccupations dans cette enceinte internationale et il incombe maintenant à chacun de nous d'agir dans nos communautés, de donner une application concrète aux décisions de la Conférence. En participant à cette Conférence, nous avons cherché à donner espoir aux innombrables hommes, femmes et enfants qui, partout dans le monde, ont besoin de notre aide. Nous devons nous engager à contribuer à une culture de la paix et de la non-violence. La Commission permanente, en tant que mandataire de la Conférence internationale, doit faire vivre cet espoir. Elle a le devoir d'encourager et de favoriser la mise en œuvre des résolutions de cette Conférence. Je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs, que ce sera là l'une de nos préoccupations majeures et que nous inviterons les gouvernements et les Sociétés nationales à veiller à ce que le suivi de cette Conférence soit un succès.

Au nom des membres de la nouvelle Commission permanente, je tiens à exprimer notre plus profonde gratitude pour la confiance que vous nous avez manifestée hier. Nous nous engageons à remplir notre mandat statutaire, que nous accomplirons dans l'esprit de la Déclaration de la Conférence et en collaborant étroitement avec toutes les composantes du Mouvement. Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre à vos attentes.

Cette Conférence, qui a été dirigée de main de maître par notre président, touche maintenant à sa fin. Nous avons échangé nos points de vue sur les problèmes humanitaires actuels et nous devons nous laisser guider par les principes qui ont inspiré les Conventions de Genève et qui sont évoqués de façon éloquente dans l'Appel du 12 août 1999 : respect de la dignité humaine, compassion pour ceux qui souffrent et solidarité. Nous voulions que cette Conférence soit différente — par sa structure, et par son contenu — et nous avons donc introduit les ateliers et les engagements. Nous avons innové également en donnant à la Conférence un Plan d'action concret et une Déclaration stimulante, dans l'espoir que ces documents importants changeraient véritablement le cours des choses.

Chacun de nous peut décider comment aider ceux qui sont dans le besoin. L'humanité a autant de pouvoir qu'une main tendue. Saisissons cette occasion d'agir. Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (Président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci, Votre Altesse, pour ce discours édifiant. Nous espérons que chacun des membres du Mouvement fera son possible pour répondre aux aspirations que vous avez décrites.

Le moment est venu d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette Conférence. Je voudrais tout d'abord remercier les coprésidents, les vice-présidents et les rapporteurs pour leur précieuse contribution au bon déroulement des réunions. Que l'ambassadeur Jean-François Kammer, secrétaire général de la Conférence, et ses deux adjoints, Mme Yolande Camporini et M. Jean-Luc Blondel, soient tout particulièrement remerciés.

J'adresse aussi mes remerciements les plus chaleureux à son Altesse Royale la princesse Margriet des Pays-Bas, au président Cornelio Sommaruga, à la présidente Astrid Heiberg, à M. Yves Sandoz et à tous les autres membres du Bureau pour leurs conseils quotidiens et judicieux.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à l'ambassadeur Kirsch, président du Comité de rédaction, et à son équipe, qui ont facilité notre travail et sont parvenus à harmoniser nos points de vue. Nous remercions aussi vivement tous les membres du Secrétariat, le personnel technique, les interprètes et tous ceux qui, sans relâche, ont accompli un fabuleux travail, à commencer par la merveilleuse cérémonie d'ouverture de la semaine dernière.

Nous remercions également le gouvernement suisse, les généreux donateurs et le personnel de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge et du Centre international de Conférences pour leur dévouement et leur soutien.

(*Applaudissements*)

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Muheim.

Amb. M. MUHEIM (vice-président de la Conférence)
(*original français*) :

Merci M. le président. Je crois qu'après tous ces remerciements, le moment est venu de parler également de vous, et c'est un privilège et un réel plaisir pour moi que de pouvoir vous adresser quelques mots de gratitude et d'admiration au nom de tous les participants à cette Conférence. A mes yeux, professeur Gabr, vous possédez un attribut qui se fait de plus en plus rare et que j'appellerai le charme irrésistible du grand seigneur. A vous observer de loin, déambulant dans les méandres du CICG, on serait tenté de vous prendre pour un émule du célèbre professeur Tournesol, un personnage particulièrement sympathique aux lecteurs de Tintin et dont le modèle, il faut le rappeler, a été fourni par nul autre que le grand-père de Bertrand Piccard, l'auguste Auguste Piccard, qui fut le premier homme à monter dans la stratosphère.

Mais à vous regarder de plus près, et à vous voir au travail, on remarque vite que si vous avez la tête dans les nuages, vous avez aussi les pieds bien sur terre. En clinicien avisé, vous avez eu le don de diagnostiquer très tôt les virus que des initiatives intempestives pourraient introduire dans la Conférence. Votre devise a été de prévenir plutôt que de guérir, en cela fidèle aussi aux objectifs de la Croix-Rouge. Les signes précurseurs d'une pathologie ne vous échappaient jamais et le pédiatre en vous avait le constant souci de veiller avec bienveillance sur le bien-être de l'enfant qui sommeille en nous tous jusqu'à un âge avancé. Même lorsque les perspectives pouvaient paraître inquiétantes — ce qui heureusement était fort rare — vous avez su ne pas vous départir de ce sourire amusé qui fait partie du charme dont je parlais au début. Au nom de nous tous, donc, merci, professeur Gabr, d'avoir présidé nos débats avec tant de

distinction, de courtoisie et de prévenance, et d'avoir ainsi été l'un des principaux artisans du succès de la XXVII^e Conférence internationale.

Merci.

Pr M. GABR (Président de la Conférence)

(original anglais) :

Merci beaucoup M. l'ambassadeur Muheim. Merci à tous, chers amis. Je suis vraiment très embarrassé et je ne sais pas comment répondre à ces aimables propos. Je ne puis rivaliser avec l'ambassadeur Muheim, qui a exprimé ses sentiments avec une extrême délicatesse. Je ne pense pas pouvoir me mesurer à lui. Néanmoins, je lui suis profondément reconnaissant, d'autant plus que, comme il est Suisse, ces mots ont sans doute un fond de vérité. J'espère que ce que vous avez dit ne me montera pas à la tête et que je n'attirerai pas l'envie quand je rentrerai chez moi. Je vous remercie tous. Merci infiniment.

(Applaudissements)

Permettez-moi maintenant, président Sommaruga et mes chers collègues, de rendre hommage à tous ceux qui ne siégeront pas parmi nous lors de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il y a d'abord M. George Weber, le dynamique secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; il y a aussi M. Yves Sandoz, le cerveau juridique du Comité international de la Croix-Rouge; Mme Margareta Wahlström, la sous-secrétaire générale de la Fédération internationale; et Mme Yolande Camporini, qui a longtemps été associée à cette Conférence. Je ne dirai pas le nombre des années, Yolande, mais vous serez toujours indispensable et vous nous avez beaucoup appris.

Je ne sais comment rendre hommage à Cornelio Sommaruga, qui incarne le parfait équilibre entre le caractère sentimental et amical des Italiens, et la nature méticuleuse et disciplinée des Suisses. C'est peut-être là l'une des raisons pour lesquelles il est si proche de nous, quelle que soit la langue que nous parlons, quel que soit le pays dont nous venons. C'est en tant que membre du corps diplomatique suisse que Cornelio Sommaruga a poli son talent inné à résoudre les problèmes et à négocier. Au cours de son mandat à la présidence du Comité international de la Croix-Rouge, il a renforcé les relations de l'institution avec presque toutes les organisations régionales et internationales, et avec divers pays. Le nombre des États qui ont ratifié les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève a plus que doublé pendant son mandat, passant de 71 à 152 pour le Protocole I et de 64 à 144 pour le Protocole II.

C'est lui qui a apporté la touche finale à l'accord de siège entre le CICR et le gouvernement suisse, en 1994. Il a orchestré avec succès la coordination entre les différentes organisations humanitaires, comme en témoignent l'Accord de Séville entre le CICR et la Fédération et l'établissement du Forum humanitaire de Wolfsberg. Le président Sommaruga a été aussi l'un des principaux artisans de victoires majeures sur le plan humanitaire, comme la création de la Cour pénale internationale à Rome en 1998 et l'adoption du traité d'Ottawa sur les mines terrestres en 1999.

Dirigeant infatigable et courageux, le président Sommaruga a visité presque tous les pays de la planète, parfois dans les conditions les plus périlleuses. Ses visites au Rwanda, en Tchétchénie et dans les Balkans resteront à jamais dans les mémoires. Il a rencontré des centaines de rois, de reines et de présidents et, grâce à son caractère amical, charismatique et loyal, il a gagné la confiance de tous.

D'un point de vue personnel, Cornelio Sommaruga est un homme profondément sensible. Je me souviens encore de la profonde émotion qu'il avait ressentie lors de la disparition de l'un de ses volontaires. Son dévouement, sa sincérité et son amour des autres sont les raisons pour lesquelles nous tous,

comme des milliers d'autres, avons eu le privilège de jouir de son amitié.

Je sais que vous êtes nombreux à vouloir rendre hommage à Cornelio Sommaruga, qui souhaite toutefois que cette cérémonie soit aussi brève que possible. En votre nom, princesse Margriet, présidente de la Commission permanente, nous allons donc simplement lui remettre ce modeste présent, qui lui permettra de voir plus loin que notre horizon si proche et si contraignant — une paire de jumelles.

(Applaudissements)

Président Sommaruga, nos vœux de longue vie et de bonheur vous accompagnent, afin que vous puissiez continuer à contribuer au mieux-être de l'humanité. Merci.

M. C. SOMMARUGA (CICR) (original français/anglais) :

M. le président, chers amis,

Charles, baron de Montesquieu, disait — et nous sommes au début du XVIII^e siècle: «Le présent du passé c'est la mémoire, le présent du présent c'est l'action, le présent du futur c'est l'imagination.»

Ma mémoire, chers amis, c'est Solferino — la ville où des femmes de Lombardie, affirmant leur indépendance et leur neutralité, proclamaient en 1859 *Siamo tutti fratelli*. C'est le droit international humanitaire, né à Genève le 22 août 1864, avec l'emblème de la croix rouge sur fond blanc qui est proclamé signe protecteur en droit international. Et c'est surtout l'attention prioritaire aux victimes. Ma mémoire, ce sont enfin les Sociétés nationales qui sont la force du Mouvement et qui, anciennes ou jeunes, sont essentielles au succès de son action humanitaire.

Mon action, chers amis, c'est celle du CICR dans son ensemble. C'est la réalisation du mandat conventionnel que vous, les États ici présents, nous avez donné. C'est protéger et assister toutes les victimes de conflits armés et de la violence. Le présent du présent doit aussi, et surtout, être la prévention. Une prévention qui passe par la diffusion de valeurs d'humanité, de valeurs éthiques donc; c'est enfin l'expression de la solidarité et de la tolérance vécues. C'est enfin, pour moi, l'expression du pouvoir de l'humanité.

Mon imagination, chers amis, c'est une société qui croit sans faille à ces valeurs et qui exerce la non-violence. C'est un monde de paix et de justice réalisé dans cette symbiose de force vive, comme nous la trouvons dans cette Conférence, où les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont liés par le Principe fondamental d'humanité et les gouvernements sont liés par le droit international humanitaire signé et ratifié. Mon imagination, c'est encore la réalisation complète de tous les engagements que les participants ont pris pendant cette Conférence dans le Plan d'action et dans leurs engagements. Car, à l'époque de la mondialisation, mon imagination requiert la mondialisation des responsabilités.

Le lauréat du prix Nobel de la paix, Elie Wiesel a déclaré en 1986 que, «l'humanité ne doit pas oublier que la paix n'est pas un don de Dieu à ses créatures. C'est un don que nous nous faisons les uns les autres». Oui, je quitte le CICR, mais je continuerai à respecter le slogan du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *per humanitatem ad pacem*.

En vous remerciant tous d'avoir fait de ces 12 années à la présidence du CICR une expérience des plus stimulantes et enrichissantes, je tiens aussi à exprimer ma gratitude à mes collègues et amis Yves Sandoz et George Weber, ainsi qu'à Yolande Camporini et Margareta Wahlström, qui sont arrivés au terme de leur mandat. En toute amitié, je vous demande de continuer à croire en l'engagement humanitaire de l'intermédiaire neutre et indépendant par excellence qu'est le CICR, et d'apporter tout votre soutien à mon successeur, le président Jakob Kellenberger.

Chers amis, je conclurai en citant l'un de mes prédécesseurs, Max Huber — L'action de la Croix-Rouge, c'est servir, seulement servir. Réduire l'opposition, rechercher le prestige et attendre une récompense ne devraient jamais être envisagés.

Merci pour ce cadeau princesse Margriet. À tous, merci, *thank you, shukran, tak, obrigado, spasibo, kössonöm, gracias, danke, eftaristo, grazie.*

(Applaudissements)

Pr M. GABR (Président de la Conférence)

(original anglais) :

Merci, nos vœux vous accompagnent. Cornelio Sommaruga sera toujours notre président. La cérémonie de clôture va commencer un peu plus tôt que prévu, grâce à vos efforts et à ceux de tous vos assistants. Nous allons commencer la cérémonie par la projection d'une courte vidéo sur le pouvoir de l'humanité.

(Projection de la vidéo)

3.10 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter une charmante jeune volontaire de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse. Mme Nadia Isler, qui va donner lecture de la Déclaration de la Conférence.

Mme N. ISLER (Section genevoise de la Croix-Rouge suisse) (*original français*) :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs.

C'est avec grand plaisir et certainement avec un peu d'émotion aussi, que j'ai le privilège de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous faire lecture de la déclaration finale de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Avant de commencer, permettez-moi en tant que membre active de la Croix-Rouge Jeunesse genevoise, de vous dire quelques mots concernant l'engagement des jeunes au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les membres de la Croix-Rouge Jeunesse genevoise ont réfléchi au message qu'ils aimeraient faire passer aujourd'hui, et qui à leur avis reflète le souhait de toute leur génération. Ce message est simple : les plus anciens et les plus jeunes doivent unir leurs efforts et travailler ensemble. Dans un monde qui se montre tous les jours plus divisé, nous avons la certitude qu'il est nécessaire de commencer par le souder au sein même du Mouvement dont nous défendons les valeurs. Ce n'est qu'en s'inspirant de l'expérience des plus anciens et de l'enthousiasme allié à la volonté des plus jeunes, que nous pourrons ensemble nous ouvrir et rester en contact avec la réalité.

Les jeunes croient aux valeurs du Mouvement et ils ont l'énergie pour le montrer. Mais ce dont ils ont besoin, c'est avant tout qu'on leur fasse confiance et que leur travail soit reconnu. S'ils décident de s'engager, c'est qu'ils sont de jeunes adultes responsables qui ont conscience de la limite de leurs moyens, mais qui ont la ferme conviction qu'ils ont leur place au sein du Mouvement. Nous avons besoin d'être soutenus et surtout écoutés. Le rôle de la jeunesse n'est pas de vouloir remettre en question ce qui a déjà fait ses preuves, mais d'apporter de nouvelles idées et de nouvelles approches. Nous souhaitons pouvoir les exprimer. Je vous ai parlé de la confiance qu'il faut accorder aux jeunes. Cette confiance nous a été accordée récemment par la Croix-Rouge genevoise, lorsque notre groupe Croix-Rouge Jeunesse a mis sur pied l'« opération Balkans » qui a permis de récolter, d'acheminer et de distribuer plus de 450 tonnes de vivres et de vêtements dans cette région du monde. Cette confiance, vous venez encore de nous l'accorder en m'offrant la possibilité de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Que cette conscience soit accordée à tous les jeunes bénévoles du monde. Ils comptent sur vous.

LECTURE DE LA DÉCLARATION FINALE

Déclaration de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

L'aube d'un nouveau siècle est le temps de la réflexion. Pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge comme pour les gouvernements qui sont Parties aux Conventions de Genève c'est aussi le temps de l'inquiétude.

En dépit des changements positifs des récentes décennies, les conflits font rage encore dans de nombreux pays. Les attaques contre les populations et les biens civils sont devenues courantes. Les centaines de milliers de personnes sont contraintes de quitter leur foyer. Le droit international

humanitaire est souvent bafoué. Des catastrophes naturelles d'une grande ampleur ruinent l'existence d'un grand nombre d'êtres humains. Des maladies anciennes et nouvelles répandent la souffrance. Les services sanitaires et sociaux et les systèmes économiques peinent à satisfaire des exigences croissantes. Ce sont partout les plus faibles qui souffrent le plus.

Face à cette réalité, nous nous engageons à :

- apporter aide et réconfort réels, partout où cela est nécessaire afin de sauver et d'améliorer la vie de millions d'êtres humains;
- renforcer notre engagement collectif envers le droit international humanitaire;
- militer pour la dignité humaine et pour que chacun d'entre nous pratique l'entraide sans discrimination pour atténuer les effets des catastrophes et de la guerre;
- soutenir les milliers de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier qui, chaque jour, incarnent l'engagement humanitaire.

Le *pouvoir de l'humanité* c'est la force de l'engagement personnel et de l'action collective. L'un et l'autre doivent être mobilisés pour alléger la souffrance, pour assurer le respect de la dignité humaine et l'avènement d'une société plus fraternelle.

(*Applaudissements*)

Pr M. GABR (président de la Conférence) (*original anglais*) :

Merci, Nadia, de nous avoir fait connaître les aspirations de la jeunesse. Je vous donne l'assurance que nous qui sommes vos aînés à cette Conférence avons une immense confiance en l'avenir de l'humanité parce que nous croyons en l'engagement de votre génération.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à la vice-présidente Yolande Biké, qui va présenter un résumé des engagements.

PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS ENREGISTRÉS

Amb. Y. BIKÉ (vice-présidente de la Conférence) (*original français*) :

C'est un grand honneur pour moi que de présenter à la XXVII^e Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les engagements qui ont été contractés durant la semaine écoulée.

Demander au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux gouvernements de prendre des engagements concrets dans le cadre de la Conférence était une initiative nouvelle. Si l'on en juge par les résultats, cette innovation a été un plein succès.

Avant la Conférence, la notion d'engagement avait déjà suscité des discussions et donné lieu sur certains points à un débat nourri au sein des Sociétés nationales et des gouvernements, chacun s'efforçant de formuler des engagements appropriés et quantifiables.

Certains, dans les rangs des Sociétés nationales comme parmi les gouvernements, ont choisi non seulement de formuler des engagements individuels, mais encore de préparer des engagements nationaux conjoints, soulignant ainsi leur volonté de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Certains groupements régionaux de Sociétés et de gouvernements ont choisi, eux aussi, de s'engager de concert.

Évoquons maintenant les chiffres. Je suis heureuse d'annoncer que 163 Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale, 85 gouvernements et neuf observateurs ont contracté, au total, 387 engagements.

Ces engagements ont été dûment enregistrés dans un livre d'or au fur et à mesure de leur réception et ils figureront dans une annexe au rapport de la Conférence. Ils ont en outre été placés sur le site Internet du Mouvement, où chacun peut les consulter.

Il m'est impossible de vous parler de chacun de ces engagements, qui sont nombreux et variés, mais je voudrais, si vous me le permettez, dire quelques mots sur les grandes tendances qui se dégagent.

Deux engagements relatifs aux enfants touchés par les conflits armés ont été diffusés pendant la Conférence et ont recueilli la signature d'un grand nombre de Sociétés nationales et de gouvernements. Ils portent sur la promotion de normes nouvelles interdisant le recrutement et la participation aux conflits armés de personnes âgées de moins de 18 ans, à l'instar, d'ailleurs, d'un certain nombre d'engagements pris par des Sociétés nationales et des gouvernements à titre individuel.

De nombreux engagements concernent la question de la protection et de l'assistance dues aux enfants et aux femmes, en termes à la fois juridiques et pratiques, et avec une insistance particulière sur les besoins non seulement physiques, mais aussi psychologiques et sociaux des personnes touchées par la guerre. Des mesures spécifiques sont proposées, dont la protection des jeunes contre les abus sexuels dans les camps de réfugiés, la mise sur pied d'un établissement de soins pour les personnes traumatisées et d'un centre international d'information et de documentation.

De nombreux membres de la Conférence se sont engagés de manière plus dynamique et préventive, en promettant d'œuvrer activement à long terme pour encourager une culture de la non-violence et de la tolérance.

Les engagements pris sont non seulement concrets, mais aussi juridiques. La majorité d'entre eux contiennent des éléments qui se réfèrent au droit international humanitaire. Plusieurs gouvernements s'engagent à ratifier les Protocoles additionnels ou à lever les réserves portant sur les Conventions de Genève. La création de commissions nationales pour la mise en œuvre du droit international humanitaire est l'une des initiatives que l'on retrouve dans les engagements des Sociétés nationales et des gouvernements.

Nombreux sont les engagements qui font état d'autres initiatives destinées à mettre en œuvre et à diffuser le droit humanitaire en visant des groupes nouveaux, par exemple les étudiants, au moyen de programmes d'« éducation à la paix », ou les forces armées et la police, à travers des campagnes spéciales. Parmi elles, citons la création d'une académie ayant pour mission d'assurer la formation des policiers au respect des principes et des règles du droit international humanitaire.

On peut dégager de ces engagements une autre grande tendance, à savoir la promotion et la ratification d'autres traités, en particulier le traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres et le Statut de la Cour pénale internationale, y compris le réexamen de la législation pénale nationale afin que les criminels de guerre ne demeurent pas impunis. Le transfert et la prolifération des armes portatives ont aussi fait l'objet d'un certain nombre d'engagements.

Quant à l'avenir, un nombre important d'engagements portent sur le rôle et les responsabilités du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'auxiliaire des services humanitaires des pouvoirs publics, en matière de protection et d'assistance aux personnes les plus vulnérables touchées par les conflits armés, les catastrophes et les crises sociales et économiques.

Premièrement, chacun est conscient de l'importance du respect des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, comme en témoignent les nombreux engagements pris afin de renforcer les lois nationales destinées à les protéger. Deuxièmement, on insiste beaucoup sur l'introduction d'une loi nationale sur la Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, ou sur la révision de cette loi lorsqu'elle existe déjà.

Sur un plan plus concret, nombreux sont les engagements qui ont pour objet de renforcer les capacités des Sociétés Nationales et de mettre en œuvre la Stratégie 2010, approuvée par la 12^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale. Il convient de relever que la totalité des engagements de l'une des régions géographiques, ainsi que d'un certain nombre d'autres pays, comprennent la promesse spécifique de veiller à ce que davantage de femmes soient présentes et représentées dans les organes de décision.

Un grand nombre de Sociétés nationales ont contracté des engagements concernant les programmes de santé et les programmes sociaux, non seulement pour continuer des activités courantes et traditionnelles telles que les premiers secours et la santé communautaire, mais aussi pour élargir ces activités en lançant de nouveaux programmes destinés à faire face aux nouveaux problèmes sanitaires et sociaux. A ce titre, il est spécifiquement fait référence à des programmes de lutte contre la tuberculose et d'autres maladies récurrentes, les épidémies, le VIH/SIDA, ainsi qu'à des mesures renforcées d'assistance à des groupes particuliers d'exclus, y compris les enfants de la rue, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Reconnaissant le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'intervention en cas de catastrophe et de préparation aux catastrophes, un grand nombre de gouvernements et de Sociétés nationales se sont engagés à renforcer les plans nationaux en cas de catastrophe, à créer des centres régionaux et à encourager une meilleure formation du personnel et des volontaires.

Enfin, la dernière grande tendance qui se dégage concerne les nombreux engagements de recruter et de former des volontaires, et de motiver et faire participer les jeunes pour garantir leur concours actif à la conception et à la mise en œuvre de tous ces programmes.

Je me suis limitée, dans ce rapide tour d'horizon, à mentionner les grandes tendances, mais en réalité l'étendue des engagements va de l'enregistrement systématique des noms des membres du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge décédés dans l'accomplissement de tâches humanitaires, à la création d'une unité d'intervention africaine en cas de catastrophe, en coopération avec les organisations régionales et mondiales. Enfin, si les engagements n'étaient pas censés revêtir un caractère financier, nous constatons néanmoins qu'un certain nombre de promesses de ce type ont été faites. Nous ne pouvons que saluer cet appui supplémentaire, qui nous permettra de continuer à fournir des services humanitaires vitaux.

Cette initiative a été manifestement un succès non seulement parce que les promesses ont été nombreuses, mais aussi parce qu'elles sont concrètes et réalistes. Vous le savez, ces engagements ne sont pas juridiquement contraignants. Pourtant, ils représentent l'expression bien réelle d'un engagement moral. La tâche qui nous attend désormais est de transformer ces promesses en actes. La valeur concrète des engagements en termes d'action humanitaire pourra être quantifiée dans le rapport qui sera présenté à la XXVIII^e Conférence internationale.

Je voudrais, en votre nom, M. le président, remercier toutes les éminentes personnalités qui sont venues personnellement signer leurs engagements à notre stand et tous les délégués à la Conférence de leur soutien actif à cette initiative nouvelle. Je voudrais aussi remercier toute l'équipe qui a récolté les

engagements. C'est avec une grande satisfaction que je vous remets maintenant, le résultat final de cette initiative, à savoir les 387 engagements. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)* :

Merci beaucoup, Mme Biké pour cette excellente présentation. Cette initiative a remporté un tel succès, que les engagements non seulement étaient mais encore vont au-delà de notre Plan d'action. Nous avons tous hâte qu'ils soient mis en œuvre.

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original arabe)* :

La XXVII^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge touche à sa fin, et je voudrais vous dire combien j'ai été honoré de la présider.

Pr M. GABR (président de la Conférence) *(original anglais)* :

J'ai déjà participé à de nombreuses conférences, mais je n'ai jamais été aussi fier qu'aujourd'hui de ce que nous avons accompli. Ensemble, nous avons montré que le pouvoir de l'humanité peut surmonter tout obstacle sur la route qui mène à un avenir meilleur pour l'humanité au troisième millénaire.

Comme je l'ai indiqué dans mon discours liminaire et comme la princesse Margriet vient de le souligner, cette Conférence est différente de celles qui l'avaient précédée. Notre Déclaration constitue un tournant en cette fin de XX^e siècle. Notre Plan d'action transformera la théorie en faits concrets et l'ambition en réalité. Aucune autre Conférence n'a été marquée par autant d'engagements, à la fois individuels et collectifs, des États et de la société civile.

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge marquera un tournant décisif dans l'histoire de notre Mouvement grâce à votre enthousiasme, votre ardeur et votre motivation. Ce qui compte maintenant, c'est la façon dont nous allons tenir nos engagements. Retournons dans nos pays et nos régions avec la ferme volonté d'aller de l'avant, afin de pouvoir dire, lorsque nous nous reverrons en 2003, que le travail accompli à Genève en 1999 a vraiment fait changer les choses. Merci à tous et que Dieu soit avec vous.

(Applaudissements)

Sur ces applaudissements, et en espérant vous retrouver dans quatre ans, je déclare close la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

3.11 RÉOLUTIONS

1

Adoption de la Déclaration et du Plan d'action

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Conférence »),

1. *adopte* la Déclaration figurant à l'annexe 1;
2. *adopte* le Plan d'action figurant à l'annexe 2;
3. *demande instamment* à tous les membres de la Conférence de mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Plan d'action, dans le cadre de leurs compétences, mandats et capacités respectifs, en vue d'atteindre, en s'inspirant des principes humanitaires rappelés dans la Déclaration, les objectifs définis dans le Plan d'action;
4. *invite* les organisations internationales et régionales à mettre en œuvre celles des mesures mentionnées dans le Plan d'action qui les concernent;
5. *demande* à tous les membres de la Conférence de déployer tous les efforts possibles pour que les groupes armés en conflit et autres acteurs concernés mettent en œuvre, selon les besoins, les mesures mentionnées dans le Plan d'action;
6. *demande* à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'encourager et de faciliter la mise en œuvre de la présente résolution, conformément à ses attributions statutaires, en consultant à cet effet les États parties aux Conventions de Genève et d'autres acteurs;
7. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de présenter un rapport à la XXVIII^e Conférence internationale sur la mise en œuvre du Plan d'action;
8. *demande* aux membres de la Conférence de faire rapport à la XXVIII^e Conférence internationale sur le suivi donné aux engagements individuels pris lors de la présente Conférence.

Déclaration de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

<< le pouvoir de l'humanité >>

L'aube d'un nouveau siècle est le temps de la réflexion. Pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, comme pour les gouvernements qui sont parties aux Conventions de Genève, c'est aussi le temps de l'inquiétude.

En dépit des changements positifs des récentes décennies, les conflits font rage encore dans de nombreux pays. Les attaques contre les populations et les biens civils sont devenues courantes. Des centaines de milliers de personnes sont contraintes de quitter leurs foyers. Le droit international humanitaire est souvent bafoué. Des catastrophes naturelles d'une grande ampleur ruinent l'existence d'un grand nombre d'êtres humains. Des maladies, anciennes et nouvelles, répandent la souffrance. Les services sanitaires et sociaux et les systèmes économiques peinent à satisfaire des exigences croissantes. Ce sont partout les plus faibles qui souffrent le plus.

Face à cette réalité, nous nous engageons à :

- apporter aide et réconfort réels, partout où cela est nécessaire, afin de sauver et d'améliorer la vie de millions d'êtres humains;
- renforcer notre engagement collectif envers le droit international humanitaire;
- militer pour la dignité humaine et pour que chacun d'entre nous pratique l'entraide, sans discrimination, pour atténuer les effets des catastrophes et de la guerre;
- soutenir les millions de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier qui, chaque jour, incarnent l'engagement humanitaire.

« Le pouvoir de l'humanité », c'est la force de l'engagement personnel et de l'action collective. L'un et l'autre doivent être mobilisés pour alléger la souffrance, pour assurer le respect de la dignité humaine et l'avènement d'une société plus fraternelle.

XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Plan d'action pour les années 2000-2003

Les membres de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, réunis à Genève du 31 octobre au 6 novembre 1999, adoptent le Plan d'action suivant pour les quatre prochaines années, dans le but de mieux aider et protéger les victimes des conflits armés et des catastrophes et, de façon plus générale, les personnes les plus vulnérables. Ils appliqueront les mesures énoncées dans le Plan d'action en fonction de leurs pouvoirs, mandats et capacités respectifs.

En adoptant ce Plan d'action, la Conférence internationale reconnaît le mandat spécial de chacune des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge¹ et le caractère unique de la coopération entre le Mouvement et les États². Elle réaffirme également la volonté des États adhérant aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, de remplir les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, de soutenir l'action de chaque composante du Mouvement et de respecter en tout temps l'adhésion des composantes aux Principes fondamentaux.

Le Plan d'action est subdivisé en objectifs à long terme et en mesures spécifiques qui correspondent aux principaux domaines dans lesquels les États et le Mouvement devront, au cours des quatre prochaines années, déployer des efforts accrus pour respecter leurs engagements respectifs³.

Les progrès accomplis pendant les quatre années à venir seront évalués par la XXVIII^e Conférence internationale. Conformément à son mandat statutaire, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge encouragera et facilitera la mise en œuvre du Plan d'action en consultant les États parties aux Conventions de Genève, les composantes du Mouvement et d'autres acteurs sur les meilleurs moyens à utiliser à cet effet.

¹ Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé du Comité international de la Croix-Rouge (ci-après le « CICR »), des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après les « Sociétés nationales ») et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après la « Fédération internationale »). Dans le présent document, le terme « Mouvement » s'applique à l'ensemble de ces composantes.

² Dans tout le document, le terme « États » fait référence aux États parties aux Conventions de Genève de 1949.

³ Dans le présent document, les mesures qui doivent être mises en œuvre uniquement par les États ou par le Mouvement n'engagent que les acteurs mentionnés.

1. LA PROTECTION DES VICTIMES DES CONFLITS ARMÉS À TRAVERS LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Objectifs finals

- 1.1 Le respect intégral, par toutes les parties à un conflit armé, des obligations qui leur incombent, en vertu du droit international humanitaire, de protéger et d'assister la population civile et les autres victimes du conflit, ainsi que de respecter les biens protégés.
- 1.2 Une barrière efficace contre l'impunité garantie par la combinaison des lois nationales et des traités internationaux pertinents en matière de répression des violations du droit international humanitaire, et l'examen d'un système équitable de réparations.
- 1.3 L'acceptation universelle du droit international humanitaire et l'adoption par les États de toutes les mesures nécessaires, à l'échelon national, pour garantir l'application de leurs obligations découlant du droit international.
- 1.4 L'intégration, par les États, de leurs obligations aux termes du droit international humanitaire dans les procédures et la formation pertinentes. La promotion de cette branche du droit auprès des personnes et des organismes pertinents.
- 1.5 La conformité des armes avec le droit international humanitaire, l'établissement de contrôles efficaces de la disponibilité des armes et des munitions, et la fin de la tragédie humaine provoquée par les mines terrestres antipersonnel.

Mesures proposées

Objectif final 1.1 Le respect intégral, par toutes les parties à un conflit armé, des obligations qui leur incombent, en vertu du droit international humanitaire, de protéger et d'assister la population civile et les autres victimes du conflit, ainsi que de respecter les biens protégés

1. Toutes les parties à un conflit armé prennent des mesures efficaces pour respecter et faire respecter le droit international humanitaire et s'assurer en particulier, conformément aux obligations pertinentes qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire :
 - a) que, dans la conduite des hostilités, tout est mis en œuvre — outre l'interdiction totale des attaques dirigées contre la population civile en tant que telle, ou contre des civils ne prenant pas directement part aux hostilités, ou encore contre des biens de caractère civil — pour épargner la vie de la population civile, la protéger et la respecter, et que des mesures de protection spéciales sont prises pour les femmes et les jeunes filles, ainsi que pour les groupes particulièrement vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes déplacées, et pour protéger les biens de caractère civil, y compris les biens culturels, les lieux de culte et les installations diplomatiques;
 - b) que des ordres stricts sont donnés pour empêcher toutes violations graves du droit international humanitaire, y compris les massacres, les exécutions sommaires, les tortures, la violence fondée sur le sexe, notamment les viols et autres formes de violence sexuelle, le harcèlement, les disparitions forcées, les peines collectives, le pillage, la destruction délibérée de biens, ainsi que les menaces d'actions de ce type; que des mécanismes efficaces sont mis en place pour garantir que ces ordres

seront dûment respectés à tous les niveaux et que les auteurs des violations seront punis;

- c) que toute action susceptible de provoquer des déplacements injustifiés de population est évitée et, si de tels déplacements surviennent, que les personnes déplacées sont respectées et protégées, qu'une assistance adéquate leur est fournie, et qu'elles peuvent regagner leur foyer de leur plein gré, dans des conditions de paix et de sécurité, ou se réinstaller volontairement ailleurs;
 - d) que toutes les personnes privées de liberté pour des raisons liées au conflit armé sont dûment respectées et protégées; que les prisonniers de guerre sont libérés et rapatriés sans délai après la cessation des hostilités actives, à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une procédure judiciaire régulière; que l'interdiction de prendre des otages est strictement respectée; que la détention des prisonniers et des internés n'est pas prolongée à des fins de négociations, cette pratique étant interdite par les Conventions de Genève;
 - e) que tout est mis en œuvre pour élucider le sort de toutes les personnes portées disparues et informer leurs proches en conséquence, ainsi que pour identifier celles qui sont mortes, informer leurs proches et leur remettre les dépouilles; qu'à cette fin, des procédures appropriées sont instaurées, au plus tard dès le début du conflit armé;
 - f) que les enfants bénéficient de la protection spéciale, des soins et de l'assistance auxquels ils ont droit en vertu de la législation nationale et internationale, y compris l'accès à l'enseignement et aux loisirs; que toutes les mesures, y compris de nature pénale, sont prises pour mettre un terme à la participation d'enfants de moins de 15 ans aux hostilités armées et à leur recrutement dans les forces armées ou dans des groupes armés, qui constituent des violations du droit international humanitaire; et, dans ce contexte, rappellent la résolution 2 C (d) de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1995), qui recommande «aux parties au conflit de s'abstenir d'armer des enfants de moins de dix-huit ans et de prendre toutes les mesures possibles pour éviter que des enfants de moins de dix-huit ans ne prennent part aux hostilités»;
 - g) que tout est véritablement mis en œuvre pour fournir à la population civile tous les biens et services essentiels à sa survie; que des organisations humanitaires impartiales peuvent avoir rapidement accès aux civils, sans aucune restriction, conformément au droit international humanitaire, afin de pouvoir assister et protéger la population; que les rapports et recommandations de ces organisations sont sérieusement pris en compte;
 - h) qu'il est entrepris, chaque fois que cela est possible, de renforcer la sécurité des personnes protégées et, dans le cadre du droit international humanitaire ou de la Charte des Nations Unies, de créer un espace humanitaire, par l'établissement de zones de sécurité, de zones démilitarisées, de couloirs humanitaires et d'autres formes de protection spéciale en faveur des populations civiles et des autres personnes protégées en vertu du droit international humanitaire.
2. Les États mettent l'accent sur les dispositions du droit international humanitaire qui interdisent d'utiliser contre les civils la famine comme méthode de guerre ou d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors

d'usage à cet effet des biens indispensables à la survie de la population civile.

3. Les groupes armés organisés engagés dans un conflit armé non international sont invités de façon pressante à respecter le droit international humanitaire. Ils sont priés de déclarer leur volonté de respecter ce droit et de l'enseigner à leurs troupes.
4. Les parties à un conflit armé font tout ce qui est en leur pouvoir pour que les conditions de sécurité soient réunies pour garantir, conformément au droit international humanitaire, l'accès et le maintien de la présence du CICR dans toutes les situations de conflit armé afin d'en protéger les victimes et de leur apporter, en coopération avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale, l'aide dont elles ont besoin. Le CICR poursuit en outre les efforts qu'il a engagés pour tenter d'instaurer un dialogue constructif avec toutes les parties à un conflit armé, et ce, avec leur concours et avec leur consentement, en tenant dûment compte à cet égard des Conventions de Genève, en vue de les aider à respecter les obligations qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire.
5. Les États contributeurs, les Nations Unies ou les organisations régionales, selon le cas, s'assurent que le personnel placé sous le commandement des Nations Unies ou d'organisations régionales est formé au droit international humanitaire et en respecte les règles et les principes pertinents.
6. En cas de violations graves du droit international humanitaire, les États parties aux Conventions de Genève prennent, individuellement ou conjointement, les mesures qui s'imposent, en coopération avec les Nations Unies et conformément à la Charte de cette institution. Les organisations intergouvernementales régionales peuvent contribuer à ces efforts sur la même base juridique.
7. En application des décisions prises au sein du Mouvement, en particulier du *Plan d'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés* (CABAC – *Children Affected by Armed Conflict*), la Fédération internationale, les Sociétés nationales et le CICR poursuivront leurs efforts en vue de « promouvoir le principe de non-recrutement et de non-participation des enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés », de répondre aux besoins physiques, psychologiques et sociaux des enfants qui ont été touchés par un conflit armé, et d'aider les enfants qui ont participé à un conflit armé à se réinsérer dans leur communauté et dans leur environnement social.

Les États sont encouragés à engager un dialogue constructif avec la Fédération internationale, les Sociétés nationales et le CICR au sujet du *Plan d'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés* (CABAC).

8. Le CICR formule un ensemble de principes directeurs pour mieux répondre aux besoins en matière de protection et d'assistance des femmes et des jeunes filles touchées par un conflit armé.
9. Les États tiennent compte du rapport et des recommandations du Secrétaire général des Nations Unies sur la protection des civils dans les conflits armés (S/1999/957, 8 septembre 1999).

Objectif final 1.2 Une barrière efficace contre l'impunité garantie par la combinaison des lois nationales et des traités internationaux pertinents en matière de répression des violations du droit international humanitaire, et l'examen d'un système équitable de réparations

10. Les États s'acquittent vigoureusement de leurs obligations internationales en matière de répression des crimes de guerre et, ce faisant, coopèrent entre eux en tant que de besoin. Ils recherchent les personnes qui auraient commis ou qui ont ordonné de commettre des infractions graves et les traduisent, quelle que soit leur nationalité, devant leurs propres tribunaux ou, s'ils préfèrent, et conformément aux dispositions de leur propre législation, les remettent aux autorités judiciaires d'un État tiers ayant juridiction et étudient la possibilité de prendre des mesures similaires, conformément au droit international, à propos des autres crimes de guerre. Les États sont invités à envisager sérieusement de contribuer à la mise en place de la Cour pénale internationale et d'adhérer à son Statut.
11. Les États étudient des mécanismes d'indemnisation des dommages infligés aux victimes de violations du droit international humanitaire.

Objectif final 1.3 L'acceptation universelle du droit international humanitaire et l'adoption par les États de toutes les mesures nécessaires, à l'échelon national, pour garantir l'application de leurs obligations découlant du droit international

12. Afin de renforcer l'universalité du droit international humanitaire, les États examinent ou réexaminent la possibilité de devenir parties aux traités pertinents conclus depuis l'adoption des Conventions de Genève de 1949. Les États se félicitent des efforts que déploie en permanence le CICR en vue de promouvoir l'adhésion universelle à ces traités. Ils réexaminent les instruments déjà ratifiés en vue d'étudier la possibilité de lever les réserves existantes.
13. Les États adoptent les mesures de mise en œuvre nécessaires, et en particulier la législation nationale sur la répression des crimes de guerre, du crime de génocide et des crimes contre l'humanité, et sur la protection des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Les États sont encouragés à créer ou à développer des commissions nationales ou d'autres mécanismes, avec l'aide des Sociétés nationales, afin de faciliter la coordination entre les ministères. La coopération intervient également aux niveaux régional et international. Il y a lieu d'envisager la mise en place d'un système d'échange d'informations sur la mise en œuvre du droit international humanitaire.
14. Les Services consultatifs du CICR en droit international humanitaire, avec l'assistance des Sociétés nationales, renforcent leur capacité à conseiller et à aider les États, avec leur consentement, dans leurs initiatives visant à adopter, à l'échelon national, des mesures de mise en œuvre du droit international humanitaire; ils continuent de développer la base de données sur ces mesures. Les États et les commissions nationales, ou d'autres mécanismes, sont encouragés à envoyer aux Services consultatifs du CICR les informations relatives à la

législation, à la jurisprudence et aux autres mesures prises ou envisagées.

15. Les États parties au Protocole I additionnel aux Conventions de Genève qui n'ont pas encore reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, conformément à l'article 90 dudit Protocole, réexaminent la possibilité de la reconnaître. Les parties à un conflit armé sont priées de considérer systématiquement l'utilité et la possibilité de recourir à la Commission pour élucider des faits liés au droit international humanitaire ou pour favoriser le respect de ce dernier grâce aux bons offices de la Commission. La Commission internationale d'établissement des faits se conforme au droit international.

Objectif final 1.4 L'intégration, par les États, de leurs obligations aux termes du droit international humanitaire dans les procédures et la formation pertinentes. La promotion de cette branche du droit auprès des personnes et des organismes pertinents

16. Les États examinent leurs programmes d'éducation et de formation afin de garantir que le droit international humanitaire est inclus de manière adéquate dans leurs programmes de formation des forces armées, des forces de sécurité et des fonctionnaires intéressés. Les États favorisent la connaissance du droit international humanitaire parmi les responsables de la prise de décision et au sein des médias, et s'emploient à intégrer le droit international humanitaire dans les programmes d'enseignement général des organisations, des organismes professionnels et des établissements d'enseignement concernés. Pour les aider dans ces tâches, le CICR fournira, le cas échéant, des principes directeurs et du matériel pour la formation au droit international humanitaire. Les Sociétés nationales apporteront, au besoin, leur concours à cette formation.
17. Les États veillent à ce que les règles du droit international humanitaire soient introduites dans les procédures opérationnelles de leurs forces armées et de leurs forces de sécurité, et soient observées par ces forces lorsqu'elles conduisent des opérations pour lesquelles ces règles sont applicables. À cette fin, le droit international humanitaire sera inclus dans les manuels pratiques, et, s'il y a lieu, dans les procédures de commandement, et sera systématiquement intégré dans les exercices organisés à l'échelon des postes de commandement et de l'état-major, ainsi que dans les manœuvres militaires.
18. Le CICR, en coopération avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale, cherche, en collaboration par exemple avec des organismes tels que les médias, les institutions religieuses et d'autres institutions comparables, des moyens novateurs de promouvoir la reconnaissance du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par tous les acteurs concernés en cas de conflit armé. Les États facilitent cette analyse et cette action réalisées par le Mouvement, comme il convient.

Objectif final 1.5 La conformité des armes avec le droit international humanitaire, l'établissement de contrôles efficaces de la disponibilité des armes et des munitions, et la fin de la tragédie humaine provoquée par les mines terrestres antipersonnel

19. Les États font tous les efforts possibles pour mettre un terme à la tragédie humaine provoquée par les mines terrestres antipersonnel, par le biais de mesures concrètes en vue de les éliminer, par exemple en envisageant d'adhérer aux instruments juridiques internationaux

pertinents et en interdisant le transfert de ces mines, ainsi que par le biais de mesures nationales et internationales et d'une coopération dans les domaines du déminage, de la sensibilisation aux dangers des mines et de l'aide aux victimes de mines et à leur communauté.

Le Mouvement met en œuvre la « Stratégie du Mouvement concernant les mines », stratégie à long terme qui a été adoptée par le Conseil des Délégués à sa session de 1999.

20. Les États devraient s'efforcer, chaque fois qu'il y a lieu, d'engager des discussions à la suite d'un conflit en vue d'aider les victimes de la guerre.
21. Les États qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à établir des mécanismes et des procédures pour déterminer si l'utilisation d'armes, qu'il s'agisse de celles qu'ils ont dans leurs arsenaux ou de celles qui sont en cours d'acquisition ou de mise au point, serait conforme aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Les États sont encouragés à promouvoir, chaque fois que possible, l'échange d'informations et la transparence en ce qui concerne ces mécanismes, procédures et évaluations.

Les États et le CICR peuvent engager des consultations pour promouvoir ces mécanismes et analysent à cet égard dans quelle mesure le *Rapport sur le Projet SIRUS (Superfluous Injury or Unnecessary Suffering)* soumis par le CICR à la XXVII^e Conférence, ainsi que d'autres informations disponibles, sont susceptibles d'aider les États.

22. Les États prennent toutes les mesures possibles en vue de la négociation d'instruments internationaux de façon à traiter de manière adéquate les problèmes causés par les armes. Ils mettent tout en œuvre pour faire aboutir les négociations relatives à l'établissement d'un protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques et les armes à toxines.
23. Les États améliorent la protection de la population civile pendant et après une situation de conflit armé en tentant de renforcer les contrôles sur la disponibilité des armes, en particulier les armes portatives et les munitions, aux niveaux national, régional et international, notamment en renforçant les réglementations nationales en matière d'exportations. Les États examinent la possibilité de se doter de moyens permettant d'intégrer une dimension de respect du droit international humanitaire dans les décisions nationales en matière de transferts d'armes et de munitions, et, s'il y a lieu, étudient les moyens d'inclure cette dimension dans des « codes de conduite ».

Le Mouvement s'attache à sensibiliser le public au coût en vies humaines que représentent les transferts non contrôlés et la large disponibilité des armes, et continue à promouvoir la ratification et le respect rigoureux des normes du droit international humanitaire relatives aux armes.

2. L'ACTION HUMANITAIRE LORS DE CONFLITS ARMÉS ET D'AUTRES CATASTROPHES

Objectifs finals

- 2.1 L'efficacité des interventions en cas de catastrophe, à travers l'amélioration des mesures nationales et internationales de préparation.
- 2.2 Le renforcement des mécanismes de coopération et de coordination entre les États, le Mouvement et les autres acteurs humanitaires.
- 2.3 La protection des droits et la réponse aux besoins des personnes les plus vulnérables — première priorité de l'action humanitaire.

2.4 La compréhension des rôles respectifs des acteurs politiques, militaires et humanitaires, et la protection du personnel humanitaire.

Mesures proposées

Objectif final 2.1 L'efficacité des interventions en cas de catastrophe, à travers l'amélioration des mesures nationales et internationales de préparation

1. Les États :
 - a) mettent en place des plans nationaux de préparation aux situations de catastrophe ou actualisent ceux existant déjà, en les reliant, si nécessaire, aux dispositifs internationaux d'intervention en cas de catastrophe et en y définissant clairement le rôle et les responsabilités des Sociétés nationales qui auront été convenus et notamment, leur représentation au sein des institutions nationales concernées qui élaborent les politiques et en assurent la coordination;
 - b) examinent la vulnérabilité de leurs dispositifs d'intervention d'urgence face aux dégâts provoqués par une catastrophe et prennent des mesures en vue de garantir que ces dispositifs pourront continuer à fonctionner efficacement pour répondre aux besoins engendrés par une catastrophe;
 - c) le cas échéant, aident les Sociétés nationales, en coopération avec la Fédération internationale, à solliciter et à obtenir des financements internationaux dans le cadre d'accords multilatéraux, en vue de renforcer la préparation aux situations de catastrophe.
2. Les Sociétés nationales, avec le soutien de leurs gouvernements respectifs, de la Fédération internationale et du CICR, s'emploient à :
 - a) renforcer leurs capacités en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe — notamment en sensibilisant les communautés et en mobilisant leur soutien — aussi bien au niveau national qu'au niveau international, afin de faire face à l'évolution des risques et de la vulnérabilité, et en mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie, y compris dans le cadre de la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles (DIRCN);
 - b) examiner la vulnérabilité de leurs dispositifs d'intervention d'urgence face aux dégâts provoqués par une catastrophe et à prendre des mesures en vue de garantir que ces dispositifs pourront continuer à fonctionner efficacement pour répondre aux besoins engendrés par une catastrophe.
3. La Fédération internationale, tout en s'inspirant des recherches existantes et en faisant appel aux compétences des organismes internationaux concernés, entreprend une étude pour évaluer dans quelle mesure les bouleversements climatiques auront une incidence sur la fréquence et la gravité des catastrophes futures, et quelles en seront les conséquences pour l'intervention et la préparation des organisations humanitaires.

Objectif final 2.2 Le renforcement des mécanismes de coopération et de coordination entre les États, le Mouvement et les autres acteurs humanitaires

4. Le Mouvement, le cas échéant avec l'aide des États, s'engage à améliorer la coopération et la coordination au sein de ses activités internationales, au niveau interne comme il est convenu dans l'Accord de Séville de 1997,

ainsi qu'avec les États, le système des Nations Unies, les autorités régionales, nationales et locales; les organisations internationales et les autres acteurs concernés, conformément au Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe.

5. Les États et le Mouvement soutiennent les initiatives visant à définir des normes pratiques minimales pour la fourniture de l'aide humanitaire, telles que celles qui ont été élaborées dans le cadre du *Projet Sphère* (Charte humanitaire et normes minimales à respecter lors des interventions en cas de catastrophe).
6. Le Mouvement développe ses activités dans les situations postconflituelles. En particulier, la Fédération internationale élabore une stratégie pour orienter la programmation des secours et de la réadaptation après un conflit, en s'appuyant sur la capacité des Sociétés nationales à fournir des services et à mobiliser la société. Les États et le Mouvement encouragent l'instauration d'une meilleure coordination entre les États, les organisations internationales, le Mouvement, les ONG et d'autres organisations pour gérer le passage de la phase d'aide humanitaire d'urgence à l'aide au développement à plus long terme.
7. Les États et le Mouvement coopèrent pour continuer de mettre au point :
 - a) des dispositifs d'intervention qui soient avant tout rapides, souples et efficaces pour répondre aux besoins des victimes et des personnes vulnérables;
 - b) des mécanismes de financement qui garantissent un financement plus prévisible et approprié tout en répondant aux exigences de toutes les parties en matière de reddition de comptes.

Objectif final 2.3 La protection des droits et la réponse aux besoins des personnes les plus vulnérables — première priorité de l'action humanitaire

8. Les États et toutes les parties à un conflit armé prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir le caractère civil des camps de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et s'assurer que les conditions requises sont remplies en ce qui concerne l'emplacement du camp, l'environnement, la sécurité, le maintien de l'ordre et l'enregistrement. Le Mouvement leur offre ses services, s'il y a lieu, pour les aider à s'acquitter de ces responsabilités.
9. Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, selon leurs mandats respectifs et conformément au droit international humanitaire, peuvent offrir leurs services en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile en coopération avec le HCR, et peuvent aussi, en tenant compte des Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, offrir leurs services en faveur de ces dernières, et s'emploient :
 - a) à apporter un plus large soutien aux États pour les aider à remplir leurs obligations en matière d'assistance et de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays;
 - b) à garantir que leurs programmes soutiennent les efforts des gouvernements des pays d'accueil en vue de trouver des solutions durables pour les populations déplacées, y compris le rapatriement volontaire dans les conditions de sécurité et de dignité voulues, et ce, dans le cadre d'un dialogue avec les pays d'origine;

- c) à encourager les efforts visant à promouvoir la solidarité et la compréhension entre les populations des pays d'accueil et les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
10. Les États et le Mouvement encouragent le Conseil de sécurité des Nations Unies à tenir compte, avant d'appliquer des sanctions économiques, des besoins de la population civile, et à accorder des dérogations pour motifs humanitaires, s'il y a lieu. Les États accueillent favorablement la note du président du Conseil de sécurité du 29 janvier 1999 relative aux travaux des comités des sanctions, en particulier les paragraphes concernant les effets des sanctions sur le plan humanitaire.

Objectif final 2.4 La compréhension des rôles respectifs des acteurs politiques, militaires et humanitaires, et la protection du personnel humanitaire

11. Les acteurs politiques et militaires et les organisations humanitaires, tout en reconnaissant et en respectant la distinction nette qui existe entre leurs missions et leurs modes de fonctionnement différents, s'engagent, aux niveaux national et international, à renforcer leur dialogue en vue de garantir qu'ils comprennent clairement et respectent mutuellement leurs mandats et leurs rôles respectifs.
12. Le personnel humanitaire sera respecté et protégé en toutes circonstances. Les menaces et les attaques contre ce personnel font l'objet d'une enquête appropriée et leurs auteurs présumés sont dûment traduits en justice. À ce propos, les États sont invités à envisager de devenir parties à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

3. STRATÉGIE DE PARTENARIAT POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Objectifs finals

- 3.1 Une meilleure santé pour les personnes vulnérables au travers d'une coopération renforcée entre États et Sociétés nationales.
- 3.2 De nouvelles initiatives en matière de fourniture de services pour répondre aux besoins des personnes vulnérables et pour réduire la discrimination et la violence dans la collectivité.
- 3.3 Capacités accrues des Sociétés nationales, partenariat efficace avec les États et coopération avec les organisations humanitaires et de développement concernées.

Mesures proposées

Objectif final 3.1 Une meilleure santé pour les personnes vulnérables au travers d'une coopération renforcée entre États et Sociétés nationales

1. Les États prennent acte du rôle important que jouent les Sociétés nationales pour promouvoir et fournir de meilleurs services sanitaires et sociaux, en particulier au profit des groupes vulnérables, et ils renforcent à cette fin leur coopération avec la Société nationale de leur pays. Le cas échéant, les États offriront aux Sociétés nationales la possibilité d'être représentées au sein des institutions chargées d'élaborer les politiques, de les planifier et de les mettre en œuvre.
2. Les États, les Sociétés nationales et la Fédération internationale, en collaboration avec les institutions nationales et internationales compétentes, s'efforcent de

coopérer de manière accrue pour promouvoir les soins de santé primaires et en offrir davantage, en accordant une attention particulière aux soins de santé primaires préventifs et au bien-être des personnes vulnérables, notamment dans les régions d'accès difficile et mal desservies et dans les quartiers des grandes villes les plus démunis.

3. Les États reconnaissent que c'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité générale d'offrir un service de transfusion sanguine dans le cadre des soins de santé. Les Sociétés nationales apportent le soutien nécessaire aux programmes nationaux de transfusion en fournissant des services de transfusion sanguine sûrs et de qualité, reposant sur le don de sang volontaire et non rémunéré. À cette fin, les États s'attachent à garantir, si besoin est, que des ressources suffisantes seront mises à la disposition des Sociétés nationales qui participent à de tels programmes.
4. La Fédération internationale et les Sociétés nationales, en coopération avec les États et les organes nationaux et internationaux compétents, renforcent leur capacité de prévenir, traiter et combattre les maladies transmissibles (y compris les maladies émergentes et réémergentes), en particulier la tuberculose, l'infection par le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, le paludisme et les maladies évitables par la vaccination.
5. Les États reconnaissent la valeur intrinsèque de la formation du public aux premiers secours, en tant que moyen efficace non seulement pour prévenir les situations d'urgence, s'y préparer et intervenir lorsqu'elles surgissent, mais aussi pour faire face aux problèmes de santé courants. En conséquence, les États examinent, le cas échéant, la possibilité de fournir une formation au secourisme aux écoliers, aux fonctionnaires et aux professionnels de la santé, ainsi qu'aux membres de la communauté, en faisant notamment appel aux conseils et aux compétences de la Société nationale de leur pays.
6. Les États font face au problème croissant des accidents de la route, par exemple en poursuivant l'élaboration de mesures de sécurité routière en collaboration avec tous les partenaires concernés, en particulier les Sociétés nationales. Les Sociétés nationales concernées renforcent leur rôle d'appui aux activités de formation aux premiers secours et de sensibilisation publique, afin de réduire le nombre d'accidents de la route et, partant, le nombre de victimes qui en résultent, en particulier au sein des populations vulnérables.

Objectif final 3.2 De nouvelles initiatives en matière de fourniture de services pour répondre aux besoins des personnes vulnérables et pour réduire la discrimination et la violence dans la collectivité

7. Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, le cas échéant avec le soutien des États, mettent au point des moyens innovateurs pour expliquer et diffuser les Principes fondamentaux, tant au sein du Mouvement qu'à l'extérieur de celui-ci, auprès des autorités locales et de la communauté, afin de :
- a) garantir que l'ensemble des volontaires et du personnel du Mouvement en comprennent bien les Principes fondamentaux et que leur travail quotidien se fasse sur cette base;
- b) garantir que les autorités publiques comprennent le rôle du Mouvement, tirent parti de ses capacités et lui facilitent l'accès aux personnes vulnérables en temps de paix comme dans les situations de violence, conformément au droit international applicable;

- c) asseoir une compréhension mutuelle et promouvoir au sein de la communauté, en tenant compte de la diversité de ses particularités culturelles, religieuses et autres, des initiatives visant à protéger la vie et la santé et à garantir le respect de la personne humaine.
8. Le cas échéant, les États facilitent aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR l'accès aux écoles et aux universités; ils contribuent à la réalisation, par le Mouvement, de matériel d'information et d'éducation visant à sensibiliser le public aux Principes fondamentaux.
9. Les Sociétés nationales passent en revue leurs programmes de services et de communication et les adaptent pour s'assurer qu'ils traduisent pleinement les Principes fondamentaux, en insistant plus particulièrement sur les actions de sensibilisation et les services destinés aux membres les plus vulnérables de la communauté.
10. En réexaminant leurs programmes, les Sociétés nationales accordent une attention spéciale aux besoins des enfants qui vivent dans des conditions difficiles et en particulier des enfants de la rue. Avec le soutien de la Fédération internationale, elles développent leurs activités et leurs campagnes de sensibilisation en vue, le cas échéant, de répondre aux besoins de ces enfants. Les États font appel, s'il y a lieu, aux capacités des Sociétés nationales et soutiennent les actions menées par ces Sociétés pour répondre aux besoins des enfants de la rue.
11. Les États s'efforcent d'améliorer la situation tragique des enfants qui vivent dans des conditions difficiles, en répondant à leurs besoins spécifiques et en mettant l'accent sur la prévention de l'exploitation sexuelle et physique et des autres formes de violence, ainsi que de la vente d'enfants, avec pour but final de réinsérer ces enfants au sein de leur famille et de la société. Les États mettront tout en œuvre pour qu'aboutissent rapidement les travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur un Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.
12. Les Sociétés nationales et les États coopèrent et prennent des initiatives, s'il y a lieu, pour promouvoir la tolérance, la non-violence au sein de la communauté et le respect de la diversité culturelle.
- Objectif final 3.3 Capacités accrues des Sociétés nationales, partenariat efficace avec les États et coopération avec les organisations humanitaires et de développement concernées**
13. Reconnaisant le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales et l'importance grandissante de leur travail pour fournir des services et promouvoir le respect de la personne humaine, les États :
- a) s'engagent, si besoin est, à renforcer davantage la capacité de la Société nationale de leur pays, en la soutenant dans son rôle face aux nouveaux défis qui se posent à l'intérieur du pays;
- b) reconnaissent l'importance croissante des volontaires pour le soutien pratique et psychologique des personnes vulnérables de la communauté, soutien qui permet de couvrir les besoins qui ne sont pas satisfaits par le système officiel de fourniture de services. Les États réexaminent en conséquence leur législation et, si nécessaire, en adoptent une ou actualisent les dispositions législatives existantes afin de faciliter l'action efficace des organisations volontaires concernées;
- c) soutiennent davantage la coopération à la mise en place d'un réseau de Sociétés nationales mondial plus fort et mieux à même de répondre aux besoins de la communauté et d'intervenir en cas de catastrophe; dans cette optique, ils tiendront dûment compte de l'expérience que constitue le « processus tripartite » mis sur pied par la Fédération internationale dans le sillage de la XXVI^e Conférence internationale;
- d) soutiennent davantage, s'il y a lieu, la coordination entre le réseau des Sociétés nationales et les organisations humanitaires et de développement concernées.
14. En vue de garantir leur capacité à faire face, de façon plus efficace, à de nouveaux défis, les Sociétés nationales :
- a) prennent de nouvelles initiatives pour garantir une participation équilibrée de tous les secteurs de la communauté au sein de leur organisation et dans le cadre de leurs programmes. Elles s'efforcent également de promouvoir leur intégration aux fonctions de direction au sein de leurs structures et au processus décisionnel;
- b) évaluent leur assise juridique et passent en revue leurs statuts pour déterminer s'ils ont besoin d'être actualisés. Pour ce faire, elles s'inspirent du projet de loi-type préparé par la Fédération internationale et le CICR, des lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales et des autres décisions pertinentes des organes statutaires du Mouvement et de la Fédération internationale;
- c) s'engagent à promouvoir une coordination et une coopération accrues avec les organisations humanitaires et de développement concernées.
15. La Fédération internationale :
- a) poursuit ses recherches, en coopération avec les Sociétés nationales, sur des aspects spécifiques du volontariat, en vue d'actualiser sa politique et ses principes directeurs;
- b) entreprend, en coopération avec les Sociétés nationales et le CICR, une étude approfondie des relations de travail entre les États et les Sociétés nationales, en tenant compte de l'évolution des besoins dans les domaines humanitaire, social et de la santé, du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, ainsi que des nouveaux rôles de l'État, du secteur privé et des organisations bénévoles dans la fourniture de services;
- c) met en œuvre la « Stratégie 2010 » adoptée par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en octobre 1999, stratégie dont l'objectif est d'asseoir les actions individuelles et collectives des Sociétés nationales, en coopération avec les États, pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables.

2

Appel du 12 août 1999

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

ayant pris note de l'Appel solennel adopté le 12 août 1999, à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, par des personnalités invitées pour la circonstance par le Comité international de la Croix-Rouge (ci-joint),

soulignant la pertinence de cet Appel.

relevant avec satisfaction le large écho qu'il a déjà rencontré, s'associe pleinement à l'Appel du 12 août et s'engage à contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Les voix de la guerre — Appel solennel à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève

Les Conventions de Genève, universellement reconnues, ont été adoptées dans cette ville il y a 50 ans aujourd'hui. Les États disaient alors leur refus de voir se répéter les horreurs sans précédent de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis lors, ces Conventions ont épargné d'innombrables souffrances mais n'ont pu empêcher que des millions de victimes innocentes soient broyées par les conflits armés qui déchirent notre planète.

Souvent bafoués et violés, les Conventions de Genève et les principes qui les fondent gardent néanmoins toute leur valeur et leur actualité.

C'est l'opinion de milliers d'individus qui, à travers le monde, ont souffert de la guerre dans leur chair et leur esprit. Hommes, femmes, enfants, ils se sont exprimés sur leur expérience, leurs préoccupations et leurs attentes : ils sont les voix de la guerre. Leurs espoirs, ce sont aussi nos convictions.

Réunis à Genève, nous lançons à tous les citoyens, peuples et gouvernements de ce monde un Appel solennel. Nous leur demandons :

- de refuser la fatalité de la guerre et de lutter sans relâche contre ses causes profondes;
- d'exiger de tous ceux qui sont engagés dans des conflits armés et de tous ceux qui peuvent influencer sur leur cours d'assurer le respect des principes élémentaires d'humanité et des règles du droit international humanitaire;
- d'épargner aux civils les affres de la guerre;
- de développer les relations entre individus, peuples et nations sur les fondements des Conventions de Genève :
 - le respect de la dignité humaine en toutes circonstances;
 - la compassion pour ceux qui souffrent;
 - la solidarité.

Nous sommes convaincus que le mépris de ces principes constitue le ferment de la guerre et que leur respect facilite le retour à la paix.

À l'aube d'un nouveau millénaire, engageons-nous tous ensemble pour leur défense et ouvrons la voie de l'espoir aux nouvelles générations.

Cet Appel solennel a été signé le 12 août 1999 à la salle de l'Alabama à l'Hôtel de ville de Genève par les personnalités suivantes :

- S.A. le Prince Sadrudin Aga Khan
- M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies
- Mme Shabana Azmi, Inde, actrice
- Mme Géraldine Chaplin, Royaume-Uni, actrice
- S.A.R. le Prince El Hassan bin Talal de Jordanie
- Mme Fayrouz, Liban, chanteuse et poétesse
- M^e Serge Klarsfeld, France, Président de l'Association Fils et Filles des Déportés Juifs de France
- M. Chris Moon, Royaume-Uni, parrain d'organisations de soutien aux handicapés
- M. Jean Pictet, Vice-Président d'honneur du CICR
- M. Vladimir Pozner, Fédération de Russie, journaliste
- S.E. M. Mário Soares, ancien Président du Portugal

- S.E. le Général Amadou Toumani Touré, ancien Président du Mali
- Mme Marian Wright Edelman, Présidente de *Children's Defense Fund*
- M. Zhang Yuan, Chine, cinéaste et metteur en scène
- M. Adolfo Pérez Esquivel, Argentine, Prix Nobel de la Paix 1980, n'a pas pu être présent pour raison de santé.

3

Emblèmes

La XXVII^e Conférence internationale,

ayant à l'esprit la résolution 2 (ci-jointe) concernant la création d'un groupe de travail sur les emblèmes, adoptée le 29 octobre 1999 par le Conseil des Délégués,

prenant note des points soulevés dans la résolution mentionnée ci-dessus,

accepte les propositions formulées dans ladite résolution.

Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 28-30 Octobre 1999) Résolution 2 : Emblème

Le Conseil des Délégués,

considérant le Principe fondamental d'universalité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que le but commun des États parties aux Conventions de Genève et du Mouvement consistant à éliminer tous les obstacles qui entravent l'application universelle des Conventions de Genève de 1949,

considérant en outre les problèmes actuellement constatés dans certains États et dans certaines Sociétés nationales en ce qui concerne les emblèmes de la croix rouge ou du croissant rouge,

prenant note et se félicitant des travaux et consultations menés depuis 1995 par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la demande du Mouvement, et en particulier de la résolution 2 de la session du Conseil des Délégués de 1997,

1. demande à la XXVII^e Conférence internationale
 - a) d'inviter la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à créer un groupe de travail conjoint sur les emblèmes, composé de représentants du Mouvement et des États, qui sera chargé d'apporter aussi rapidement que possible une solution globale qui soit acceptable tant sur le fond que du point de vue de la procédure pour toutes les parties concernées;
 - b) d'inviter la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à définir la composition du groupe de travail conjoint, qui reflétera la responsabilité partagée du Mouvement et des États, et à définir le mandat du groupe;
 - c) de charger la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de prendre avec les États les dispositions nécessaires pour que le groupe de travail conjoint puisse s'acquitter de ses tâches;
 - d) de prier le groupe de travail conjoint de faire rapport, par l'intermédiaire de la Commission permanente, au Conseil des Délégués de 2001 et à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4

Révision du règlement du Fonds de l'impératrice Shôken

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken,

1. remercie la Commission paritaire de sa gestion du Fonds de l'impératrice Shôken et approuve toutes les distributions faites par elle;
2. prie la Commission paritaire de transmettre ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon;
3. approuve le nouveau règlement du Fonds de l'impératrice Shôken, dont le texte est le suivant :

RÈGLEMENT DU FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN

(Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, New Delhi 1957, la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986, le Conseil des Délégués, Budapest 1991, et la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999)

Article 1 — La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S. M. l'impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les «œuvres de secours en temps de paix», a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S. M. l'impératrice et S. M. l'impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S. M. l'impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de «Fonds de l'impératrice Shôken».

Article 2 — Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 — Le capital constitutif du Fonds, de même que les dons et contributions ultérieurs, demeurent intangibles. Seul le revenu pro-

venant des intérêts et des plus-values pourra être affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous :

- a) Préparation aux catastrophes
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme et de sauvetage
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 4 — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3 à laquelle la requête se rapporte.

Article 5 — La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçue, un rapport sur son utilisation.

Article 8 — La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S. M. l'impératrice Shôken.

Article 9 — Une somme qui n'excédera pas douze pour cent des intérêts annuels du capital est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds et à celles résultant de l'assistance apportée aux Sociétés nationales concernées pour la réalisation de leurs projets.

Article 10 – La Commission paritaire présentera à chaque Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis la Conférence précédente et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. La Conférence internationale transmettra ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

5
**Date et lieu de la XXVIII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

décide que la XXVIII^e Conférence internationale se tiendra en 2003, au lieu et à la date qui seront déterminés par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

3.12 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE

- **Ordre du jour provisoire de la XXVII^e Conférence internationale**
- **Recueil de documents**, comprenant :
 - le projet de Plan d'action
 - le Document de référence
 - les annexes :
 - I. Suite donnée aux résolutions de la XXVI^e Conférence internationale
 - II. Rapport de la première Réunion périodique sur le droit international humanitaire
 - III. Projet de loi-type sur les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- **Projet préliminaire de Déclaration de la Conférence**
- **Projet de résolution relatif à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action**
- **Révision du Règlement du Fonds de l'impératrice Shôken** : rapport explicatif et projet de résolution
- **Appel du 12 août 1999** : texte de l'Appel et projet de résolution invitant la Conférence à l'endosser
- **Lieu et date de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
- **Ateliers** : liste des ateliers et présentation succincte de chaque atelier (jointe à la documentation disponible au moment de l'enregistrement).
- **Engagements** : document sur cet important sujet (une nouveauté de la Conférence) et note explicative relative à la formulation des engagements.
- Étude du CICR sur « **La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés** ».

3.13 LISTE DES ENGAGEMENTS

Gouvernements qui ont pris des engagements lors de la XXVII^e Conférence internationale

Afrique du Sud	Israël
Albanie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Argentine	Japon
Australie	Laos
Autriche	Lituanie
Bélarus	Luxembourg
Belgique	Macédoine
Bolivie	Madagascar
Brésil	Maroc
Bulgarie	Mexique
Burkina Faso	Moldova
Burundi	Mozambique
Canada	Myanmar
Chili	Népal
Chine	Nicaragua
Chypre	Niger
Colombie	Norvège
Congo (Rép. du)	Nouvelle-Zélande
Corée (Rép. de)	Ouganda
Costa Rica	Pakistan
Côte d'Ivoire	Palau
Croatie	Paraguay
Cuba	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Équateur	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Siège
Finlande	Slovaquie
France	Slovénie
Gabon	Soudan
Ghana	Suède
Grèce	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Guinée	Turkménistan
Hongrie	Turquie
Indonésie	Ukraine
Irak	Uruguay
Irlande	Venezuela
Islande	Viet Nam

Sociétés nationales qui ont pris des engagements lors de la XXVII^e Conférence internationale

Afghanistan — Croissant-Rouge	Bangladesh — Croissant-Rouge
Afrique du Sud — Croix-Rouge	Barbade — Croix-Rouge
Albanie — Croix-Rouge	Bélarus — Croix-Rouge
Algérie — Croissant-Rouge	Belgique — Croix-Rouge
Allemagne — Croix-Rouge	Belize — Croix-Rouge
Angola — Croix-Rouge	Bénin — Croix-Rouge
Antigua et Barbuda — Croix-Rouge	Bolivie — Croix-Rouge
Arabie saoudite — Croissant-Rouge	Botswana — Croix-Rouge
Argentine — Croix-Rouge	Brésil — Croix-Rouge
Arménie — Croix-Rouge	Brunéi Darussalam — Croissant-Rouge
Australie — Croix-Rouge	Bulgarie — Croix-Rouge
Autriche — Croix-Rouge	Burkina Faso — Croix-Rouge
Azerbaïdjan — Croissant-Rouge	Cambodge — Croix-Rouge
Bahamas — Croix-Rouge	Cameroun — Croix-Rouge
Bahreïn — Croissant-Rouge	Canada — Croix-Rouge

- Cap-Vert — Croix-Rouge
 Corée (Rép. de) — Croix-Rouge
 Corée (Rép. pop. dém. de) — Croix-Rouge
 Chili — Croix-Rouge
 Chine — Croix-Rouge
 Colombie — Croix-Rouge
 Congo (Rép. du) — Croix-Rouge
 Congo (Rép. dém. du) — Croix-Rouge
 Costa Rica — Croix-Rouge
 Côte d'Ivoire — Croix-Rouge
 Croatie — Croix-Rouge
 Cuba — Croix-Rouge
 Danemark — Croix-Rouge
 Égypte — Croissant-Rouge
 El Salvador — Croix-Rouge
 Émirats arabes unis — Croissant-Rouge
 Équateur — Croix-Rouge
 Espagne — Croix-Rouge
 Estonie — Croix-Rouge
 États-Unis d'Amérique — Croix-Rouge
 Éthiopie — Croix-Rouge
 Fédération de Russie — Croix-Rouge
 Fidji — Croix-Rouge
 Finlande — Croix-Rouge
 France — Croix-Rouge
 Gabon — Croix-Rouge
 Gambie — Croix-Rouge
 Géorgie — Croix-Rouge
 Ghana — Croix-Rouge
 Grèce — Croix-Rouge
 Grenade — Croix-Rouge
 Guatemala — Croix-Rouge
 Guinée — Croix-Rouge
 Guinée-Bissau — Croix-Rouge
 Guinée équatoriale — Croix-Rouge
 Guyana — Croix-Rouge
 Haïti — Croix-Rouge
 Honduras — Croix-Rouge
 Hongrie — Croix-Rouge
 Îles Salomon — Croix-Rouge
 Indonésie — Croix-Rouge
 Irak — Croissant-Rouge
 Iran — Croissant-Rouge
 Irlande — Croix-Rouge
 Islande — Croix-Rouge
 Italie — Croix-Rouge
 Jamaïque — Croix-Rouge
 Japon — Croix-Rouge
 Jordanie — Croissant-Rouge
 Kenya — Croix-Rouge
 Kirghizistan — Croissant-Rouge
 Koweït — Croissant-Rouge
 Laos — Croix-Rouge
 Lesotho — Croix-Rouge
 Lettonie — Croix-Rouge
 Liban — Croix-Rouge
 Libéria — Croix-Rouge
 Libye — Croissant-Rouge
 Lituanie — Croix-Rouge
 Luxembourg — Croix-Rouge
 Macédoine — Croix-Rouge
 Madagascar — Croix-Rouge
 Malaisie — Croissant-Rouge
 Malawi — Croix-Rouge
 Mali — Croix-Rouge
 Malte — Croix-Rouge
 Maroc — Croissant-Rouge
 Mauritanie — Croissant-Rouge
 Mexique — Croix-Rouge
 Monaco — Croix-Rouge
 Mongolie — Croix-Rouge
 Mozambique — Croix-Rouge
 Myanmar — Croix-Rouge
 Namibie — Croix-Rouge
 Népal — Croix-Rouge
 Nicaragua — Croix-Rouge
 Niger — Croix-Rouge
 Nigéria — Croix-Rouge
 Norvège — Croix-Rouge
 Nouvelle-Zélande — Croix-Rouge
 Ouganda — Croix-Rouge
 Ouzbékistan — Croissant-Rouge
 Pakistan — Croissant-Rouge
 Palau — Croix-Rouge
 Panama — Croix-Rouge
 Papouasie-Nouvelle-Guinée — Croix-Rouge
 Paraguay — Croix-Rouge
 Pays-Bas — Croix-Rouge
 Philippines — Croix-Rouge
 Pologne — Croix-Rouge
 Portugal — Croix-Rouge
 Qatar — Croissant-Rouge
 République dominicaine — Croix-Rouge
 République tchèque — Croix-Rouge
 Roumanie — Croix-Rouge
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord —
 Croix-Rouge
 Rwanda — Croix-Rouge
 Saint-Kitts-et-Nevis — Croix-Rouge
 Samoa — Croix-Rouge
 Sao Tomé-et-Principe — Croix-Rouge
 Sénégal — Croix-Rouge
 Seychelles — Croix-Rouge
 Sierra Leone — Croix-Rouge
 Singapour — Croix-Rouge
 Slovaquie — Croix-Rouge
 Slovénie — Croix-Rouge
 Somalie — Croissant-Rouge
 Sri Lanka — Croix-Rouge
 Soudan — Croissant-Rouge
 Suède — Croix-Rouge
 Suisse — Croix-Rouge
 Suriname — Croix-Rouge
 Swaziland — Croix-Rouge
 Syrie — Croissant-Rouge
 Tadjikistan — Croissant-Rouge
 Tanzanie — Croix-Rouge
 Tchad — Croix-Rouge
 Thaïlande — Croix-Rouge
 Togo — Croix-Rouge
 Trinité-et-Tobago — Croix-Rouge
 Tunisie — Croissant-Rouge
 Turkménistan — Croissant-Rouge
 Turquie — Croissant-Rouge
 Ukraine — Croix-Rouge
 Uruguay — Croix-Rouge
 Venezuela — Croix-Rouge
 Viet Nam — Croix-Rouge
 Yémen — Croissant-Rouge
 Yougoslavie — Croix-Rouge
 Zambie — Croix-Rouge
 Zimbabwe — Croix-Rouge
 Youth Power 99

Observateurs qui ont pris des engagements lors de la XXVII^e Conférence internationale

Érythrée — Gouvernement

Érythrée — Croix-Rouge

Îles Cook — Croix-Rouge

Institut international de droit humanitaire

Kazakhstan — Croix-Rouge et Croissant-Rouge

Magen David Adom

Palestine — Croissant-Rouge

Société Henry Dunant

Association internationale des femmes du Pacifique et d'Asie
du Sud-Est

Association mondiale des guides et éclaireuses (AMGE)

IV
XIII^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
(Réunion constitutive)
Genève, le 5 novembre 1999

Présents

Président de la XXVII^e Conférence internationale

Pr Mamdouh Gabr

Membres élus

S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas

Dr Mohammed Al-Hadid

Dr Abdul-Rahman A. Al Swailem

M. Tadateru Konoe

Mme Christina Magnuson

CICR

M. Cornelio Sommaruga, président

M. Yves Sandoz, directeur

Fédération internationale

Dr Astrid Heiberg, présidente

M. George Weber, secrétaire général

Secrétaire

Mme Kathleen Graf

Autres participants

M. Jakob Kellenberger (CICR)

M. Fred Boddens-Hosang, conseiller du président

M. Vidar Helgesen, conseiller du Dr Astrid Heiberg

M. Jean-Luc Blondel (CICR)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision : L'ordre du jour a été adopté.

**2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT
ET DU VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

L'objectif principal de la séance était d'élire le président et le vice-président de la Commission permanente, conformément aux dispositions de l'article 19, paragraphe 5, des Statuts du Mouvement. Le Pr Gabr, président de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a

assuré la présidence de cette séance jusqu'à l'élection du président de la Commission.

La princesse Margriet a été nommée présidente et le Dr Al-Hadid a été nommé vice-président.

Décision : La princesse Margriet et le Dr Al-Hadid ont été élus à l'unanimité présidente et vice-président de la Commission permanente.

**3. CHOIX DE LA LANGUE DE TRAVAIL
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Décision : L'anglais a été choisi comme langue de travail de la Commission permanente.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DEUX
DERNIÈRES SÉANCES (19 ET 29 NOVEMBRE)**

Décision : Le procès-verbal révisé — dans lequel ont été inclus les commentaires émis par les participants aux cours des deux dernières séances — a été adopté.

5. DIVERS

Le Secrétariat a été chargé d'envoyer le compte rendu des trois dernières séances de la Commission au Dr Al-Hadid et au Dr Al Swailem, pour information.

La présidente a demandé que lui soit confié le mandat de trouver un nouveau secrétaire de la Commission permanente, conformément au Règlement de la Commission.

Décision : La demande de la présidente a été acceptée. En outre, il a été convenu que le Secrétariat fournirait, pour la prochaine réunion de la Commission, une analyse des résolutions adoptées par le Conseil des Délégués de 1999 et par la XXVII^e Conférence internationale.

6. LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Décision : Il a été convenu que la prochaine réunion se tiendrait les 18 et 19 janvier 2001 à Apeldoorn (Pays-Bas) et qu'elle serait précédée par une séance de réflexion informelle, qui aura lieu le 17 janvier, afin de préparer le programme de la Commission pour sa session actuelle de quatre ans et discuter de ses méthodes de travail.



29795

